

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

ABORIGINAL PEOPLES

Chair:

The Honourable LILLIAN EVA DYCK

Tuesday, January 31, 2017
Tuesday, February 7, 2017
Wednesday, February 8, 2017

Issue No. 16

First, second and third meetings:

Study on the new relationship between Canada
and First Nations, Inuit and Métis peoples

and

Nineteenth meeting:

Study on best practices and on-going challenges
relating to housing in First Nation and Inuit
communities in Nunavut, Nunavik, Nunatsiavut
and the Northwest Territories

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

PEUPLES AUTOCHTONES

Présidente :

L'honorable LILLIAN EVA DYCK

Le mardi 31 janvier 2017
Le mardi 7 février 2017
Le mercredi 8 février 2017

Fascicule n° 16

Première, deuxième et troisième réunions :

Étude sur les nouvelles relations entre le Canada
et les Premières Nations, les Inuits et les Métis

et

Dix-neuvième réunion :

Étude sur les pratiques exemplaires et les problèmes
constants du logement dans les collectivités des Premières
Nations et les collectivités inuites du Nunavut, du
Nunavik, de Nunatsiavut et des Territoires du Nord-Ouest

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Lillian Eva Dyck, *Chair*

The Honourable Dennis Glen Patterson, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Beyak	McPhedran
Boniface	Mégie
* Carignan, P.C.	Oh
(or Martin)	Pate
Christmas	Raine
Enverga	Sinclair
* Harder, P.C.	Tannas
(or Bellemare)	Watt
Lovelace Nicholas	

*Ex officio members
(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of December 7, 2016, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Patterson replaced the Honourable Senator Martin (*February 8, 2017*).

The Honourable Senator Martin replaced the Honourable Senator Patterson (*February 8, 2017*).

The Honourable Senator Patterson replaced the Honourable Senator Martin (*February 7, 2017*).

The Honourable Senator Martin replaced the Honourable Senator Patterson (*February 7, 2017*).

The Honourable Senator Watt was added to the membership (*January 31, 2017*).

The Honourable Senator Mégie was added to the membership (*January 25, 2017*).

The Honourable Senator Meredith was removed from the membership of the committee, substitution pending (*January 25, 2017*).

The Honourable Senator Christmas replaced the Honourable Senator McCoy (*December 19, 2016*).

The Honourable Senator McCoy was added to the membership (*December 15, 2016*).

The Honourable Senator Pate was added to the membership (*December 15, 2016*).

The Honourable Senator Martin was removed from the membership of the committee, substitution pending (*December 15, 2016*).

The Honourable Senator Boniface was added to the membership (*December 15, 2016*).

The Honourable Senator McPhedran was added to the membership (*December 15, 2016*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
PEUPLES AUTOCHTONES

Présidente : L'honorable Lillian Eva Dyck

Vice-président : L'honorable Dennis Glen Patterson

et

Les honorables sénateurs :

Beyak	McPhedran
Boniface	Mégie
* Carignan, C.P.	Oh
(ou Martin)	Pate
Christmas	Raine
Enverga	Sinclair
* Harder, C.P.	Tannas
(ou Bellemare)	Watt
Lovelace Nicholas	

* Membres d'office
(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 décembre 2016, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Patterson a remplacé l'honorable sénatrice Martin (*le 8 février 2017*).

L'honorable sénatrice Martin a remplacé l'honorable sénateur Patterson (*le 8 février 2017*).

L'honorable sénateur Patterson a remplacé l'honorable sénatrice Martin (*le 7 février 2017*).

L'honorable sénatrice Martin a remplacé l'honorable sénateur Patterson (*le 7 février 2017*).

L'honorable sénateur Watt a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 31 janvier 2017*).

L'honorable sénatrice Mégie a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 25 janvier 2017*).

L'honorable sénateur Meredith a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 25 janvier 2017*).

L'honorable sénateur Christmas a remplacé l'honorable sénatrice McCoy (*le 19 décembre 2016*).

L'honorable sénatrice McCoy a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 15 décembre 2016*).

L'honorable sénatrice Pate a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 15 décembre 2016*).

L'honorable sénatrice Martin a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 15 décembre 2016*).

L'honorable sénatrice Boniface a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 15 décembre 2016*).

L'honorable sénatrice McPhedran a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 15 décembre 2016*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, December 15, 2016:

The Honourable Senator Dyck moved, seconded by the Honourable Senator Watt:

That the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples be authorized to examine and report on a new relationship between Canada and First Nations, Inuit and Metis peoples, including, but not limited to:

- (a) the history of the relationship between indigenous people and newcomers;
- (b) the main principles of a new relationship; and
- (c) the application of these principles to specific issues affecting indigenous people in Canada.

That the committee submit its final report no later than October 31, 2018 and that the committee retain all powers necessary to publicize its findings for 180 days after the tabling of the final report.

The question being put on the motion, it was adopted.

Le greffier du Sénat,

Charles Robert

Clerk of the Senate

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 15 décembre 2016 :

L'honorable sénatrice Dyck propose, appuyée par l'honorable sénateur Watt :

Que le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones soit autorisé à examiner, en vue d'en faire rapport, de nouvelles relations entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis, notamment :

- a) l'histoire des relations entre les peuples autochtones et les nouveaux arrivants;
- b) les principes généraux de nouvelles relations; et
- c) l'application de ces principes à des enjeux propres aux peuples autochtones au Canada.

Que le Comité présente son rapport final au plus tard le 31 octobre 2018 et conserve tous les pouvoirs nécessaires pour rendre publiques ses conclusions dans les 180 jours suivant le dépôt du rapport final.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, January 31, 2017
(35)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:04 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Lillian Eva Dyck, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Beyak, Boniface, Dyck, Enverga, Mégie, Oh, Pate, Patterson, Raine, Sinclair and Tannas (11).

Other senator present: The Honourable Senator Watt (1).

In attendance: Brittany Collier, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

At 9:04 a.m., pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, December 15, 2016, the committee began its study on the new relationship between Canada and First Nations, Inuit and Métis peoples.

WITNESS:

As an individual:

J.R. (Jim) Miller, Professor Emeritus of History, University of Saskatchewan.

Mr. Miller made a statement and answered questions.

At 10:26 a.m., the deputy chair, the Honourable Senator Patterson took the chair.

At 10:30 a.m., the chair, the Honourable Senator Dyck took the chair.

At 10:52 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, February 7, 2017
(36)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:01 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Lillian Eva Dyck, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Beyak, Boniface, Christmas, Dyck, Enverga, Lovelace Nicholas, McPhedran, Mégie, Oh, Pate, Raine, Sinclair, Tannas and Watt (14).

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 31 janvier 2017
(35)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 4, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Lillian Eva Dyck (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Beyak, Boniface, Dyck, Enverga, Mégie, Oh, Pate, Patterson, Raine, Sinclair et Tannas (11).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Watt (1).

Également présente : Brittany Collier, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

À 9 h 4, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 décembre 2016, le comité entreprend son étude sur les nouvelles relations entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

TÉMOIN :

À titre personnel :

J. R. (Jim) Miller, professeur émérite d'histoire, Université de la Saskatchewan.

M. Miller fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 10 h 26, le vice-président, l'honorable sénateur Patterson, occupe le fauteuil.

À 10 h 30, la présidente, l'honorable sénatrice Dyck, occupe le fauteuil.

À 10 h 52, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 7 février 2017
(36)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 1, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Lillian Eva Dyck (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Beyak, Boniface, Christmas, Dyck, Enverga, Lovelace Nicholas, McPhedran, Mégie, Oh, Pate, Raine, Sinclair, Tannas et Watt (14).

In attendance: Brittany Collier, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, December 15, 2016, the committee continued its study on the new relationship between Canada and First Nations, Inuit and Métis peoples.

WITNESS:

As an individual:

Brenda Macdougall, Chair, Métis Research, Department of Geography, Faculty of Arts, University of Ottawa.

Ms. Macdougall made a statement and answered questions.

At 10:04 a.m., the committee suspended.

At 10:11 a.m., the committee resumed.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, February 18, 2016, the committee continued its study on best practices and on-going challenges relating to housing in First Nation and Inuit communities in Nunavut, Nunavik, Nunatsiavut and the Northwest Territories. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 3.*)

The committee began its consideration of a draft special study budget.

The Honourable Senator McPhedran moved:

That the following special study budget application (study on best practices and on-going challenges relating to housing in First Nation and Inuit communities in Nunavut, Nunavik, Nunatsiavut and the Northwest Territories), for \$16,700 for the fiscal year ending March 31, 2017, be approved, for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration following a final review by the Senate Administration that will be overseen by the Subcommittee on Agenda and Procedure.

SUMMARY OF BUDGET

General Expenses	\$ 16,700
TOTAL	\$ 16,700

The question being put on the motion, it was adopted.

At 10:50 a.m., the committee suspended.

At 10:52 a.m., the committee resumed.

At 10:53 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Également présente : Brittany Collier, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 décembre 2016, le comité poursuit son étude sur les nouvelles relations entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

TÉMOIN :

À titre personnel :

Brenda Macdougall, titulaire de la Chaire de recherche sur les Métis, Département de géographie, Faculté des arts, Université d'Ottawa.

Mme Macdougall fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 10 h 4, la séance est suspendue.

À 10 h 11, la séance reprend.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 18 février 2016, le comité poursuit son étude sur les pratiques exemplaires et les problèmes constants du logement dans les collectivités des Premières Nations et les collectivités inuites du Nunavut, du Nunavik, de Nunatsiavut et des Territoires du Nord-Ouest. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 3 des délibérations du comité.*)

Le comité examine une demande de budget d'étude spéciale.

L'honorable sénatrice McPhedran propose :

Que la demande de budget d'étude spéciale suivante (étude sur les pratiques exemplaires et les problèmes constants du logement dans les collectivités des Premières Nations et les collectivités inuites du Nunavut, du Nunavik, de Nunatsiavut et des Territoires du Nord-Ouest), au montant de 16 700 \$, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, soit approuvée et présentée au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, après l'examen final réalisé par l'Administration du Sénat et supervisé par le Sous-comité du programme et de la procédure.

RÉSUMÉ DES DÉPENSES

Dépenses générales	16 700 \$
TOTAL	16 700 \$

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 10 h 50, la séance est suspendue.

À 10 h 52, la séance reprend.

À 10 h 53, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Wednesday, February 8, 2017
(37)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:46 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Lillian Eva Dyck, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Beyak, Boniface, Christmas, Dyck, Enverga, Lovelace Nicholas, Mégie, Oh, Pate, Raine, Sinclair, Tannas and Watt (13).

Other senator present: The Honourable Senator Martin (1).

In attendance: Brittany Collier, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, December 15, 2016, the committee continued its study on the new relationship between Canada and First Nations, Inuit and Métis peoples.

WITNESSES:

As individuals:

John Borrows, FRSC, Canada Research Chair in Indigenous Law, University of Victoria (by video conference);

James Tully, FRSC, Distinguished Professor Emeritus of Political Science, Law, Indigenous Governance and Philosophy, University of Victoria (by video conference);

Michael Asch, Professor, Department of Anthropology, University of Victoria (by video conference);

Joshua Nichols, Faculty of Law, University of Victoria (by video conference).

Messrs. Borrows, Tully and Asch made statements and, together with Mr. Nichols, answered questions.

At 8:05 p.m., the committee suspended.

At 8:13 p.m., the committee resumed.

Messrs. Borrows, Tully, Asch and Nichols continued to answer questions.

At 8:40 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, le mercredi 8 février 2017
(37)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 46, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Lillian Eva Dyck (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Beyak, Boniface, Christmas, Dyck, Enverga, Lovelace Nicholas, Mégie, Oh, Pate, Raine, Sinclair, Tannas et Watt (13).

Autre sénatrice présente : L'honorable sénatrice Martin (1).

Également présente : Brittany Collier, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 décembre 2016, le comité poursuit son étude sur les nouvelles relations entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

TÉMOINS :

À titre personnel :

John Borrows, MSRC, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit autochtone, Université de Victoria (par vidéoconférence);

James Tully, MSRC, professeur émérite de sciences politiques, de droit, de gouvernance autochtone et de philosophie, Université de Victoria (par vidéoconférence);

Michael Asch, professeur, Département d'anthropologie, Université de Victoria (par vidéoconférence);

Joshua Nichols, Faculté de droit, Université de Victoria (par vidéoconférence).

MM. Borrows, Tully et Asch font chacun une déclaration puis, avec M. Nichols, répondent aux questions.

À 20 h 5, la séance est suspendue.

À 20 h 13, la séance reprend.

MM. Borrows, Tully, Asch et Nichols continuent de répondre aux questions.

À 20 h 40, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Mark Palmer

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, January 31, 2017

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:04 a.m. to study the new relationship between Canada and First Nations, Inuit and Métis peoples.

Senator Lillian Eva Dyck (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning and bonjour. I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, either here in the room or listening via the web.

I would like to acknowledge for the sake of reconciliation that we are meeting on the traditional lands of the Algonquin peoples. My name is Lillian Dyck from Saskatchewan, and I have the privilege of chairing the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples.

I would like to point out that because of the motion passed in the Senate in December, we are welcoming several new members to our committee this morning. I would now invite my fellow senators to introduce themselves, starting on my right with the deputy chair.

Senator Patterson: Dennis Patterson from Nunavut. Good morning.

Senator Raine: Good morning. I'm Senator Nancy Greene Raine from British Columbia.

Senator Enverga: I'm Tobias Enverga from Ontario.

Senator Beyak: Senator Lynn Beyak from Ontario. Welcome.

Senator Oh: Senator Victor Oh from Ontario.

Senator Tannas: Scott Tannas from Alberta.

Senator Boniface: Gwen Boniface from Ontario.

Senator Pate: Kim Pate, Ontario.

Senator Watt: Charlie Watt from Nunavik.

Senator Mégie: Marie-Françoise Mégie from Quebec.

The Chair: I would like to welcome our new members from the independent group: Senator Mégie, Senator Boniface and Senator Pate. Senator McPhedran will join us in a few minutes.

Today we begin our new and exciting study on what a new relationship between the government and First Nations, Inuit and Metis peoples in Canada could look like. We will begin our study with a few meetings looking at the history of what has been studied and discussed on this topic.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 31 janvier 2017

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 4, pour étudier les nouvelles relations entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

La sénatrice Lillian Eva Dyck (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonjour. Je souhaite la bienvenue à tous les honorables sénateurs et aux membres du public qui suivent cette réunion du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones ici même, dans la salle, ou sur le Web.

Dans un esprit de réconciliation, je tiens à souligner que nous nous réunissons sur les terres traditionnelles des peuples algonquins. Je m'appelle Lillian Dyck. Je viens de la Saskatchewan. J'ai le privilège de présider le Comité permanent des peuples autochtones.

J'aimerais souligner qu'en raison de la motion qui a été adoptée par le Sénat en décembre, nous accueillons plusieurs nouveaux membres du comité ce matin. J'invite maintenant mes collègues sénateurs à se présenter. C'est le vice-président, à ma droite, qui commence.

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, du Nunavut. Bonjour.

La sénatrice Raine : Bonjour. Sénatrice Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Enverga : Tobias Enverga, de l'Ontario.

La sénatrice Beyak : Sénatrice Lynn Beyak, de l'Ontario. Bienvenue.

Le sénateur Oh : Sénateur Victor, de l'Ontario.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

La sénatrice Boniface : Gwen Boniface, de l'Ontario.

La sénatrice Pate : Kim Pate, de l'Ontario.

Le sénateur Watt : Charlie Watt, du Nunavik.

La sénatrice Mégie : Marie-Françoise Mégie, du Québec.

La présidente : J'aimerais souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du comité, qui sont des sénateurs indépendants : les sénatrices Mégie, Boniface et Pate. La sénatrice McPhedran se joindra à nous dans quelques minutes.

Nous commençons aujourd'hui notre nouvelle étude passionnante sur ce à quoi pourraient ressembler de nouvelles relations entre le gouvernement et les Premières Nations, les Inuits et les Métis au Canada. Nous commencerons notre étude en examinant, au cours des réunions initiales, les études qui ont été réalisées et les discussions qui ont eu lieu sur le sujet.

Today I have the pleasure of welcoming to our committee Professor Jim Miller, Professor Emeritus of History, University of Saskatchewan, who is a well-known authority on many aspects of indigenous history in Canada. Professor Miller, you have the floor for opening remarks, and then we will open up the floor for questions from the senators. If you would begin please, Professor Miller.

J.R. (Jim) Miller, Professor Emeritus of History, University of Saskatchewan, as an individual: Thank you, Senator Dyck. Good morning, senators. Thank you for the invitation to come and discuss with you an important aspect of our country's history.

One of the prominent themes of the Truth and Reconciliation Commission's work was the importance of history. Canadians' "lack of historical knowledge" has serious consequences for First Nations, Inuit and Metis peoples and for Canada as a whole. The commission continued, stating that "history plays an important role in reconciliation. To build for the future, Canadians must look to and learn from the past."

In fact, the idea that a proper understanding of history is a key to solving the problems of the present and building a better future is prominent in all three reports that the TRC produced between 2012 and 2015.

Many people believe that Canada's record, like that of its American neighbour, is one of unremitting conflict from first contact until recent times, but if Canadians consult the history of relations between indigenous and immigrant peoples, what do they find? The pattern of relations between Native and newcomer in Canada has been quite different from that of the United States. That difference, in fact, holds clues about how to work together productively in the future. In all regions of Canada — and I'm going to emphasize Eastern Canada because of limitations of time — first contacts and interactions between indigenous peoples and European newcomers were harmonious and fruitful.

This positive picture is not the result of any inherent moral superiority of the peoples who colonized Canada compared to the founders of the United States. Rather, the reason for positive relations in early Canadian history is economic. Unlike the Thirteen Colonies to the south, where agriculture was a major part of the economy, in early New France, the local economy was built on commerce and furs. Indeed, this was the economic reality in every region of Canada after contact between Europeans and Indians.

What was distinctive about relations within the trade for furs was that economic forces compelled the different peoples in the exchange to cooperate. The reason was straightforward.

J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à M. Jim Miller, professeur émérite d'histoire à l'Université de la Saskatchewan, qui est un spécialiste bien connu de nombreux aspects de l'histoire des Autochtones au Canada. Monsieur Miller, vous pouvez maintenant faire votre déclaration préliminaire. Les sénateurs vous poseront des questions par la suite. Allez-y, monsieur.

J.R. (Jim) Miller, professeur émérite d'histoire, Université de la Saskatchewan, à titre personnel : Je vous remercie, sénatrice Dyck. Mesdames et messieurs, bonjour. Je vous remercie de m'avoir invité à discuter d'un volet important de l'histoire de notre pays.

L'importance de l'histoire est l'un des principaux thèmes qui ont été abordés dans le cadre des travaux de la Commission de vérité et de réconciliation. Le « manque de connaissances historiques » des Canadiens a de lourdes conséquences pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis ainsi que pour l'ensemble du pays. La commission a indiqué que « [l]'histoire joue également un rôle important dans la réconciliation et [que] pour pouvoir préparer l'avenir, les Canadiens doivent examiner le passé et en tirer des leçons ».

En fait, l'idée selon laquelle une bonne connaissance de l'histoire est essentielle pour résoudre les problèmes du présent et construire un avenir meilleur occupe une grande place dans les trois rapports que la commission a produits entre 2012 et 2015.

Bon nombre de Canadiens croient que comme chez leurs voisins américains, l'histoire de leur pays correspond à une suite ininterrompue de conflits depuis les premiers contacts, mais en examinant l'histoire des relations entre les Autochtones et les peuples immigrants, que découvrent-ils? L'histoire des relations entre les Autochtones et les nouveaux arrivants au Canada est bien différente de celle aux États-Unis. Cette différence, en fait, offre des indications sur la façon dont nous pouvons travailler ensemble de façon productive dans l'avenir. Dans toutes les régions du Canada — et je vais parler surtout de l'Est du Canada puisque notre temps est limité —, les premiers contacts entre les peuples autochtones et les nouveaux arrivants européens étaient harmonieux et fructueux.

Si les relations étaient positives, ce n'est pas parce que les gens qui ont colonisé le Canada avaient une supériorité morale inhérente comparativement à ceux qui ont fondé les États-Unis. Les raisons qui expliquent les bonnes relations du départ sont plutôt d'ordre économique. À la différence de la situation des Treize colonies dans le sud, où l'agriculture était une partie importante de l'économie, tôt à l'époque de la Nouvelle-France, l'économie locale a reposé sur le commerce et les fourrures. En effet, cela correspondait à la réalité économique de chaque région du Canada après les premières rencontres entre les Européens et les Autochtones.

L'aspect distinctif des relations entretenues dans le commerce des fourrures, c'est que les facteurs économiques ont poussé les différents peuples à coopérer. La raison est fort simple. Les

Indigenous people had the skills — things such as knowledge of the lands, transportation routes, food resources and the animals — that Europeans needed to pursue the trade.

Perhaps the clearest, most graphic example of what I mean is the trade in beaver fur, which dominated the 17th century. The favoured, prime pelt was what was known as “castor gras d’hiver” — literally translated, “greasy winter beaver.” What that referred to was that the prime fur was a beaver pelt that had been worn as part of a garment with the fur against the body for the winter season, during which abrasion, smoke and oils from the body had the effect of stripping off coarse outer guard hairs, leaving only the fine downy filament that furriers wanted. That was a clear example of how the First Nations were absolutely essential, not just to locate, to take, to skin, but in this case to process the fur for trade with the Europeans.

Indigenous peoples were more efficient procurers and processors of furs than the newcomers could ever hope to be. For their part, Europeans were few in number, largely ignorant about how to survive in the North American wilderness, and unskilled in capturing and removing hides from beavers and other animals. The dominance of commerce — in Eastern Canada, a dominance that lasted almost two centuries — ensured that the small European population would need the cooperation of the indigenous majority.

Equally important, newcomers saw no need to change the Natives’ way of life. Apart from Christian missionaries who sought to convert First Nations to Christianity, the Europeans involved in a commercial relationship took a “live and let live” approach to relations.

The other prominent activity that emerged, especially in the 1700s, was military relations between Europeans and First Nations as France and Britain contended for control of North America. Here too, European military leaders saw no reason to try to change their First Nations allies. Indians’ skills in forest dwelling, travel via the river systems, forest diplomacy and North American warfare were exactly what French and, later, British strategists desired. Their need for indigenous allies was reflected in the creation of peace and friendship treaties in the early 18th century, as well as in the use of First Nation wampum belts, creations made of shells strung on deer gut. Wampum belts were the means of recording negotiations in this period of the 18th century.

It’s important to note that most First Nations in the East in this early period found alliance with the European fur traders who were concentrated north of the St. Lawrence River and the Great Lakes far preferable to siding with the agriculturists in the Thirteen Colonies and, later, the United States. From the Seven

peuples autochtones avaient les capacités — par exemple, la connaissance des terres, des voies de transport, des ressources alimentaires et des animaux— dont les Européens avaient besoin pour réaliser les échanges.

L’exemple qui illustre peut-être le plus clairement ce que je veux dire, c’est celui du commerce de la fourrure de castor, qui était dominant au cours du XVII^e siècle. On appelait les peaux de castors de première qualité le « castor gras d’hiver ». Ce que cela désignait, c’est le fait que la fourrure de première qualité était une peau de castor qui avait été portée directement sur le corps comme partie d’un vêtement pendant l’hiver, durant lequel l’abrasion, la fumée et les huiles du corps avaient pour effet de faire tomber les jarres, si bien qu’il ne restait que les poils fins et soyeux que voulaient avoir les fourreurs. C’est un bon exemple qui montre que les Premières Nations avaient un rôle absolument essentiel, non seulement pour trouver et chasser les animaux, mais pour traiter la fourrure pour son commerce avec les Européens.

Les peuples autochtones étaient des fournisseurs et des transformateurs de fourrures plus efficaces que n’auraient pu jamais espérer l’être les nouveaux arrivants. Pour leur part, les Européens étaient peu nombreux, ne savaient généralement pas comment survivre dans l’étendue sauvage de l’Amérique du Nord, et ne savaient pas comment capturer les castors et d’autres animaux ou comment en retirer la peau. La prédominance du commerce — qui a duré presque deux siècles dans l’Est du Canada — a fait en sorte que la petite population européenne avait besoin de la collaboration de la majorité autochtone.

Fait tout aussi important, les nouveaux arrivants ne jugeaient pas utile de modifier le mode de vie des Autochtones. Mis à part les missionnaires chrétiens qui essayaient de convertir les Premières Nations au christianisme, les Européens qui participaient aux relations commerciales ont adopté une approche axée sur le « vivre et laisser vivre ».

L’autre activité très importante qui est apparue, surtout dans les années 1700, ce sont les relations militaires entre les Européens et les Premières Nations au moment où la France et la Grande-Bretagne luttaient l’une contre l’autre pour avoir le contrôle de l’Amérique du Nord. Dans ce cas également, les chefs militaires européens ne voyaient aucune raison de changer la façon de faire de leurs alliés des Premières Nations. Les capacités des Autochtones concernant la vie en forêt, les déplacements dans le réseau hydrographique, la diplomatie et les guerres en Amérique du Nord correspondaient exactement à ce que voulaient les stratèges français et, plus tard, britanniques. Leur besoin d’avoir des alliés autochtones se reflétait dans la création des traités de paix et d’amitié au début du XVIII^e siècle, de même que dans l’utilisation de ceintures wampum des Premières Nations, une enfilade de coquillages, pour enregistrer des négociations durant cette période du XVIII^e siècle.

Il est important de souligner qu’à cette époque, la plupart des Premières Nations dans l’Est du pays préféraient de loin faire alliance avec les marchands de fourrures européens, qui se trouvaient principalement au nord du fleuve Saint-Laurent et des Grands Lacs, que de se ranger du côté des agriculteurs des

Years' War through the war of the American Revolution to the War of 1812, First Nations favoured the traders in the North over the more southerly farmers.

The history of early cooperation and fruitful relations was not all positive, of course. Europeans unintentionally brought with them pathogens to which indigenous North Americans had little or no immunity. As a result, even in this positive early phase, Native people suffered a horrific loss of life to disease. There were also occasional armed conflicts, things such as the intermittent conflict between New France and the Five Nations, the Haudenosaunee or the Iroquois, in the 17th century. But overall, unlike the United States, Canada never adopted a policy of annihilation of the indigenous peoples.

Relations between First Nations and the British North American colonies, however, were transformed in the early 1800s when the economic foundation of the colonies shifted from commerce to an expanding agricultural economy. The encouragement of settlement, the development of urban centres, in the west the decline of the bison, and a reduced demand for furs meant colonists no longer needed First Nations economically. Indeed, they now constituted a barrier to settler goals. These economic changes represented a threat to indigenous peoples. While trade had encouraged cooperation, agriculture levelled the forests where they lived and pushed the peoples apart. Immigrant colonists and indigenous hunter-gatherers were now rivals for resources, not partners.

From the altered economic relations, other changes soon flowed. Because colonial farmers found indigenous hunter-gatherers an inconvenience, colonists urged their government to control and restrict Native people. For their part, British authorities who no longer believed they needed the diplomatic and military assistance of First Nations were anxious to reduce the costs of dealing with Native people.

The result of these changed attitudes was the development of a radically different policy aimed at indigenous peoples. Whereas newcomers once had sought the economic and military cooperation of partners and allies, now they wanted to isolate and change them. The outcome of this shift was a series of policies that attempted to control and reshape the behaviour and values of Native peoples — to reshape them economically, politically, socially and culturally. In other words, the result now was an aggressive attempt at assimilation. The policies that have caused so much damage, such as residential schooling, are all aspects of the drive to assimilate indigenous peoples that developed in the 1830s in Upper Canada and was carried over by the Dominion of Canada after Confederation. Passage of the Indian Act in 1876 solidified the assimilationist policy.

Treize colonies et, plus tard, des États-Unis. De la guerre de Sept Ans, jusqu'à la guerre de 1812, en passant par la Révolution américaine, les Premières Nations ont appuyé les commerçants du Nord plutôt que les agriculteurs plus au sud.

Bien entendu, tout n'était pas positif dans cette coopération et ces relations fructueuses des débuts. Sans le vouloir, les Européens ont apporté des pathogènes contre lesquels les Autochtones nord-américains étaient peu ou n'étaient pas du tout en mesure de se battre. Par conséquent, même dans cette période positive, de nombreux Autochtones ont perdu la vie des suites de maladies. De plus, il y a eu, à l'occasion, des conflits armés, comme les conflits intermittents entre la Nouvelle-France et la Ligue des Cinq-Nations, la Confédération des Six Nations ou les Iroquois au XVII^e siècle. Or, dans l'ensemble, contrairement aux États-Unis, le Canada n'a jamais adopté de politique d'anéantissement des peuples autochtones.

Toutefois, les relations entre les Premières Nations et les colonies de l'Amérique du Nord britannique se sont transformées au début des années 1800, lorsqu'une économie agricole florissante a remplacé le commerce comme base économique des colonies. L'incitation à la colonisation, la création de centres urbains, la diminution du nombre de bisons dans l'Ouest et la réduction de la demande de fourrures ont fait en sorte que les colons n'avaient plus besoin des Premières Nations sur le plan économique. En effet, elles représentaient dès lors un obstacle aux objectifs des colonisateurs. Les changements économiques représentaient une menace pour les peuples autochtones. Tandis que le commerce avait favorisé la coopération, l'agriculture détruisait les forêts dans lesquelles ils vivaient et séparait les gens. Les colons et les chasseurs-cueilleurs autochtones rivalisaient dorénavant pour obtenir des ressources plutôt que de collaborer.

D'autres changements ont découlé des relations économiques transformées. Parce que les colons agriculteurs trouvaient les Autochtones chasseurs-cueilleurs dérangeants, les colons ont exhorté leur gouvernement à exercer un contrôle sur les Autochtones. Pour leur part, les autorités britanniques, qui ne croyaient plus avoir besoin de l'aide diplomatique et militaire des Premières Nations, souhaitaient vivement réduire les coûts liés au fait de traiter avec les peuples autochtones.

Ce changement d'attitude s'est traduit par l'élaboration d'une politique radicalement différente à l'égard des peuples autochtones. Alors que les nouveaux arrivants avaient autrefois cherché la coopération économique et militaire de partenaires et d'alliés, ils voulaient dorénavant les isoler et les changer. Ce changement de direction a mené à l'adoption d'une série de politiques visant à tenter de contrôler et de redéfinir le comportement et les valeurs des peuples autochtones — modifier les choses sur les plans économique, politique, social et culturel. Autrement dit, cela s'est traduit par la prise de mesures énergiques pour leur assimilation. Les mesures qui ont causé tant de torts, comme celles concernant les pensionnats indiens, sont toutes des aspects du mouvement visant à assimiler les peuples autochtones qui a surgi dans les années 1830 dans le Haut-

Efforts to compel First Nations to farm, to govern themselves with elective institutions, to drop cultural practices such as the potlatch and the sun dance, to adopt Christianity and to change how they saw the world — all these things brought about dislocation and misery from which Canada is now trying to extricate itself.

Assimilative policies frustrated communities in their development, undermined families in their relations with one another and unsettled young individuals trying to understand themselves, their community and their place in the world. Discriminatory gender provisions corroded relations between males and females too. Although assimilation ceased to be official policy decades ago, its consequences, as in the residential schools, continue to be felt.

A proper understanding of this history can help us “build for the future.” If we learn from the past, as the TRC said — that we enjoyed good relations when we worked together on mutually beneficial projects and experienced terrible relations when our goals became incompatible — that better future will require rediscovering things that encourage economic cooperation.

A vital preliminary step to reconciliation, though, is redress of the ill effects of a century and a half of destructive assimilationist policies. Settling land claims, improving indigenous education, rebuilding safe and healthy communities and respecting indigenous people’s desire to map out their own paths are all essential first steps. Redress should precede and then accompany reconciliation, and then both Native and newcomer Canadians can define mutually beneficial ways to work together.

Two obvious fields for such cooperation, areas in which indigenous peoples have prior rights and vital knowledge, are resource development and environmental rehabilitation.

Canadians once worked together cooperatively. If they understand the reasons for that fruitful beginning and why cooperation later ceased, they can build a better future together again. Thank you.

The Chair: Thank you, Professor Miller. The floor is now open for questions from senators.

Senator Patterson: This has been a very useful, big-picture look at where we are today as we seek to help our new government define a new relationship with Aboriginal peoples.

Canada et qui a été reporté par le Dominion du Canada après la Confédération. L’adoption de la Loi sur les Indiens en 1876 a consolidé la politique d’assimilation.

Les mesures visant à obliger les Premières Nations à exploiter les terres; à régir leurs activités avec des institutions électives; à abandonner des pratiques culturelles, comme le potlatch et la danse du soleil; à adopter le christianisme et à changer leur conception du monde — toutes ces choses ont causé des bouleversements et de la misère dont le Canada essaie maintenant de se sortir.

Les politiques d’assimilation ont nui au développement des collectivités et aux relations au sein des familles et ont perturbé les jeunes qui essayaient de se comprendre eux-mêmes, de comprendre leur collectivité et leur place dans le monde. Des dispositions discriminatoires ont nui aux relations entre les hommes et les femmes également. Bien que l’assimilation ne soit plus une politique officielle depuis des décennies, ses conséquences, comme les pensionnats, se font toujours sentir.

Une bonne compréhension de cette histoire peut nous aider à « préparer l’avenir ». Si nous tirons des leçons du passé, comme l’a indiqué la commission — nous entretenons de bonnes relations lorsque nous collaborions à des projets mutuellement avantageux, et nous entretenons de terribles relations lorsque nos objectifs sont devenus incompatibles —, cet avenir meilleur nécessitera la redécouverte des choses qui favorisent la coopération économique.

Cependant, un premier pas vers la réconciliation consiste à réparer les effets néfastes d’un siècle et demi de politiques d’assimilation. Le règlement des revendications territoriales, l’amélioration de l’éducation des Autochtones, la reconstruction de collectivités sûres et en santé et le respect de la volonté des gens de tracer leur propre voie sont de premières étapes essentielles. La réparation devrait précéder la réconciliation, pour ensuite l’accompagner, et alors, tant les Autochtones que les nouveaux arrivants canadiens pourront établir les moyens bénéfiques de travailler ensemble.

Le développement des ressources et la réhabilitation de l’environnement sont deux terrains évidents pour une telle coopération, des domaines au sujet desquels les peuples autochtones ont des droits antérieurs et des connaissances essentielles.

Les Canadiens ont déjà travaillé ensemble. S’ils comprennent les raisons de ce départ fructueux et pourquoi cette coopération a cessé plus tard, ils pourront construire ensemble un avenir meilleur. Merci.

La présidente : Je vous remercie, monsieur Miller. Les sénateurs poseront maintenant des questions.

Le sénateur Patterson : Vous avez dressé un tableau général très utile de la situation d’aujourd’hui; nous voulons aider notre nouveau gouvernement à établir de nouvelles relations avec les peuples autochtones.

Professor, I found it interesting that you described quite a contrasting history between Canada and the U.S. in the early days of contact because of different economies, but then you say that following the 1800s, when land became an issue in Canada as the fur trade declined, we began to follow the conflict and assimilation policies of the United States south of the border. Did the Canadian government follow patterns of land dispossession and developing reserves that were learned from the United States?

Mr. Miller: It was more a matter of following the dictates of the Royal Proclamation of 1763. Thank you for your question, because it raises an area I didn't have time to get into, which is the making of territorial treaties in the late 18th and 19th century.

Following the Royal Proclamation, the Crown began to negotiate for access to indigenous lands, and this led to a process of dispossession and reserve creation, as you suggested. It was parallel to things that happened in the United States, but it really was inspired by British Canadian imperatives.

Senator Patterson: You recommend that we should seek to once again achieve the partnership that marked the early days of contact, where settlers relied on indigenous people to manage the land and harvest its resources and take care of the land, but you say redress should precede those efforts at reconciliation. You spoke of settling land claims, improving indigenous education, rebuilding safe and healthy communities and respecting indigenous peoples' desire to map out their own paths.

As a committee, we have struggled with a lot of these same issues. Our committee did a major study on education. We've been looking at issues such as housing and drinking water and treaty settlement over the years. To be candid with you, we found it to be a very frustrating exercise. We have made recommendations that haven't always been carried out, and we've seen slow progress. Government has put a lot of effort into these issues, and there isn't a lot of progress. Even one of the major land claim agreements reached in North America amongst the Inuit of my territory resulted in a very significant litigation because there was a failure to implement what most people had hailed as a remarkably progressive treaty.

You're saying we should redress these issues before we talk about reconciliation. Well, we've been trying. Canada has been trying, and our committee has been trying. I think with this study we've been hoping to find a new path forward rather than continuing to bang our heads against the wall working on these very important issues. I'm not diminishing them. But you're saying no, we should continue to work on these issues and that reconciliation can then follow. I guess I'm hoping there might be

Monsieur, je trouve intéressant que vous ayez décrit les contrastes entre le Canada et les États-Unis, concernant l'époque des premiers contacts, qui existaient en raison de différences sur le plan économique. Or, vous avez dit qu'après les années 1800, lorsque la terre est devenue un enjeu au Canada en raison de la chute du commerce de la fourrure, nous avons commencé à adopter des politiques de conflit et d'assimilation comme aux États-Unis, nos voisins du Sud. Le gouvernement canadien a-t-il suivi le modèle de dépossession des terres et de création de réserves adopté par les États-Unis?

M. Miller : Il s'agissait davantage de suivre ce que prévoyait la Proclamation royale de 1763. Je vous remercie de la question, car il s'agit d'un sujet dont je n'ai pas eu le temps de parler, c'est-à-dire la conclusion de traités territoriaux à la fin des XVIII^e et XIX^e siècles.

Dans la foulée de la Proclamation royale, la Couronne a commencé à négocier pour l'accès à des terres autochtones, ce qui a mené à un processus de dépossession et de création de réserves, comme vous l'avez dit. Cela ressemblait à des choses qui se sont produites aux États-Unis, mais c'était inspiré d'impératifs canado-britanniques.

Le sénateur Patterson : Vous dites que nous devrions chercher à réaliser le partenariat qui a marqué le début des contacts, à l'époque où les colons avaient besoin des peuples autochtones pour gérer les terres et exploiter ses ressources et s'occuper des terres, mais vous avez dit que la réparation devrait précéder les efforts de réconciliation. Vous avez parlé de règlement des revendications territoriales, d'amélioration de l'éducation des Autochtones, de reconstruction de collectivités sûres et saines et de respect de la volonté des peuples autochtones de tracer leur propre voie.

Notre comité a réfléchi à bon nombre de ces questions. Nous avons mené une importante étude sur l'éducation. Au fil des ans, nous avons examiné des questions comme le logement, l'eau potable et l'établissement de traités. Je vous dirais franchement que nous avons constaté que c'est un exercice très frustrant. Nous avons formulé des recommandations qui n'ont pas été mises en œuvre, et nous constatons que les progrès sont lents. Le gouvernement a consacré beaucoup d'efforts à ces questions, et les progrès sont minimes. Même l'un des accords de revendication territoriale majeur en Amérique du Nord qui a été conclu avec les Inuits de mon territoire a entraîné des contestations judiciaires très importantes, car on n'avait pas mis en œuvre ce que la plupart des gens avaient considéré comme un traité remarquablement novateur.

Vous dites que nous devrions réparer ces torts avant de parler de réconciliation. Eh bien, nous essayons de le faire. C'est ce que le Canada et notre comité essaient de faire. Je crois que dans le cadre de notre étude, nous espérons trouver une nouvelle voie plutôt que de continuer à nous frapper la tête contre le mur concernant ces questions très importantes. Je ne diminue pas leur importance. Or, vous dites que nous devrions continuer à travailler à ces questions et que cela pourrait ensuite mener à la

another way, a new way, rather than just seeing slow progress on these major and seemingly intractable issues. Would you comment on that frustration we've felt in this committee?

Mr. Miller: Yes. Ideally redress and reconciliation should proceed together. I didn't mean to suggest a complete program of redress had to be initiated and completed before we move to reconciliation. Ideally the two processes would work together in parallel. The danger is if we don't do redress as well as reconciliation, indigenous peoples will say, quite reasonably, "Talk is cheap, but what about justice? What about solving these accumulated problems, the products of 150 years of policy?" So I think, to answer you briefly, the two processes should proceed together.

Senator Patterson: Thank you.

The Chair: If I may intervene here, I was very taken with your last statement, Professor Miller, with regard to redress. Talk is cheap but what about justice. Could you expand on that a little bit more? In my mind, I'm trying to determine what redress means. Could you give us some examples of what you might consider redress to be?

Mr. Miller: Perhaps I can tell a story from the South African experience. There was a story told there during the South African Truth and Reconciliation commission about Mr. Tabo and Mr. Smith. Mr. Smith, a very powerful member of the white minority, had managed to steal or appropriate a cow that belonged to Mr. Tabo. When the truth and reconciliation process began, he had a certain amount of remorse, and he reached out to the indigenous African and met and talked with him. They had tea together and they were all very cheery and jolly. As he was about to leave, Mr. Tabo said, "Mr. Smith, what about the cow?" Mr. Smith said, "We had a wonderful meeting. We talked, we had tea, we're moving toward reconciliation and you go and spoil it with that." Well, indigenous people in Canada want to know, what about the cow? What about solving these things?

Perhaps a more energetic application of effort to roughly 1,000 accumulated claims would be one thing that could be done, as well as acceding to the instructions of the Canadian Human Rights Commission to deal with the allocation of funds for the support of young indigenous people. There are a range of things that could be done.

I agree with Senator Patterson that it would be daunting or impossible to tackle them all and solve them all quickly, but some meaningful progress would have a salutary effect and promote better reconciliation.

Senator Enverga: Thank you for being here today. I think this is a new era that we have been waiting for.

réconciliation. J'espère qu'il existe un autre moyen, un nouveau moyen qui serait préférable à la réalisation de lents progrès concernant ces problèmes majeurs et en apparence insolubles. Voudriez-vous dire quelque chose au sujet de la frustration que les membres de notre comité ressentent?

M. Miller : Oui. L'idéal serait que les processus de réparation et de réconciliation soient simultanés. Je ne voulais pas laisser entendre qu'il faut attendre qu'un programme exhaustif de réparation ait été lancé et terminé avant de passer à la réconciliation. Idéalement, les deux processus devraient être menés en parallèle. Le danger, c'est que si nous ne faisons pas les deux, les Autochtones diront, à juste titre : « Ce sont de beaux discours, mais qu'en est-il de la justice? Qu'en est-il de la résolution des problèmes accumulés qui découlent de 150 ans de politiques? » Je pense donc, pour vous donner une réponse courte, que les deux processus devraient aller de pair.

Le sénateur Patterson : Merci.

La présidente : Permettez-moi d'intervenir, monsieur Miller, car votre dernier commentaire m'a frappé. Vous avez dit : « Ce sont de beaux discours, mais qu'en est-il de la justice? » Pourriez-vous nous en parler davantage? Je tente d'en arriver à une définition de la réparation. Pouvez-vous nous donner des exemples de ce que pourrait être la réparation, selon vous?

M. Miller : Je pourrais peut-être vous raconter une anecdote tirée de l'expérience sud-africaine. Pendant les travaux de la Commission de vérité et de réconciliation de l'Afrique du Sud, il y avait une histoire qui circulait au sujet de deux hommes, M. Tabo et M. Smith. M. Smith, un membre très puissant de la minorité blanche, avait réussi à voler ou à conserver une vache appartenant à M. Tabo. Au début du processus de vérité et de réconciliation, M. Smith — frappé de remords — a communiqué avec l'Africain indigène afin de tenir une rencontre et de discuter. Ils ont pris le thé ensemble dans une atmosphère joyeuse et festive. Tout juste avant de partir, M. Tabo a dit : « Qu'en est-il de la vache, monsieur Smith? » M. Smith a alors répondu : « Nous avons eu une rencontre formidable, nous avons discuté, nous avons pris le thé, nous progressons vers la réconciliation, et voilà que vous gêchez tout avec cette question. » Eh bien, les peuples autochtones du Canada veulent savoir ce qu'il en est de la vache. Qu'en est-il de la résolution de ces enjeux?

L'une des choses qu'il conviendrait de faire serait de consacrer des efforts plus sentis au règlement des quelque 1 000 revendications accumulées. Il faudrait en outre donner suite aux instructions de la Commission canadienne des droits de la personne quant à l'allocation de fonds visant à appuyer les jeunes Autochtones. Diverses choses pourraient être faites.

Je crois, à l'instar du sénateur Patterson, que s'attaquer à tous ces problèmes simultanément et chercher à les résoudre rapidement serait une tâche colossale, voire impossible. Cela dit, des progrès significatifs auraient un effet salutaire et faciliteraient la réconciliation.

Le sénateur Enverga : Merci d'être ici aujourd'hui. Je pense que nous arrivons dans l'ère nouvelle que nous avons tant espérée.

You mentioned a proper understanding of history. Are your views and comparison between the U.S. and Canada part of the school curriculum now in Canada?

Mr. Miller: It's becoming part of the school curriculum. It's not yet completely implemented. The view of the interpretation of Canadian history and the history of Native/newcomer relations is one that began about 35 years ago in the academy, in the universities, and has become the consensus view there. The way our educational systems work is that interpretation and innovation at the post-secondary level eventually filters down to the secondary and elementary levels. We're in that process now.

In my province, the province of Saskatchewan, it's well under way. For almost a decade now, the province has had a system in the schools, a curriculum, called "Teaching Treaties in the Classroom" that is very successful in educating the whole population about the importance of treaties as the foundation of Saskatchewan society. Indeed, it was Saskatchewan Treaty Commissioner David Arnot who coined a phrase that's become well-known now, namely, "We are all treaty peoples."

That's a specific example of how the process works, and perhaps helps to explain why it's not completely implemented yet but is under way. A number of provinces, the N.W.T., Ontario and some others, have announced that, as part of their response to the TRC, they will overhaul their curricula to try to make it more promoting of reconciliation.

Senator Enverga: I'm hoping this curriculum will be implemented for everybody as soon as possible. It is important for Canadians to understand the history of Canada. I do not know if it's one of your suggestions, but perhaps history should be part of a requirement for every new Canadian, like new immigrants here in Canada, so that a proper understanding of our relationship with the indigenous community will be further established and maybe strengthened at the same time. Could that be one of your recommendations?

Mr. Miller: There is a fair bit of history in the booklet "Discover Canada" that new Canadians get as they prepare for citizenship. One of my volunteer activities is that from time to time I act as the presiding official at citizenship ceremonies. I talk with newly created Canadian citizens, and they have been through the process of learning. I agree with you that more would be better, but then more education about their history would be better for all Canadians.

Senator Beyak: Thank you for an excellent presentation. It was very informative for us. I travel a lot in the United States, as I'm sure everyone does, and I have visited museums of Native history. They seem to be living in harmony there, but could you tell me if

Vous avez fait allusion à une bonne compréhension de l'histoire. A-t-on intégré vos observations et une comparaison entre les États-Unis et le Canada dans les programmes scolaires canadiens?

M. Miller : On commence à intégrer ces notions dans les programmes scolaires, mais ce n'est pas encore terminé. Cette interprétation de l'histoire canadienne et de l'histoire des relations entre les Autochtones et les nouveaux arrivants a commencé à circuler dans le milieu universitaire il y a environ 35 ans et fait maintenant consensus. L'intégration des notions dans nos systèmes d'éducation fonctionne de haut en bas, ce qui signifie que les interprétations et l'innovation commencent au niveau postsecondaire avant d'être intégrées aux niveaux secondaire et primaire. Ce processus est maintenant enclenché.

Dans ma province, la Saskatchewan, ce travail est déjà bien amorcé. Depuis maintenant près d'une décennie, la province a mis en place dans les écoles un programme intitulé « Teaching Treaties in the Classroom », un programme qui vise à sensibiliser l'ensemble de la population sur l'importance des traités comme élément fondateur de la société saskatchewanaise et qui connaît beaucoup de succès. D'ailleurs, c'est M. David Arnot, le commissaire aux traités de la Saskatchewan, qui a prononcé pour la première fois une phrase maintenant célèbre : « Nous sommes tous visés par les traités. »

Il s'agit là d'un exemple précis du fonctionnement du processus; cela explique peut-être pourquoi il est commencé, mais n'est pas terminé. En réponse à la Commission de vérité et réconciliation, plusieurs provinces et territoires — les Territoires du Nord-Ouest, l'Ontario et d'autres — ont annoncé une refonte de leurs programmes scolaires afin qu'ils favorisent davantage la réconciliation.

Le sénateur Enverga : J'espère que ce programme scolaire sera mis en place partout le plus tôt possible. Il est important que les Canadiens connaissent l'histoire du pays. Je ne sais pas si cela fait partie de vos suggestions, mais il conviendrait peut-être de donner des cours d'histoire obligatoires à tous les néo-Canadiens, les nouveaux immigrants au Canada, dans le but d'accroître et peut-être de renforcer la compréhension de notre relation avec la communauté autochtone. Cela pourrait-il être une de vos recommandations?

M. Miller : Le guide d'études *Découvrez le Canada* fourni aux nouveaux Canadiens pour leur préparation à l'obtention de la citoyenneté comporte un important volet sur l'histoire. De temps à autre, dans mes activités bénévoles, j'assume la présidence de cérémonies de citoyenneté. J'ai donc l'occasion de discuter avec de nouveaux citoyens canadiens, des gens qui sont en plein apprentissage. Je conviens avec vous qu'il serait préférable d'en faire plus, mais cela dit, offrir plus de cours d'histoire à l'ensemble de la population canadienne serait une bonne chose.

La sénatrice Beyak : Je vous remercie de votre excellent exposé. Il a été très instructif. Comme tout le monde, sans doute, je voyage beaucoup aux États-Unis, et j'ai eu l'occasion de visiter des musées de l'histoire des Autochtones. Ils semblent vivre en

that relationship between the government and First Nations is working or if there's another model anywhere in the world that we could emulate a bit instead of reinventing or trying to reinvent the wheel.

Mr. Miller: I think the United States has serious difficulties, especially if we look at things like the Dakota access pipeline situation. That's a very clear example. They have a fairly lengthy history of violence directed towards Native Americans, as they term them.

Perhaps the most fruitful example I can think about in the world, although it's not one that fits the Canadian case perfectly, would be New Zealand. The reason it doesn't fit perfectly is that the Maori in New Zealand are roughly 15, 16 per cent of the population, whereas indigenous peoples in Canada are about 4 to 4.5 per cent. Although interestingly, in the province of Saskatchewan, indigenous people are about 15 or 16 per cent.

In New Zealand, they have had, from their earliest days, separate political representation in their Parliament for Maori. They have very productive educational programs there, well-supported indigenous language programs and other things such as that.

They also have something very effective, though expensive, for the resolution of claims, namely the Waitangi Tribunal, which interprets and solves problems that arise from the Waitangi Treaty of the 1840s. That's the closest example, but it's by no means a perfect match, senator.

Senator Beyak: Thank you very much.

Senator Raine: Thank you very much for being here. I had a question, but I'm going to park it and follow up on Senator Beyak's.

I'm also aware of the Waitangi Tribunal in New Zealand. When I look at the multitude of treaties that we're facing in Canada, which we're not really resolving, I ask myself: Could there be a better way of resolving the treaty issue? I agree that the treaties have been broken and that many Canadians don't understand that we are all treaty people. Our government signed those treaties on behalf of us, even though we weren't there then.

Has there been any work done at the academic level on some form of Waitangi tribunal that could be established here in Canada? Could you expand a bit on how that tribunal works in New Zealand?

Mr. Miller: There really hasn't been anything in Canada equivalent to a study of the Waitangi Tribunal. There's been a lot of study of the New Zealand case, however. The reason for that is, of course, with the Treaty of Waitangi, you've got one treaty for the whole country. We have dozens or hundreds of territorial treaties across Canada.

harmonie là-bas. Pourriez-vous me dire si cette relation entre le gouvernement américain et les Premières Nations fonctionne ou s'il existe, ailleurs dans le monde, un autre modèle dont nous pourrions nous inspirer au lieu de réinventer ou d'essayer de réinventer la roue?

M. Miller : Je pense que les États-Unis connaissent de graves difficultés, notamment la situation entourant la construction du pipeline de Dakota Access, qui est un exemple probant. Ce pays a de longs antécédents de violence à l'égard des Autochtones, qu'ils appellent les *Native Americans*.

À l'échelle mondiale, l'exemple le plus utile qui me vient à l'esprit, même s'il ne correspond pas parfaitement à la situation au Canada, est celui de la Nouvelle-Zélande. La comparaison n'est pas parfaite, car les Maoris représentent environ 15 à 16 p. 100 de la population néo-zélandaise, tandis que la proportion d'Autochtones au Canada est d'environ 4 à 4,5 p. 100. Fait intéressant, toutefois, les Autochtones forment environ 15 à 16 p. 100 de la population de la Saskatchewan.

En Nouvelle-Zélande, les Maoris ont leurs propres représentants au Parlement du pays, et ce, depuis la fondation du pays. Les programmes d'enseignement du pays sont très efficaces; les programmes de langue autochtone, entre autres, jouissent d'un appui important.

Les Néo-Zélandais ont un mécanisme très efficace, mais coûteux, pour la résolution des revendications : le tribunal Waitangi. Il est chargé de l'interprétation du traité de Waitangi — qui remonte aux années 1840 — et de la résolution des problèmes qui en découlent. C'est l'exemple qui se rapproche le plus de notre situation, sénatrice, mais la concordance n'est absolument pas parfaite.

La sénatrice Beyak : Merci beaucoup.

La sénatrice Raine : Merci beaucoup d'être ici. J'avais une question, mais je vais y revenir plus tard, car j'aimerais poursuivre dans la même veine que la sénatrice Beyak.

Je connais aussi le tribunal Waitangi de la Nouvelle-Zélande. Lorsque je pense à la multitude de traités au Canada, que nous ne réglons pas vraiment, j'en arrive à me demander s'il n'y aurait pas une meilleure façon de résoudre la question des traités. Je conviens que des traités ont été rompus et que de nombreux Canadiens ne comprennent pas pourquoi nous sommes tous visés par les traités. Le gouvernement canadien a signé ces traités en notre nom, même si nous n'étions pas là à l'époque, évidemment.

Y a-t-il eu dans le milieu universitaire des travaux sur l'établissement, au Canada, d'un tribunal semblable au tribunal Waitangi? Pourriez-vous nous parler davantage du fonctionnement du tribunal de la Nouvelle-Zélande?

M. Miller : Essentiellement, aucune étude n'a été menée au Canada concernant le tribunal Waitangi. Toutefois, beaucoup d'études ont été faites sur la situation en Nouvelle-Zélande. Cela découle évidemment du fait que le traité de Waitangi s'applique à l'ensemble du pays, ce qui n'est pas le cas du Canada, qui compte des dizaines voire des centaines de traités territoriaux.

We have tried to approach the treaty resolution problem usually in one of two ways. The first is litigation, which is highly problematic as you all know very well. It's time consuming, expensive and rolling the dice. It's either win or lose completely, as a rule.

The other is basically an attempt to talk our way through differences of an interpretation. Both Saskatchewan and Manitoba have had treaty relations or treaty commissions. They have not had enormous success, it must be admitted, and the Manitoba one has essentially stopped functioning. Justice Linden, in his Ipperwash inquiry report, recommended a treaty commission for Ontario, but it appears as though that will not happen.

If a treaty commission could be effective, I think it would be a good alternative to litigation. We have not yet found a mechanism, though, to make treaty commissions effective.

Senator Raine: Following up on that, I realize that indigenous people who lived in North America before contact were organized in nations much different from what we call First Nations. We're just using it as another term for an Indian band, which was an artificially created entity by the Indian Act or by the government.

How important is it for us to roll back and look at how indigenous people were organized in groupings, in nations, before contact? My gut feeling is that there is as much difference between the world view, the culture and the soul of the people, if you like, of, say, Cree membership or descent versus Secwepemc where I live in British Columbia. It's as different as Portuguese versus Germans — completely different kind of history and the way people live.

Should we be finding out how to put back the original First Nations — or I guess you could call them original indigenous nations — so that the artificiality of how it's all chopped up now doesn't get in the way of progress?

Mr. Miller: We can't, of course, restore the situation that existed at contact, but we could understand better, as you're suggesting, how indigenous societies are organized and how they function and what the dynamics are.

To take a specific example of what I mean, I think it would be very beneficial if non-Aboriginal Canadians understood that most indigenous societies are organized around kinship, and this is an absolutely vital concept, institution and practice. One deals with strangers usually, if you want to cooperate with strangers, by making kin of them in a process that anthropologists call fictive

Nous avons essayé deux approches pour la résolution des enjeux liés aux traités. La première est la voie judiciaire qui, comme vous le savez tous très bien, pose de nombreux problèmes. C'est un processus long et coûteux dont l'issue est aléatoire. En général, on gagne ou on perd sur toute la ligne.

L'autre approche revient essentiellement à tenir des discussions pour résoudre les différends liés à une interprétation. Il y a déjà eu, en Saskatchewan et au Manitoba, des commissions des relations découlant des traités ou des commissions des traités. Il convient toutefois de dire qu'elles n'ont pas eu un énorme succès et que la commission manitobaine a cessé ses activités. Dans son rapport sur l'enquête sur Ipperwash, le juge Linden a recommandé l'établissement d'une commission des traités en Ontario, mais il semble que cette recommandation restera lettre morte.

La création d'une commission des traités efficaces serait à mon avis une excellente solution de rechange aux procédures judiciaires. Toutefois, nous n'avons pas encore trouvé un mécanisme permettant d'assurer l'efficacité de telles commissions.

La sénatrice Raine : J'ai une observation complémentaire. Je suis consciente que les Autochtones qui vivaient en Amérique du Nord avant l'arrivée des Européens avaient une organisation sociale bien différente de ce que nous appelons les Premières Nations. Il s'agit pour nous d'un autre terme pour désigner les bandes indiennes, des entités créées artificiellement par la Loi sur les Indiens ou par le gouvernement.

Dans quelle mesure est-il important de revenir en arrière et d'examiner l'organisation sociale des Autochtones — soit en groupe, soit en nations — avant l'arrivée des Européens? J'ai le sentiment que les Cris ou les gens d'ascendance crie et les membres de la nation Secwépemc de ma région, la Colombie-Britannique, ont des perceptions du monde, des cultures et des mentalités totalement différentes. Les différences sont aussi importantes que celles qui existent entre les Portugais et les Allemands, qui ont une histoire et un mode de vie complètement différents.

Conviendrait-il de trouver des façons de revenir à l'organisation sociale initiale des Premières Nations — que l'on pourrait appeler les nations autochtones d'origine — de façon à ce que les divisions artificielles qui subsistent actuellement ne freinent pas les progrès?

M. Miller : Nous ne pouvons rétablir la situation qui existait à l'arrivée des Européens, évidemment, mais comme vous l'avez proposé, nous pourrions essayer de mieux comprendre l'organisation, le fonctionnement et la dynamique des sociétés autochtones.

Je vais vous donner un exemple précis pour illustrer mon propos : je pense qu'il serait très utile que les Canadiens non autochtones comprennent que l'organisation de la plupart des sociétés autochtones est fondée sur la notion de parenté; c'est un concept essentiel de la société, des institutions et des pratiques. Habituellement, le rapport avec les étrangers, lorsqu'on souhaite

kinship or ascribed kinship, and you accomplish that by carrying out ceremonies together: formal welcomes, feasting, gift giving, smoking the pipe.

Why would it matter if we understood that rather than being ignorant of it? I think it would help non-Aboriginal Canadians to understand what First Nations mean when they talk about the spirit of the treaties and that Canada has violated the spirit and intent of treaties. They're referring to the fact that the treaties were made in that context I've described. In the Prairie treaties, for example, in every case except Treaty 4, you had a process of kin-making that happened at the beginning of the negotiation process.

If non-Aboriginal Canadians understood indigenous peoples better, I think they would be more understanding of indigenous peoples. One way to understand them better would be to understand how they function.

Senator Tannas: Thank you, Dr. Miller. This has been terrific, and I've got my head swimming with questions, but let me try one here.

I love your "What about the cow?" To me, we have to deal with that. Do you think there is ever the possibility that we can make reparations for the cow so that we never, ever have to talk about it again and we can move forward? Do you think that's possible, in a perfect world, a moment where all Canadians come together and say we want to deal with this, we want to create equality of opportunity, we want to respect the culture, we want to do absolutely everything, and we want to pay for the cow? Do you think that's all possible to be done in a generation?

Mr. Miller: No.

Senator Tannas: How long do you think this will take?

Mr. Miller: It took about 150 years to create the problems we face today. I think an optimistic view is it might take about 100 to resolve them. But let's not be disheartened. Let's look back at where we've been.

Senator Tannas: What if we don't have a hundred years? What if we see immigration coming, people coming from horrific situations, far worse than whatever happened to First Nations in Canada, as you've detailed? The colonists didn't run around and kill people and so on colonists. There are generations and waves of immigrants coming from horrible places that will have far less interest and far less sympathy and will be the taxpayers and the financiers of whatever the cost of the cow is from a time when they weren't here.

I'm very nervous that we don't have 100 years to fix this and that we need to figure out a path forward. I hate to say it, but can you point to any shortcut that you have seen anywhere that could

collaborer avec eux, est établi par l'intermédiaire d'un processus que les anthropologues appellent les liens de parenté fictifs ou attribués, et ces liens sont établis par la participation commune à certaines cérémonies : cérémonies d'accueil officielles, partage d'un repas, échanges de cadeaux et fumer la pipe.

En quoi est-il important de comprendre cet aspect plutôt que de l'ignorer? À mon avis, cela aiderait les Canadiens non autochtones à comprendre ce que les Premières Nations veulent dire lorsqu'elles parlent de l'esprit des traités et qu'elles font valoir que le Canada a violé l'esprit et l'intention des traités. Cela renvoie au fait que les traités ont été conclus dans le contexte que j'ai décrit. Prenons par exemple les traités des Prairies. Des cérémonies d'établissement de liens de parenté ont eu lieu au début des négociations dans tous les cas, à l'exception du Traité n° 4.

Si les Canadiens non autochtones avaient de meilleures connaissances sur les Autochtones, je pense qu'ils les comprendraient mieux. Une des façons d'y arriver serait de comprendre leur fonctionnement.

Le sénateur Tannas : Merci, monsieur Miller. La discussion est excellente; j'ai une multitude de questions en tête, mais je vais me limiter à une pour le moment.

J'aime le commentaire que vous avez fait : « Qu'en est-il de la vache? » C'est une question qu'il faut régler, selon moi. Pensez-vous qu'il sera possible, un jour, de réparer les torts qui ont été causés, afin de ne plus jamais avoir à en discuter et ainsi avoir la possibilité d'aller de l'avant? Pensez-vous qu'il sera possible, dans un monde idéal, d'en arriver à une situation où tous les Canadiens s'entendent pour régler le problème, veiller à l'égalité des chances, respecter la culture, faire absolument tout ce qui est nécessaire et verser un dédommagement pour les torts causés? Pensez-vous qu'il est possible d'y parvenir en une génération?

M. Miller : Non.

Le sénateur Tannas : Combien de temps faudra-t-il pour y arriver, à votre avis?

M. Miller : Les problèmes auxquels nous sommes confrontés découlent de 150 ans d'histoire. Si on veut rester optimiste, je pense qu'il faudra peut-être 100 ans pour les régler. Il convient toutefois de ne pas se laisser décourager. Regardons les progrès que nous avons réalisés.

Le sénateur Tannas : Et si nous n'avions pas 100 ans devant nous? Qu'en est-il des immigrants, des gens qui ont fui des situations catastrophiques, bien pires que celles vécues par les Premières Nations au Canada, que vous avez décrites? Les colons ne se sont pas livrés à des massacres, et cetera. Des générations d'immigrants arriveront par vagues d'endroits où règne l'horreur. Ces gens auront bien moins d'intérêt et bien moins d'empathie et, en tant que contribuables, ils seront appelés à assumer le coût des torts causés à une époque où ils n'étaient pas au pays.

Je crains que nous n'ayons pas 100 ans pour régler ce problème. Nous devons trouver une façon d'aller de l'avant. J'hésite à poser la question, mais pouvez-vous nous dire s'il existe,

be helpful for us as we go through this? I may have been disrespectful — and I don't mean to be, in any way, shape or form — but I view this as something that is so urgent. Many of us do. That's why we're here. That's why we stuck our hand up for government, was to try and do something urgently here. We have a Prime Minister that believes this is an urgent, urgent issue. You can see it in his actions and in the posture of the government. Are there any hints you could give along these lines?

Mr. Miller: A preliminary comment I would make is about immigrants and their attitudes. I hear frequently that immigrants will not understand and will not be supportive of attempts to bring about reconciliation, but my experience in dealing with new Canadian citizens is that they are very eager to learn about the history and culture of the country. If we can instruct them properly, I think they will be sympathetic.

You are putting your finger on the real problem, though, and that is, "How do you keep the Canadian voters onside to support an aggressive, expensive campaign of redress and reconciliation?" You probably won't be surprised if I reply, "Education."

Senator Beyak: This is not meant to be a controversial question at all; I'm just curious with your expertise. Many years ago I voted for Pierre Elliott Trudeau because of his white paper for First Nations. I had personal interests at the time, and still do, family members, and I thought it was perfect.

You can fill me in a little bit better on the history of it, but it was something like trade your status card for a Canadian citizenship — a one-time payout at that time of about \$500,000 per Native — and you became a Canadian, pursued your culture and your interests, your beadwork, your language, on your own dime and your own time, and we all became Canadians together. The people loved it, the First Nations people. What they called "the Indian industry" didn't — the chiefs, the band councils, the people who were in charge.

Trudeau caved about six months into it and didn't do it, but it seems as though Justin — we had a lady here, Pam Palmater, talking to us about how they're trying to assimilate Natives by not registering them properly and through 6(1) or 6(2).

Mr. Miller: Bill C-31.

Senator Beyak: Yes. I wondered if you had any comments on that. It did seem like a very good idea at the time, for us all to be Canadians together. The best of intentions were in the Truth and Reconciliation Commission. They didn't mean to hurt anybody. The fathers and sons and family members of the nuns and priests, to this day, have to bear the reputation as well, and nobody meant to hurt anybody. The little smiles in the Truth and Reconciliation Commission are real, the clothes are clean and the meals are

dans ce que vous avez vu ailleurs, un raccourci quelconque qui pourrait nous aider dans notre cheminement? J'ai peut-être manqué de respect — ce qui n'était aucunement mon intention —, mais je considère, comme beaucoup de mes collègues, que ce dossier est prioritaire. Voilà pourquoi nous sommes ici. Voilà pourquoi nous avons appuyé le gouvernement : nous considérons qu'il faut agir de toute urgence. Notre premier ministre estime que cet enjeu est extrêmement urgent, comme en témoignent ses actions et la position adoptée par le gouvernement. Avez-vous des observations à cet égard?

M. Miller : Je commencerais par une observation sur les immigrants et leurs attitudes. J'entends souvent dire que les immigrants ne comprendront pas et qu'ils n'appuieront pas les tentatives de réconciliation, mais selon mon expérience auprès des nouveaux citoyens canadiens, ces gens souhaitent ardemment parfaire leurs connaissances de l'histoire et de la culture du pays. Si nous parvenons à les informer adéquatement, je pense qu'ils feront preuve d'empathie.

Vous avez mis le doigt sur un enjeu très réel, toutefois. La question est de savoir comment conserver l'appui des électeurs canadiens à l'égard d'une campagne dynamique et coûteuse visant à favoriser la réparation et la réconciliation. Vous ne serez probablement pas surpris de m'entendre répondre : l'éducation.

La sénatrice Beyak : Ma question ne vise aucunement à susciter la controverse. C'est simplement une question de curiosité, étant donné votre expertise. Il y a de nombreuses années, j'ai voté pour Pierre Elliott Trudeau parce qu'il avait présenté son Livre blanc sur la politique indienne, que je trouvais parfait. J'avais à l'époque un intérêt personnel pour ces enjeux — intérêt que j'ai toujours et qui est lié à des membres de ma famille.

Vous pourrez m'en dire plus sur le volet historique, mais on proposait quelque chose comme l'échange de votre carte de statut contre la citoyenneté canadienne — un paiement unique d'environ 500 000 \$ par Autochtone à l'époque — et vous deveniez Canadien tout en gardant votre culture et vos intérêts, votre broderie perlée, votre langue, tout cela à votre façon, et nous sommes tous devenus Canadiens ensemble. Les peuples des Premières Nations ont adoré cela. Toutefois, ce qu'on appelle « l'industrie autochtone » — les chefs, les conseils de bande, les personnes responsables — n'a pas aimé.

Après six mois, Trudeau a reculé, mais il semble que Justin... Nous avons reçu une femme, Pam Palmater, qui nous a parlé de la façon dont on tente d'assimiler les Autochtones en ne les inscrivant pas correctement en vertu des paragraphes 6(1) ou 6(2).

M. Miller : Le projet de loi C-31.

La sénatrice Beyak : Oui. Je me demandais si vous aviez des commentaires à faire à ce sujet. Cela semblait être une bonne idée à l'époque : soyons tous Canadiens. La Commission de vérité et de réconciliation a été mise sur pied avec les meilleures intentions. On ne voulait pas blesser qui que ce soit. À ce jour, les pères, les fils et les membres de la famille des religieuses et des prêtres doivent assumer cette réputation également, et personne n'a jamais voulu blesser qui que ce soit. Les petits sourires émanant

good. There were many people who came from residential schools with good training and good language skills, and of course there were the atrocities as well.

Do you have some thoughts on whether something like that could work today? Do you think Justin Trudeau is going down that path, and is it possible to pay out — now it would be millions of dollars per Native — and we all become Canadians together, to settle all the treaty rights?

Mr. Miller: The major defect in the white paper of 1969 to which you refer was the process that produced it. There was a series of consultations, so-called, that went on between First Nations and other indigenous leaders and government officials for several years leading up to 1969. When the policy statement emerged in June of 1969, it reflected none of those consultations. What it reflected was the philosophy and approach of the Prime Minister, a highly individualist, anti-nationalist ideology. Nothing wrong with it.

I was a young man then. I was supportive not of the white paper specifically but of Trudeau's general approach at the time. But the problem was that it was enormously disrespectful to indigenous peoples. They reacted and their leadership reacted, and it was a united reaction right across the country in opposition to it. Therefore, Trudeau and Chrétien, the then minister, backed off and suspended the white paper.

I don't think anything like that, either in terms of process or substance, is in the cards for the immediate future — at least I hope not.

Senator Beyak: Well, the Native people still talk to me about it, the ordinary folks on the ground who just want to go to the mall, get their nails done, get their hair done, live in peace and prosperity. They are tired of the bickering. They are tired of everybody speaking for them. They'd like to have a national referendum, Native to Native — where do you want to live, what do you want to do, how do you want to move forward — instead of all these groups that supposedly speak for them, but they don't feel that they do speak for them. I'd love to speak to individual Natives across the country and see how they really feel.

Mr. Miller: I understand that you're going to be travelling across the country. I assume you'll have a chance to speak to and hear from individual indigenous people.

Senator Beyak: Thank you very much.

Senator Sinclair: I want to apologize for not having been here at the beginning, Dr. Miller. I was at another meeting and missed the first part of your presentation. If I'm about to ask you a question you have already dealt with, you can just say so and I'll read the transcript.

de la Commission de vérité et de réconciliation sont réels, les vêtements étaient propres et les repas étaient bons. De nombreuses personnes sont sorties des pensionnats avec une bonne formation et de bonnes compétences linguistiques; bien sûr, on y a aussi commis des atrocités.

Croyez-vous qu'une telle mesure puisse fonctionner aujourd'hui? Croyez-vous que Justin Trudeau souhaite emprunter cette voie et est-il possible de payer les Autochtones — ce serait aujourd'hui des millions de dollars par Autochtone — pour que nous devenions tous ensemble des Canadiens, pour régler tous les droits issus des traités?

M. Miller : Le principal défaut du livre blanc de 1969 auquel vous faites référence, c'est le processus qui est derrière. On a tenu une série de soi-disant consultations entre les Premières Nations, d'autres dirigeants autochtones et les responsables du gouvernement, pendant plusieurs années jusqu'à 1969. L'énoncé de politique paru en juin 1969 ne reflétait aucunement ces consultations. Il était plutôt le reflet de la philosophie et de l'approche du premier ministre, d'une idéologie hautement individualiste et anti-nationaliste. Il n'y avait rien de mal là-dedans.

J'étais un jeune homme à l'époque. J'étais d'accord non pas avec le livre blanc en soi, mais avec l'approche générale de Trudeau. Or, le problème, c'est que le livre blanc était très irrespectueux à l'égard des Autochtones. Ils ont réagi et leurs dirigeants ont réagi également; la réaction a été la même dans tout le pays : on s'opposait au livre blanc. Ainsi, Trudeau et Chrétien — qui était alors ministre — n'ont eu d'autre choix que suspendre le livre blanc.

Je ne crois pas qu'un processus d'une telle ampleur ou d'une telle substance soit dans les plans pour l'avenir immédiat... du moins je l'espère.

La sénatrice Beyak : Eh bien, les Autochtones m'en parlent encore; les gens ordinaires sur le terrain, qui veulent simplement aller au centre d'achats, se faire faire les ongles, se faire coiffer, vivre en paix et dans la prospérité. Ils sont tannés des querelles. Ils sont tannés que tout le monde parle à leur place. Ils veulent un référendum national, entre Autochtones; qu'on leur demande où ils veulent vivre, ce qu'ils veulent faire et comment ils entendent l'avenir, au lieu de voir ces groupes qui sont censés parler en leur nom, mais qui ne le font pas. J'aimerais beaucoup parler aux Autochtones du pays et voir comment ils se sentent vraiment.

M. Miller : Je comprends que vous allez voyager partout au pays. Je présume que vous aurez l'occasion de parler aux Autochtones et d'entendre ce qu'ils ont à dire.

La sénatrice Beyak : Merci beaucoup.

Le sénateur Sinclair : Je suis désolé d'avoir manqué le début de la réunion, monsieur Miller. Je participais à une autre réunion et j'ai manqué la première partie de votre exposé. Si je vous pose une question à laquelle vous avez déjà répondu, vous n'avez qu'à me le dire et je lirai la transcription.

In terms of assisting and defining the relationship, Dr. John Borrows, in his publications, often refers to the Treaty of Niagara and the reference in the negotiation process around the Treaty of Niagara of 1764, to the promises contained in the Royal Proclamation of 1763, as what he sometimes refers to — not always — as the foundation of a new relationship going forward, in which the Crown agrees to go back to its position in the Royal Proclamation of respecting the internal sovereignty of indigenous First Nations. I wonder if you have a thought about the Royal Proclamation of 1763 and the Treaty of Niagara process and the work that Dr. Borrows has done around that.

Mr. Miller: It's too bad you were busy and unable to be here at the beginning, senator, because I spent a lot of time praising the Truth and Reconciliation Commission.

Senator Sinclair: Then for sure I'll read the transcript.

Mr. Miller: I am a huge fan of John Borrows' work in general and the work in particular on the proclamation and the Treaty of Niagara. Basically for the benefit of senators as a group, Professor Borrows argues that the Royal Proclamation, which was a unilateral Crown document, of course, was converted into a treaty because Sir William Johnson, the first head of the Indian department in our history, distributed the proclamation throughout central and eastern North America, called an enormous conference of First Nations leaders together at Niagara in 1764, in the next spring/summer, and got their agreement to the terms of the Royal Proclamation in a long conference, and they produced a wampum belt from that conference.

Professor Borrows' argument is that those actions converted a unilateral Crown document into a treaty. The significance of that is if it's a treaty, it's protected by the 1982 Constitution by section 35, for example. So I think it's a sound argument. You cannot actually connect every one of the dots to get to the conclusion, but there's enough evidence there to I think with confidence make the inference that John Borrows draws from it.

Senator Sinclair: Thank you.

Senator Boniface: I just wanted to follow up on your comments on treaty commissions. Again, looking for a path forward, where would you have seen or where do academics see the commission as having been successful in any aspect or if one construct of a commission was more effective than others?

Mr. Miller: The treaty commissioners have been most effective in education, both public education and education in the schools. I hope you can forgive a little bragging, but the Saskatchewan commission was far and away the more successful of the two we have had so far. As I mentioned briefly before, it fostered and supported the creation of new curricula on treaties as a basis of Saskatchewan society for the schools. The current government of Saskatchewan mandated the use of that curriculum in all schools beginning in 2008.

En ce qui a trait à la définition de la relation, dans ses publications, John Borrows parle souvent du Traité de Niagara de 1764 et de la référence, dans le processus de négociations connexe, aux promesses de la Proclamation royale de 1763, à ce qu'il appelle parfois — pas toujours — le fondement d'une nouvelle relation, selon laquelle la Couronne accepte de revenir à sa position de la Proclamation royale au sujet de la souveraineté interne des Premières Nations. J'aimerais connaître votre opinion au sujet de la Proclamation royale de 1763, du processus du Traité de Niagara et du travail de M. Borrows à ce sujet.

M. Miller : C'est dommage que vous n'avez pas pu entendre le début de mon exposé, monsieur le sénateur, parce que j'ai passé beaucoup de temps à faire l'éloge de la Commission de vérité et de réconciliation.

Le sénateur Sinclair : Alors je lirai sans faute la transcription.

M. Miller : J'admire beaucoup le travail de John Borrows en général, et surtout son travail sur la Proclamation et le Traité de Niagara. Pour le bien de tous les sénateurs, je vais dire ceci : M. Borrows fait valoir que la Proclamation royale, un document unilatéral de la Couronne, a été convertie en traité parce que Sir William Johnson, le premier chef du ministère des Indiens de l'histoire, avait distribué la proclamation partout dans le centre et dans l'est de l'Amérique du Nord, avait organisé une énorme conférence des dirigeants des Premières Nations à Niagara au cours du printemps et de l'été suivant en 1764, et avait obtenu leur accord sur les modalités de la Proclamation royale à la suite d'une longue conférence, pour laquelle on avait créé un wampum.

M. Borrows fait valoir que ces actions ont transformé un document unilatéral de la Couronne en un traité. L'important, c'est que s'il s'agit d'un traité, il est notamment protégé en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. C'est un bon argument, à mon avis. On ne peut pas relier tous les éléments pour en venir à cette conclusion, mais je crois qu'il y a suffisamment de preuves pour tirer les mêmes conclusions que John Borrows.

Le sénateur Sinclair : Merci.

La sénatrice Boniface : Je voulais simplement faire suite à vos commentaires sur les commissions des traités. Quels sont les éléments de la commission que les universitaires et vous jugez une réussite? Est-ce que certains volets sont plus réussis que d'autres?

M. Miller : Les commissaires aux traités ont été très efficaces en matière d'éducation, tant l'éducation du public que l'éducation dans les écoles. J'espère que vous me pardonneriez ma vantardise, mais la commission de la Saskatchewan a été de loin la mieux réussie des deux que nous ayons tenues jusqu'à maintenant. Comme je l'ai dit brièvement tout à l'heure, elle a permis la création d'un nouveau programme sur les traités à titre de fondement de la société saskatchewanaise pour les écoles. Le gouvernement actuel de la Saskatchewan a rendu le programme obligatoire dans toutes les écoles en 2008.

The other thing that the treaty commission under David Arnot did was carry out a very ambitious program of public education through a speakers bureau and through TV commercials that were by and large sponsored by the CTV network. They ran on Saskatchewan television channels. The theme was, “We are all treaty people,” and it tried to convey that message.

The Saskatchewan Treaty Commission did facilitate a lot of useful conversation between First Nations leadership and the federal Crown with the provincial government there as an observer only, but it didn't lead to any fundamental change.

Senator Boniface: Thank you.

Senator Raine: You mentioned the Saskatchewan and Manitoba treaty commissions, but there's one in British Columbia as well, and I'm just wondering if you've looked at that. I do realize you said you would focus mostly on Eastern Canada, but is it patterned in a similar way to Saskatchewan and Manitoba?

Mr. Miller: No, the British Columbia Treaty Commission is a very different sort of commission. It was created by agreement among the two Crowns and some the leadership of British Columbia First Nations to address specifically the question of Aboriginal title. Of course, most of British Columbia still has non-surrendered Aboriginal title, in effect, and that began in 1992 to try to create treaties. It has a handful of them, basically 25 years later, but that's all.

The other commissions were more a matter of working on interpretation, modernization and implementation of existing treaties. They are quite different in character, but thank you for the reminder. It is an important example of a treaty commission.

Senator Raine: Thank you.

Senator Patterson: Professor, in your comments this morning talking about looking at redress alongside reconciliation, you mention an obvious field for cooperation being resource development. The environment is connected with that. Senator Tannas has said we have urgent issues. I think most Canadians would agree that resource development issues are pressing issues that are a source of confrontation and frustration from many parties. At the root of the problems of resource development are dispossession of land and concern about proper stewardship of land.

I would put it to you that in comprehensive claims settlement, in the North in particular, the federal government took a different approach to the management of land. One was to give the First Nations, the indigenous nations, big chunks of land. The Inuit of Nunavut own almost 20 per cent of the land in the Nunavut territory, which is the biggest in Canada, in surface or subsurface.

La commission des traités de David Arnot a aussi permis d'offrir un programme d'éducation du public ambitieux par l'entremise d'un bureau de conférenciers et d'une campagne publicitaire commanditée en grande partie par le réseau CTV. Les publicités ont été diffusées sur les chaînes de télévision de la Saskatchewan. Le thème des publicités était « Les traités nous touchent tous », et c'est le message qu'on voulait transmettre.

La commission des traités de la Saskatchewan a facilité de nombreuses conversations utiles entre les dirigeants des Premières Nations et la Couronne fédérale; le gouvernement provincial n'était là qu'à titre d'observateur. Toutefois, la commission n'a donné lieu à aucun changement fondamental.

La sénatrice Boniface : Merci.

La sénatrice Raine : Vous avez parlé des commissions des traités de la Saskatchewan et du Manitoba, mais il y en a une en Colombie-Britannique aussi, et je voulais savoir si vous l'aviez examinée. Je sais que vous avez dit que votre travail se centrerait surtout sur l'Est canadien, mais est-ce que cette commission se fonde sur le même modèle que celles de la Saskatchewan et du Manitoba?

M. Miller : Non, la commission des traités de la Colombie-Britannique est très différente des deux autres. Elle a été créée en vertu d'un accord entre les deux Couronnes et certains dirigeants des Premières Nations de la Colombie-Britannique en vue d'aborder la question du titre ancestral de façon spécifique. Bien sûr, la majeure partie de la Colombie-Britannique a toujours des titres ancestraux non cédés et on tente depuis 1992 de créer des traités. La province a créé quelques traités en 25 ans, mais c'est tout.

Les autres commissions visaient plutôt à interpréter, à moderniser et à mettre en œuvre les traités existants. Ils sont assez différents, mais je vous remercie d'en avoir parlé. C'est un exemple important de commission des traités.

La sénatrice Raine : Merci.

Le sénateur Patterson : Monsieur, dans vos commentaires ce matin, lorsque vous avez abordé le sujet de la réparation et de la réconciliation, vous avez parlé d'un domaine de collaboration évident, le développement des ressources, qui est lié à l'environnement. Le sénateur Tannas a dit qu'il y avait des enjeux urgents. Je crois que la plupart des Canadiens sont d'avis que les enjeux en matière de développement des ressources sont des questions pressantes qui sont à la base des confrontations et des frustrations de nombre des parties. La dépossession des terres et les préoccupations relatives à la bonne intendance des terres sont à l'origine des problèmes associés au développement des ressources.

Je dirais que dans les revendications territoriales globales, dans le Nord en particulier, le gouvernement fédéral a adopté une autre approche en matière de gestion des terres. On a d'abord donné aux Premières Nations — aux nations autochtones — de grandes parcelles de terre. Les Inuits du Nunavut possèdent près de 20 p. 100 des terres du territoire, qui est le plus grand territoire

They were also given rights in the management of land, in the regulatory process, through co-management schemes. Finally, they were given a guaranteed share of revenues from land. I've always thought that this was a possible model for reconciliation in the rest of the country.

We have lots of land. Now, a lot of it is alienated by third parties in Southern Canada, but there still is a lot of Crown land. Canada and provinces don't need to be the only ones that obtain revenues from resource development. Our regulatory system in some quarters is seen as not credible and needing to be reformed. I'm not sure if I agree with all of those sentiments, but what would you say about these principles of co-management, resource revenue sharing and generous reallocation of Crown land as a basis for redress in this whole contentious issue of land and resources?

Mr. Miller: As a preliminary comment, senator, I agree with you that resource development issues can be a source of frustration. Sometimes, though, they are a source of cooperation. In my province, the Muskowekwan First Nation is in agreement with the potash company to develop a \$3-billion mine, and they are quite happily working with that resource company. In many other provinces — and British Columbia is an example — there are many cases where the First Nations have worked out bilateral agreements with forestry or resource extracting companies. It's not always about frustration. It's sometimes about cooperation, and we tend sometimes to focus a bit on the frustration part of it, for I guess understandable reasons.

To come to your principal question, yes, I think what was done in the Nunavut agreement can serve as a fruitful model, where there is sufficient Crown land available. I would part company with you, though, on one point, senator, with respect, and that is the way you characterized some of the terms. I don't think Canada gave the First Nations anything. I think they let them keep their lands, basically. That quarrel apart, I think I agree with you.

Senator Patterson: Thank you. I stand corrected.

Where this reconciliation has worked — you mentioned the potash project in Saskatchewan, which I know a little bit about, where we've had these bilateral agreements — what allows these partnerships to occur instead of the confrontation that we see in other places? What is it that is done right in those situations? Is it enlightened companies? Is it different government policies? What are the ingredients to create a win-win situation in resource development?

Mr. Miller: I don't claim to know the mechanics of all the agreements by any means, but I think on the whole, the reason it happens where it happens is that the First Nations, or Inuit in some cases, are approached respectfully by the companies and are

souterrain et de surface du Canada. On leur a aussi accordé des droits relatifs à la gestion des terres, au processus réglementaire, par l'entremise des mécanismes de cogestion. Enfin, on leur a garanti une part des revenus générés par les terres. J'ai toujours cru que c'était un modèle de réconciliation possible pour le reste du pays.

Nous avons beaucoup de terres. Aujourd'hui, nombre de ces terres appartiennent à des tiers dans le Sud du Canada, mais il y a encore beaucoup de terres de la Couronne. Le Canada et les provinces ne doivent pas être les seuls à profiter des recettes du développement des ressources. Dans certaines régions, on croit que notre système n'est pas crédible et doit être réformé. Je ne sais pas si je suis d'accord avec cela, mais que dites-vous de ces principes de cogestion, de partage des recettes de l'exploitation des ressources, et de réaffectation généreuse des terres de la Couronne à titre de fondement de la réparation dans cette question épineuse des terres et des ressources?

M. Miller : Tout d'abord, monsieur le sénateur, je suis d'accord avec vous : la question du développement des ressources peut être une source de frustration. Elle est parfois aussi une source de coopération. Dans ma province, la Première Nation de Muskowekwan a conclu une entente avec une société d'exploitation de la potasse pour développer une mine de 3 milliards de dollars et elle travaille de façon harmonieuse avec l'entreprise. Dans nombre d'autres provinces — et la Colombie-Britannique en est un bon exemple —, les Premières Nations ont conclu des accords bilatéraux avec des entreprises forestières ou d'extraction des ressources. Le ton n'est pas toujours à la frustration. Il y a aussi de la collaboration et on tend parfois à se centrer sur les éléments, pour des raisons que l'on peut comprendre.

Pour en venir à votre question principale, oui, je crois que l'accord du Nunavut peut servir de modèle, s'il y a suffisamment de terres de la Couronne disponibles. Toutefois, sauf votre respect, monsieur le sénateur, je ne suis pas d'accord avec certains termes que vous avez utilisés. Je ne crois pas que le Canada ait donné quoi que ce soit aux Premières Nations. Je crois qu'il a tout simplement laissé les Premières Nations garder leurs terres. Mis à part cela, je crois être d'accord avec vous.

Le sénateur Patterson : Merci. J'admets mon erreur.

Dans les cas où la réconciliation a fonctionné — vous avez parlé du projet de potasse en Saskatchewan, que je connais un peu, qui a donné lieu à des accords bilatéraux — qu'est-ce qui fait qu'on réussisse à établir des partenariats et à éviter les confrontations que l'on connaît ailleurs? Comment a-t-on réussi? Est-ce que c'est parce que les sociétés sont bien informées? Est-ce que c'est grâce aux politiques gouvernementales? Quels sont les ingrédients nécessaires pour créer une situation où toutes les parties sortent gagnantes?

M. Miller : Je ne prétends pas du tout connaître la mécanique de tous les accords, mais je crois que dans l'ensemble, il faut que les entreprises traitent les Premières Nations — ou les Inuits, dans certains cas — avec respect et qu'elles négocient les accords selon

dealt with and negotiated with on that basis. Where it doesn't work fruitfully is when they're not respected and when resource companies and governments try to carry out development without dealing with them properly.

Senator Patterson: Just a quick footnote: I believe companies approach Aboriginal peoples respectfully in Nunavut because they're required to negotiate impact and benefit agreements before getting a licence to develop. Companies know that they have to form partnerships if they're going to develop resources in the North by the terms of the land claim agreement, which is protected by the Constitution.

Mr. Miller: Now that the Supreme Court has promulgated the doctrine of duty to consult, perhaps that applies everywhere.

Senator Oh: Professor, I agree with your comments on the importance of education. As a Canadian of Chinese background, I have spent a lot of time learning about the discriminatory legislation instituted against members of my own community. It has given me a greater understanding of our past and current situation. Do you think that indigenous children would also benefit from having access to a curriculum that would enable them to understand their current context? Would this continue to give them greater capacity to mobilize or to advocate for their own interests? Are there any programs across Canada that provides indigenous children such information, or is it mainly just through their own communities?

Mr. Miller: During my career, one of the things I worked on was the history of residential schooling. I published a book on the subject in 1996. One of the things I discovered in doing the research for that book and since is that indigenous people have always been interested in and open to learning from Europeans. They've never been closed-minded about their knowledge, their technique or their religion, for that matter. I think they always had been in most parts of the country.

I think there's every reason to believe that educational systems conducted by indigenous peoples will indeed convey the kind of information and knowledge you're talking about to their young because they see it as strategically necessary and as vital to the future success of their young people and their communities, basically. I would be very optimistic about what they will do in their educational systems.

Senator Enverga: Professor, you mentioned that one of the causes of the difficulties right now is assimilation. Canada is not a melting pot like the United States. We have multiculturalism whereby we respect differences and we use those differences to build a stronger nation. It aids in a culture of understanding, tolerance and acceptance. Is this working for the indigenous group or does it create a more complicated workplace or culture for our indigenous groups? Is it helping at all culturally?

cet angle. S'il n'y a pas de respect et que les sociétés d'exploitation des ressources et les gouvernements tentent de faire le développement sans consulter les Premières Nations, alors ce sera un échec.

Le sénateur Patterson : J'aimerais faire une courte remarque : je crois que les entreprises approchent les Autochtones avec respect au Nunavut parce qu'elles sont tenues de négocier les ententes sur les répercussions et les avantages avant d'obtenir un permis de développement. Les entreprises savent qu'elles doivent établir un partenariat avec les Autochtones pour exploiter les ressources dans le Nord en vertu de l'accord sur les revendications territoriales, qui est protégé par la Constitution.

M. Miller : Maintenant que la Cour suprême a promulgué l'obligation de consulter, cela s'applique peut-être partout.

Le sénateur Oh : Monsieur, je suis d'accord avec vous au sujet de l'importance de l'éducation. En tant que Canadien d'origine chinoise, je me suis beaucoup intéressé aux lois discriminatoires imposées à ma communauté. Je comprends maintenant mieux notre passé et notre situation actuelle. Croyez-vous que les enfants autochtones profiteraient de l'accès à un programme qui leur permettrait de comprendre leur contexte actuel? Est-ce que cela les aiderait à se mobiliser ou à défendre leurs propres intérêts? Y a-t-il au Canada des programmes qui transmettent ces renseignements aux enfants autochtones ou est-ce qu'ils sont uniquement transmis au sein des collectivités?

M. Miller : Au cours de ma carrière, j'ai étudié l'histoire des pensionnats. J'ai publié un livre sur le sujet en 1996. Ma recherche m'a notamment permis de constater que les Autochtones s'étaient toujours montrés intéressés et ouverts à apprendre des Européens. Ils n'ont jamais été fermés en ce qui a trait à leurs connaissances, à leurs techniques ou à leur religion, même. Je crois que les Autochtones de partout au pays ont toujours été ouverts.

Nous avons toutes les raisons de croire que les systèmes d'éducation gérés par les Autochtones permettront de transmettre aux jeunes les renseignements et connaissances auxquels vous faites référence parce qu'ils les considèrent comme étant nécessaires sur le plan stratégique et essentiels à la réussite des jeunes et des collectivités. Je suis très optimiste quant à l'approche des Autochtones à cet égard.

Le sénateur Enverga : Monsieur Miller, vous avez dit que l'assimilation est une des causes des difficultés actuelles. Contrairement aux États-Unis, le Canada n'est pas un creuset. Nous avons le multiculturalisme en vertu duquel nous respectons les différences, et nous utilisons ces différences pour bâtir un pays plus fort. C'est utile dans une culture de compréhension, de tolérance et d'acceptation. Est-ce que cela fonctionne pour les groupes autochtones, ou crée-t-on ainsi un milieu de travail ou une culture plus complexe pour eux? Est-ce même utile sur le plan culturel?

Mr. Miller: I hesitate to speak for them. It's not my place. However, I think that indigenous people resist being seen as another tile in the multicultural mosaic. If I may be a little flippant about it, to borrow a statement that came from the United States, one member of an ethnic community in the United States said, "Ethnic groups run restaurants. We're a nation." That was the answer.

I think indigenous people see themselves as distinct people, as nations, not just another ethnic group within a multicultural society. They're not opposed to it, but they see their own status and place within the country as something different from newcomers, basically.

Senator Enverga: Could multiculturalism be a cause for misunderstanding between the different cultural groups and our indigenous people? Could that create more problems?

Mr. Miller: I think the process that Canada uses to educate and acculturate new Canadians before they become citizens should head off that potential danger. As I mentioned, I deal with a fair number of new citizens as a presiding official sometimes at citizenship ceremonies. They seem well informed and quite comfortable with the special status that indigenous peoples hold in the country. They are eager to learn more about it. That's been my experience.

Senator Raine: I have a follow-up question. These days, refugees and immigration are in the forefront of the news. I find it very unfortunate and a bit disheartening that we hear from the media comments like, "We are all immigrants." It's like there was nobody here when we got here. We're losing a really good opportunity at this particular point to reinforce not only the fact that the First Nations were here but also the fact that their values and their culture give us something to learn from. Do you have a comment on the role of the media in informing Canadians?

Could you go back to what you said about Saskatchewan, where the government sponsored advertisements about "We are all treaty people" and how that worked? Did that help to change the attitudes of all Canadians? I know it's not a common response, but I have heard responses from people who say, "I came here with nothing and I worked hard. Look how well I've done. Why don't those people get off their butts and get to work?" That's really unfortunate. So just some more comments on that?

Mr. Miller: I think we all get frustrated with our media from time to time. It's important that we try to understand what they've been going through too, however. They have been taking a real hammering financially with the drastic technological change that has been going on over the last quarter century, roughly. I think we should cut the reporters a bit of slack, because there

M. Miller : J'hésite à parler en leur nom. Il ne m'appartient pas de le faire. Cependant, je pense que les Autochtones opposent une résistance pour éviter de devenir un autre carré dans la mosaïque multiculturelle. Permettez-moi d'être un peu désinvolte en citant des propos prononcés aux États-Unis, où un membre d'une communauté ethnique a dit : « Les groupes ethniques gèrent des restaurants. Nous sommes une nation. » C'est la réponse qui a été donnée.

Je pense que les Autochtones se perçoivent comme un peuple distinct, comme des nations, pas tout simplement comme un autre groupe ethnique au sein d'une société multiculturelle. Ils ne s'y opposent pas, mais, en gros, leur statut et leur place au sein du pays diffèrent selon eux du statut et de la place des nouveaux arrivants.

Le sénateur Enverga : Le multiculturalisme pourrait-il être la cause d'un malentendu entre les différents groupes culturels et nos peuples autochtones? Est-ce possible qu'il crée plus de problèmes?

M. Miller : Je pense que le processus que le Canada utilise pour éduquer et acculturer les nouveaux Canadiens avant qu'ils obtiennent leur citoyenneté prévient ce danger potentiel. Comme je l'ai mentionné, j'interagis avec un bon nombre de nouveaux citoyens étant donné que je préside parfois des cérémonies de citoyenneté. Ils semblent bien informés et plutôt à l'aise avec le statut particulier des peuples autochtones au pays. Ils veulent en apprendre davantage à ce sujet. Voilà ce que mon expérience m'a appris.

La sénatrice Raine : J'ai une question complémentaire. Ces jours-ci, les réfugiés et l'immigration sont d'actualité. Je trouve très malheureux et un peu désolant d'entendre dans les médias des commentaires comme : « nous sommes tous des immigrants. » C'est comme s'il n'y avait eu personne quand nous sommes arrivés ici. Nous ratons actuellement une excellente occasion d'insister non seulement sur le fait que les Premières Nations étaient ici, mais aussi sur le fait que nous avons quelque chose à apprendre de leurs valeurs et de leur culture. Avez-vous une observation à faire sur le rôle des médias en vue d'informer les Canadiens?

Pouvez-vous revenir à ce que vous avez dit au sujet de la Saskatchewan, où le gouvernement a commandité des publicités qui disent que nous sommes tous signataires de traités, et nous dire si elles ont fonctionné? Ces publicités ont-elles aidé à changer l'attitude de l'ensemble des Canadiens? Je sais que ce n'est pas une réponse commune, mais j'ai entendu des gens dire : « Je suis arrivé ici sans rien et j'ai travaillé fort, et voyez à quel point j'ai réussi. » « Qu'est-ce qu'ils attendent pour se secouer et se mettre au travail? » C'est vraiment regrettable. Pourriez-vous tout simplement en dire un peu plus long à ce sujet?

M. Miller : Je pense que les médias nous exaspèrent tous de temps à autre. Cela dit, il est également important d'essayer de comprendre ce qu'ils ont traversé. Les changements technologiques draconiens qui s'opèrent depuis environ un quart de siècle leur ont vraiment mené la vie dure sur le plan financier. Je pense que nous devrions faire preuve d'un peu

aren't very many of them, they're not given any time to do research and prepare, and their editors are very few in number and they can't do much to help either. I share frustration about the media sometimes, but I try to be understanding as well.

In the Saskatchewan case of teaching treaties in the classroom, the curricula were developed by a team of educational professionals sponsored and encouraged by the treaty commissioner for Saskatchewan. Then the provincial government mandated — that is, instructed, through the Department of Education — that all schools would adopt and use those curricula, from the lowest grades of elementary school through Grade 12. If you're interested in that, all those curricula are available at the website for the treaty commissioner, www.otc.ca. I think it has been successful. We'll know better in 10 years, but I think it is a very useful model that others could emulate.

Senator Beyak: I don't think I've ever asked three questions in all the time I've been on this committee, but it's so nice to have a historian here. Thank you.

I was interested in what you said about the residential schools and the book that you wrote. Again, I have testimonials from many people. I live in a riding that has 52 First Nations around us in our catchment area, and I have many friends there, and they have sent me testimonials about many good experiences. The best example is the playwright Tomson Highway, who credits his success to going to residential school. He acknowledges the atrocities but says there were good people doing good things, who taught him language and how to play the piano. I wonder if you could tell me a little bit more about that side of it.

I was disappointed in the Truth and Reconciliation Commission's report in that it didn't focus on the good. The people I talk to are Christians. They belong to Spirit Alive, a group in Saskatchewan, and Tribal Trails. They look through the windshield rather than the rearview mirror. They want to move ahead in positivity and happiness and not focus always on the past. Do you hear anything like that, or did you do that kind of research for your book?

Mr. Miller: You're putting me in a very difficult position with Senator Sinclair sitting here.

Senator Beyak: I know, but he's a very open-minded man too.

Mr. Miller: I think the Truth and Reconciliation Commission report did talk about the staff at the residential schools and did say some positive things about them. It did try to acknowledge that there were some positive results for some people. My own research found the same thing, that there is a very small minority that had a good experience.

d'indulgence envers les journalistes, car ils ne sont pas très nombreux, ils n'ont pas beaucoup de temps pour faire de la recherche et se préparer, et leurs éditeurs, dont le nombre est restreint, ne peuvent également pas faire grand-chose pour les aider. J'exprime parfois ma frustration au sujet des médias, mais j'essaie également de les comprendre.

À propos de l'enseignement des traités dans les écoles de la Saskatchewan, les programmes ont été mis au point par une équipe de professionnels de l'éducation parrainée et encouragée par le commissaire aux traités de la Saskatchewan. Le gouvernement provincial a ensuite ordonné — c'est-à-dire demandé, par l'entremise du ministère de l'Éducation — que toutes les écoles adoptent et utilisent ces programmes, des premières années de l'école primaire à la douzième année. Si vous êtes intéressés, vous pouvez consulter tous ces programmes sur le site web du commissaire aux traités, au www.otc.ca. Je pense que l'initiative est couronnée de succès. Nous en saurons davantage dans 10 ans, mais je pense que c'est un modèle très utile que d'autres provinces pourraient suivre.

La sénatrice Beyak : Je ne pense pas avoir déjà posé trois questions depuis que je siège au comité, mais il est très agréable d'accueillir un historien ici. Merci.

J'ai trouvé intéressant ce que vous avez dit à propos des pensionnats et du livre que vous avez écrit. Une fois de plus, j'ai entendu le témoignage de nombreuses personnes. Je vis dans une circonscription qui compte 52 Premières Nations, parmi lesquelles j'ai beaucoup d'amis qui m'ont fait part de nombreuses bonnes expériences. Le meilleur exemple est celui du dramaturge Tomson Highway, qui attribue son succès au pensionnat qu'il a fréquenté. Il reconnaît les atrocités, mais il parle également de bonnes personnes qui faisaient de bonnes choses, qui lui ont appris une langue et le piano. Je me demande si vous pouvez me parler un peu plus de cet aspect de la question.

J'ai été déçue de constater que le rapport de la Commission de vérité et réconciliation ne met pas l'accent sur les bonnes choses. Les gens à qui je parle sont chrétiens. Ils font partie de Spirit Alive, un groupe en Saskatchewan, et de Tribal Trails. Ils regardent devant plutôt que derrière. Ils veulent aller de l'avant dans la positivité et le bonheur plutôt que de mettre l'accent sur le passé. Entendez-vous des choses semblables, ou avez-vous fait ce genre de recherche pour votre livre?

M. Miller : Vous me mettez dans une position très délicate par rapport au sénateur Sinclair, qui est assis ici.

La sénatrice Beyak : Je sais, mais il est également très ouvert d'esprit.

M. Miller : Je pense que le rapport de la Commission de vérité et réconciliation parle du personnel des pensionnats et mentionne certaines bonnes choses à leur sujet. J'ai essayé de signaler qu'il y a eu des résultats positifs pour certaines personnes. Ma recherche m'a mené à la même conclusion, à savoir qu'une très petite minorité a connu une bonne expérience.

My research told me, though, that overwhelmingly people had a very mixed experience. There were some good things, things like sports — and the TRC report brought that out very clearly — and a variety of other things like that, but many more difficult things, such as emotional deprivation; poor care; inadequate instruction; overwork; aggressive and hostile proselytization by missionaries and so forth. That was my experience. I hope you'll excuse me if I weasel out of it and don't say anything more.

Senator Beyak: Thank you very much.

Senator Sinclair: In an opinion piece written in the spring of 2016, the former treaty commissioner of Manitoba, Jamie Wilson, wrote about an experience he had speaking with students in a location in Manitoba. In his opinion piece, he said that when you look at the impact of the Indian Act upon the First Nations people of Canada, it certainly has had negative consequences. But he said that there is actually a good example of people who have been able to live successfully in areas where they hold title in common, where they have the right to educate their children free from outside interference, the right to their own culture and the right to be protected from outside interference with their own culture, the right to practise their religion without outside interference, the right to freedom from outside interference in their forms of self-government, and the right to manage their own economies. He refers specifically to Hutterite colonies, and he said that Hutterite colonies are an example of how Indian reserves could have been if the government had not passed the Indian Act. Do you have a comment about that?

Mr. Miller: Yes. I have a lot of comments, but I'll try to be brief.

I think it's one of the tragedies of Canadian history that literally at the same moment that Canada was making treaties following indigenous ceremony — such as Treaty 6, the Treaty of Fort Pitt and Fort Carlton — at the very same time in 1876, Canada passed the Indian Act. The reason it has been tragic is that the treaties — at least the way they were made, if not the way they were implemented — embodied that idea of kinship creation that I tried to describe very briefly. Whereas the Indian Act, of course, set up a completely different relationship between government and First Nations, a relationship not of kin who help and support each other but, rather, of parent or trustee and child, or ward — a totally different relationship. That blighted what could have been, I think, a much more positive relationship. If we had stuck with the treaty approach as it was negotiated in the numbered treaties, particularly the southern numbered treaties, I think we would be a very different country today. But that's not what we did.

Senator Sinclair: This is the big question: In terms of going forward, what is it that this committee, do you think, should be taking into consideration in terms of foundational aspects of the

J'ai toutefois constaté que l'expérience vécue par la très grande majorité des gens est beaucoup plus ambivalente. Il y a eu des aspects positifs, comme la pratique de sports — et le rapport de la Commission l'indique très clairement — et toutes sortes d'autres choses semblables, mais beaucoup plus d'aspects difficiles, comme la carence affective; les mauvais soins; une instruction inadéquate; le surmenage; un prosélytisme abusif et hostile de la part des missionnaires; et ainsi de suite. C'est ce que j'ai constaté. J'espère que vous ne m'en voudrez pas si je m'en tire ainsi et que je n'en dis pas davantage.

La sénatrice Beyak : Merci beaucoup.

Le sénateur Sinclair : Dans une lettre d'opinion écrite au printemps 2016, l'ancien commissaire aux traités du Manitoba, Jamie Wilson, parle de l'expérience qu'il a vécue en parlant aux élèves quelque part dans la province. Dans sa lettre, il dit que lorsqu'on regarde l'incidence de la Loi sur les Indiens sur les Premières Nations du Canada, force est d'admettre qu'elle a eu des conséquences négatives. Il dit néanmoins qu'il y a de bons exemples de personnes qui ont réussi à avoir du succès dans des domaines où ils ont les mêmes droits, à savoir le droit d'éduquer leurs enfants sans ingérence extérieure, le droit à leur propre culture et le droit de la protéger contre l'ingérence extérieure, le droit de pratiquer leur religion sans ingérence extérieure, le droit d'être libre d'avoir différentes formes d'autonomie gouvernementale sans subir une ingérence extérieure et le droit de gérer leurs propres économies. Le commissaire mentionne expressément les colonies huttérites et dit qu'elles sont un exemple de ce que les réserves indiennes auraient pu être si le gouvernement n'avait pas adopté la Loi sur les Indiens. Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

M. Miller : Oui, j'ai beaucoup à dire, mais je tâcherai d'être bref.

Je pense que c'est une des tragédies de l'histoire du Canada qu'au moment même où le Canada concluait des traités à la suite de cérémonies autochtones — comme le Traité n° 6, le traité du fort Pitt et celui du fort Carlton —, le pays adoptait en 1876 la Loi sur les Indiens. C'est tragique parce que les traités — du moins selon la façon qu'ils étaient préparés, voire la façon dont ils étaient mis en œuvre — incarnaient l'idée des liens de parenté que j'ai essayé de décrire très brièvement. En revanche, la Loi sur les Indiens a évidemment établi une relation complètement différente entre le gouvernement et les Premières Nations, une relation qui ne reposait pas sur des membres d'une famille qui s'aident et se soutiennent entre eux, mais plutôt sur un parent, ou un curateur, et un enfant, ou un pupille — c'est une relation totalement différente. Cette approche a anéanti ce qui aurait pu être, je crois, une relation beaucoup plus positive. Si nous nous en étions tenus à l'approche négociée dans les traités numérotés, notamment les traités numérotés du Sud, je pense que notre pays serait bien différent aujourd'hui, mais ce n'est pas ce que nous avons fait.

Le sénateur Sinclair : C'est la grande question : pour aller de l'avant, quels aspects fondamentaux d'une nouvelle relation le comité devrait-il prendre en considération selon vous? Quels sont

new relationship going forward? What are the keys that this committee should be looking at in terms of how we get out of the current situation and into a situation that has been promised by the Prime Minister in his various speeches?

Mr. Miller: I think again I would quote the TRC final report and talk about the need to re-establish a relationship of mutual respect and support. I think that is the necessary foundation on which we can add the other instruments, such as education, both school and public, for example; redress to solve the accumulated problems as well as we can, as quickly as we can; and to promote reconciliation and better relations.

Senator Patterson: I know you just had a short time to present, but I was kind of struck by your omission of any reference to the Royal Commission on Aboriginal Peoples. I know that it was created in a different era, post-Oka, and there were a lot of tensions in Canada over some of those very difficult issues of the 1990s, but RCAP was an attempt to restructure the relationship between indigenous and non-indigenous peoples in Canada. That was the fundamental mandate, and their final report presented a roadmap for fundamental change for the next 20 years. It had 450 or so recommendations. The AFN says that 20 years later, maybe one recommendation had been implemented.

Can you just reflect on that experience of RCAP? I know it's a great source of data on history and information and research, but that report didn't seem to have recommendations for change, and they're studying the same issue that we are now boldly tackling, restructuring the relationship. Could you comment on the RCAP experience and maybe why it apparently hasn't helped to promote change?

Mr. Miller: I have a chapter on RCAP in a book on reconciliation that I'm publishing in September, so it's something I've thought about a fair bit.

I agree with you that RCAP produced an awful lot of very useful data, and the public community hearings that were conducted were very useful in public education. The problem with the report, however, was that it was inappropriate for the time and unrealistic. As the deputy minister of Indian affairs, Harry Swain, said of it, "RCAP was dead on arrival." By that, he meant and I mean that it called for things like enormous re-creation of a new system of governance, a third house of Parliament, for example, at the very moment when most Western democracies were marching resolutely in the opposite direction, trying to shrink the role of government wherever they could. This was the mid-1990s, for example.

Similarly, their recommendations, however worthwhile, would have called for an enormous, immediate expansion of expenditure, again at a time when the country was finally facing up to the fact that it had an unsustainable deficit and a rapidly

les éléments clés que le comité devrait étudier pour déterminer comment sortir de la situation actuelle et parvenir à la situation promise par le premier ministre dans ses différents discours?

M. Miller : Je pense que je vais citer encore une fois le rapport final de la commission et parler du besoin de rétablir une relation axée sur le respect et le soutien mutuels. Je crois que c'est le fondement nécessaire pour ajouter les autres instruments, comme l'éducation, tant les programmes scolaires que publics; pour corriger la situation en réglant l'accumulation de problèmes du mieux que nous le pouvons, et le plus rapidement possible; et pour promouvoir la réconciliation et de meilleures relations.

Le sénateur Patterson : Je sais que vous n'aviez que peu de temps pour faire votre déclaration, mais j'ai été étonné de ne pas vous entendre parler de la Commission royale sur les peuples autochtones. Je sais qu'elle a été créée à une autre époque, après la crise d'Oka, et que la tension montait à cause de certains dossiers très difficiles des années 1990, mais la CRPA était une tentative de restructuration des relations entre les peuples autochtones et non autochtones au Canada. C'était sa principale mission, et son rapport final proposait une feuille de route pour apporter des changements fondamentaux au cours des 20 années suivantes. Il comportait environ 450 recommandations. Selon l'APN, 20 ans plus tard, il n'y a peut-être qu'une seule recommandation à laquelle on a donné suite.

Pouvez-vous juste revenir sur l'expérience de la CRPA? Je sais que c'est une excellente source de données sur l'histoire, d'information et de résultats de recherche, mais ce rapport ne semblait pas recommander de changements, et la CRPA étudiait la même question à laquelle nous nous attaquons maintenant de front, à savoir la restructuration de la relation. Pouvez-vous parler de l'expérience de la CRPA et peut-être nous dire pourquoi elle n'a pas aidé à promouvoir le changement?

M. Miller : J'ai consacré un chapitre à la CRPA dans un livre sur la réconciliation qui sera publié en septembre. C'est donc une question à laquelle j'ai pas mal réfléchi.

Je suis d'accord avec vous : la CRPA a fourni beaucoup de données très utiles, et les audiences communautaires se sont révélées très utiles pour sensibiliser le public. Cependant, le problème du rapport, c'est qu'il était inapproprié pour l'époque et irréaliste. Comme l'a dit le sous-ministre des Affaires indiennes, Harry Swain, la CRPA était morte à l'arrivée. Ce qu'il entend et ce que j'entends par là, c'est qu'elle demandait des choses comme la création de taille d'un nouveau système de gouvernance, une troisième Chambre au Parlement, au moment même où la plupart des démocraties occidentales étaient résolument engagées dans la direction opposée et essayaient de réduire le rôle du gouvernement où elles le pouvaient. Je parle du milieu des années 1990, par exemple.

De façon similaire, les recommandations de la CRPA, même si elles étaient intéressantes, préconisaient une augmentation énorme et immédiate des dépenses, encore une fois à un moment où le pays admettait enfin qu'il avait un déficit

increasing debt. You may recall that it was shortly after that that the Chrétien government, with Paul Martin as finance minister, tackled that problem in a very aggressive budget in 1996-97.

So RCAP had many good things about it, but I do think that the main thrust of its recommendations didn't suit the time and circumstances and therefore had little or no chance of being successful.

Senator Patterson: Thank you.

The Chair: Senator Watt will be the last questioner, but before we proceed with his question, I had a quick supplementary with regard to RCAP. It was in 1996 and that was the same year that the government introduced the 2 per cent cap, which I believe and the committee believes has had a serious effect on the financial well-being of the various First Nations across Canada. When that cap was lifted, the provinces received a top-up, but the First Nations had never received that top-up. I'm wondering, in your view, do you think that has contributed to some of the financial difficulties that the individual First Nation bands have found themselves in?

Mr. Miller: Yes, it has been a huge aggravating factor for First Nations. If you don't mind a suggestion, if the committee is so inclined, you would profit from having as a witness Scott Serson, who was the deputy minister at the time. I interviewed him for my project. He understood that the cap, in his department's case, was to last two years and then be lifted and then, "My colleagues stabbed me in the back."

The Chair: Thank you. We did hear from Mr. Serson a few years back, and I believe he made a tremendous impact on the committee. Thank you.

Mr. Miller: The combination of the cap and a rapidly growing birthrate amongst indigenous people means that the gap between resources and programs just widens terribly.

Senator Watt: Thank you for your presentation. I guess an area I would like to cover is sort of based on partly my own personal experience dealing with the government in negotiations and also negotiating the constitutional rights of Aboriginal people.

I think at times we had to come to realize that there is within the system a roadblock that takes place from time to time. I'm not sure whether I'm making myself clear when I say "roadblock." I'm talking about obstacles in the negotiations themselves and also after the negotiations when it comes time to implementing what you thought you have concluded as a deal, as a treaty.

I do have questions that I would like to put to you. It's more on administrative matters, but at the same time it has the ability to influence political people, the ministers and people in the House of Commons who have to vote from time to time. I'm actually talking about two departments within the system. One is the

insoutenable et une dette qui augmentait rapidement. Vous vous rappelez peut-être que c'est peu de temps après que le gouvernement Chrétien, alors que Paul Martin était ministre des Finances, s'est attaqué au problème en déposant un budget très rigoureux en 1996-1997.

Il y avait donc beaucoup de bons côtés à la CRPA, mais je pense que l'essentiel de ses recommandations ne convenait pas à l'époque ni aux circonstances et qu'il était donc improbable ou impossible qu'on y donne suite.

Le sénateur Patterson : Merci.

La présidente : Le sénateur Watt sera le dernier intervenant, mais avant d'entendre sa question, j'ai une brève question complémentaire à propos de la CRPA. C'était en 1996, la même année où le gouvernement a instauré le plafonnement à 2 p. 100, qui, selon le comité et moi, a eu de graves répercussions sur le bien-être financier des différentes Premières Nations du Canada. Lorsque le gouvernement a levé le plafond, les provinces ont reçu un supplément, mais jamais les Premières Nations. À votre avis, pensez-vous que cela a contribué à certaines des difficultés financières auxquelles font face les différentes bandes des Premières Nations?

M. Miller : Oui, cela a été une importante circonstance aggravante pour les Premières Nations. Si je peux me permettre une proposition, si le comité le souhaite, vous pourriez tirer parti de la comparution de Scott Serson, qui était sous-ministre à l'époque. Je l'ai interviewé pour mon projet. Il croyait que, dans le cas de son ministère, le plafond allait durer deux ans et être levé ensuite, mais ses collègues l'ont trahi.

La présidente : Merci. Nous avons entendu M. Serson il y a quelques années, et je crois qu'il a beaucoup apporté au comité. Merci.

M. Miller : La combinaison du plafond et de la croissance rapide du taux de natalité parmi les Autochtones fait en sorte que l'écart entre les ressources et les programmes s'accroît énormément.

Le sénateur Watt : Merci de votre présentation. Je suppose qu'une des questions que j'aimerais aborder renvoie en partie à ma propre expérience auprès du gouvernement dans le cadre de négociations, notamment la négociation des droits constitutionnels des Autochtones.

Il m'arrive parfois de me dire que nous devons nous rendre compte qu'il existe au sein du système une sorte d'obstacle que nous rencontrons de temps à autre. J'ignore si je m'exprime clairement en parlant d'« obstacles ». Je parle d'obstacles dans les négociations proprement dites et après les négociations, au moment de mettre en œuvre ce qu'on pense avoir conclu dans le cadre d'une entente, d'un traité.

J'aimerais vous poser des questions qui portent davantage sur des aspects administratifs, qui peuvent néanmoins influencer les politiciens, les ministres et ceux qui siègent à la Chambre des communes et qui doivent voter de temps à autre. À vrai dire, je parle de deux ministères au sein du système : le ministère des

Department of Indian Affairs. One is the Department of Justice. They're very well entrenched within their authorities. They know what they're doing. They know what they're following, the policy that has been set and agreed to by the system and to be the system, to be implemented, whether the people like it or not.

What do you do with a department, such as the Department of Indian Affairs, that has the tendency from time to time to influence a politician and make politicians make different decisions from what has already been agreed to? What do you do? This is an area where I would like you to give me some kind of response as to what we do with it. How do we deal with it in order to remove that obstacle, not only in the Department of Indian Affairs, as I mentioned, but also within the Department of Justice? I'll just leave that with you for now and maybe I'll have an opportunity to ask a supplementary question afterwards.

Mr. Miller: A wise man once told me, when I discussed with him the aftermath of the Prime Minister's apology in 2008 and why things went off the rail all the same, that it wasn't messaged down to the bureaucracy. That was the explanation. I think that indeed is a big part of what happened with the apology.

I think from that we could draw the conclusion that if we want change in the bureaucracy — and you have explained very well that there is resistance because there are accumulated interests there — then the person at the top has to be very insistent, repetitive and emphatic that this is to be done. I think that's the only way — from the Prime Minister to the group of deputy ministers to their various staff. I think that's the only way the message at the top gets messaged down to the people in the civil service.

Senator Watt: Do you feel that the leadership that we have within indigenous peoples, such as the Assembly of First Nations, Inuit Tapiriit of Canada, should work out an arrangement, a structure, before the actual negotiations take place, if the reconciliation will be moving side by side with trying to arrive at a new understanding? Let me use the word "understanding" for now, because we are not yet there in terms of a relationship.

In order to have the Prime Minister and the executive arm held to it, in the sense that they have an obligation to move forward, do we need the general public of Canada to come to realize that we as an Aboriginal people in this country are struggling and we do need attention from the general public of Canada?

How do we deal with that? How can we mount pressure on the Prime Minister, with the executive arm, and try to remove the obstacles, like Indian and Northern Affairs and the Department of Justice, to try to move ahead? Would it be better to maybe call upon a national referendum, well-organized and establishing a target so the general public of Canada can follow and put necessary pressure from time to time when it is needed? Can you respond to that?

Affaires indiennes et le ministère de la Justice. Leurs pouvoirs sont très bien enracinés. Ils savent ce qu'ils font. Ils savent ce qu'ils suivent, à savoir la politique fixée et adoptée par le système pour donner la marche à suivre, une politique qui doit être suivie que les gens le veulent ou non.

Que peut-on faire avec un ministère, par exemple les Affaires indiennes, qui a tendance à l'occasion d'influencer les politiciens et de les faire revenir sur des décisions qu'ils ont déjà approuvées? Que peut-on faire? J'aimerais que vous me répondiez en disant ce qui peut être fait. Que pouvons-nous faire pour éliminer cet obstacle, non seulement au ministère des Affaires indiennes, comme je l'ai mentionné, mais aussi au ministère de la Justice? Je vais m'en tenir à cela pour l'instant. J'aurai peut-être l'occasion de poser une question complémentaire par la suite.

M. Miller : Je discutais avec un homme sage des suites des excuses présentées par le premier ministre en 2008 et des raisons pour lesquelles les choses avaient quand même déraillé, et il m'a dit que le message ne s'était pas rendu jusqu'à la bureaucratie. C'était l'explication. Je pense que c'est en effet le problème avec ces excuses.

Je crois que nous pouvons tirer de cela la conclusion que pour changer la bureaucratie — et vous avez très bien expliqué la résistance causée par les intérêts qui se sont accumulés —, il faut que la personne au sommet insiste beaucoup sur la nécessité de le faire et qu'elle le répète. Je crois que c'est la seule manière — que le message passe du premier ministre au groupe de sous-ministres, puis à leurs divers employés. Je crois que c'est la seule manière de faire passer le message du sommet jusqu'aux membres de la fonction publique.

Le sénateur Watt : Estimez-vous que les leaders des peuples autochtones, comme l'Assemblée des Premières Nations et l'Inuit Tapirisat du Canada, devraient convenir d'une entente, d'une structure, avant que les négociations aient effectivement lieu, si la réconciliation doit se faire en parallèle avec l'établissement d'une nouvelle entente? Je parle d'entente, pour le moment, parce que nous n'en sommes pas encore là dans nos relations.

Pour que le premier ministre et l'exécutif soient tenus de respecter l'entente — qu'ils soient obligés d'agir en conséquence —, devons-nous amener les citoyens canadiens en général à comprendre que nous, en tant qu'Autochtones dans ce pays, éprouvons de grandes difficultés et avons besoin de l'attention du grand public canadien?

Comment devons-nous faire? Comment pouvons-nous faire monter la pression sur le premier ministre, avec l'exécutif, afin de faire tomber les obstacles, comme Affaires autochtones et du Nord et Justice, et d'aller de l'avant? Serait-il préférable de demander un référendum national bien organisé et d'établir une cible pour que le grand public canadien puisse suivre et exercer des pressions de temps en temps au besoin? Pouvez-vous répondre à cela?

Mr. Miller: I think we're back to education. I completely agree with you that in order to get the political level to act and to get the bureaucracy to follow, the general public must be supportive. The way to obtain that support is by educating the public about the real situation, essentially. I really don't see any other way around it.

I would hesitate to try to tell First Nations and Inuit and Metis leadership how they should conduct their affairs. It seems to me they are pretty effective on their own.

Senator Watt: If this committee is to be effective in terms of nailing down what needs to be nailed down, it's a long road, and we will have to shift very differently from the way we have been conducting our business. If we do not take this opportunity that is available to us today, it makes me worry how long this opportunity will be around. There are problems. We are complaining about a lack of movement and quickness from the Prime Minister. I have heard comments from the outside from time to time saying maybe he's too young. Maybe he does not fully understand what should take place, but he's dealing with it as sort of icing on the cake.

I, for one, was appointed by his father, and I have always supported his father. I do support the Prime Minister, and I want to make sure that he is given a full opportunity to move ahead. If we don't help to get things moving in the right direction, I think we will be missing the boat again. I'm worried about the time. I know this is not really your area to respond, but nevertheless, we do have obstacles.

I want to get back to the Department of Indian and Northern Affairs issue. You mentioned the answer is in education. Does that mean that the Department of Indian and Northern Affairs, which administers the Indian Act, should continue on? Or should they be suspended and put on the side while the negotiation is taking place and not interfere? Would that be a solution?

Mr. Miller: The last Prime Minister that wanted to abolish the Department of Indian and Northern Affairs had to back away within less than a year. You may recall the white paper.

Senator Watt: Would it be better for this committee to take into consideration getting rid of it for now? That's all the First Nations have, even though we don't agree with it. Can we move in the direction, as a committee, of suggesting it should be suspended for a period of time, maybe with a timetable attached to it, to begin the negotiation and for the negotiations to conclude? If we don't move in that direction, we will keep on going. You have to have some kind of a sunset clause within the approach we are taking. Without the sunset clause, it could go on and on and on and never end.

Mr. Miller: With respect, I would encourage the committee to discuss that sort of action or other actions with First Nations political leadership and try to come to an agreement.

Senator Watt: Thank you.

M. Miller : Je crois que nous revenons à l'éducation. Je suis tout à fait d'accord avec vous; pour obtenir que le politique agisse et que la bureaucratie suive, il faut le soutien du grand public. Pour obtenir ce soutien, il faut éduquer le public sur la situation réelle, en gros. Je ne vois vraiment pas d'autre façon d'y arriver.

J'hésiterais à essayer de dire aux dirigeants des Premières Nations, des Inuits et des Métis comment mener leurs activités. Ils me semblent plutôt efficaces sans aide.

Le sénateur Watt : Pour que notre comité réussisse à préciser ce qui doit être réglé, la route sera longue et nous devons agir très différemment de notre façon de faire à ce jour. Si nous ne saisissons pas l'occasion qui s'offre à nous aujourd'hui, je me demande quand une telle occasion se présentera à nouveau. Il y a des problèmes. Nous nous plaignons de l'immobilisme et de la lenteur du premier ministre. J'ai entendu des gens de l'extérieur dire, à l'occasion, qu'il est peut-être trop jeune, qu'il ne comprend peut-être pas complètement ce qui doit se produire et qu'il s'occupe plutôt du glaçage sur le gâteau que du gâteau lui-même.

J'ai personnellement été nommé par son père, et je l'ai toujours soutenu. J'appuie le premier ministre, et je veux m'assurer qu'il a la possibilité de faire progresser les choses. Si nous ne contribuons pas à faire avancer les choses dans la bonne direction, je pense que nous allons encore une fois rater le bateau. Je m'inquiète du temps. Je sais que cela ne relève pas vraiment de vos compétences, mais je souligne quand même que des obstacles se dressent.

Je veux revenir à la question du ministère des Affaires autochtones et du Nord. Vous avez dit que la réponse se trouve dans l'éducation. Est-ce que cela signifie que le ministère des Affaires autochtones et du Nord, qui applique la Loi sur les Indiens, devrait continuer? Faudrait-il plutôt le suspendre et le mettre de côté pendant le déroulement des négociations de sorte qu'il n'intervienne pas? Serait-ce une solution?

M. Miller : Le dernier premier ministre qui a voulu abolir le ministère des Affaires autochtones et du Nord a dû reculer en moins d'un an. Vous vous souviendrez peut-être du Livre blanc.

Le sénateur Watt : Serait-il préférable que le comité envisage son élimination dès maintenant? C'est tout ce que les Premières Nations ont, même si nous n'approuvons pas cela. Le comité pourrait suggérer sa suspension pendant un certain temps, avec peut-être un échancier, pour entamer les négociations et les conclure? Si nous n'allons pas dans cette direction, nous allons continuer comme maintenant. Il faut que l'approche que nous adoptons comporte un genre de disposition de temporisation. Sinon, cela pourrait continuer sans fin.

M. Miller : J'encouragerais respectueusement le comité à discuter de ce genre de mesures avec les dirigeants politiques des Premières Nations et à en venir à une entente.

Le sénateur Watt : Merci.

Senator Raine: This has been a really interesting session. We've covered a lot of ground, but you mentioned in your remarks that following the passage of the Indian Act, efforts compelled First Nations to govern themselves with elective institutions.

The question of governance among First Nations has come before this committee several times. We know that governance is very important but that many First Nations have traditional ways of governing themselves. Many of us on this committee feel that the need for controlling how they govern themselves should be left to individual First Nations and there should be some mechanism to opt in to self-governance and opt out of the Indian Act.

I had a bit of a mentor in former Senator Len Marchand who educated me a little bit about First Nations history. He used to say the Indian Act is both a fortress and a prison. If you're ready to step out and go it alone, it is a prison. You can't get out. On the other hand, for many First Nations who aren't ready, it protects you and it gives security.

We can't just change it overnight. Have you, in your studies, looked into the ability for First Nations to opt out of the Indian Act and opt in to self-governance? We had a colleague, Senator St. Germain, who tabled Bill S-212 just before he retired which unfortunately hasn't received much attention. I'm just wondering if you have had a chance to look at that or if you had some thoughts on ways to break down the prison walls of the Indian Act.

Mr. Miller: I'm not familiar with that specific bill, senator, but I have done a little work on the governance issue for another book I published called *Lethal Legacy*. I had a chapter specifically on governance. For that project, I interviewed leadership in the Sechelt First Nation in British Columbia, and of course they were unique because they negotiated their own self-government arrangements in 1986, if I remember the year correctly. They negotiated their way out of the Indian Act. Other examples include the Yukon Final Agreement of First Nations because there are provisions there for self-government. Nunavut, of course, is a special case, as is the Nisga'a case.

Since 1995, federal governments have had a self-government policy and program. There are a variety of mechanisms available already, and I think if First Nations wish to avail themselves of some of them, there are openings there.

La sénatrice Raine : Cette séance aura été très intéressante. Nous avons abordé beaucoup de choses, mais vous avez mentionné dans votre déclaration qu'à la suite de l'adoption de la Loi sur les Indiens, les efforts déployés ont poussé les Premières Nations à se gouverner elles-mêmes au moyen d'institutions électives.

La question de la gouvernance au sein des Premières Nations a plusieurs fois été soulevée devant le comité. Nous savons que la gouvernance est très importante, mais que de nombreuses Premières Nations ont des façons traditionnelles de se gouverner. Nous sommes nombreux, au comité, à penser que la nécessité de contrôler leur façon de se gouverner devrait être laissée aux Premières Nations individuelles et qu'il devrait exister un mécanisme leur permettant d'opter pour l'autonomie gouvernementale et de se soustraire à la Loi sur les Indiens.

L'ancien sénateur Len Marchand m'a un peu servi de mentor et m'a appris un peu l'histoire des Premières Nations. Il disait que la Loi sur les Indiens était à la fois une forteresse et une prison. Si vous êtes prêts à en sortir et à vous débrouiller, c'est une prison. Vous ne pouvez pas en sortir. D'un autre côté, pour de nombreuses Premières Nations qui ne sont pas prêtes, la loi vous protège et vous offre de la sécurité.

Nous ne pouvons pas changer du jour au lendemain. Dans le cadre de vos études, vous êtes-vous penché sur la capacité des Premières Nations de se soustraire à la Loi sur les Indiens et de choisir l'autonomie gouvernementale? Un de nos anciens collègues, le sénateur St. Germain, a déposé le projet de loi S-212 juste avant de prendre sa retraite. Malheureusement, cela n'a pas beaucoup retenu l'attention. Je me demande si vous avez eu l'occasion de regarder cela ou si vous avez des idées sur les façons de faire tomber les murs de la prison qu'est la Loi sur les Indiens.

M. Miller : Je ne connais pas ce projet de loi en particulier, madame, mais j'ai fait un peu de travail sur la question de la gouvernance pour un autre livre que j'ai publié et qui s'intitule *Lethal Legacy*. J'y ai inclus un chapitre portant spécialement sur la gouvernance. Pour ce projet, j'ai interrogé les dirigeants de la Première Nation de Sechelt, en Colombie-Britannique. Bien sûr, ils étaient uniques en ce sens qu'ils avaient négocié leur propre entente visant leur autonomie gouvernementale, et ce, en 1986 si je ne me trompe pas. Ils ont négocié leur sortie de la Loi sur les Indiens. Il y a aussi l'Accord-cadre définitif entre le Yukon et les Premières Nations, car il comporte des dispositions visant l'autonomie gouvernementale. Le Nunavut, bien sûr, représente un cas spécial, tout comme la nation Nisga'a.

Depuis 1995, il y a au fédéral une politique et un programme d'autonomie gouvernementale. Il existe déjà divers mécanismes, et je pense que si les Premières Nations veulent se prévaloir de certains de ces mécanismes, c'est possible.

Can they be better? I'm sure they can, and I don't have the expertise to suggest how they should be improved. I think people you will talk to during your deliberations will probably give you some ideas on that.

Senator Raine: Thank you.

Senator Beyak: Senator Watt's question raised another question for me. He mentioned the government trying to make significant changes, and you said the only time a government tried was the white paper and look what happened there. You mentioned that all across Canada there was unanimous support not to do the white paper, but none of the Native grassroots people that I work with and live with knew anything about it. They didn't feel that their band chiefs or their councils or any of the groups that supposedly represent them told them the details of it.

I wonder what you think of having a one-on-one talk as we go across Canada. How do we reach the grassroots Natives and bypass the groups that supposedly represent them? Because they don't feel that they do.

Mr. Miller: I had never thought about that, senator. I would assume you can advertise and not just in publications but perhaps in First Nation and other indigenous electronic media. Let people know that you're available to talk to them if they wish.

In my work, I've always concentrated on the leadership because there you have institutions you can analyze and they produce materials you can similarly analyze. I'm not really much of an expert on the particular point you're raising.

Senator Beyak: Thank you.

The Chair: I will ask a supplementary to that. I don't believe we have talked yet this morning about involving youth leaders. Of course, as you probably know, Professor Miller, in Saskatchewan, the Idle No More movement arose out of four women who were from Saskatchewan, or working in Saskatchewan, and I believe they represented a sea change in how First Nation grassroots communities are being involved, primarily to some extent through education.

We're now seeing what I used to term the brown baby boom. We're now seeing an educated group of young people who understand what it means to be a First Nation citizen but also have the tools available to them of being educated in the mainstream educational systems, and Idle No More seems to have very good roots in communities. Do you see that group of people as an important and essential piece that we ought to consider as we move forward on our new study to develop what the new relationship should look like?

Est-ce qu'ils pourraient être mieux? Je suis sûr que oui. Je n'ai cependant pas les compétences nécessaires pour vous suggérer des façons de les améliorer. Je crois que les personnes avec lesquelles vous allez parler pendant vos délibérations vont probablement vous donner des idées à ce sujet.

La sénatrice Raine : Merci.

La sénatrice Beyak : La question du sénateur Watt en a suscité une autre, pour moi. Il a mentionné que le gouvernement essaie de faire d'importants changements, et vous avez dit que la seule fois où le gouvernement a essayé, c'est à l'époque du Livre blanc — et voyez ce que cela a donné. Vous avez mentionné qu'à l'échelle du Canada, on a unanimement rejeté le Livre blanc; cependant, aucun des Autochtones de la base avec lesquels je travaille et vis n'a eu quelque écho que ce soit de cela. Ils estimaient que leurs chefs de bande, leurs conseils ou les groupes qui étaient censés les représenter ne leur avaient rien dit des détails de cela.

Je me demande ce que vous pensez de la tenue de discussions individuelles à l'échelle du Canada. Comment pouvons-nous joindre les Autochtones de la base sans devoir parler aux groupes qui sont censés les représenter? Parce qu'ils n'estiment pas que ces groupes les représentent.

M. Miller : Je n'ai jamais pensé à cela, sénatrice. Je suppose que vous pouvez faire des annonces, pas simplement dans des publications, mais peut-être dans les médias électroniques des Premières Nations et des autres peuples autochtones. Dites aux gens que vous êtes là pour discuter avec eux s'ils le souhaitent.

Dans mon travail, je me suis toujours concentré sur les leaders, car il y a là des institutions que vous pouvez analyser et qui produisent du matériel que vous pouvez également analyser. Je ne suis pas vraiment un spécialiste de l'aspect particulier dont vous parlez.

La sénatrice Beyak : Merci.

La présidente : J'ai une question complémentaire à cela. Je ne crois pas que nous ayons encore parlé, ce matin, de faire participer les jeunes leaders. Bien entendu, comme vous le savez probablement, monsieur Miller, en Saskatchewan, le mouvement Idle No More a été lancé par quatre femmes originaires de la Saskatchewan, ou travaillant en Saskatchewan, et je crois que cela représente un profond changement dans la façon dont les groupes communautaires des Premières Nations interviennent, et c'est principalement dans une certaine mesure par l'éducation.

Nous constatons maintenant ce que j'appelais le baby-boom brun. Nous voyons maintenant un groupe éduqué de jeunes qui comprennent ce que signifie être un citoyen des Premières Nations, mais qui ont aussi les outils pour s'éduquer dans les systèmes d'enseignement courants, et Idle No More semble avoir de solides racines dans les collectivités. Considérez-vous que ce groupe est un élément important et fondamental dont il faut tenir compte dans notre nouvelle étude afin de déterminer de quoi la nouvelle relation devrait avoir l'air?

Mr. Miller: Yes, I think Idle No More was a game-changing development — it was outside the political leadership, to come back to Senator Beyak's point — with four remarkable women from Saskatoon, one of them a PhD candidate at the University of Saskatchewan, for example.

The other thing about Idle No More, of course — and maybe this is something the committee could use themselves — is the way that they used the new social media to communicate, to organize and to convene groups to do things.

The other thing about it, which is not often remarked upon but I think is also important, is that though they were tactful about it, the very existence and often the actions of Idle No More were an implicit criticism of the political leadership of First Nations organizations.

The Chair: Thank you.

Senator Sinclair: We have talked a lot about First Nations in this conversation, professor. For the benefit of the committee members, what are the unique aspects of the relationship between government and Canada with the Métis and with the Inuit that need to be taken into account when we talk about a new relationship with indigenous people that might differ from First Nations and their relationship with First Nations?

Mr. Miller: With the Métis, senator, the most important thing there is the lack of a land base as a problem that the Métis have to deal with and have dealt with for almost 150 years now. I think that's the biggest problem they have faced, and Canada will have to deal with that sooner or later.

I'm not as confident in commenting on the Inuit, but I would make one observation and that is that the Inuit have always behaved politically as though — and they say it themselves in the 1980s — they wanted into Canada. They always emphasized that more positive aspect of their agenda. That is something on which governments can build productively in dealing with the Inuit and with their leadership.

Senator Sinclair: Thank you.

Senator Pate: I was interested in your comment about RCAP, and I want to come back to that a bit and the decision not to implement many of the recommendations and to argue the economic arguments really missed the point of the impact of not addressing those issues that are, again, revisited in other justice reports but especially with the Truth and Reconciliation Commission.

In your review of this, have you looked at the corollary costs and the manner in which there has been no seemingly comparable expensing of the cost of criminalization and imprisonment, for instance, disproportionately of the indigenous peoples of this country? In particular, have you looked at the fact that women

M. Miller : Oui, je pense que le mouvement Idle No More a changé les règles du jeu — il se situait hors de la sphère politique, pour revenir à ce que la sénatrice Beyak disait —, avec quatre femmes remarquables de Saskatoon, dont une était doctorante à l'Université de la Saskatchewan, par exemple.

L'autre chose, concernant Idle No More — et le comité devrait peut-être lui-même utiliser cela —, c'est bien entendu la façon dont le mouvement a utilisé les nouveaux médias sociaux pour communiquer, s'organiser et réunir des groupes chargés de faire certaines choses.

À cela s'ajoute un autre élément qu'on ne mentionne pas souvent, mais qui est, d'après moi, aussi important, et c'est que malgré leur tact à ce sujet, l'existence même du mouvement et, souvent, ses actions, représentaient une critique implicite du leadership politique des organisations des Premières Nations.

La présidente : Merci.

Le sénateur Sinclair : Nous avons beaucoup parlé des Premières Nations, monsieur. Pourriez-vous dire au comité les aspects uniques de la relation que le gouvernement du Canada entretient avec les Métis, et avec les Inuits, dont il faut tenir compte quand nous parlons d'une nouvelle relation avec les peuples autochtones qui sont peut-être différents des Premières Nations et avec lesquels la relation serait différente de celle que le gouvernement entretient avec les Premières Nations?

M. Miller : Avec les Métis, sénateur, la chose la plus importante est l'absence de territoire, et c'est un problème que vivent les Métis depuis près de 150 ans maintenant. Je pense que c'est leur plus gros problème, et il va falloir que le Canada s'occupe de cela un jour ou l'autre.

Je ne suis pas aussi à l'aise de parler des Inuits, mais je ferais une observation, et c'est que les Inuits se sont toujours comportés politiquement — et ils le disaient eux-mêmes dans les années 1980 — comme s'ils voulaient faire partie du Canada. Ils ont toujours souligné l'aspect le plus positif de cela. C'est une chose sur laquelle les gouvernements peuvent miser pour traiter de manière productive avec les Inuits et leurs dirigeants.

Le sénateur Sinclair : Merci.

La sénatrice Pate : J'ai trouvé votre commentaire au sujet de la Commission royale sur les peuples autochtones — la CRPA — intéressant, et j'aimerais revenir un peu là-dessus — en décidant de ne pas mettre en œuvre de très nombreuses recommandations et d'utiliser l'argument économique, on a vraiment négligé les répercussions de ne pas s'attaquer à ces problèmes qui font, encore, l'objet d'autres rapports de justice, et en particulier de la Commission de vérité et de réconciliation.

Dans votre étude de cela, avez-vous regardé les coûts accessoires et la façon dont il ne semble pas y avoir eu d'évaluation comparable des coûts associés, par exemple, à la criminalisation et à l'incarcération disproportionnées des Autochtones dans ce pays? En particulier, avez-vous étudié le

are the fastest-growing prison population, which is not indicative of their criminality, per se, but of their marginalization?

Many of the recommendations that first came out in RCAP and were repeated in the Truth and Reconciliation Commission actually have huge cost implications that seem to get buried in the discussions and not addressed front and centre. The Parliamentary Budget Officer costed one indigenous woman's sentence at \$7 million, for instance, which started off with a very minor offence and things accumulated in the prison system. If we invested that money not just in the community where she lived to benefit her but many others, we could see some very different results. I don't know if that actual analysis has happened about RCAP in particular.

Mr. Miller: I'm not aware of that analysis being done either. I think it's a very interesting question but not something that I have expertise in personally.

I would be a little cautious, though, about assuming that if RCAP's recommendations had been implemented, that there would have been tremendous change or all things would have been solved. I think of the recommendation on residential schooling, for example. They recommended that there be a commission of inquiry, basically — not the most inspiring conclusion. I thought that in 1996 and have thought that many times since.

Senator Raine: I really like to take advantage of witnesses when they're here. On our agenda we are currently looking at Bill S-3 on gender equity for First Nations people. From a history point of view, can you give us any kind of experience that you might have on how gender inequity came in through the Indian Act, and was it intentional and what efforts have there been to redress it?

Of course, you may have seen that the Quebec court has given an extension to the government of another five months I believe, to come up with better legislation.

I would appreciate a few comments, if you wouldn't mind.

Mr. Miller: I better get this answer right because my wife is a specialist in women's and gender studies.

The gender inequity actually came into legislation before the Indian Act. The Indian Act is 1876, but gender discrimination as a result of marriage out — as the expression goes — that comes in a statute in 1869 called the Gradual Enfranchisement Act. That's the first time that legislation specifies that if an Indian man marries a non-Indian woman — and I'm referring to status there, that's all — then that woman becomes an Indian person. Conversely, if an Indian woman marries a non-Indian male, she loses status and their descendants forever will lose status as well.

fait que les femmes composent la population carcérale qui croît le plus rapidement, ce qui n'est pas un indicateur de leur criminalité en soi, mais plutôt de leur marginalisation?

Un grand nombre des recommandations qui ont initialement émergé de la CRPA et qui ont été répétées dans le rapport de la Commission de vérité et de réconciliation ont en réalité des incidences financières énormes qui semblent se perdre dans les discussions et ne pas être abordées en priorité. Le directeur parlementaire du budget a évalué à 7 millions de dollars le coût de la sentence d'une femme accusée initialement d'une infraction très mineure, mais pour laquelle les choses ont dégénéré dans le milieu carcéral. Si nous investissions non seulement dans sa collectivité, pour l'aider, elle, mais aussi bien d'autres, les résultats seraient très différents. Je ne sais pas si on a réalisé cette analyse concernant la CRPA en particulier.

M. Miller : Je ne le sais pas non plus. Je pense que c'est une question très intéressante, mais ce n'est pas un domaine pour lequel j'ai de l'expertise.

Cependant, je ferais preuve d'un peu de prudence avant de présumer que la mise en œuvre des recommandations de la CRPA aurait suscité d'énormes changements ou la résolution de tous les problèmes. Je pense à la recommandation sur les pensionnats, par exemple. Ils ont recommandé une commission d'enquête, en gros — pas la conclusion la plus inspirante. J'ai pensé cela en 1996, et j'ai eu cette pensée souvent depuis.

La sénatrice Raine : J'aime vraiment profiter des témoins quand ils sont ici. Nous étudions en ce moment le projet de loi S-3 sur l'égalité entre les sexes dans les Premières Nations. D'un point de vue historique, pouvez-vous nous faire bénéficier de votre expérience concernant la façon dont les iniquités fondées sur le sexe auraient pu émerger dans le sillage de la Loi sur les Indiens, et nous dire si c'était intentionnel et si des efforts ont été déployés pour redresser la situation?

Bien entendu, vous savez peut-être que la Cour du Québec a donné au gouvernement une période supplémentaire de cinq mois, je pense, pour présenter une meilleure loi.

J'aimerais vos commentaires, si vous le voulez bien.

M. Miller : J'ai intérêt à bien répondre à cette question, car ma femme est une spécialiste des études des femmes et des sexes.

Les iniquités fondées sur le sexe ont en fait été incluses dans les lois avant la Loi sur les Indiens, qui remonte à 1876. La discrimination fondée sur le sexe découlant de l'exclusion par mariage — c'est l'expression — a été établie par une loi adoptée en 1869, l'Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle des Sauvages. C'était la première fois qu'une loi précisait que si un « Sauvage » épousait une non-Indienne — c'est ainsi dans la loi —, cette femme devenait une « Sauvage ». À l'inverse, si une « Sauvage » se mariait à un non-Indien, elle perdait son statut pour toujours, de même que leurs descendants.

There was an attempt to reform that, to correct it, in Bill C-31, and it did create some redress. A fair number of people got status restored as a consequence of that. But what we're now facing is the unforeseen consequence that was in some of the details of Bill C-31, and that is what is sometimes called the "double grandmother rule," that unless you have successive generations marrying status Indian people, there still will be a loss of status down the road. I have seen demographic projections that are really quite hair-raising, that by 2070 status Indians will disappear, if you just project the way things have gone. So that's where it came from, that's where we are, and that's one nightmare vision of where it can go.

Senator Raine: Thank you.

The Chair: Thank you, Professor Miller. I think we are at the end of our time. I want to thank you on behalf of all the committee members for your presentation this morning. It was a good overview, and you have answered everything from A to Z with regard to indigenous history in Canada. At the end of this session, we should be granting you a Doctor of Letters with regard to being a witness at this particular committee. Thank you very much, and that is the end of our session.

Mr. Miller: I thank you for the opportunity to speak with you, and I wish you the very best of luck in your labours on this most important subject. We all need you to succeed brilliantly.

The Chair: Thank you.

And I should remind members there is no meeting tomorrow night.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Tuesday, February 7, 2017

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:01 a.m. to study the new relationship between Canada and First Nations, Inuit and Métis peoples.

Senator Lillian Eva Dyck (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning. I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples either here in the room or listening via the web. I would like to acknowledge for the sake of reconciliation that we are meeting on the traditional lands of the Algonquin peoples of Canada.

My name is Lillian Dyck, from Saskatchewan, and I have the privilege of chairing the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples. I will now invite my fellow senators to introduce themselves.

Senator Tannas: Scott Tannas, from Alberta.

On a cherché à réformer cela, avec le projet de loi C-31, et les choses ont été partiellement corrigées. Un bon nombre de personnes ont ainsi pu recouvrer leur statut. Cependant, il y a maintenant des conséquences imprévues à certains des détails du projet de loi C-31, et c'est la règle « mère grand-mère », selon laquelle il fallait que les générations successives se marient à des Indiens inscrits, sans quoi le statut allait être perdu. J'ai vu des projections démographiques qui donnent des frissons : d'ici 2070, les Indiens inscrits auront disparu, à la manière dont les choses vont. C'est donc de là que c'est venu, c'est là où nous en sommes, et c'est la vision cauchemardesque de l'avenir possible.

La sénatrice Raine : Merci.

La présidente : Merci, monsieur Miller. Je pense que notre temps est écoulé. Je vous remercie au nom des membres du comité pour votre exposé de ce matin. C'était un excellent aperçu, et vous avez répondu à toutes les questions, de A à Z, concernant l'histoire des Autochtones au Canada. À la fin de la séance, nous devrions vous décerner un doctorat en lettres pour votre travail de témoin devant notre comité. Merci beaucoup. C'est la fin de la séance.

M. Miller : Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de parler avec vous. Je vous souhaite la meilleure des chances pour ce sujet des plus importants. Nous avons tous besoin que vous réussissiez haut la main.

La présidente : Merci.

Je rappelle aux membres du comité qu'il n'y aura pas de réunion demain soir.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mardi 7 février 2017

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 1, pour étudier les nouvelles relations entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

La sénatrice Lillian Eva Dyck (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonjour. Je voudrais souhaiter la bienvenue à tous les honorables sénateurs et membres du public qui regardent la séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, ici présents dans la salle, ou bien qui sont en train d'écouter sur le Web. Dans l'intérêt de la réconciliation, je voudrais reconnaître que nous nous réunissons sur les terres traditionnelles des peuples algonquins du Canada.

Je m'appelle Lillian Dyck, de la Saskatchewan, et j'ai le privilège de présider le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. Je vais maintenant inviter mes collègues sénateurs à se présenter.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

Senator Raine: Nancy Greene Raine, from British Columbia.

Senator Beyak: Lynn Beyak, from Ontario.

Senator Oh: Victor Oh, Ontario.

Senator Boniface: Gwen Boniface, Ontario.

Senator Pate: Kim Pate, Ontario.

Senator Watt: Charlie Watt, from Nunavik.

Senator Lovelace Nicholas: Senator Lovelace Nicholas, from New Brunswick.

The Chair: Thank you, senators.

Today we continue our new study on what a new relationship between the Government of Canada and First Nations, Inuit and Metis peoples of Canada could look like. We will begin our study with a few meetings looking at the history and what has been studied and discussed on topic.

Today we welcome Professor Brenda Macdougall, Chair, Métis Research, Department of Geography, Faculty of Arts, University of Ottawa.

Welcome, Dr. Macdougall. We are very happy to hear from you. As you know, our committee did a study on the Metis people several years ago, and it's a topic that we don't often get a chance to look at, and we are happy that you are here as one of the leading scholars and experts in the field.

Could you begin with your presentation, and then we will open the floor to questions from the senators. It's likely that we will go past an hour. We will take a break for a couple of minutes at about ten o'clock and then resume. Please proceed, Dr. Macdougall.

Brenda Macdougall, Chair, Métis Research, Department of Geography, Faculty of Arts, University of Ottawa: Good morning, everyone, and thank you for inviting me to attend. I was present at the last Senate hearing on the Metis, and it's nice to see some familiar faces.

I was asked to give a brief history on the relationship between the Metis and the government. I will start by being very blunt: it has not been great until now. Our rights to land and self-identity have been, at best, denied and, at worst, violently attacked. Canada takes very little interest in us, choosing to ignore us at every possible turn since the middle of the 19th century.

We can address the well-known issues of 1869-70 when we actually negotiated the creation of the province of Manitoba. The overt hostility of the Macdonald government resulted in the militia being sent against us. We managed to secure our lands rights in the Manitoba Act, sections 31 and 32, and yet within 15 years, two thirds of the Metis population left that province,

La sénatrice Raine : Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Beyak : Lynn Beyak, de l'Ontario.

Le sénateur Oh : Victor Oh, de l'Ontario.

La sénatrice Boniface : Gwen Boniface, de l'Ontario.

La sénatrice Pate : Kim Pate, de l'Ontario.

Le sénateur Watt : Charlie Watt, du Nunavik.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Sénatrice Lovelace Nicholas, du Nouveau-Brunswick.

La présidente : Merci, mesdames et messieurs les sénateurs.

Aujourd'hui, nous poursuivons notre nouvelle étude de l'aspect que pourraient prendre les nouvelles relations entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis du Canada. Nous allons commencer notre étude par quelques séances portant sur l'histoire et sur ce qui a été étudié et abordé sur le sujet.

Aujourd'hui, nous accueillons Mme Brenda Macdougall, chaire de recherche sur les Métis, Département de géographie, Faculté des arts, Université d'Ottawa.

Bienvenue, madame Macdougall. Nous sommes très heureux d'avoir de vos nouvelles. Comme vous le savez, notre comité a mené il y a plusieurs années une étude sur les Métis; il s'agit d'un sujet que nous n'avons pas souvent la chance d'étudier, et nous sommes heureux de votre présence, vu que vous comptez parmi les principaux érudits et experts dans le domaine.

Pourriez-vous commencer votre déclaration, puis nous allons céder la parole aux sénateurs afin qu'ils vous posent des questions. Il est probable que nous dépasserons la période d'une heure. Nous allons faire une pause de deux ou trois minutes vers 10 heures, puis reprendre nos travaux. Veuillez prendre la parole, madame Macdougall.

Brenda Macdougall, chaire de recherche sur les Métis, Département de géographie, Faculté des arts, Université d'Ottawa : Bonjour, tout le monde, et merci de m'avoir invitée à comparaître. J'étais présente lors de la dernière séance du Sénat sur les Métis, et je suis heureuse de voir des visages familiers.

On m'a demandé de présenter un bref historique de la relation entre les Métis et le gouvernement. Je vais commencer par être très directe : elle n'a pas été très bonne jusqu'à maintenant. Nos droits à la terre et à l'auto-identité ont été, au mieux, niés et, au pire, attaqués violemment. Le Canada s'intéresse très peu à nous; il choisit de nous ignorer à toutes les occasions possibles depuis le milieu du XIX^e siècle.

Nous pouvons aborder les problèmes bien connus des années 1869-1870, quand nous avons négocié la création de la province du Manitoba. L'hostilité évidente du gouvernement Macdonald a entraîné l'envoi de la milice contre nous. Nous nous sommes débrouillés pour garantir nos droits territoriaux aux articles 31 et 32 de la Loi sur le Manitoba; pourtant, en 15 ans, les deux tiers

and those people ended up landless. Most of them went west and north into existing Metis communities that had been around since the early 1800s.

On top of that, our leader Louis Riel was exiled. Despite being a duly and democratically elected Canadian MP to the Parliament three times, he was never able to take his seat as an MP in the house. Instead, between 1875-80 he was banished from his homeland.

We can then reflect on 1885, another fight for our land rights, which ended up with the federal government sending the largest military force against our people in the history of this country. Scores of our people died on the field from starvation and, later, illnesses brought on by that starvation. The men who were left were arrested and imprisoned, while Riel was executed for treason.

Bear in mind that First Nations people suffered greatly after 1885 as well. Eight men were hanged in the largest mass execution in the history of this country.

Since that time, we have been consistently and methodically punished by the state for our supposed transgressions. The result has been the loss of our lands and the consistent denial of our indigeneity.

The argument from Canada, as written in school textbooks and once taught in a lot of universities and sometimes still is, was that we were traitors, perpetrators of violence against a peaceful government; we were aggressors. The result has been the loss of land and the consistent denial of indigeneity.

That history ignores the dozens of petitions that were written by Metis people requesting reserves, asking for protection of hunting and fishing rights, offering to pay taxes if we could only be granted the land that was rightly ours and allowed to transition into homesteading. Each and every turn was ignored, and so other approaches were tried.

We attempted to enter treaty as indigenous nations. We managed to do this in 1875 in Treaty No. 3. Two years later, we were unilaterally removed from that treaty by the federal government.

Then scrip was introduced, which would allot us individual landholdings which would then be converted to homesteads under the Homestead Act. I would like to point out that scrip is not a treaty. Scrip is something that is offered to an individual. You must apply and then you must meet the requirements of the application process. What I can tell you is nobody I know or have ever met still lives on the scrip lands that their families were granted between roughly 1885 and 1923.

de la population métisse ont quitté cette province, et ces personnes se sont retrouvées sans terres. La plupart d'entre elles sont allées vers l'ouest et vers le nord, dans les collectivités métisses qui s'y trouvaient depuis environ le début des années 1800.

De surcroît, notre chef, Louis Riel, a été exilé. Malgré le fait qu'il était un député canadien qui avait été élu dûment et démocratiquement au Parlement à trois occasions, il n'a jamais été en mesure de siéger en tant que député à la Chambre. Au lieu de cela, entre 1875 et 1880, il a été banni de son pays natal.

Nous pouvons ensuite revenir sur l'année 1885, où un autre combat pour nos droits territoriaux s'est soldé par l'envoi contre notre peuple, par le gouvernement fédéral, de la plus grande force militaire de l'histoire du pays. Des dizaines de nos gens sont morts de faim sur le terrain et, plus tard, d'autres ont été victimes de maladies provoquées par cette famine. Les hommes qui restaient ont été arrêtés et emprisonnés, alors que Louis Riel a été exécuté pour trahison.

N'oubliez pas que les peuples autochtones ont beaucoup souffert après 1885 également. Huit hommes ont été pendus lors de la plus importante exécution massive de l'histoire du pays.

Depuis cette époque, l'État nous a punis constamment et méthodiquement pour nos transgressions supposées. Le résultat a été la perte de nos terres et le déni constant de notre identité indigène.

L'argument donné par le Canada, qui figurait dans les manuels scolaires et qui a déjà été enseigné dans beaucoup d'universités et qui l'est parfois encore, c'est que nous étions des traîtres, des auteurs de violence contre un gouvernement pacifique; nous étions les agresseurs. Le résultat a été la perte du territoire et le déni constant de notre identité.

Cette histoire ne tient pas compte des dizaines de requêtes qui ont été rédigées par les Métis pour demander des réserves, pour demander la protection des droits de chasse et de pêche, l'offre de payer des taxes et impôts si seulement on pouvait nous octroyer les terres qui nous appartenaient de droit et qu'on nous permettait d'effectuer la transition vers la propriété foncière. Chacune des tentatives a été balayée du revers de la main, alors d'autres approches ont été essayées.

Nous avons tenté de négocier un traité en tant que nations autochtones. Nous nous sommes débrouillés pour le faire, en 1875, avec le Traité n° 3. Deux ans plus tard, nous avons été retirés unilatéralement de ce traité par le gouvernement fédéral.

Ensuite, le certificat des Métis a été instauré, lequel nous attribuait à chacun une propriété foncière qui allait ensuite être convertie en propriété familiale en application de la Loi sur la propriété familiale. Je voudrais souligner que le certificat de Métis n'est pas un traité. Il s'agit de quelque chose qui est offert à une personne. On doit présenter une demande, puis on doit répondre aux exigences relatives au processus de demande. Ce que je peux vous dire, c'est que je ne connais ni n'ai jamais rencontré personne qui vit encore sur les terres octroyées à sa famille au titre de ce certificat vers la période de 1885 à 1923.

I'll point out Round Prairie in Saskatchewan. It was just south of the city of Saskatoon.

In a class I once taught, we did research on their history and discovered that by the 1920s, the people of Round Prairie were paying three to four times the amount of taxes for their land as compared to the White settlers at Dundurn, just a few miles down the road. As a result, most the people ended up landless after they couldn't pay the taxes for those lands.

So the history of our people is one of movement, of being pushed further and further west and then north into the margins of Canadian society. For those people who were already in the North — there are well-documented histories of Northern communities like Île-à-la-Crosse, Green Lake, Lac la Biche, Lac Ste. Anne, Fort Chipewyan — they were already being told that they were not Indian enough to take treaty and not White enough to be compensated for the land expropriations when mines or military bases were opened.

I'm collapsing and compressing a lot of time and historical moments here, but the end result is that the Canadian state has consistently argued that we were not "Indians" for the purposes of law and therefore couldn't pursue land claims. As a result, we have fought tooth and nail for every programming dollar. We've gone to court over every hunting rights case, and we have one land claim that is still in existence. The claim was filed in 1999 in Saskatchewan.

In the last decade, we have consistently won in the Supreme Court of Canada in terms of hunting-rights cases and in terms of identifying who we are, but I have to ask the question: To what end and to what cost? What was the cost to all of us financially, for sure, but more importantly, what was the cost to the honour of the Crown?

Now we have the *Manitoba Metis Federation* case where the Supreme Court of Canada declared that the Canadian federal Crown had "acted with persistent inattention and failed to act diligently" and that it "could have and should have done better" when it came to dealing with the Manitoba Act.

We have the *Daniels* decision of just a few months ago where again the Supreme Court of Canada made a positive declaration affirming the term "Indian" in that legislation did indeed include the Metis and also non-status Indians, after 100 years of making us a jurisdictional football between provincial and federal crowns.

It was amazing that the federal government commissioned the Isaac report. That report has 17 truly ground-breaking recommendations such as establishing stable funding for the

Je vais aborder Round Prairie, en Saskatchewan. La collectivité était située juste au sud de la ville de Saskatoon.

Dans un cours que j'ai déjà donné, nous avons effectué des recherches sur son histoire et découvert que, dans les années 1920, les gens de Round Prairie payaient trois ou quatre fois le montant des taxes pour leurs terres comparativement aux colons blancs de Dundurn, agglomération située seulement quelques kilomètres plus loin. En conséquence, la plupart des gens se sont retrouvés sans terre après avoir été incapables de payer les taxes pour ces terres.

Ainsi, l'histoire de notre peuple en est une de déplacement, où on nous a poussés de plus en plus loin vers l'ouest, puis vers le nord, dans les marges de la société canadienne. Pour les gens qui étaient déjà dans le Nord — il y a des histoires bien documentées de collectivités nordiques, comme celles de l'Île-à-la-Crosse, de Green Lake, de Lac la Biche, de Lac Ste. Anne, de Fort Chipewyan... on disait déjà à leurs habitants qu'ils n'étaient pas assez autochtones pour être partie à un traité et pas assez blanc pour être compensé pour les expropriations dont ils avaient fait l'objet lorsque des mines ou des bases militaires s'étaient installées sur leurs terres.

Je comprime et je résume une longue période et beaucoup de moments historiques, mais le résultat final, c'est que l'État canadien a constamment fait valoir que nous n'étions pas des « Indiens » aux fins de la loi et que, par conséquent, nous ne pouvions pas effectuer de revendication territoriale. En conséquence, nous nous sommes battus bec et ongles pour chaque dollar destiné à des programmes. Nous avons comparu devant les tribunaux relativement à toutes les affaires de droits de chasse, et l'une de nos revendications territoriales existe encore. Elle a été présentée en 1999, en Saskatchewan.

Au cours de la dernière décennie, nous avons constamment remporté devant la Cour suprême du Canada les causes relatives à des droits de chasse pour ce qui est de déterminer qui nous sommes, mais je dois poser la question : à quelle fin et à quel prix? Quel prix avons-nous tous dû payer, financièrement — c'est certain —, mais, question plus importante : qu'est-ce que cela a coûté à l'honneur de la Couronne?

Nous avons maintenant l'arrêt *Manitoba Metis Federation*, où la Cour suprême du Canada a déclaré que la Couronne fédérale canadienne avait « fait preuve d'un manque persistant d'attention et n'a pas agi avec diligence » et qu'elle « pouvait et aurait dû faire mieux » au moment de traiter la Loi sur le Manitoba.

Il y a la décision *Daniels* rendue pas plus tard qu'il y a quelques mois, où, encore une fois, la Cour suprême du Canada a fait une déclaration positive affirmant que le terme « Indien » figurant dans cette loi incluait bel et bien les Métis ainsi que les Indiens non inscrits, après avoir fait de nous pendant 100 ans une balle que se renvoyaient les gouvernements provinciaux et fédéral relativement à la compétence.

C'était fantastique que le gouvernement fédéral ait commandé la rédaction du rapport Isaac. Ce rapport contient 17 recommandations vraiment révolutionnaires, comme

registries, which are section 35 compliant registries created by and for Metis, not by the government. The Isaac report suggested the alteration or the complete scrapping of the current land claims process so that we, as Metis, can pursue land claims without going into the court system. He suggested setting up a framework agreement with the Manitoba Metis Federation to restore the honour of the Crown on issues surrounding the Manitoba Metis and their land rights. He suggested assisting the Metis in being able to reconcile with Inuit and First Nations, since we've been pitted against one another as we fought over jurisdictional dollars. I don't have much faith that many of these recommendations will be implemented in the spirit they were written, but others could feel differently.

I paid attention to every report and inquiry we have had since the 1960s, and I have noticed that they've become narrower and narrower and more and more focused until the issue of land is completely taken off the table. I emphasize land because this is what our early political leaders and my old people tell me we came to Ottawa to get. We came to get land and we are still landless today.

My question to you is, are things going to be different going forward? I don't know. I hope in the spirit of reconciliation we can see some actual dialogue on issues of land rights.

That's all I had to prepare. I'm certainly open to questions.

The Chair: Thank you Professor Macdougall. You gave us a very good overview of history. We will now open the floor for questions for individual senators to enquire more deeply into it.

Senator Sinclair: I was not aware there was anybody else that was ahead of me, so I'll jump in first. Good morning, professor. How are you? I appreciate the presentation that you have done, and I thank you for appearing.

I wonder if you might talk to us about the potential impact that you see over the most recent set of Supreme Court decisions, particularly the *Daniels* case. In particular, what impact do you think that will have on the issue of federal jurisdiction, the issue of how it impacts section 91.24 of the Constitution Act, 1867? What in the future is going to be the relationship between the Metis people and Canada as you see it?

Ms. Macdougall: I'm not a lawyer, so I don't know the nuances of law in the cases. I saw with *Daniels* an affirmation absolutely that the court was going to reconcile with the constitution of Canada of 1982, so the inclusion of Metis in 1982 as a federal category of indigenous people is now reconciled with

l'établissement d'un financement stable pour les registres, qui sont des registres conformes à l'article 35 créés par et pour les Métis, pas par le gouvernement. Le rapport Isaac proposait la modification ou l'élimination complète du processus actuel de revendications territoriales afin que nous, en tant que Métis, puissions en faire sans passer par le système judiciaire. L'auteur a proposé l'établissement d'un accord-cadre avec la Fédération des Métis du Manitoba dans le but de rétablir l'honneur de la Couronne quant aux enjeux touchant les Métis du Manitoba et leurs droits territoriaux. Il proposait qu'on aide les Métis afin qu'ils puissent se réconcilier avec les Inuits et les Premières Nations, puisqu'on nous avait monté les uns contre les autres, alors que nous nous battions au sujet de sommes d'argent relatives aux territoires. Je n'ai pas une grande foi en la possibilité qu'un grand nombre de ces recommandations soient mises en œuvre dans l'esprit où elles ont été rédigées, mais d'autres pourraient avoir une impression différente.

J'ai prêté attention à tous les rapports qui ont été rédigés et à toutes les enquêtes qui ont été menées depuis les années 1960, et j'ai remarqué qu'ils sont devenus de plus en plus étroits et de plus en plus ciblés, jusqu'à ce que la question des terres ait été complètement retirée de la discussion. Je mets l'accent sur les terres parce que c'est ce que nous étions venus chercher à Ottawa, au dire de nos premiers dirigeants politiques et de mes aînés. Nous sommes venus pour obtenir des terres, et nous n'en avons toujours pas.

La question que je vous adresse est la suivante : les choses vont-elles être différentes dorénavant? Je ne sais pas. J'espère, dans l'esprit de la réconciliation, que nous pourrions voir un réel dialogue sur les questions des droits territoriaux.

Voilà tout ce que j'ai eu à préparer. Je suis certainement ouverte à répondre à des questions.

La présidente : Merci, madame Macdougall. Vous nous avez présenté un très bon aperçu de l'histoire. Nous allons maintenant commencer la série de questions posées par chaque sénateur afin d'examiner le sujet plus en profondeur.

Le sénateur Sinclair : Je pensais que personne d'autre n'avait de l'avance sur moi, alors je serai le premier à intervenir. Bonjour, madame. Comment allez-vous? J'apprécie l'exposé que vous avez présenté, et je vous remercie de comparaître.

Je me demande si vous pourriez nous parler de l'incidence potentielle, à vos yeux, de la récente série de décisions rendues par la Cour suprême, en particulier l'arrêt *Daniels*. Plus particulièrement, selon vous, quelles conséquences ces décisions auront-elles sur la question de la compétence fédérale, la question de son incidence sur l'article 91.24 de la Loi constitutionnelle de 1867? Dans l'avenir, quelle relation envisagez-vous entre les Métis et le Canada?

Mme Macdougall : Je ne suis pas avocate, alors je ne connais pas les nuances du droit dans les affaires. Dans le cas de l'arrêt *Daniels*, j'ai vu une confirmation absolue du fait que le tribunal allait effectuer la conciliation avec la constitution du Canada de 1982, alors l'inclusion cette année-là des Métis en tant que

section 91.24 for the purposes of law, not for the purposes of culture or society. We will be treated in a way that allows us to have a relationship with the federal government, because up until now we really don't have a relationship with the federal government in any positive or meaningful way because there is no conduit for us to openly access the Crown.

Take for instance the land claim in northern Saskatchewan. It was filed in the courts in 1999. My hope with section 91.24 is that we could actually take that case out of court and move it into a negotiated arena now. I don't know if that will happen. I don't know if it's possible for that to happen, but that would be my hope, to have a dialogue about the land rights of Metis in northwestern Saskatchewan as opposed to a pitched battle in court.

Senator Sinclair: Thank you.

The articles that I've read concerning the *Daniels* decision, the *Blais* decision, the *Powley* decision, and all of the most recent decisions in the Supreme Court all eventually get around to asking the question without really answering it; that is, what does it mean for who is going to be a Metis in the future, both legally and otherwise? I wonder if you have any thoughts about what this committee should say, for example, in the future about who should be included in that federal jurisdiction now that the court has said the federal government has a responsibility and a special relationship with Metis people. Who do you think it should include?

It would appear that there is a dispute growing insofar as the *Manitoba Métis Federation* case is concerned that the Metis Federation is making a very clear distinction between the Red River Metis who have French ancestry and the so-called half-breeds who are not of French ancestry. Would you share your thoughts?

Ms. Macdougall: One of the unfortunate outcomes of colonialism has been that we fight and argue with each other over issues that should not concern us all that much. Yes, there are some disputes between political organizations and between governing bodies as to who is and who is not Metis. But I do take solace in the reality that Metis governing bodies have been developing registries for a long time, and those registries have become more and more systemized over time. The questions they ask are much more consistent across jurisdictions. There is a vetting process within the Metis community, and always has been, as to who can be a part of those governing bodies.

I do want to point out that those governing bodies don't necessarily represent all Metis people. There are lots of Metis who do not join governing organizations for a variety of personal reasons or for a variety of cultural decisions. That's a choice not

catégorie fédérale d'Autochtones est maintenant conciliée avec l'article 91.24 aux fins de la loi, pas aux fins de la culture ou de la société. Nous allons être traités d'une manière qui nous permet d'entretenir une relation avec le gouvernement fédéral, car, jusqu'à présent, nous n'en avons pas vraiment avec lui d'une quelconque manière positive ou significative, car aucune voie ne nous permet d'accéder ouvertement à la Couronne.

Prenez, par exemple, la revendication territoriale dans le nord de la Saskatchewan. Elle a été présentée devant les tribunaux en 1999. L'espoir que me donne l'article 91.24, c'est que nous puissions retirer cette affaire des tribunaux et la transposer dans une arène de négociations, maintenant. Je ne sais pas si cela aura lieu. Je ne sais pas s'il est possible que cela se produise, mais c'est ce que j'espérerais : tenir un dialogue au sujet des droits territoriaux des Métis dans le nord-ouest de la Saskatchewan, au lieu d'une bataille rangée devant les tribunaux.

Le sénateur Sinclair : Merci.

Les articles que j'ai lus concernant les décisions *Daniels*, *Blais* et *Powley* et toutes les décisions récemment rendues par la Cour suprême finissent tous par poser la question sans vraiment y répondre, c'est-à-dire : qu'est-ce que cela signifie pour ce qui est de déterminer qui va être un Métis dans l'avenir, d'un point de vue juridique et à d'autres égards? Je me demande si vous avez une idée de ce que le comité devrait dire, par exemple, dans l'avenir, au sujet de qui devrait être inclus dans cette compétence fédérale, maintenant que la Cour a affirmé que le gouvernement fédéral a une responsabilité à l'égard des Métis et qu'il entretient une relation spéciale avec eux. Qui pensez-vous que la définition devrait inclure?

Il semblerait qu'un conflit soit en train de prendre de l'ampleur, en ce qui concerne l'affaire *Manitoba Métis Federation*, du fait que la fédération des Métis fait une distinction très claire entre les Métis de Red River, dont les ancêtres sont français, et ceux qu'on appelle les métissés, qui n'ont pas d'ancêtre français. Voudriez-vous nous faire part de vos réflexions?

Mme Macdougall : Les résultats malheureux du colonialisme sont que nous nous battons et nous disputons les uns avec les autres sur des questions qui ne devraient pas nous concerner autant. Oui, il y a certains conflits entre organisations politiques et entre organismes dirigeants quant à qui est et qui n'est pas métis. Toutefois, je puise du réconfort dans la réalité que les organismes dirigeants des Métis élaborent des registres depuis longtemps et que ces registres sont devenus de plus en plus systématisés au fil du temps. Les questions qu'ils posent sont bien plus uniformes d'une administration à une autre. Il existe au sein de la communauté métisse un processus d'approbation — qui a toujours existé — concernant qui peut faire partie de ces organismes dirigeants.

Je veux souligner qu'ils ne représentent pas nécessairement tous les Métis. Beaucoup de Métis ne se joignent pas aux organisations dirigeantes pour diverses raisons personnelles ou en raison de diverses décisions culturelles. Le fait de ne pas faire partie de cette

to belong to that organization, and therefore it's a choice perhaps not to participate in some of the section 91.24 possibilities or the MMF case itself.

The other positive outcome of the MMF case is that the MMF in fact opened up its membership to people outside of the province of Manitoba. This is the first time an organization has done that. The governing bodies currently sit clearly within provincial jurisdictions; Metis nation Saskatchewan, Manitoba Metis Federation, Alberta, Ontario. The MMF has actually invited people whose families were disbursed after 1870 to be readmitted into the MMF family. That criterion has become more expansive in some respects, and at the same time perhaps it has become narrower for others. Those are debates they need to work out within their communities. It's unfortunate they work their way out so publicly.

Senator Sinclair: I'm curious about the question of who is a Metis. Maybe we can just boil it down to that question. Who do you think eventually will fall within that definition? The backgrounder to that that I want to bring to your attention again is historically the organizations that have represented Metis people have also represented non-status Indians, as they were called. As a result, there developed a practice of many Metis organizations also including non-status Indian people. Years ago, of course, the Congress of Aboriginal Peoples took on that larger group. Do you think, though, that distinction is worth considering any more?

Ms. Macdougall: You are right, absolutely. The early governing bodies absolutely were Metis and non-status Indian organizations. There became a split or divorce, as some people have called it, after 1982, and certainly after Bill C-31 and the idea that non-status people would regain status. That happened, of course, but perhaps not as easily for many people as they thought possible. There are still a lot of non-status people within the Metis governing bodies for sure, and I don't think there is any particular move to remove them.

It's important after *Daniels* to recognize there are still non-status Indians in this country, and that will probably never change. We know with the way that the map of Bill C-31 is that more and more people will become non-status over time, if not quickly. This may become a looming issue again.

Metis and non-status have different issues, but that does not mean we can't work in support of spaces, and that's what those first governing bodies did and that was the strength of those bodies. They worked in support of one another and not in

organisation est un choix; par conséquent, la non-participation à certaines des possibilités offertes par l'article 91.24 ou par l'arrêt *Manitoba Metis Federation*, en soi, est peut-être un choix.

L'autre résultat positif de cette affaire, c'est qu'en fait, la Fédération des Métis du Manitoba a donné la possibilité à des personnes de l'extérieur de la province de devenir membre. C'est la première fois qu'une organisation fait cela. Actuellement, les organismes dirigeants se situent clairement à l'intérieur des territoires provinciaux; la nation métisse de la Saskatchewan, la Fédération métisse du Manitoba, l'Alberta, l'Ontario. La Fédération métisse du Manitoba a invité des personnes dont la famille avait été dispersée après 1870 à être réadmissées dans la famille de la fédération. Ce critère a été étendu davantage à certains égards, et, en même temps, peut-être qu'il est devenu plus étroit à d'autres égards. Voilà les débats que les Métis doivent régler au sein de leur collectivité. Il est malheureux qu'ils le fassent de façon aussi publique.

Le sénateur Sinclair : Je suis curieux au sujet de la question de qui est un Métis. Peut-être que nous pouvons simplement résumer tout cela à cette question. Selon vous, qui finira par correspondre à cette définition? L'information contextuelle que je veux porter à votre attention, encore une fois, c'est que, dans le passé, les organisations qui représentaient les Métis représentaient également les Indiens non inscrits, comme on les appelait. En conséquence, une pratique qui a vu le jour chez de nombreuses organisations métisses consistait à inclure également les Indiens non inscrits. Bien entendu, il y a des années, le Congrès des Peuples Autochtones a assumé la responsabilité à l'égard de ce grand groupe. Toutefois, pensez-vous que cette distinction vaut encore la peine d'être prise en compte?

Mme Macdougall : Vous avez tout à fait raison. Les premiers organismes dirigeants étaient effectivement des organisations composées de Métis et d'Indiens non inscrits. Après 1982, il y a eu une séparation ou un divorce — comme certaines personnes l'ont appelé —, et certainement après l'adoption du projet de loi C-31 et l'idée selon laquelle les personnes non inscrites seraient de nouveau inscrites. Cela s'est produit, bien sûr, mais peut-être pas aussi facilement que de nombreuses personnes l'auraient cru possible. Il reste encore beaucoup de personnes non inscrites au sein des organismes dirigeants des Métis, c'est certain, et je ne pense pas que des mesures particulières soient prises pour les retirer.

Après l'affaire *Daniels*, il importe que l'on reconnaisse qu'il y a encore des Indiens non inscrits au pays et que cette situation ne va probablement jamais changer. Compte tenu de la façon dont la carte du projet de loi C-31 est dressée, nous savons que de plus en plus de gens deviendront non inscrits au fil du temps, voire rapidement. Cela pourrait à nouveau devenir un problème menaçant.

Les Métis et les personnes non inscrites ont des problèmes différents, mais cela ne veut pas dire que nous ne pouvons pas travailler à l'appui d'espaces, et c'est ce qu'ont fait les premiers organismes dirigeants; c'est ce qui faisait leur force. Ils

contradiction to each other. I have the same concerns that we have a growing and looming contradiction that is brewing, and that it's unresolvable in some quarters.

As for who I think the Metis are, the Metis come from historic fur trade communities. Certainly the Canadian government had no trouble identifying us in 1985, and yet there is this question that we are somehow difficult to identify today. We are exactly where we got left. We are still in predominantly Western Canada but also parts of Ontario and British Columbia. In the twentieth century, many people had to move out of those jurisdictions for work, so trying to gather up what one person called "the scattered leaves of Metis" that are spread out all over this country will be a challenge.

Maybe part of that challenge is resolvable by other governing bodies opening up their memberships to people who had to leave their provinces and homes. There are people from Saskatchewan who are in B.C. because of resource mining. If Saskatchewan actually opened the memberships to those people to allow them to have their political body be from their original place, then perhaps we wouldn't have these conflicts.

I don't know. I'm not in those governing bodies. They will have to work out those issues. I do think the MMF has set a precedent that is quite interesting.

Senator Lovelace Nicholas: Welcome. You mentioned scrip land. Is this land that's only available to Metis and not available across the country to any Aboriginal people?

Ms. Macdougall: The scrip land was historically issued starting in Manitoba and then in the three Prairie provinces as a whole, so Saskatchewan and Alberta and parts of the Northwest Territories, between 1885 and 1923. By the time it was issued in 1923, it was money scrip that was offered, so people were eligible to apply for a cash payment for extinguishment of what was identified as their half-breed title or their half-breed rights to land. It was only available in those jurisdictions. There were no scrip certificates issued in Ontario, Quebec, New Brunswick or B.C., and it was only in that really small window of homesteading. Scrip was converted from a certificate that essentially extinguished your title to a homestead allocation under the homestead act of 1880, so it just became real property as opposed to collectively owned and occupied space.

travaillaient à l'appui les uns des autres, pas en contradiction les uns avec les autres. J'ai les mêmes préoccupations à l'égard de la possibilité qu'une contradiction croissante et menaçante soit en train de couvrir et qu'il ne soit pas possible de la régler en quelques trimestres.

Quant à savoir qui sont les Métis, ils proviennent des collectivités qui, dans le passé, pratiquaient la traite de fourrure. Il est certain que le gouvernement canadien n'avait aucune difficulté à nous identifier en 1985; pourtant, il semble que nous serions difficiles à identifier aujourd'hui. Nous sommes exactement là où on nous a laissés. Nous sommes encore principalement dans l'ouest du Canada, mais aussi dans des régions de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Au XX^e siècle, de nombreuses personnes ont dû déménager à l'extérieur de ces territoires afin de travailler, alors il sera difficile de réunir ce qu'une personne a appelé « les Métis dispersés comme des feuilles au vent » dans tout le pays.

Peut-être qu'une partie de cette difficulté pourrait être atténuée par d'autres organismes dirigeants qui permettraient aux gens qui ont dû quitter leur province et leur maison d'en devenir membres. Il y a des gens de la Saskatchewan qui sont en Colombie-Britannique en raison de l'extraction minière de ressources. Si la Saskatchewan permettait à ces personnes d'être membres afin que leur organisme politique soit de l'endroit d'où elles viennent, peut-être que nous n'aurions pas ces conflits.

Je ne sais pas. Je ne fais pas partie de ces organismes dirigeants. Ils vont devoir régler ces questions. Je pense que la Fédération des Métis du Manitoba a établi un précédent qui est très intéressant.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Bienvenue. Vous avez mentionné les terres visées par le certificat de Métis. S'agit-il de terres qui ne sont accessibles qu'aux Métis et qui ne sont accessibles à aucun Autochtone dans l'ensemble du pays?

Mme Macdougall : Dans le passé, les terres visées par le certificat de Métis ont été octroyées en commençant par le Manitoba, puis dans les trois provinces des Prairies dans leur ensemble — donc, la Saskatchewan, l'Alberta et des parties des Territoires du Nord-Ouest —, entre 1885 et 1923. Une fois qu'elles ont été octroyées, en 1923, c'était des certificats d'argent qui étaient offerts, alors les gens étaient admissibles à demander un paiement en espèces pour l'extinction de ce qui avait été désigné comme leur titre de métissé ou leurs droits de métissé à des terres. Ces certificats n'étaient accessibles que dans ces provinces et territoires. Aucun certificat de Métis n'a été délivré en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick ou en Colombie-Britannique, et ce n'était que durant cette très petite période de peuplement. Le certificat de Métis, qui prescrivait essentiellement votre droit de propriété, a été converti en attribution de propriété familiale sous le régime de la Loi sur la propriété familiale de 1880, alors ils sont simplement devenus des propriétés immobilières au lieu d'un espace appartenant à une collectivité et occupé par cette collectivité.

Senator Lovelace Nicholas: I asked that question because, as you and some people here know, there is Crown land set aside for Aboriginal people. Are you not recognized as an Aboriginal person to access these lands?

Ms. Macdougall: So the scrip was a particular way of dealing with an outstanding claim to land in a way that didn't create reserves and didn't create ongoing federal responsibility to the people who applied for them. You didn't have to be Métis to apply for scrip. We know of First Nations families that applied for scrip, just as Métis people could, in fact, go into treaty as individuals under a recognized First Nations chief. However, by doing that, you legally became an Indian, so you ceased to be a Métis person. Those culturally Indian people, Cree, Dene or whoever, who took scrip ceased to be Indians under the law. It's part of this balancing act that we walk in terms of terminology because of Canadian law.

Senator Lovelace Nicholas: Thank you for your answer.

Senator Raine: Thank you very much, and I would like to ask a few more questions about scrip. Was the definition of what it was for clearly to extinguish all rights to ask for title to land ongoing? How did it transition to money instead of giving a piece of land, a title for a homestead, and during that transition, was it well-defined? Did the person entering into that agreement understand what they were giving up?

Ms. Macdougall: Scrip is an incredibly complex legalized system that evolved in multiple ways over time. It changed a lot between 1885 and 1906. I'm not the leading expert on scrip because it is so precise and complex. Frank Tough has been the leading expert on scrip for many years, and his work is probably the most precise in his attempts to actually track scrip over time.

What I can tell you about it, though, is that it wasn't clear to people how or when they could apply. People did apply in multiple jurisdictions. The scrip registries are all collected in Library and Archives Canada. The original documents all still exist. All the scrip certificates still exist. They're all in library archives. Registries were kept by the treaty commissioner. The treaty commissioner is also the scrip commissioner. After 1885, the following day or a few days later after a treaty was negotiated, they would start the scrip process where people would fill out the applications.

The applications themselves change over time. What the application looked like in 1885 is not the same as it looked in 1923. They became more detailed and more questioned-oriented. I used the scrip applications from a source of genealogical

La sénatrice Lovelace Nicholas : J'ai posé cette question parce que, comme vous et certaines personnes ici présentes le savez, des terres de la Couronne ont été mises de côté pour les Autochtones. N'êtes-vous pas reconnu en tant qu'Autochtone pour accéder à ces terres?

Mme Macdougall : Alors, les certificats de Métis étaient un moyen particulier de régler une revendication territoriale en suspens d'une manière qui n'entraînait pas la création de réserves et de responsabilité fédérale continue à l'égard des personnes qui en faisaient la demande. Il n'était pas nécessaire d'être Métis pour demander le certificat. Nous connaissons des familles autochtones qui en ont demandé, tout comme les Métis qui pouvaient, en fait, signer un traité à titre personnel sous l'égide d'un chef autochtone reconnu. Toutefois, si on faisait cela, on devenait légalement un Autochtone, alors on cessait d'être Métis. Les personnes de culture autochtone, crie, dénée ou quoi que ce soit qui prenaient un certificat de Métis cessaient d'être autochtones au sens de la loi. C'est pourquoi nous sommes sur la corde raide en raison de la terminologie, utilisée en droit canadien.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Merci de votre réponse.

La sénatrice Raine : Merci beaucoup, et je voudrais poser quelques questions de plus au sujet du certificat de Métis. La définition de son objectif prévoyait-elle clairement l'extinction de tous les droits à demander un titre foncier par la suite? Comment la transition a-t-elle eu lieu pour que ce soit de l'argent qui soit remis au lieu d'une terre — d'un titre de propriété familial — et, durant cette transition, le certificat était-il bien défini? La personne qui concluait cette entente comprenait-elle ce à quoi elle renonçait?

Mme Macdougall : Le certificat de Métis est un système légalisé incroyablement complexe qui a évolué de multiples façons au fil du temps. Il a beaucoup changé entre 1885 et 1906. Je ne suis pas la grande experte au sujet du certificat de Métis parce qu'il est très précis et complexe. Frank Tough est le grand spécialiste du certificat de Métis depuis de nombreuses années, et son travail est probablement le plus précis dans ses tentatives d'en faire le suivi au fil du temps.

Ce que je peux vous en dire, toutefois, c'est que les gens ne savaient pas clairement comment ni quand ils pouvaient le demander. Ils présentaient des demandes dans plusieurs provinces. Les registres du certificat de Métis sont tous réunis à Bibliothèques et Archives Canada. Les documents originaux existent encore tous. Tous les certificats de Métis existent encore. Ils sont tous dans les archives de la bibliothèque. Des registres sont tenus par le commissaire aux traités. Il est aussi le commissaire aux titres. Après 1885, au lendemain de la négociation d'un traité ou quelques jours plus tard, on amorçait le processus de délivrance des certificats, dans le cadre duquel les gens remplissaient les demandes.

Les demandes, en tant que telles, ont changé au fil du temps. Elles n'avaient pas le même aspect en 1885 qu'en 1923. Elles sont devenues plus détaillées et plus axées sur les questions. J'ai utilisé les demandes de certificat provenant d'une source d'information

information. They are incredibly detailed about who people are, where they were located, how many kids they had and the names of their kids. They could apply for deceased children. This is about extinguishing as much as possible the idea of title.

Did it legally extinguish title? That's a question that's still in the courts because it's not a treaty. Is scrip capable of extinguishing title? The royal proclamation says the way that title is extinguished is through treaty. Scrip is an individual allocation of land. That's the question, and that's the question going forward in the land claim in northern Saskatchewan.

A lot of Frank Tough's scrip research was generated to answer those very questions you're asking. We don't have answers to them even yet. Metis would say it didn't extinguish their title; the Crown is saying that it did.

Senator Raine: Just to follow up, when we talk about title, many Canadians and many listeners probably understand the fee simple title to property that you own and have your house on, and that is titled to you as an individual. Then there is Aboriginal title, which is a title collectively for a land base that is very difficult to change.

Ms. Macdougall: Right.

Senator Raine: I know that in some jurisdictions in the U.S., for instance, that system of collective title broke down. But in Canada it seems like many First Nations people still want to have collective title.

So what we have done here is the individual has said, "I'm not so interested in collective title, but I want to sign this document so I have something for myself as an individual." Am I right that that was going through their heads? It's fascinating that you have done a lot of research in this area. I want to know, did the people think that what they got from signing the agreement, that they would never again be part of a collective title?

Ms. Macdougall: I'm not sure that that's what they understood or that that's what they wanted. The context of scrip is in the post-1885 era, where people had just gone to war against the state and were being punished for it.

The other context is that up to 1885 we've already watched the unfolding of several treaties, right? Treaties 1 through 6, 7, I think heading into 8. What they saw from treaties was that treaties were actually being used against people. They were being put on reserves, which were not places that they wanted to be, in locations that they didn't select themselves. Metis people watched the federal government's starvation policy against people who

généalogique. Elles sont incroyablement détaillées au sujet de qui sont les gens, de l'endroit où ils se trouvent, du nombre d'enfants qu'ils ont eus et du nom de leurs enfants. Les gens pouvaient présenter une demande pour des enfants décédés. Il s'agit d'éteindre le plus possible l'idée de titre de propriété.

Le certificat a-t-il prescrit légalement le droit de propriété? C'est une question qui est encore devant les tribunaux, car il ne s'agit pas d'un traité. Est-il capable de prescrire le droit de propriété? Selon la proclamation royale, la façon de prescrire le droit de propriété, c'est au moyen d'un traité. Le certificat est l'attribution d'une terre à une personne. Voilà la question, et c'est la question qui se posera dans le cas de la revendication territoriale dans le nord de la Saskatchewan.

Une grande partie des recherches de Frank Tough concernant le certificat de Métis ont été générées dans le but de répondre exactement aux questions que vous posez. Nous n'avons même pas encore les réponses. Les Métis diraient qu'il n'a pas prescrit leur droit de propriété; la Couronne affirme le contraire.

La sénatrice Raine : Simplement pour faire un suivi : quand nous parlons de titre de propriété, bien des Canadiens et des personnes qui écoutent comprennent probablement le titre de propriété en fief simple que vous possédez, sur lequel se trouve votre maison et qui vous est attribué à titre personnel. Ensuite, il y a le titre ancestral, qui est attribué collectivement pour un territoire propre aux Indiens et qui est très difficile à changer.

Mme Macdougall : Exact.

La sénatrice Raine : Je sais que, dans certaines administrations américaines, par exemple, ce système de titre collectif s'est effondré. Toutefois, au Canada, on dirait que de nombreux Autochtones veulent encore posséder un titre collectif.

Alors, ce que nous avons fait, dans ce cas-là, c'est que la personne a dit : « le titre collectif ne m'intéresse pas vraiment, mais je veux signer ce document afin que quelque chose m'appartienne à titre personnel ». Ai-je raison d'affirmer que c'est ce qui lui est passé par la tête? Il est fascinant que vous ayez effectué beaucoup de recherches dans ce domaine. Je veux savoir : les gens pensaient-ils qu'en contrepartie de ce qu'ils obtenaient à la suite de la signature de l'entente, ils ne feraient plus jamais partie d'un titre collectif?

Mme Macdougall : Je ne suis pas certaine que ce soit ce qu'ils comprenaient ou ce qu'ils voulaient. Le contexte du certificat de Métis, c'est la période après 1885, quand les gens venaient tout juste de partir en guerre contre l'État et qu'ils étaient punis pour l'avoir fait.

L'autre aspect de la question, c'est que, jusqu'en 1885, nous avons déjà vu plusieurs autres traités être établis, n'est-ce pas? Les traités 1 jusqu'à 6 ou 7, je crois même jusqu'au traité 8. Ce qu'ils comprenaient des traités, c'est que les traités pouvaient vraiment être utilisés contre les gens. Les gens étaient envoyés dans des réserves, et ce n'était pas des endroits où ils voulaient être, c'était des endroits qu'ils ne s'étaient pas eux-mêmes choisis.

refused to go on reserve or in any way contravened Indian Act and Indian agent directives. In the 19th century, treaty is not a great thing.

The fact that it became this way of preserving your collective rights is something that I don't think most people post-1885 could see. I don't think a lot of First Nations people saw that either. That's a 20th century perspective of the treaties; it's not a 19th century understanding or reality of the treaties.

People who chose to take scrip I think were choosing not to be under the yoke of the Indian Act, but that's it. That didn't mean that they ceased to be a community. That didn't mean that they ceased to be a collectivity.

Bear in mind, scrip lands are only in the south. They are only in homesteaded, surveyed regions. For people in Île-à-la-Crosse who applied for scrip, for instance, or Green Lake, those lands aren't surveyed, so they cannot take scrip lands in their home. They can't keep their community together, but they can take scrip and sell the scrip certificates to speculators and get at least some money while staying put. I don't know of any family from Île-à-la-Crosse who left that area to take up homestead in Southern Canada.

Senator Raine: I'm really interested in the situation. As I see it, from early on, the people in southern Manitoba, southern Saskatchewan were fighting to be part of the formation of Manitoba and to be recognized as citizens from there. "We are here. Settlers are coming in. Land is being organized into a province, and we want our rights to be established." Eventually, it wound up in war. After the war is when the scrip system came in.

At that point, in the population of Manitoba and southern Saskatchewan area, what percentage of the population was treaty First Nation people that were on reserves, not necessarily where they wanted to be, and what percentage were Metis, well-established communities, and what percentage were settlers and newcomers?

Ms. Macdougall: We can't give those kinds of demographic breakdowns. What I can tell you is that in 1870, in Manitoba, what we came to understand as the postage stamp province of Manitoba, not modern Manitoba, in 1870 there were 10,000 people enumerated. Approximately 8,000 of those people were Metis, whether they were Scottish half-breeds, whether they were French Metis, whatever class you want to put to that, but 8,000 people out of those 10,000. I'm not good with numbers here, and I don't remember the precision of the numbers, but 600 to

Les Métis ont bien vu que le gouvernement fédéral avait adopté une politique visant à affamer les gens qui refusaient d'aller dans une réserve ou, qui, d'une manière ou d'une autre, contrevenaient à la *Loi sur les Indiens* ou aux directives de l'agent des Indiens. Au XIX^e siècle, les traités ne sont pas une bonne chose.

Le fait qu'ils sont devenus un moyen pour vous de conserver vos droits collectifs n'est pas quelque chose que les gens auraient pu prévoir, après 1885, à mon avis. Je ne crois pas que les membres des Premières Nations aient été nombreux à le prédire eux non plus. Cette façon d'envisager les traités est propre au XX^e siècle; ce n'est pas ainsi que l'on comprenait ou que l'on voyait les traités, au XIX^e siècle.

Les gens qui décidaient d'accepter un certificat le faisaient afin de ne plus se trouver sous le joug de la *Loi sur les Indiens*, mais c'est tout. Cela ne voulait pas dire qu'ils n'appartenaient plus à une collectivité. Cela ne voulait pas dire qu'ils ne formaient plus une collectivité.

N'oubliez pas que seules les terres situées dans le sud pouvaient être concédées. Ces terres ne se trouvaient que dans des régions déjà prospectées. Les gens de l'Île-à-la-Crosse qui demandaient un certificat, par exemple, ou ceux de Green Lake, ne pouvaient pas obtenir ce certificat et s'établir sur une terre, car les terres n'avaient pas été prospectées. Ils ne peuvent assurer l'unité de leur collectivité, mais ils peuvent obtenir un certificat et le vendre à des spéculateurs pour recevoir au moins un peu d'argent, tout en restant sur place. Je n'ai jamais entendu dire qu'une famille de l'Île-à-la-Crosse aurait quitté la région pour s'établir sur une concession dans le sud du Canada.

La sénatrice Raine : Cette question m'intéresse vraiment beaucoup. Si j'ai bien compris, dès le départ, les habitants du sud du Manitoba et de la Saskatchewan se démenaient afin de participer à la formation du Manitoba et d'être reconnus en tant que citoyens de cette province. « Nous sommes ici. Des colons arrivent. Les terres sont organisées en province, et nous voulons que nos droits soient établis. » Au bout du compte, la guerre a éclaté. C'est après la guerre que le système des certificats a été adopté.

À ce moment-là, dans la population du Manitoba et du sud de la Saskatchewan, quel pourcentage de la population était composé de membres d'une Première Nation signataire d'un traité vivant dans une réserve, pas nécessairement une réserve qu'ils avaient choisie; quel pourcentage était composé de Métis, de collectivités bien établies et quel pourcentage était composé de colons et de nouveaux arrivants?

Mme Macdougall : Nous ne pouvons pas décomposer ainsi les données démographiques. Mais je puis vous dire que, en 1870, au Manitoba, dans la minuscule région du Manitoba d'alors, non pas dans le Manitoba moderne, en 1870 le recensement faisait état de 10 000 habitants. Environ 8 000 étaient des Métis, d'ascendance écossaise ou française, peu importe, ce n'est pas la catégorie qui compte, mais il y en avait 8 000 sur le total de 10 000 habitants. Je ne suis pas très bonne avec les chiffres, et je ne me souviens pas du chiffre exact, mais de 600 à 700 personnes

700 people were First Nations in the understanding of Manitoba at that time. It doesn't mean today. And then the smallest percentage was relative newcomer arrivals from Ontario plus the older Hudson's Bay Company non-indigenous men that were still around.

Winnipeg is a fur trade fort. It's a series of fur trade forts, so there is a non-indigenous presence that goes back to those forts. I can tell you that, but I can't tell you what the percentage breakdown is between Metis and First Nations in other locations.

Census data is relatively unreliable in the 19th century. It's relatively unreliable today. It depends on the question that is asked, but it also depended on the enumerators, because in the 19th century the enumerators were asking Indian agents and missionaries. They weren't talking to people directly. A missionary might declare somebody Metis if they were appropriately Catholic, but not Metis or more Indian if they weren't appropriately Catholic or Anglican. They counted the people in their church. They didn't count the people they didn't know because it didn't matter to them. So we can't know that information. Censuses tell us something about census-takers more than it tells us about the people themselves, historically.

Senator Sinclair: What was the source of that data?

Ms. Macdougall: For the Manitoba data?

Senator Sinclair: Yes.

Ms. Macdougall: The population was enumerated in 1870, and so it's the first Canadian census that was taken in the Manitoba region.

Senator Sinclair: So census data for 1870?

Ms. Macdougall: Yes, it's a Canadian census, 1870.

Senator Sinclair: For what was called Manitoba at that time?

Ms. Macdougall: Yes.

Senator Sinclair: Thank you.

Senator Oh: Thank you, professor, for your presentation. Last Friday, Minister Bennett signed an agreement with the Metis of Ontario to establish a framework for the negotiation of rights and claims by September of this year.

Ms. Macdougall: Right.

Senator Oh: Based on the previous cases, could you comment on what would be the most likely outcome of this deal? Is there anything that you wish was prioritized?

étaient membres d'une Première Nation dans ce qu'on considérait comme le Manitoba à l'époque. Pas au sens actuel. Un très petit pourcentage était composé de nouveaux arrivants de l'Ontario, de plus ou moins fraîche date, et aussi de non-Autochtones toujours attachés à la Compagnie de la Baie d'Hudon.

Winnipeg est un poste de traite des fourrures. C'est une série de postes de traite des fourrures, et c'est pourquoi des non-Autochtones y étaient présents depuis longtemps. Je peux vous dire ça, mais je ne peux vous dire quel pourcentage représentent les Métis et les membres des Premières Nations ailleurs.

Les données du recensement sont relativement peu fiables, au XIX^e siècle. Elles sont relativement peu fiables aujourd'hui. Tout dépend de la question qui est posée, mais cela dépend aussi des recenseurs, étant donné que, au XIX^e siècle, les recenseurs s'adressaient aux agents des Indiens et aux missionnaires. Ils ne parlaient pas directement aux gens. Un missionnaire peut bien déclarer qu'une personne est un Métis, si celui-ci est catholique en bonne et due forme, mais ne déclarerait pas qu'elle est un Métis ou un Indien si la personne n'est pas en bonne et due forme catholique ou anglican. Les missionnaires comptaient les fidèles de leur Église. Ils ne comptaient pas les gens qu'ils ne connaissaient pas, parce qu'ils n'avaient aucune importance à leurs yeux. C'est pourquoi nous n'avons pas cette information. Le recensement nous en apprend davantage au sujet des recenseurs qu'au sujet des gens recensés, historiquement.

Le sénateur Sinclair : Quelle était la source de ces données?

Mme Macdougall : Les données pour le Manitoba?

Le sénateur Sinclair : Oui.

Mme Macdougall : Il y a eu un recensement en 1870, et c'est donc le premier recensement canadien dans la région du Manitoba.

Le sénateur Sinclair : Donc, ce sont les données du recensement de 1870?

Mme Macdougall : Oui, c'est un recensement canadien, de 1870.

Le sénateur Sinclair : Pour la région qui s'appelait à l'époque le Manitoba?

Mme Macdougall : Oui.

Le sénateur Sinclair : Merci.

Le sénateur Oh : Merci, madame, de votre exposé. Vendredi dernier, la ministre Bennett a signé avec les Métis de l'Ontario une entente pour l'élaboration du cadre qui s'appliquera à la négociation des droits et revendications, ce qui doit se faire en septembre de l'année en cours.

Mme Macdougall : En effet.

Le sénateur Oh : En vous fondant sur les cas précédents, pourriez-vous dire quelle serait à votre avis l'issue la plus probable de cette entente? Désirez-vous que quelque chose en particulier soit une priorité?

Ms. Macdougall: I don't know what they're planning on talking about. I know that consultations will start fairly quickly in Ontario Metis communities around that framework agreement.

I don't know what people want to prioritize. I would hope that the prioritization goes to land and then things successively down the list. But Metis communities are like other communities. They have priorities that are around making sure their kids get education and making sure that health care is dealt with and the same kinds of concerns that other people have. So from a personal level, those might be the things that a lot of people prioritize over land, which is kind of an abstraction. I think a lot of people think land can never happen, right? So I think that maybe the priorities might be lower. But my hope would be that we start a real dialogue around land rights in this country. I don't know that that that will happen.

Senator Oh: Are Metis scattered around, or do they have certain communities that they are heavily in?

Ms. Macdougall: What the Metis have done since the 1960s, and in some cases the 1930s, is they have created governing bodies. Those are organized into regions. Those are organized into local community councils, and those exist within very specific geographic spaces, while the people may live within any kind of geography around it.

I used the phrase "scattered to the winds," and I meant that only in the sense that people had to leave their homes or the places that they considered their home territories, but they have reconnected with other Metis people in other jurisdictions and have created governing bodies to help themselves out in those places. There is a fairly organized structure of governance bodies, but people are fairly geographically dispersed.

I also want to point out that according to the last Canadian statistic numbers, Metis are predominantly urban, and they are predominantly urban in the Prairie provinces, with outliers being in British Columbia, Ontario and Quebec. Jobs are in cities.

Senator Tannas: On that, you mentioned governing bodies or governance. What are they governing? What rules do they make up and how do people abide by those? I'm thinking plowing roads and so on, but it has nothing to do with that. What does that have to do with when you talk about a governing body?

Ms. Macdougall: The early Metis political organizations established local councils in various community jurisdictions. Their responsibility was to deal with government on behalf of the people, to talk about land, to talk about hunting rights and to talk about education. Education was one of the first things that people really started organizing around, to make sure that kids got into schools. In the 1930s in the West, universal education was not a thing, so making sure their children got grade school education

Mme Macdougall : J'ignore de quoi ils ont prévu discuter. Je sais que les consultations vont commencer assez bientôt, dans les collectivités métisses de l'Ontario, au sujet de cette entente-cadre.

Je ne sais pas quelles sont les priorités des gens. J'espère que la priorité ira aux terres puis, dans l'ordre, à tout ce qui est inscrit sur la liste. Mais les collectivités métisses sont des collectivités comme les autres. Elles ont des priorités, elles veulent s'assurer que leurs enfants puissent aller à l'école, que des soins de santé soient accessibles; elles ont le même genre de préoccupations que tout le monde. Sur le plan personnel, les gens seront peut-être nombreux à juger que ces aspects-là sont plus importants que les terres, ce qui est en quelque sorte une abstraction. Je crois qu'il y a bien des gens qui pensent que la question des terres ne sera jamais réglée, n'est-ce pas? C'est pourquoi je crois que les priorités ne seront pas trop grandes. De mon côté, j'espère que nous pourrons entamer un véritable dialogue sur les revendications territoriales, au Canada. Je ne sais pas si cela arrivera un jour.

Le sénateur Oh : Est-ce que les Métis sont très dispersés ou est-ce qu'ils se regroupent en collectivités nombreuses?

Mme Macdougall : Depuis les années 1960, et, dans certains cas, depuis les années 1930, les Métis ont créé des organes directeurs. Ils sont organisés par région. Ensuite, ils sont organisés en conseils communautaires locaux, lesquels représentent une région géographique très bien délimitée, et les gens peuvent vivre dans n'importe quel lieu à proximité.

J'ai peut-être dit qu'ils étaient « dispersés aux quatre vents », mais je voulais seulement dire par là que ces gens ont dû quitter leur maison ou la terre qu'ils considéraient comme leur terre natale, mais ils ont noué d'autres liens avec les Métis vivant ailleurs et ils ont créé des organes directeurs, ailleurs, pour se soutenir. La structure des organes directeurs est assez bien organisée, mais les gens sont plutôt dispersés, sur le plan géographique.

J'aimerais également souligner que, selon les dernières statistiques réunies pour le Canada, les Métis vivent surtout en milieu urbain, dans les villes des provinces des Prairies, mais aussi, parfois, en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec. Les emplois se trouvent dans les villes.

Le sénateur Tannas : Justement, vous avez parlé d'organes directeurs ou de gouvernance. Que gouvernent-ils exactement? Peuvent-ils adopter des règlements et les gens doivent-ils respecter ces règlements? Je pense entre autres au déneigement des routes, des choses comme ça, mais ça n'a rien à voir. Qu'est-ce que cela a à voir avec les organes directeurs dont vous parlez?

Mme Macdougall : Les premières organisations politiques métisses avaient créé des conseils locaux dans diverses collectivités. Leurs responsabilités consistaient à traiter avec le gouvernement au nom des gens, à discuter des terres, des droits de chasse et d'éducation. L'éducation, c'est en réalité la première chose pour laquelle les gens ont véritablement commencé à s'organiser, car ils voulaient s'assurer que leurs enfants pourraient aller à l'école. Dans les années 1930, personne ne pensait aux

was a big thing then. In the 1960s, it was pursuit of university education and opportunities to go to school. It is those kinds of issues.

Senator Tannas: So more advocacy than real government? I mean, nobody was bound by a decision? There was nothing that anybody was made to do, et cetera?

Ms. Macdougall: No.

Senator Tannas: It was advocacy. Thank you.

Ms. Macdougall: There is a big part of advocacy that goes with governance, but it is predicated. The way that those organizations are set up are very much predicated on what you would think of as democratic principles of elected leadership, of choosing those elected representatives, of being at council meetings to make decisions on what the priorities would be in any given year and of developing documents that lay out those principles. There is governance in that form of structure, yes, absolutely, but they have to “advocate on behalf” because when you’re landless, there’s really not much to govern on the ground.

Senator Tannas: That’s right.

Ms. Macdougall: That said, people have been very articulate and very proactive within their local governing councils and have been for many, many years. Metis people are very politically driven people — for very good reasons, probably. However, 1869 wasn’t an aberration. The way that they structured that governance model in 1869, the councils of 40s and the smaller councils, are the kinds of things that still exist today. Modern governing bodies sort of model themselves based on the 1869 provisional council, and the 1869 provisional council is very much based on an older Buffalo hunting model or an older hunting model of how to bring people together for short period of times to move forward economically, politically and socially, and then how to disperse when you don’t need to be governed quite that much every day.

Senator Tannas: Thank you.

Senator Beyak: Thank you, professor, for that wonderful presentation. My question is a practical one. We sit around our committee tables here and in the halls of government and we use terms and descriptions in our deliberations, but for people watching at home who don’t know the history, how did it evolve from the very beginning? They hear the terms Indian, Aboriginal, Metis, Inuit, First Nation, and they don’t know exactly who was here when we started and how it evolved. Could you give a brief history for those folks watching at home?

études universitaires, et c’est pourquoi il était si important pour eux de s’assurer que leurs enfants pourraient à tout le moins terminer l’école primaire. Dans les années 1960, les gens se sont organisés au sujet des études universitaires et de l’accès aux écoles. Ce sont des enjeux de ce type.

Le sénateur Tannas : Ces organes s’occupaient donc davantage de défense des droits que de gouvernance à proprement parler? Je veux dire par là que personne n’était lié par une décision? Personne n’était obligé de faire quoi que ce soit, et cetera?

Mme Macdougall : Non.

Le sénateur Tannas : Ils s’occupaient de la défense des droits. Merci.

Mme Macdougall : La gouvernance suppose une bonne part de défense des droits, c’est normal. La façon dont ces organismes sont conçus tient beaucoup à ce que l’on entend par principes démocratiques d’un gouvernement élu, au choix des représentants élus, ce qui s’applique aux réunions d’un conseil qui prend des décisions sur les priorités d’une année donnée et à l’élaboration de documents exposant ces principes. Cette structure correspond à une forme de gouvernance, oui, c’est certain, mais le travail consiste à « défendre les droits d’autres personnes » étant donné que, pour des personnes sans terres, il n’y a pas grand-chose à gouverner.

Le sénateur Tannas : C’est vrai.

Mme Macdougall : Cela dit, les membres des conseils de gestion locaux savent très bien s’exprimer et sont très proactifs, et c’est ainsi depuis de très nombreuses années. Les Métis sont des gens très politisés... Pour de très bonnes raisons, probablement. Toutefois, l’année 1869 n’a pas échappé à la règle. La structure qu’ils ont choisie pour ce modèle de gouvernance, en 1869, les conseils des années 1940 et les plus petits conseils, toutes ces choses existent encore aujourd’hui. Les organes directeurs d’aujourd’hui semblent refléter le conseil provisoire de 1869, et ce conseil provisoire de 1869 s’inspire lui-même beaucoup d’un ancien modèle utilisé pendant la chasse au bison, un vieux modèle qui permettait de réunir des gens pendant de courtes périodes de façon à faire avancer les choses sur les plans économique, politique et social et qui prévoyait aussi la dispersion une fois que cette gouvernance n’était plus nécessaire au quotidien.

Le sénateur Tannas : Merci.

La sénatrice Beyak : Merci, madame, de ce magnifique exposé. J’ai une question d’ordre pratique. Nous nous réunissons en comité autour d’une table, ici et dans les salles du gouvernement, et, pendant nos débats, nous utilisons différentes expressions et descriptions; mais les gens qui nous regardent, à la maison, ne connaissent pas toute l’histoire et aimeraient peut-être savoir comment tout cela a commencé. Ils entendent parler des Indiens, des Autochtones, des Métis, des Inuits, des Premières Nations, et ils ne savent pas exactement qui était ici quand nous sommes arrivés et comment les choses ont évolué. Pourriez-vous brosser un rapide tableau de leur histoire pour les gens qui nous regardent?

Ms. Macdougall: Specifically about the Metis? I'm just clarifying.

Senator Beyak: About everything.

Ms. Macdougall: Everything?

Senator Sinclair: Good luck.

Ms. Macdougall: There are indigenous people that are here when Canada arrives. Those are the people that we currently think of as being First Nations, Cree, Sahtu, Anishinaabe, Dene and Inuit. Metis people are a post-contact people. That's absolutely the easiest way to describe us. We do not have a history here that predates European contact. Our birth or ethnogenesis, as the language puts it, is the intermarriage between fur traders — not settlers, fur traders — and indigenous women. That is Scottish and French fur trading men primarily, not necessarily exclusively, and Cree, Anishinaabe and Dene women — again, predominantly but not exclusively.

Metis people lived in the fur trade, but they lived according to family principles that are very much based on First Nations traditions. We have large extended families. We live in large kinship groups. We operate fundamentally like you would think that bands operate historically while being tied to fur trade activities as our main economic driver. Metis people have always worked in all aspects of the fur trade, from interpreting to fishing, for instance.

The place we get to in the 20th century, though, is that we live in a very complex legal code that Canada has developed about who all of those people are and what rights they have as a consequence of those things. In 1982, Canada decided on the phrase "Aboriginal" as the umbrella name for those three different people: Inuit, Metis, First Nations, although the language in the Constitution is "Indian." Really what they're talking about in the Constitution are legal Indians.

Indian and Northern Affairs maintain the registry of who is the legally recognized Indian population in this country. That has nothing to do with culture. It's not people's language, it's not their families, it's were you on the Indian registry or not. That is the most systemized legal structure that we have that identifies one particular population. There isn't a corresponding structure really for Metis and Inuit people.

Around that, we have a system of legal codes dating back to the Constitution, 1867 that starts off this whole process. So we have legal categories, but we have cultural categories and we have linguistic categories. The way people think of themselves starts at the family level. Who is your family? What's your name? Who are your grandparents? How do you associate with one another in community? Then it spirals out from there. Are you from a

Mme Macdougall : En parlant spécifiquement des Métis? J'aimerais que ce soit clair.

La sénatrice Beyak : En parlant de tout le monde.

Mme Macdougall : De tout le monde?

Le sénateur Sinclair : Bonne chance.

Mme Macdougall : Il y avait ici des peuples autochtones, lorsque le Canada est né. Ce sont les peuples que nous appelons aujourd'hui les Premières Nations, les Cris, les Sahtu, les Anishinaabe, les Dénés et les Inuits. Le peuple des Métis n'a vu le jour qu'après la colonisation. C'est la manière la plus facile de nous décrire. Nous n'avons aucune histoire avant les premiers contacts avec les Européens. Notre origine, notre ethnogenèse, comme on peut le dire, est le fruit du mariage entre des commerçants de fourrure — pas des colons, des commerçants de fourrure — et des femmes autochtones. Ces commerçants de fourrure étaient surtout des Écossais et des Français, mais pas exclusivement, et les femmes étaient des Cris, des Anishinaabe et des Dénés, surtout, mais pas exclusivement, ici aussi.

Les Métis ont assuré leur subsistance grâce au commerce des fourrures, mais leur vie familiale reflétait en assez bonne partie les traditions des Premières Nations. Nos familles élargies sont nombreuses. Nous vivons en grands groupes familiaux. Nous fonctionnons, fondamentalement, comme vous vous imaginez que fonctionnaient les bandes, historiquement, mais nous restons attachés au commerce des fourrures, notre principal moteur économique. Les Métis ont toujours travaillé dans toutes les facettes du commerce des fourrures, de l'interprétation à la pêche, par exemple.

Arrivés au XX^e siècle, cependant, nous vivions selon un code juridique très complexe que le Canada avait élaboré pour définir qui sont tous ces peuples et quels droits ils ont en conséquence de cet état de choses. En 1982, le Canada a décidé d'utiliser le terme « Autochtones » pour désigner de manière générale trois peuples différents, à savoir les Inuits, les Métis et les Premières Nations, même si le mot utilisé dans la Constitution est le mot « Indiens ». En vérité, il est question des personnes ayant le statut d'Indiens, dans la Constitution.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord tient un registre de toutes les personnes qui ont légalement le statut d'Indien au sein de la population de notre pays. Cela n'a rien à voir avec la culture. Ce n'est pas en raison de sa langue ou de sa famille que l'on se retrouve avec le statut d'Indien inscrit. C'est la structure juridique la plus systématique dont nous disposons pour identifier une population en particulier. Il n'existe aucune structure correspondante, en réalité, pour les Métis et les Inuits.

Il existe également un système de codes juridiques qui remonte à la Constitution, et l'année 1867 marque le début de tout ce processus. Nous avons donc des catégories juridiques, mais nous avons également des catégories culturelles et des catégories linguistiques. Les gens se définissent d'abord par leur famille. Qui est votre famille? Quel est votre nom? Qui sont vos grands-parents? Quels liens entretenez-vous avec les autres membres de la

reserve? Are you from the North? What geography are you from? We talk about those kinds of things. We have different ways of talking to each other to try and place ourselves within appropriate frameworks that are cultural and linguistic as opposed to being legal and Canadian.

Senator Beyak: I want to thank you for a very comprehensive answer. That answers a lot of questions that I get asked routinely.

Senator Christmas: Thank you, professor. I have really learned a great deal this morning. I'm curious about your thoughts about whether or not Metis originated or are resident or have a role in the Maritime provinces.

Ms. Macdougall: This has been one of the growing discussions. The shortest answer I have to that is I don't really know the answer to that. I know that bodies are springing up in the Maritimes that identify themselves as Metis. My question around that is usually: Are you Metis or are you non-status Indian? I understand why people might not want to be non-status Indians. The minute you put "non" in front of something, it's a nothing; right? It's a nothing word. Really, are you Mi'kmaq? Are you Maliseet? What First Nations tradition is it that you're coming from?

I share the perspective of most Metis scholars and most Metis people that we cannot be reduced to the sum of our mixed blood. I reject the notion of being mixed blood. I'm not a mixed blood; I'm a Metis person. I have a family. I have a tradition. I have a language. I have a place in this world that is Metis and is not a fraction of my blood quantum. If people are using the word "Metis" as a way of expressing a fraction of themselves, I can't relate to it.

Senator Raine: Senator Christmas, we did a very interesting study about three years ago on Metis identity. What Professor Macdougall is saying is really the conclusion we came to in the study, which is that only Metis people really know if they're Metis. As Professor Macdougall says, it has nothing to do with blood quantum. It has to do with the culture and tracing their roots back through familial connections, right back a long time. I think that the answer is that there may be Metis people living in the Maritimes whose family came from the Manitoba area.

Senator Christmas: Yes.

Senator Raine: The fur trade extended to Quebec as well as out West, and so there is definitely a linkage. Am I correct, Professor Macdougall?

collectivité? Tout part de là. Vivez-vous dans une réserve? Vivez-vous dans le Nord? De quelle région géographique venez-vous? Nous parlons de ce type de choses. Nous discutons entre nous de différentes manières dans le but de nous replacer dans le cadre approprié de notre identité culturelle et linguistique plutôt que de notre identité de personnes inscrites ou de Canadiens.

La sénatrice Beyak : J'aimerais vous remercier de cette réponse très complète. Cela répond à bien des questions que l'on me pose souvent.

Le sénateur Christmas : Merci, madame. J'ai vraiment appris beaucoup de choses, ce matin. J'aimerais bien que vous me disiez si, à votre avis, il y a des Métis originaires des Maritimes, des Métis qui habitent aux Maritimes ou des Métis qui ont un rôle à jouer dans les provinces maritimes.

Mme Macdougall : On en parle de plus en plus. La seule réponse que je puis vous donner, c'est que je ne sais vraiment pas quoi répondre. Je sais qu'il y a dans les Maritimes des organismes qui surgissent tout d'un coup disant qu'ils représentent des Métis. La question que je me pose habituellement est la suivante : est-ce que ce sont des Métis ou est-ce que ce sont des Indiens non inscrits? Je comprends très bien que les gens ne veulent pas être des Indiens non inscrits. Quand le mot qui nous désigne commence par « non », c'est comme si on n'était rien; n'est-ce pas? C'est un mot qui efface. En fait, êtes-vous Micmac? Êtes-vous Malécite? À quelle tradition des Premières Nations appartenez-vous?

Je suis du même avis que la plupart des spécialistes de la question et la plupart des Métis : on ne peut pas nous réduire à la somme de nos sangs mêlés. Je refuse la notion de sang-mêlé. Je ne suis pas de sang-mêlé, je suis une Métisse. J'ai une famille. J'ai une tradition, j'ai une langue. J'occupe une place dans le monde en tant que Métisse et non pas une fraction de place selon les fractions de mon sang. Je ne suis pas d'accord avec les gens qui utilisent le mot « Métis » pour exprimer le fait que leur identité est fractionnée.

La sénatrice Raine : Sénateur Christmas, nous avons mené il y a trois ans une étude très intéressante sur l'identité métisse. Ce que Mme Macdougall est en train de dire, c'est à peu près la conclusion à laquelle nous en sommes venus, au bout de cette étude, c'est-à-dire que seuls les Métis savent réellement s'ils sont des Métis. Comme le dit Mme Macdougall, cela n'a rien à avoir avec le sang. Cela tient plutôt à la culture, aux racines, aux liens familiaux qui remontent loin dans le temps. Je crois que l'on pourrait répondre à cette question en disant qu'il y a peut-être des Métis, dans les Maritimes, dont la famille vient de la région du Manitoba.

Le sénateur Christmas : Oui.

La sénatrice Raine : Le commerce des fourrures s'étendait au Québec aussi bien que dans l'Ouest, alors il y a définitivement un lien. Est-ce exact, madame Macdougall?

Ms. Macdougall: I think people came back east, for sure, but I do think that you have to exist within a community context, and I don't mean like a village. You have to exist within an extended family of community at some point in order to make that assertion of yourself, and I think that has to still be active today.

What I really want to be clear on is that I know that people think that the word "Metis" just means that it's a mixed thing and that anybody who is mixed must obviously be a part of this word because that's the origin of the word "Metis." In English, it's the same thing with "half-breed." Those words mean the same thing. They are not magical words. The word "Metis" evolved very clearly in the 19th century and into today to refer to a people, a nation. It doesn't refer to random individuals with mixed blood.

Those people might be non-status people. There needs to be a better dialogue in this country about the word "non-status," or the word "non," or why we have a nothing word to describe people who are, in fact, First Nations, and those people need to have a space certainly in this room, but also in this country, to have an open dialogue about what it means to be disenfranchised like that. That disenfranchisement is similar to a Metis disenfranchisement, but it's not the same. We came to the same place through colonialism, but we came at it from different places. So we need to have a better conversation about that.

The *Daniels* case is very clear. It's not about Metis people. It's about Metis and non-status people being recognized as legal Indians for the purposes of law.

Senator Christmas: I want to thank Senator Raine for her clarification. I didn't realize that the committee had worked on that definition.

I appreciate Professor Macdougall's distinction between blood quantum and cultural and linguistic ties. I certainly appreciate that.

In the Maritimes, at least from the Mi'kmaq perspective, we never knew or understood that there was a Metis population among us, but we had understood that there was an Acadian population. That goes more towards the cultural and linguistic traditions rather than blood quantum. I appreciate those definitions and your clarification.

Senator McPhedran: Professor Macdougall, thank you very much for your presentation here today. Your skill with language, often plain language — which isn't always easy for professors to do — has really made a difference for the wider learning in our country and beyond.

Mme Macdougall : Je crois qu'il y a des gens qui sont retournés vers l'est, c'est certain, mais je crois qu'il faut exister dans le contexte d'une collectivité, et je ne parle pas d'un village. Il faut exister au sein d'une famille communautaire élargie, jusqu'à un certain point, pour pouvoir se dire tel, et je crois que cela s'applique encore aujourd'hui.

Il y a une chose que j'aimerais clarifier. Je sais qu'il y a des gens qui pensent que le terme « Métis » désigne tout simplement une personne d'origine mixte, et que n'importe quelle personne d'origine mixte fait nécessairement partie de ce milieu-là, étant donné que c'est ce que le mot « Métis » veut dire. En anglais, c'est un synonyme de « sang-mêlé ». Ces deux termes veulent dire la même chose. Ce ne sont pas des mots magiques. Le terme « Métis » a très clairement changé au cours du XIX^e siècle et, aujourd'hui, il désigne un peuple, une nation. Il ne s'applique plus de façon aléatoire à toute personne de sang-mêlé.

Ces gens-là sont peut-être bien des Indiens non inscrits. Il faudrait discuter davantage, au Canada, de l'expression « non inscrit » ou du mot « non », pour savoir pourquoi nous décrivons certaines personnes à l'aide d'un mot négatif, quand il s'agit en fait de Premières Nations, et ces personnes devraient à coup sûr avoir une place ici, à nos côtés, à l'échelle du pays, aussi, et il faudrait discuter ouvertement de ce que cela veut dire, d'être ainsi privé de ses droits. Ces personnes ont elles aussi été privées de leurs droits, un peu comme les Métis, mais pas exactement de la même façon. Nous avons tous subi le colonialisme, mais nous ne l'avons pas subi de la même façon. C'est pourquoi nous devrions discuter plus amplement de cette question.

L'affaire *Daniels* l'a montré clairement. Il ne s'agit pas des Métis. Il s'agit du fait que les Métis et les Indiens non inscrits devraient légalement être reconnus en tant qu'Indiens aux fins de l'application de la loi.

Le sénateur Christmas : Je remercie la sénatrice Raine de cet éclaircissement. Je ne savais pas que le comité s'était déjà occupé de cette définition.

J'apprécie la distinction faite par Mme Macdougall entre le sang et les liens culturels et linguistiques. Je l'apprécie vraiment beaucoup.

Dans les Maritimes, dans les milieux micmacs, du moins, nous avons toujours ignoré qu'il y avait des Métis parmi nous, mais nous savions qu'il y avait des Acadiens. Cela tient davantage aux traditions culturelles et linguistiques qu'à la composition du sang. Merci de ces définitions et de vos éclaircissements.

La sénatrice McPhedran : Madame Macdougall, merci beaucoup de l'exposé que vous nous avez présenté aujourd'hui. Vous parlez très bien, et vous savez parler clairement — ce qui n'est pas toujours facile pour un enseignant —, et cela favorise énormément l'apprentissage, au Canada et au-delà de nos frontières.

My question is geared more to the future and to you as a scholar. I've had the privilege in transitioning from being a professor to being a senator. Over the years, many of my students have been of Aboriginal origin, and many of those students identify as Metis in Manitoba. If you could tell us what, as a scholar, you think would be the most helpful changes to the education system and, in particular, the transition from high school to post-secondary options, I'd be very grateful for that.

Ms. Macdougall: For Aboriginal learners?

Senator McPhedran: Metis students.

Ms. Macdougall: The thing about Metis people is because we haven't had a lot, we fight hard to be in places that we're in. My experience with Metis youth in university is they actually don't need a lot. They just need a door to be opened. They're political from their families; they're political from their communities. They're outspoken. They look after themselves pretty well. When they feel excluded from something, they're the first people to push their way in and say, "We've been left out, and you need to stop doing that to us."

I never really worry about them in that respect, but I do worry about the way that curriculum itself has unfolded. There continues to be this legacy of language around mixed bloodedness that is unhelpful, and it certainly doesn't clarify anything even from a First Nations or Inuit perspective. Everybody has some mixed blood, right? We need to stop using that kind of language because it's not reflective of who we are.

I realize you can't force professors to teach things the way that you want to teach them. We have academic freedom to be able to do the kinds of things that we want, but that doesn't mean that we can't work harder in departments to create structures of inclusion around language and around the ways that Aboriginal history is taught.

My big shock coming to Ontario from the West was that high school students here are still taught that Louis Riel was a traitor and that he deserved to be hanged. It is mystifying to me that in the 21st century that is still acceptable grade school and high school curriculum. He's not described as a founder of Manitoba. Even if you don't agree with the principles of the resistance of 1869 or 1885, in a democratic country, you have the right to protest against your government. That's what happened.

Those things are problematic, and I think that they lead to a level of structural discrimination that is powerful and that we haven't gotten out from under yet.

Senator McPhedran: I have a supplement to that, just to go a little further into the policy field.

Ma question a davantage trait à l'avenir et à votre rôle de chercheuse. J'ai eu le privilège de devenir sénatrice après avoir été enseignante. Au fil des ans, j'ai eu de nombreux étudiants d'origine autochtone, et, au Manitoba, ils étaient nombreux à se dire Métis. Pourriez-vous nous dire, en tant que spécialiste de la question, ce que seraient à votre avis les changements les plus utiles du système d'éducation, en particulier en ce qui a trait à la transition entre l'école secondaire et les études postsecondaires? Je vous en remercie d'avance.

Mme Macdougall : Nous parlons des étudiants autochtones?

La sénatrice McPhedran : Des étudiants métis.

Mme Macdougall : Ce qu'il faut savoir, quand on parle des Métis, c'est que les Métis n'ont jamais possédé grand-chose, et c'est pourquoi ils ont dû se battre pour se tailler une place. J'ai observé, au sujet des Métis qui fréquentent l'université, qu'ils n'ont pas besoin de grand-chose. Ils ont tout simplement besoin qu'on leur ouvre la porte. Leur famille les a politisés; leur collectivité a fait de même. Ils ont leur franc-parler. Ils prennent très bien soin d'eux-mêmes. S'ils se sentent exclus, ils seront les premiers à le dire et à vouloir être inclus : « On nous a oubliés, vous devez cesser de nous oublier. »

Ce n'est pas tant ça qui m'inquiète à leur propos; ce qui m'inquiète, c'est la façon dont le programme a été conçu. Il reste l'héritage de ce vocabulaire sur le métissage, il n'aide pas, et il est certain qu'il ne clarifie rien, même du point de vue des Premières Nations ou des Inuits. Tout le monde est, jusqu'à un certain point, métissé, n'est-ce pas? Nous devons cesser d'utiliser ce vocabulaire, car il ne reflète pas notre identité.

Je comprends qu'il est impossible d'obliger les enseignants à enseigner les choses de la façon dont vous voulez qu'ils les enseignent. Nous devons jouir d'une certaine liberté d'enseignement, pour faire les choses que nous voulons faire, mais cela ne veut pas dire que nous ne pourrions pas faire davantage d'efforts, au sein des départements, pour créer des structures d'inclusion touchant le vocabulaire et la façon dont l'histoire des Autochtones est enseignée.

J'ai un très grand choc, quand je suis arrivée en Ontario, de l'Ouest, parce que les élèves des écoles secondaires apprenaient toujours que Louis Riel était un traître et qu'il méritait d'être pendu. Je trouve aberrant que cette version fasse toujours partie des programmes des écoles primaires et secondaires. Il n'est pas décrit comme un des fondateurs du Manitoba. Et, même si vous n'êtes pas d'accord avec les principes de la résistance, en 1869 ou en 1885, dans un pays démocratique, on a le droit de critiquer son gouvernement. C'est ça qui s'est passé.

Ces aspects sont problématiques, et je crois qu'ils ont entraîné un certain niveau de discrimination structurelle, laquelle est puissante, et que nous n'avons pas réussi à nous y échapper.

La sénatrice McPhedran : J'aimerais ajouter quelque chose à ce sujet, pour parler un peu plus de la question des politiques.

As we sit here, across the way there's a meeting going on around indigenization of universities. Let me ask you about your thoughts on universities taking not only leadership policy positions but investing in indigenization, identifying, as we have at the University of Winnipeg, for example — Lakehead University is another example — designated leaders within the organization and also identification through consultation with students and faculty of courses that are mandatory courses. May I have your thoughts on that?

Ms. Macdougall: I have taught mandatory Aboriginal studies courses. I certainly did it at the University of Saskatchewan. They were not mandatory for all university students; they were mandatory for kids in certain programs. I think they are a disaster from a teaching perspective in some respects. I know that that's antithetical. When people are forced into a classroom that they don't want to be in, they are not learners. They are resentful.

We have to start addressing racism much earlier, because the reaction that you get in mandatory indigenous courses is often racist ideas and thoughts: Why should I have to learn about this? What has this ever done for Canada? I want to learn about real things. I don't want to talk about the legacy of the past. Why can't people just get over it? If we don't start addressing that in the K to 12 grades, it's too late by the time they get to first-year university for that to be a meaningful, mandatory course. I absolutely believe we can change the education process leading up to university so that we can have a better relationship between students and the curriculum in university.

That said, I'm not saying that students themselves are personally racist. I'm saying there is a whole baggage of thought that comes with you when you come into a school or university structure where you have never learned about indigenous people, where you think, because of media or any kind of popular idea, that these are just people who are living off of you, good tax-paying Canadians. We hear that all of time. Then why should it be a part of your curriculum? So it starts earlier.

I do believe, though, that there is a way of transforming the universities in such a way that courses become better equipped at dealing with Aboriginal topics in a range of classroom experiences. For instance, the Indian Act is the largest, most overarching piece of legislation around indigenous people. It affects Canadians. It doesn't just affect First Nations people. It affects all Canadians. Why don't Canadians know it exists? Why don't they know the provisions of the Indian Act? Native people do.

Pendant que nous sommes ici, il y a partout des réunions sur l'indigénisation des universités. J'aimerais connaître vos réflexions sur le fait que les universités, non seulement prennent des positions sur le leadership, mais aussi investissent dans l'indigénisation en désignant, comme nous l'avons fait à l'Université de Winnipeg, par exemple — l'Université Lakehead est un autre exemple —, des dirigeants désignés au sein de l'organisation, et qui cernent également au moyen de consultations avec les étudiants et les professeurs les cours qui seront des cours obligatoires. Pourrais-je connaître vos réflexions à ce sujet?

Mme Macdougall : J'ai enseigné des cours obligatoires en études autochtones. Je l'ai fait, bien sûr, à l'Université de la Saskatchewan. Ces cours n'étaient pas obligatoires pour tous les étudiants de l'université, ils étaient obligatoires pour les étudiants de certains programmes. Je crois qu'ils sont désastreux, du point de vue de l'enseignement, à certains égards. Je sais que c'est antithétique. Lorsque des gens sont obligés de suivre un cours qu'ils ne veulent pas suivre, ils n'apprennent pas. Ils entretiennent de la rancune.

Nous devons commencer à nous attaquer au racisme beaucoup plus tôt, parce que les réactions, dans les cours d'études autochtones obligatoires, sont souvent des idées et des pensées racistes : pourquoi devrais-je apprendre cela? Qu'est-ce que cela a apporté au Canada? J'aimerais apprendre des choses concrètes. Je ne veux pas parler de l'héritage du passé. Pourquoi est-ce qu'on ne passe pas à autre chose? Si nous ne nous y attaquons pas dès les études primaires et secondaires, il sera trop tard, à la première année d'université, pour que ce cours obligatoire soit significatif. Je crois fermement que nous pouvons changer les programmes d'éducation menant à l'université de façon à ce que les étudiants soient davantage reliés aux programmes, à l'université.

Cela dit, je ne dis pas que les étudiants sont eux-mêmes personnellement racistes. Je dis qu'ils ont déjà tout un bagage d'idées lorsqu'ils arrivent dans une structure scolaire ou universitaire, qui ne leur a jamais rien appris au sujet des peuples autochtones, et ils pensent, à cause des médias ou à cause des idées populaires qui circulent, que ce sont là tout simplement des gens qui vivent à leurs crochets, à eux, les bons contribuables canadiens. Nous entendons toujours la même chose. Pourquoi est-ce que cela doit être intégré à un programme? Donc, cela commence plus tôt.

Je crois aussi, cependant, qu'il est possible de transformer les universités de façon que les cours proposent de meilleurs outils pour parler de sujets liés aux Autochtones, peu importe le type de cours. Par exemple, la Loi sur les Indiens est la loi la plus importante et la plus générale qui concerne les peuples autochtones. Elle concerne les Canadiens. Elle ne concerne pas seulement les Premières Nations. Elle concerne tous les Canadiens. Pourquoi les Canadiens ignorent-ils son existence? Pourquoi ignorent-ils les dispositions de la Loi sur les Indiens? Les Autochtones les connaissent, eux.

Those things must start much earlier. People need to know where their land rights came from. It's not just a matter of signing treaties. How do you get fee simple title to land? What is the responsibility of that? Those are the places that you start so that by the time young people get to universities, their world is already transformed by a different way of thinking about their place in this country, one that includes native people from the very beginning and not an add-on. We're not add-ons in classes. I'm opposed to the idea that all you need to do is add a native module and stir and somehow you have indigenized the university. That doesn't do anything. That just treats us as the add-on.

Senator McPhedran: What would you like to see?

Ms. Macdougall: I would like to see strong native studies programs. Where native studies exist and where it is strong and supported, it has been transformative. I would like to see native studies mandatory in the K to 12 system. Again, when it's supported and intellectually robust, it has been transformative. If we have those strong spaces in the K to 12 and in the university system, then we have strong classes that can support other programs; law, medicine, education, social work. In my experience, native studies reflect an indigenous way of being in a university or in a school system.

Senator McPhedran: Thank you.

Senator Pate: Thank you for joining us, Professor Macdougall. I found all your comments very interesting and some of the other material you've written very helpful.

Could you share where you see some good examples of both K to 12 curricula for young people going through the school system but also some of the better indigenous studies program you know of across the country?

Ms. Macdougall: The province of Saskatchewan has had a K to 12 native studies system since the mid-1980s. I was not a beneficiary of it, as I had graduated by that point, but they worked very hard to develop curriculum materials widely available for the school system. The Saskatchewan school boards worked closely with the Office of the Treaty Commissioner to develop treaty rights packages, with Gabriel Dumont Institute to have Metis curriculum, so they really shine in the area of First Nations and Metis in the in the K to 12.

In British Columbia, the K to 12 system with Aboriginal studies and Aboriginal content is probably leaps and bounds ahead of most provinces at this point. It is very B.C.-focused, as it

Tout cela doit commencer beaucoup plus tôt. Les gens doivent savoir d'où leur viennent leurs droits territoriaux. Cela ne se résume pas à la signature de traités. Comment peut-on obtenir une terre en fief simple? Quelles responsabilités cela suppose-t-il? Ce sont là des points de départ qui font que, lorsque les jeunes arrivent à l'université, leur vision du monde est déjà transformée par une manière différente de penser à la place qu'ils occupent dans notre pays, et cette pensée inclut les Autochtones dès le départ, non pas comme des accessoires. Nous ne sommes pas des accessoires, dans les cours. Je suis contre l'idée selon laquelle tout ce qu'il faut, c'est ajouter un module sur les Autochtones, et mélanger un peu le tout, pour indigéniser l'université. Cela ne sert à rien. C'est tout simplement une façon de nous considérer comme des accessoires.

La sénatrice McPhedran : Qu'aimeriez-vous voir?

Mme Macdougall : J'aimerais voir d'excellents programmes d'études autochtones. Dans les endroits où existent de très bonnes études autochtones et où elles sont soutenues, elles ont entraîné une transformation. J'aimerais que ces études autochtones soient obligatoires dans le système d'éducation de la maternelle à la 12^e année. Encore une fois, lorsqu'elles sont soutenues et qu'elles sont solides sur le plan intellectuel, elles ont permis une transformation. Si nous avons ces espaces concrets de la maternelle à la 12^e année et à l'université, nous aurons donc des cours complets qui peuvent soutenir d'autres programmes, par exemple, des programmes de droit, de médecine, d'éducation et de travail social. Selon mon expérience, les études autochtones reflètent une façon d'être autochtone dans une université ou un système scolaire.

La sénatrice McPhedran : Merci.

La sénatrice Pate : Merci de vous joindre à nous, madame Macdougall. J'ai trouvé tous vos commentaires très intéressants et une partie des autres documents que vous avez rédigés très utiles.

Pouvez-vous nous dire où vous avez constaté de bons exemples de programmes, de la maternelle à la 12^e année, destinés aux jeunes qui fréquentent le système scolaire, mais aussi certains des meilleurs programmes d'études autochtones partout au pays?

Mme Macdougall : La province de la Saskatchewan offre, depuis le milieu des années 1980, des programmes d'études autochtones de la maternelle à la 12^e année. Je n'ai pas suivi ces programmes — parce que j'avais déjà obtenu mon diplôme à ce moment-là —, mais on a travaillé très fort pour élaborer du matériel largement diffusé dans le système scolaire. Les commissions scolaires de la Saskatchewan travaillent en étroite collaboration avec le Bureau du commissaire aux traités afin de concevoir des trousseaux sur les droits issus de traités, avec le Gabriel Dumont Institute, pour avoir un programme métis, alors ils sont vraiment excellents dans le domaine des Premières Nations et des Métis, de la maternelle à la 12^e année.

En Colombie-Britannique, le système d'éducation de la maternelle à la 12^e année comportant des études et du contenu autochtones est probablement bien plus avancé que celui de la

should be, but the range of opportunities in British Columbia to take classes at every level is quite strong. They have great curriculum material.

As for what I think are the best university programs in terms of native studies, the highlights in Canada are absolutely Alberta, Saskatchewan and Trent University in Ontario. They have the most dedicated faculties. They are not without problems. All universities have their own quirks, so I won't get into that, but they absolutely have probably the largest student populations and the most dedicated faculties. They would be followed by Winnipeg and Manitoba, for obvious reasons.

Where there is a density of population, you see a fulsome richness of curriculum opportunities in the K to 12 system, and then you start to see it play out in the university structures.

Where universities exist where people think there aren't any Aboriginal people, you see this sort of diffuse sense of all things Aboriginal. Ontario, Quebec and New Brunswick are probably not as strong because they don't see themselves living in a province affected by indigenous people on a daily basis. The Prairie provinces do, and British Columbia does.

If you want to look at international models for Aboriginal studies, the University of Arizona is by far and away one of the leaders in American Indian studies, as they call it. It is an amazing program. There is the University of Minnesota. There are other great programs, but those are the ones I look to in terms of thinking about how we can do things differently or if I can do something differently. Those are the places I would look to first.

Senator Enverga: Thank you, and sorry I was not here when you were making your presentation.

You mentioned the Indian Act earlier today while you were being questioned. Is there anything there that you think has to be replaced or changed that would greatly benefit the Metis people? Is there anything you would like to suggest?

Ms. Macdougall: The Indian Act only pertains to Metis in the sense that it defines us as not being Indians. There is a clause in the definitional section about Metis. It's a piece of legislation that is, at its core, colonial, oppressive and destructive. It's not really up to me to decide whether it exists. That's up to the people who live within it.

But I think the first thing to consider is that the federal government holds power and control over the registry, and communities and people do not, and so the very fact that you have people who are legislated or not legislated into existence is a problem in this country. What other people are so defined?

plupart des provinces à l'heure actuelle. Il est très axé sur la Colombie-Britannique, comme il devrait l'être, mais la Colombie-Britannique offre énormément de possibilités de suivre des cours à tous les niveaux. La province dispose d'un excellent matériel.

À mon avis, en ce qui concerne les meilleurs programmes universitaires en études autochtones, les endroits par excellence au Canada sont sans aucun doute l'Alberta, la Saskatchewan et l'Université Trent en Ontario. C'est là qu'on trouve les enseignants les plus dévoués, mais les programmes présentent certains problèmes. Toutes les universités ont leurs propres particularités, alors je ne m'y attarderai pas, mais elles ont probablement les plus grandes populations étudiantes et les enseignants les plus dévoués. Elles seraient suivies par le Manitoba, avec Winnipeg, pour des raisons évidentes.

Dans une population dense, on constate une richesse extrême de possibilités de programmes de la maternelle à la 12^e année, de même que dans les structures universitaires.

Dans les endroits où se trouvent des universités et où les gens croient qu'il n'y a pas d'Autochtones, on observe ce genre d'impression diffuse quant à tout ce qui est autochtone. Les provinces de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick ne font probablement pas aussi bonne figure parce que ses citoyens ne côtoient pas des Autochtones tous les jours, comme dans les provinces des Prairies et la Colombie-Britannique.

Si vous voulez examiner des modèles internationaux d'études autochtones, l'Université de l'Arizona est de loin un des leaders en études amérindiennes, comme elle les appelle. C'est un merveilleux programme. Il y a l'Université du Minnesota. Il existe d'autres excellents programmes, mais ce sont ceux que j'examine afin de trouver une façon de faire les choses différemment. Ce sont les endroits que j'examinerais d'abord.

Le sénateur Enverga : Merci, et désolé de ne pas avoir été ici lorsque vous avez présenté votre exposé.

Vous avez mentionné plus tôt aujourd'hui la Loi sur les Indiens lorsqu'on vous posait des questions. Y a-t-il autre chose que vous voudriez remplacer ou changer qui aiderait grandement les Métis? Voulez-vous nous suggérer autre chose?

Mme Macdougall : La Loi sur les Indiens concerne les Métis dans la mesure où elle nous définit comme n'étant pas des Indiens. Il existe une disposition sur les Métis dans l'article des définitions. C'est une disposition législative qui est foncièrement coloniale, oppressive et destructrice. Il ne me revient pas vraiment de décider si elle doit exister. Cela revient aux personnes qui doivent composer avec elle.

Mais je crois que la première chose à examiner est que c'est le gouvernement fédéral qui détient le pouvoir et le contrôle sur le registre, non pas les collectivités ni les gens, alors le simple fait que l'existence même de personnes tienne à une loi est un problème au pays. Quelles sont les autres personnes qui sont ainsi définies par une loi?

But again, it's not up to me whether that document will continue to exist. That should be up to the people who live under it and live with it daily. But it should be recognized for what it is. It's colonial and it's oppressive.

Senator Enverga: If it were up to you, what would you want changed in the Indian Act?

Ms. Macdougall: If it were up to me? I don't want it to exist. I think it's legislation that shouldn't exist. I think there are better ways to deal with the issues that are inside of it. But, that said, you can't just yank something out from under people. It has been around since 1876; it's based on pre-Confederation legislation. A lot of work needs to be done to build a different framework for people to live effectively and healthily with its absence.

Senator Raine: Thank you again, and I just want to look at going forward. You talk about land as an issue that you are very preoccupied with, recognizing there are other supports or things that Metis communities would maybe have as a higher priority. If there was a way to get some land for Metis people, how would you envision it?

Ms. Macdougall: I think realistically it's probably not going to be a land base that most people live on, because we have already relocated and created structures inside of cities. But land is money, in one respect. It's a resource and a thing you can use to build capital with. It's a place that should be ceremonial and speak to your history. It might be different things in jurisdictions. I'm not talking about one piece of land, or maybe I am; I don't know.

The thing is this might seem unclear because I can't conceive of a world where we would actually have land, so I have never thought past that process. I grew up in a city. My father grew up in a city. My family has been urban for over 100 years now. But for somebody who is from northern Saskatchewan, that vision would be very different. They would see their trapping, their ability to collect medicines and a place where their children could be on the land and learn the things they are supposed to learn from their old people. That would be very different for them than what I could conceive of for myself. It's about talking to different kinds of communities to find out what that would look like and what it would mean to them. Having been a person from the city who goes out on to the land with her elders, I absolutely recognize the need for that and the specialness of that.

So I don't know. I can't articulate that because it has not been my lived experience on a daily basis. But I know that it's important to those people who are in those places still.

Mais, encore une fois, il ne me revient pas de décider si ce document continuera d'exister. Cela devrait revenir aux personnes qui doivent composer avec cette loi tous les jours de le faire. Elle devrait néanmoins être reconnue pour ce qu'elle est. Une loi coloniale et oppressive.

Le sénateur Enverga : S'il n'en tenait qu'à vous, que voudriez-vous changer dans la Loi sur les Indiens?

Mme Macdougall : S'il n'en tenait qu'à moi? Je ne veux pas qu'elle existe. Je crois que c'est une loi qui ne devrait pas exister. Je pense qu'il existe de meilleures façons de régler les problèmes visés par la loi. Mais, cela dit, vous ne pouvez pas seulement arracher quelque chose à des personnes. La loi existe depuis 1876; elle est fondée sur une loi préconfédérale. On doit faire beaucoup de travail afin d'établir un cadre différent dans lequel les personnes peuvent vivre de manière saine et efficace en l'absence de la loi.

La sénatrice Raine : Merci encore une fois, et je veux juste aller de l'avant. Vous avez parlé du territoire comme d'un enjeu qui vous préoccupe beaucoup en reconnaissant qu'il y a d'autres mesures de soutien ou choses qui seraient peut-être une plus grande priorité pour les collectivités métisses. S'il existait une façon d'obtenir un territoire pour le peuple métis, quelle serait votre vision?

Mme Macdougall : Je crois, de manière réaliste, que ce ne sera probablement pas un territoire sur lequel la plupart des gens peuvent vivre parce que nous avons déjà déménagé et créé des structures urbaines. Mais le territoire, c'est de l'argent, à un égard. C'est une ressource et une chose que vous pouvez utiliser pour accumuler du capital. C'est un endroit qui devrait être lié à notre culture et à notre histoire. Il peut représenter différentes choses dans différentes administrations. Je ne parle pas d'un territoire, ou peut-être s'agit-il d'un territoire; je ne le sais pas.

En fait, mon propos semble confus parce que je ne peux pas concevoir un monde où nous aurions vraiment un territoire, alors je n'y ai jamais pensé au-delà de ce processus. J'ai grandi dans une ville. Mon père a grandi dans une ville. Ma famille est urbaine depuis plus de 100 ans maintenant. Mais pour une personne qui vient du nord de la Saskatchewan, cette vision serait très différente. Elle se verrait faire du piégeage et cueillir des herbes médicinales et aurait un endroit où ses enfants pourraient vivre sur le territoire et apprendre les choses qu'ils sont censés apprendre de leurs aînés. Cela serait très différent pour eux de ce que j'ai pu concevoir pour moi-même. Il faut parler aux différents types de collectivités pour connaître la nature de ce concept et ce qu'il signifierait pour elles. Comme je suis une personne issue de la ville qui se rend sur le territoire avec ses aînés, je reconnais absolument le caractère spécial de ce besoin.

Alors, je ne sais pas. Je ne peux pas le décrire parce que je n'ai pas vécu ce concept de façon quotidienne. Mais je sais que c'est important pour les personnes qui vivent encore dans ces endroits.

Senator Raine: The Metis rights, such as hunting, trapping and fishing, those kind of rights, do you think that they should be restricted to certain land bases for the people who are attached to the communities around those land bases, or would they be portable rights that a Metis person could hunt or fish anywhere?

Ms. Macdougall: No, I think those rights are collectively held by communities, and they have to be exercised in the place those communities come from.

Senator Raine: By the community?

Ms. Macdougall: People will disagree with me, but that's the way that I was taught.

Senator Raine: Finally, are there any national parks that belong to and celebrate and are special places of Metis history and culture? Do these exist? Are there any special places already preserved that are controlled by another agency that could be controlled by Metis people?

Ms. Macdougall: I will return to your first question, and then I will deal with the Parks Canada issue.

I do want to be clear that when I say "community," I'm not talking about a site on a map. The village of Île-à-la-Crosse is one thing; the traditional territory of the people of Île-à-la-Crosse is a very different thing. I am in no way restricting this to the site of the village or 20 kilometres around the village. Again, that's an ongoing conversation that would have to happen with those communities to decide where their space is and how they conceive of space. I wanted to clarify that. I'm not pinpointing this as only this.

Yes, there are parks that are important to people. Batoche National Historic Site is number one for many people. It's a site not only important to the people who fought there. Every year thousands of people come to Back to Batoche Days, and there is a Metis piece of land across the road about a kilometre north of the national historic site. But it's Batoche itself that's important, not that little piece of land where Back to Batoche Day takes place.

There were a number of Metis families that were moved out of Jasper. There were First Nations communities that were moved out of Jasper. There were families moved out of Prince Albert National Park.

The thing about national parks is they exist on Crown land, and Crown land exists on indigenous land. I would suspect that a lot of them are quite important and sacred in some respects, but those are the ones I would immediately think of just off the top of my head.

La sénatrice Raine : Les droits des Métis, comme la chasse, le piégeage et la pêche, ce type de droits, croyez-vous qu'ils devraient être restreints à certains territoires propres aux personnes qui sont liées aux collectivités autour de ces territoires ou s'agirait-il de droits transférables selon lesquels un Métis pourrait chasser ou pêcher partout?

Mme Macdougall : Non, je crois que ces droits sont détenus collectivement par les collectivités, et ils doivent être exercés à l'endroit d'où viennent ces collectivités.

La sénatrice Raine : Par la collectivité?

Mme Macdougall : Des gens seront en désaccord avec moi, mais c'est ce qu'on m'a enseigné.

La sénatrice Raine : Enfin, y a-t-il des parcs nationaux qui appartiennent aux Métis, qui sont des endroits spéciaux pour eux et qui célèbrent leur histoire et leur culture? Ces endroits existent-ils? Y a-t-il des endroits spéciaux déjà préservés et gérés par un autre organisme qui pourraient être administrés par le peuple métis?

Mme Macdougall : Je vais revenir à votre première question et parlerai ensuite de la question de Parcs Canada.

Je veux que les choses soient claires. Lorsque je dis « collectivité », je ne parle pas d'un endroit sur une carte. Le village de l'Île-à-la-Crosse est une chose; le territoire traditionnel du peuple de l'Île-à-la-Crosse en est une autre très différente. Je ne m'en tiens certainement pas au site du village ou à 20 kilomètres autour du village. Encore une fois, c'est une conversation continue qui devrait se tenir avec ces collectivités afin de décider l'endroit où se trouve l'espace et la façon dont elles le conçoivent. Je voulais préciser cela. Je ne parle pas d'une région précise.

Oui, des parcs sont importants pour notre peuple. Le lieu historique national de Batoche vient en tête de liste pour de nombreuses personnes. C'est un lieu qui est important non pas uniquement pour les personnes qui y ont combattu. Chaque année, des milliers de personnes assistent au festival Back to Batoche, et il y a un terrain métis de l'autre côté de la route, à environ un kilomètre au nord du site historique national. Mais c'est Batoche lui-même qui est important, non pas ce petit terrain où le festival Back to Batoche se tient.

Il y a eu un certain nombre de familles métisses et de collectivités des Premières Nations qui ont été déplacées à l'extérieur de Jasper. Des familles ont été déplacées à l'extérieur du parc national du Canada de Prince Albert.

Quant aux parcs nationaux, ils se trouvent sur des terres de la Couronne, et ces terres se trouvent sur des terres autochtones. J'imagine que nombre d'entre elles sont très importantes et sacrées à certains égards, mais ce sont des terres auxquelles je penserais tout de suite spontanément.

Senator Sinclair: I want to go back to a question that Senator Tannas asked you earlier on about land base. You yourself have referred to a need for a land base. There was a question of a land base, and I think you may have addressed it again in a different way in this last question from Senator Raine.

It has struck me from time to time that many people equate indigenous land rights or indigenous rights with regard to land as requiring a land base. Therefore, if you can't establish indigenous title that affects other people's title, then you don't have a land base and therefore you don't have the right to govern. I wonder why we don't think about indigenous governance in a different way.

The City of Toronto, for example, covers about 640 square kilometres, and yet it probably owns less than 10 per cent of the land in the City of Toronto. Most of the land is owned privately, yet it governs 630 square kilometres of land. That's true for almost every major city and municipality in this country. Municipalities don't own their land, yet they govern the land.

Do you have a thought about why we don't think about indigenous rights in the same way, particularly Metis rights? In particular, I wonder if you might comment upon the Metis Settlements Act of Alberta, the Northern Community Councils Act of Manitoba, and I think there is similar legislation in Saskatchewan that recognizes the right of northern communities, predominantly Metis communities, to govern themselves through provincial legislation without actually owning any land. Could you talk about that?

Ms. Macdougall: Yes. First, you kind of blew my mind with that idea. I had not thought of it in that way.

Senator Sinclair: That's what I do, blow people's minds.

Ms. Macdougall: You have given me a lot to think about with that one basic premise. I don't know why we couldn't think about it differently.

Alberta is the only place that has a designated Metis land base. It comes out of the 1930s, it is provincially legislated into existence, and there are eight settlements. The settlements, I believe since the 1980s, govern as a settlement council. They have an overarching settlement council. I'm not sure when that legislation came into being. They used to be run individually and independently, and now they have the settlement council that oversees the eight settlements.

They deal with all possibilities of things around those settlements: hunting, trapping, fishing, logging and belonging. They have a different system of registries than the Metis Nation of

Le sénateur Sinclair : Je veux revenir à une question que le sénateur Tannas vous a posée plus tôt concernant le territoire propre. Vous avez vous-même parlé du besoin d'un territoire. Il y avait une question à cet égard, et je crois que vous y avez répondu encore une fois d'une manière différente à la suite de la dernière question de la sénatrice Raine.

Cela me frappe de temps en temps que nombre de personnes comparent les droits territoriaux autochtones ou les droits autochtones concernant un territoire au fait de revendiquer un territoire. Par conséquent, si vous ne pouvez pas établir que vous avez un titre autochtone qui touche le titre d'autres personnes, alors vous n'avez pas de territoire propre et, en conséquence, vous n'avez pas le droit de le gouverner. Je me demande pourquoi nous ne pensons pas à la gouvernance autochtone d'une manière différente.

La Ville de Toronto, par exemple, couvre environ 640 kilomètres carrés, pourtant, elle possède probablement moins de 10 p. 100 du territoire de son territoire. La plus grande partie du territoire appartient à des particuliers, pourtant elle en gère 630 kilomètres carrés. C'est vrai pour la plupart des grandes villes et municipalités du pays. Les municipalités ne possèdent pas leur territoire, mais elles le gèrent.

Que pensez-vous de la raison pour laquelle nous ne considérons pas les droits autochtones de la même manière que les droits des Métis, en particulier? Je me demande précisément si vous pouvez commenter la Metis Settlements Act de l'Alberta et la Northern Community Councils Act du Manitoba, et je crois qu'il y a une loi similaire en Saskatchewan qui reconnaît le droit des collectivités nordiques, principalement les collectivités métisses, de s'autogouverner au moyen de dispositions législatives provinciales sans en réalité posséder des terres. Pouvez-vous parler de cela?

Mme Macdougall : Oui. D'abord, vous m'en bouchez un coin avec cette idée. Je n'avais pas vu les choses sous cet angle.

Le sénateur Sinclair : J'ai tendance à avoir cet effet sur les gens.

Mme Macdougall : Je vais devoir beaucoup réfléchir à ce principe de base. Je ne sais pas pourquoi nous ne pourrions pas y penser autrement.

L'Alberta compte la seule assise territoriale désignée pour les Métis. Son origine remonte aux années 1930, où elle a été créée aux termes de la loi provinciale, et elle comporte huit établissements. Les établissements, depuis les années 1980 je crois, régissent le territoire en tant que conseil d'établissement. Il existe un conseil d'établissement principal. Je ne peux pas dire avec certitude à quel moment cette loi est entrée en vigueur. Les établissements étaient dirigés de manière individuelle et indépendante, et il existe maintenant un conseil d'établissement qui régit les huit établissements.

Il gère tout ce qui peut possiblement concerner ces établissements : la chasse, le trappage, la pêche, l'exploitation forestière et l'appartenance. Il existe un système de registres

Alberta. They see themselves as independent of the Métis Nation of Alberta, so they have a relationship but they don't feel governed by the MNA. They are an absolute model.

There were similar colonies in Saskatchewan. None of them exist any longer. There were farm colonies set up in the 1940s under the CCF government. They don't exist anymore. They weren't legislated into existence in the same way, so they don't exist.

I think it's possible for those things to exist. I think any kind of possible model could be considered. The idea that you can govern a land base that you don't own, that could be really powerful. I don't know what that would mean. Yes, you blew my mind.

Senator Sinclair: On a totally different topic, I was interested in your reaction to Senator McPhedran's question about the University of Winnipeg's mandatory course. You said that you felt that mandatory courses were a disaster because most students don't want to be there. I speak from experience when I tell you that just about every course I took in first and second year university, and in first and second year law, were mandatory courses, and I didn't want to be there. It was mainly because the professors were so awful. Looking back, I recognize that those courses gave me a really good foundation for what I studied later on and have turned me into the wonderful human being that I am today.

Senator Tannas totally agrees with me. I am a wonderful person.

Then later on you talked about the importance of students being properly educated about indigenous issues. Could you expand a little bit upon how we give students a proper foundation without making it compulsory education?

Ms. Macdougall: I regretted saying the word "disastrous" the moment it came out of my mouth. Sometimes my brain engages before my mouth goes, or vice versa. I guess my point is that, like you, I have taken mandatory courses that I have despised — probably everybody in this room has done that — and some of them absolutely are required.

I struggle with native studies being mandatory for a couple of issues. One is that people then see those as race-based courses that have nothing to do with them. The minute you put "Aboriginal" in front of it, then it doesn't mean anything in their personal lives, when of course it does. Maybe it's a way of sneaking that in on people without them realizing that it's happening. It's trying to find a balance in all of these sorts of natural tensions.

My background is history, so I'll pick on history a little while. If we teach the history of this country differently from the very beginning — that is, from a perspective of not necessarily a

différent de celui de la Métis Nation of Alberta. Ces Métis considèrent qu'ils sont indépendants de cette organisation; ils entretiennent donc un lien avec elle, mais ils ne se sentent pas régis par elle. Ils constituent un modèle en tant que tel.

Il y avait des colonies semblables en Saskatchewan. Elles n'existent plus. Des colonies agricoles ont été créées dans les années 1940 sous le gouvernement provincial de la CCF. Elles n'existent plus. Elles n'ont pas été créées aux termes de la loi de la même manière, donc elles n'existent plus.

Je pense qu'il est possible que de telles choses existent. Je pense que tout type de modèle réalisable devrait être envisagé. L'idée que vous pouvez régir une assise territoriale que vous ne possédez pas... ce pourrait être très puissant. Je ne sais pas ce que ça signifierait. Oui, vous m'en avez bouché un coin.

Le sénateur Sinclair : Dans un tout autre ordre d'idées, j'ai écouté avec intérêt votre réponse à la question de la sénatrice McPhedran au sujet des cours obligatoires à l'Université de Winnipeg. Vous estimez que les cours obligatoires sont un désastre puisque la majorité des étudiants ne veulent pas y assister. Je parle d'expérience quand je vous dis qu'à peu près tous les cours que j'ai suivis en première et en deuxième année d'université, et en première et deuxième année de droit, étaient des cours obligatoires auxquels je ne voulais pas assister. C'était principalement parce que les professeurs étaient terribles. En y repensant, je reconnais que ces cours m'ont donné une très bonne base pour les études que j'ai faites par la suite et qu'ils m'ont transformé en l'homme merveilleux que je suis maintenant.

Sénateur Tannas est entièrement d'accord avec moi. Je suis un homme remarquable.

Puis, par la suite, vous avez parlé de l'importance de bien sensibiliser les étudiants aux questions autochtones. Pourriez-vous nous en dire davantage quant à la façon d'inculquer de bonnes bases aux étudiants sans en faire un enseignement obligatoire?

Mme Macdougall : En prononçant le mot « désastre », je l'ai immédiatement regretté. Parfois, je parle avant de penser, parfois non. En fait, ce que j'essaie de vous dire, c'est que tout comme vous, j'ai suivi des cours obligatoires que j'ai détestés — comme c'est probablement le cas de chaque personne ici présente —, et certains de ces cours étaient absolument nécessaires.

Le fait que les études sur les Autochtones soient obligatoires me pose problème pour certaines raisons. L'une d'entre elles tient au fait que les gens perçoivent ces cours comme des cours fondés sur l'origine ethnique qui n'ont rien à voir avec eux. Dès l'instant où vous mettez le mot « Autochtone » dans le titre, cela ne signifie plus rien pour leur vie personnelle, alors que c'est tout le contraire. Peut-être s'agit-il d'une façon de leur inculquer ces valeurs sans même qu'ils ne s'en aperçoivent. Il s'agit de tenter d'établir un certain équilibre entre toutes ces tensions naturelles.

Comme j'ai une formation en histoire, je vais m'attacher à ce domaine un peu. Si nous enseignons l'histoire de notre pays de façon différente dès le tout début — c'est-à-dire d'un point de vue

harmonious history but a shared history starting whenever it's appropriate to start talking about history and social studies — then I think that you start to see the world differently.

If you introduce books into classrooms that are by indigenous authors or about indigenous things earlier than a specialized course on Aboriginal literature in university, I think people start to see the world differently. It is the same for introducing these ideas early in math or in science.

There's a man in northern Manitoba who has developed a curriculum that he teaches. He goes into schools and teaches about star systems from a storytelling perspective, which is really transformative and amazing. He's one guy in Manitoba that goes into almost every school, and it's not a regular part of the curriculum offering.

I think there are ways of making this natural and not always so specific that, all of a sudden, you are getting this curriculum now. That is, we're going to do Canadian literature, and now we're just going to talk about a few Aboriginal things and then we're going to go to world literature. Then maybe we'll talk again about a few Aboriginal things, but it's always just an add-in.

I do think we can do this better from the start. That does require an overhaul of the K to 12 system, and it starts to change minds by the time you hit university — not just of students but also of future professors, because future professors are a product of the K to 12 system in this country. You can't just unplug that. That's probably dissatisfying in some respects.

I think you do need mandatory courses to move through programs, but I would like to think that by the time we get to university, it's already so natural to have Aboriginal people as a part of the discussion and the dialogue that it shouldn't have to be special. So that when you're in law, if there's a specific course on indigenous legal structures, you already have all the background information you need because it was already a part of your education. It's not a surprise to learn that there's oral tradition in law school. You already knew it when you heard it.

The Chair: Thank you. I will follow up with a supplementary on that. I'm glad that you brought up the "R" word, "racism," because I think that is a big barrier, certainly on the Prairies.

Once we begin to start teaching our history differently in K to 12, will there be benefits? Resistance to change often comes because of people who see giving equality rights to Aboriginal

qui reflète non pas nécessairement une histoire harmonieuse, mais une histoire commune à partir de je ne sais quel moment où il est approprié de commencer à parler de l'histoire et des études sociales — je pense que les jeunes commenceraient à voir le monde différemment.

Si on présentait des livres dans les salles de classe qui sont écrits par des auteurs autochtones ou qui abordent les questions autochtones bien avant de donner un cours spécialisé sur la littérature autochtone à l'université, je pense que les gens commenceraient à voir le monde d'une autre manière. Le même principe s'applique aux mathématiques ou aux sciences.

Un homme au nord du Manitoba a élaboré un programme qu'il enseigne. Il se rend dans les écoles et donne un cours en parlant d'un genre de panthéon à des fins narratives; c'est une expérience réellement incroyable qui transforme les perceptions. On parle d'un homme au Manitoba qui va dans presque toutes les écoles, et cela ne fait pas partie du programme habituel.

Je pense qu'il y a des façons de rendre cela naturel et de ne pas toujours être si spécifique de sorte que vous arrivez avec ce programme du jour au lendemain. En d'autres termes, nous allons aborder la littérature canadienne aujourd'hui, mais avant, nous allons parler de quelques questions autochtones, puis nous pencher sur la littérature mondiale. Puis on reparlera peut-être un peu de questions autochtones, mais toujours à titre de complément.

Je pense que nous pouvons faire mieux dès le début. Cela requiert la révision du système de la maternelle à la 12^e année, pour que les étudiants qui entrent à l'université aient une certaine ouverture. On parle non pas seulement d'étudiants, mais également de futurs enseignants, parce que les futurs enseignants sont un produit du système de la maternelle à la 12^e année au pays. On ne peut pas simplement effacer cela. Il s'agit probablement d'un facteur de mécontentement à certains égards.

Je pense qu'il faut que des cours obligatoires soient offerts tout au long des programmes, mais j'aimerais croire qu'il est possible de faire en sorte que les jeunes, avant même d'entrer à l'université, trouvent qu'il est si normal que les Autochtones fassent partie de la discussion et du dialogue que cela n'a rien de spécial. Ainsi, si vous étudiez en droit et qu'il y a un cours particulier sur les structures juridiques autochtones, vous disposez déjà de tous les renseignements généraux dont vous avez besoin parce que cela faisait partie de votre formation. Vous n'êtes pas surpris d'apprendre qu'il y a une tradition orale à l'école de droit. Vous le saviez déjà.

La présidente : Merci. Je vais poursuivre en posant une question supplémentaire à ce sujet. Je suis heureuse que vous ayez soulevé le mot qui commence par « R », « racisme », parce que je pense que c'est un gros obstacle, certainement dans les Prairies.

Une fois que l'enseignement de notre histoire commence à se faire différemment de la maternelle à la 12^e année, y aura-t-il des avantages? Les gens sont souvent réticents au changement parce

people as taking away something from them, and there's a lot of resistance to that. Is there a way to get to the point where we can articulate a future whereby everybody benefits? I think the Office of the Treaty Commissioner in Saskatchewan started that dialogue by talking about "we are all treaty people," but I think everybody has to see a benefit so that it's a win-win solution. How can we get to that win-win position?

Ms. Macdougall: I think part of that comes from leadership. One of the reasons that we see each other in opposition to each other is because that's the construct that we live under. Yes, it is colonial, but we have a government and have had governments — I don't mean this particular government or previous governments — a structure of government that sets up these binaries between us. We hear regularly, "If we put more money into Northern schools, it will take something away from the Southern schools, so maybe you don't want that," instead of, "Education is important regardless of what geography it's in. Why are we underfunding some schools and better funding others? What kind of structure of financial distribution can we create where there's parity?" We live in a government construct that constantly pits people against each other.

When I was a kid and people talked about divide and conquer in western movies, I just thought it was something that happened in movies. It's a real thing. The pie is this big. The pie is infinite; we just have to decide how we're actually going to create parity instead of division within that structure. I'm tired of hearing about people and the pies. Why does somebody get three quarters and I get a fraction? We have to stop talking in that language, where things are divisive. This is actually moving us all in the right direction. I'm a cynic, so I don't know that that's going to happen, but all I'm saying is we have to change the way that we actually vocalize this.

Senator Tannas: We had a fellow historian here recently who said that he believed that it would take 100 years to get us to a position where, with indigenous peoples, there wasn't an issue of what about me or what about us — harmony and parity, essentially. Do you believe that? Are you that cynical, too?

Ms. Macdougall: I don't see it happening in my lifetime. Is it 100 years? I don't know. I think things have changed a lot, even since I started teaching at university, where I see more openness and more willingness by young people to start having conversations that they wouldn't have had 20 years ago, but being open and willing to have a conversation is not the same thing as transforming structures. We're talking about

qu'ils croient que le fait d'accorder des droits à l'égalité aux Autochtones signifie qu'on leur enlève quelque chose et ils se montrent très réticents. Est-il possible d'en arriver à un point où nous pouvons envisager un avenir où chacun peut être avantagé? Je pense que le Bureau du commissaire aux traités en Saskatchewan a commencé ce dialogue en déclarant que « nous sommes tous visés par un traité », mais je pense que tout le monde doit y voir un avantage afin que ce soit une solution gagnante pour tous. Comment pouvons-nous en arriver à cette situation gagnant-gagnant?

Mme Macdougall : Je pense que cela vient en partie du leadership. L'une des raisons pour lesquelles nous sommes en opposition les uns aux autres tient au contexte dans lequel nous vivons. Oui, il est colonial, mais nous avons un gouvernement et nous en avons eu d'autres par le passé, et je ne parle pas du gouvernement actuel ni des gouvernements antérieurs en particulier... Nous avons une structure gouvernementale qui établit ces distinctions entre nous. Nous entendons souvent dire « si nous investissons plus d'argent dans les écoles du Nord, cela enlèvera quelque chose aux écoles du Sud, donc ce n'est peut-être pas ce que vous voulez », alors que nous devrions entendre : « l'éducation est importante, peu importe la position géographique. Pour quelle raison accordons-nous un financement adéquat à certaines écoles alors que d'autres sont sous-financées? Quel type de structure de répartition équitable des ressources financières pouvons-nous créer? » Notre structure gouvernementale oppose constamment les peuples.

Lorsque j'étais jeune et que les gens parlaient de division et de conquête dans les films westerns, je croyais que cela ne se produisait que dans les films. C'est quelque chose de réel. Le territoire a telle taille. Le territoire est infini; nous devons simplement décider de la façon dont nous allons créer une parité au lieu d'une division au sein de cette structure. Je suis lasse d'entendre parler des gens et de la part qui leur revient. Pourquoi quelqu'un aurait-il droit à trois quarts alors que j'ai droit à une fraction? Nous devons arrêter de parler ainsi, ce qui crée des divisions. En fait, cela nous permet d'aller dans la bonne voie. Je suis cynique, donc je ne sais pas si c'est ce qui va se produire. Tout ce que je peux dire, c'est que nous devons changer la façon dont nous disons les choses.

Le sénateur Tannas : Nous avons récemment entendu le témoignage d'un de vos collègues historiens qui a dit qu'il croyait qu'il nous faudrait 100 ans pour en arriver au point où nous pourrions cohabiter avec les Autochtones sans que chacun s'inquiète de son sort et où l'harmonie et la parité seraient atteintes, essentiellement. Croyez-vous cela? Êtes-vous à ce point cynique vous aussi?

Mme Macdougall : Je ne pense pas que cela se produira de mon vivant. Faudra-t-il 100 ans? Je ne sais pas. Je sais que les choses ont beaucoup changé, même depuis que j'ai commencé à enseigner à l'université, où je vois que les jeunes sont plus ouverts et qu'ils sont plus enclins à avoir une conversation qu'ils n'auraient pas tenue il y a 20 ans; toutefois, l'ouverture et la volonté ne reviennent pas à transformer les structures. Et c'est ce

transforming structures. Just as it will take a long time to get rid of the Indian Act, if that's what eventually happens, it's not just about getting rid of the Indian Act. It's about changing the structures of Canadian governance that created it in the first place. That takes time. Again, I'm not saying that the Indian Act is going to disappear or that I have a right to that conversation, but as an example, that's not just about the Indian Act. That's about the structure of Canadian government as a whole. I don't see it happening in my lifetime, but I think that incremental changes might happen in my lifetime.

Senator Tannas: I know this is outside your field as a historian. In my lifetime, I have not seen an incremental change deliver answers to big problems. What I have seen is sudden change that has delivered answers to big problems.

Ms. Macdougall: Yes, radical.

Senator Tannas: Is there an example that you can guide us with? We're trying to come at this study from a history point of view and get ourselves grounded as to what's there, but really we're looking for some big answers here. For me, and I know for many of us, we came here to really try and make a big difference. I'm not prepared to accept 100 years of children growing into adults and all of the missed opportunities and tragedies that go with that. Could you give us any kind of hints about where we ought to go as we search for big answers?

Ms. Macdougall: I agree with you. Radical change is scary and it's uncomfortable, but it's probably what's required. It's hard to step off the edge of that ledge because you don't know what's at the bottom of it. People don't want to go through pain before they actually experience the benefit. And let's face it, it's going to be painful.

One of the things I talked to my students about last year when the Truth and Reconciliation Commission report came out — and I said it to them at least once a week and met with them twice a week — was if we are serious about reconciliation, what does everyone think they can give up to make somebody else's life better? What can you sacrifice? If we start thinking that we might have to sacrifice for somebody else to have something, then I think that you start to think about radical change. But let's be clear, people have to give something up.

Senator Tannas: Amen.

Ms. Macdougall: Canada has to give something up in order for it to happen.

Senator Tannas: That's right, exactly.

Senator McPhedran: I do want to circle back to the discussion, largely because it's important both for those viewing and also for the record to pick up on the theme that you've just been discussing with Senator Tannas around big changes.

dont nous parlons. Il faudra du temps pour éliminer la Loi sur les Indiens, si c'est ce qui finit par se produire, et il n'est pas seulement question de se débarrasser de la Loi sur les Indiens. Il s'agit de changer la structure de gouvernance au Canada qui l'a créée en premier lieu. Cela prend du temps. Encore une fois, je ne veux pas dire que la Loi sur les Indiens va disparaître ou que j'ai un mot à dire à ce sujet, mais à titre d'exemple, il ne s'agit pas simplement de la Loi sur les Indiens. Il est question de la structure du gouvernement canadien dans son ensemble. Je ne vois pas le jour où cela arrivera, mais je pense que je pourrais être témoin de changements progressifs.

Le sénateur Tannas : Je sais que cela va au-delà de votre compétence en tant qu'historienne. Au cours de ma vie, je n'ai jamais vu de changement graduel régler de gros problèmes. Par contre, j'ai vu des changements soudains le faire.

Mme Macdougall : Oui, un changement radical.

Le sénateur Tannas : Avez-vous un exemple à nous donner pour nous guider? Nous essayons d'aborder cette étude d'un point de vue historique et bien comprendre ce qui en est, mais en fait, nous cherchons d'importantes réponses. À mes yeux, et je sais que c'est le cas pour nombre d'entre nous, nous sommes venus ici pour tenter de changer réellement les choses. Je ne suis pas prêt à accepter de voir encore pendant 100 ans des enfants qui deviennent adultes, avec toutes les possibilités manquées et les tragédies que cela comporte. Avez-vous une idée de la direction que nous devrions prendre pour trouver des réponses?

Mme Macdougall : Je suis d'accord avec vous, le changement radical fait peur et rend les gens mal à l'aise, mais c'est probablement ce dont nous avons besoin. Il est difficile de se jeter en bas de la falaise, parce qu'on ne sait pas ce qu'il y a tout au fond. Les gens ne veulent pas souffrir avant de découvrir les bienfaits. Et soyons réalistes, ce sera douloureux.

L'une des questions que j'ai posées à mes étudiants l'année dernière lorsque le rapport de la Commission de vérité et réconciliation a été publié — et je leur ai posée au moins une fois par semaine et je les rencontrais deux fois par semaine —, c'est la suivante : si nous sommes sérieux au sujet de la réconciliation, à quoi sont-ils prêts à renoncer pour rendre meilleure la vie de quelqu'un d'autre? Qu'êtes-vous prêts à sacrifier? Si on commence à réfléchir aux sacrifices qu'on pourrait devoir faire pour permettre à quelqu'un d'autre d'avoir quelque chose, je pense qu'on commence à penser à un changement radical. Mais soyons clairs, les gens doivent céder quelque chose.

Le sénateur Tannas : Amen.

Mme Macdougall : Le Canada doit faire des concessions pour que cela se réalise.

Le sénateur Tannas : C'est juste.

La sénatrice McPhedran : Je souhaite revenir à la discussion, en grande partie parce qu'il est important à la fois pour les personnes qui nous regardent et pour le compte rendu de poursuivre la discussion sur le thème que vous venez d'aborder avec le sénateur Tannas concernant des changements importants.

I very much appreciate you revisiting your statement about indigenization requirements being a disaster. I really do want to put on the record that that's not at all my experience as a professor in one of the first universities to actually do this. Yes, we did see forms of racism in responses among a very small number of the faculty. Yes, there have been comments that have been difficult to hear for many of us, including many of our students of Aboriginal origin.

I want to suggest that this must not be seen as either/or. Either we focus on K to 12 or we focus on post-secondary. We need a big package. We need major, deep changes in these systems, and we need them to be systemic. I think you addressed that historically, the value of that, in a very helpful way.

I want to just share the fact that about two weeks ago, I was able to be at Dennis Franklin Cromarty High School in Thunder Bay, which is a school for Aboriginal youth. In speaking with them about the transition to post-secondary, one of the points that they made was the reality of living in a racialized community. Most of them are not urban in their origin. There seems to be this very significant gap. There are many gaps, but one of them seems to be the transition from high school to university. The barriers are systemic.

When I talked a little bit informally about the indigenization that we're going through at University of Winnipeg, this seemed to be a very heartening idea for these students. What I have found within the student population is that there's a tremendous appetite among students who are not of Aboriginal origin, particularly after the TRC. You don't even have to put a title in front of it. You just say "the calls to action," and they know exactly what you're talking about.

As one of the very important tools for systemic change and for following through on the pathways to reconciliation, I want to circle back and just suggest that indigenous requirements really do have a place.

Ms. Macdougall: I want to be clear. I didn't say that indigenizing in university is a disaster. I was just talking about mandatory first-year courses, which in my experience have not gone particularly well. It doesn't mean they can't go well in the future. Part of that is about leadership. When you have mandatory courses without a lot of support and leadership for those courses, things are going to go poorly very quickly. That's the experience that I had teaching large first-year courses to people that didn't want to be there. Their programs required them

Je suis reconnaissant que vous soyez revenue sur votre déclaration concernant le fait que les exigences liées à l'indigénisation sont un désastre. Je souhaite vraiment préciser pour le compte rendu que cela ne correspond pas du tout à l'expérience que j'ai vécue comme professeur dans une des premières universités à mettre cela en pratique. Bien sûr, nous avons vu certaines formes de racisme en réaction à cette pratique chez un très petit nombre d'enseignants sein de la faculté. Bien sûr, il y a eu certains commentaires pénibles à entendre pour nombre d'entre nous, y compris pour beaucoup de nos étudiants autochtones.

Je souhaite mentionner que cela ne doit pas être perçu comme deux choses mutuellement exclusives. Soit nous nous concentrons sur la période allant de la maternelle à la douzième année ou bien nous portons notre attention sur la période des études postsecondaires. Il nous faut un vaste ensemble de mesures. Nous devons apporter des changements importants et profonds à ces systèmes, et ces changements doivent être systémiques. Je crois que vous avez abordé la valeur de ces mesures du point de vue historique de façon très utile.

Je souhaite seulement mentionner que, il y a environ deux semaines, j'ai eu l'occasion d'être présent à l'école secondaire Dennis Franklin Cromarty, à Thunder Bay, qui est une école pour les jeunes Autochtones. Au fil de mes discussions avec eux concernant le passage aux études postsecondaires, ils ont notamment souligné la réalité de la vie dans une collectivité racialisée. La plupart d'entre eux ne sont pas issus de centres urbains. Il semble y avoir une différence très importante. Il existe de nombreuses difficultés, et l'une d'entre elles semble être le passage de l'école secondaire à l'université. Les barrières sont systémiques.

Quand j'ai abordé de façon plutôt informelle les mesures d'indigénisation mises en œuvre à l'Université de Winnipeg, cette idée a semblé très encourageante aux yeux de ces élèves. J'ai pu constater au sein de la population étudiante un très grand intérêt chez les étudiants qui ne sont pas Autochtones, en particulier depuis la tenue de la Commission de vérité et de réconciliation. Il n'est même pas nécessaire de la nommer. Vous n'avez qu'à dire « les appels à l'action », et ils savent exactement de quoi il est question.

Comme il s'agit d'outils très importants pour mettre en place des changements systémiques et pour avancer dans la voie de la réconciliation, je souhaite revenir sur le sujet et simplement mentionner que les cours obligatoires sur les questions Autochtones ont vraiment leur raison d'être.

Mme Macdougall : Qu'on me comprenne bien. Je n'ai pas dit que l'indigénisation au niveau universitaire est un désastre. Je parlais simplement des cours obligatoires de première année, qui, d'après mon expérience, ne peuvent être particulièrement qualifiés de réussites. Cela ne signifie pas que ce sera la même chose à l'avenir. Cette situation tient en partie à une question de leadership. Si l'on met en place des cours obligatoires sans offrir beaucoup de soutien et de leadership, assez rapidement, les choses ne se passeront pas très bien. C'est là l'expérience que j'ai vécue en

to be there, but then their programs didn't take on the leadership that explained why they needed to be there. Leadership matters, leadership in university, leadership in a government structure, but I in no way mean to imply that indigenizing itself is a disaster or a mistake. But saying it and doing it are two different things. We can all say we want to indigenize, but if we don't put the leadership, the resources and support structures in place, then it will fail, because we need that. My cynicism is around that piece of it.

I'm looking at the artwork around this room. To be able to walk into a building and see beauty is an amazing experience. You walk through the law building now at the University of Saskatchewan and it's a thing of beauty. It's a small thing just to put artwork up, but it has such a huge mental effect on people to be able to see themselves in the structure because they can see themselves on the wall.

I do want to be more precise about what I meant when I said it's a disaster. Absolutely students need to feel welcomed. They need to feel like they have a place in that. Part of what they need is life skills if they are coming from rural communities. I just had to work with a student about paying attention to signal lights. I thought she was going to get run over on the first day on campus because she had never been in a place with stoplights before. Once we got that sorted out, she was off and running, literally.

It's dealing with those kinds of small life skills that you don't even think are important because they are a part of your daily relationship to the space that you're in. For some people, having a bank account is a huge thing. Going to a grocery store that is not the Northern store and actually seeing what food prices look like when you live in the South, that's a huge difference.

So it's not just about education. It's about life skills. It's about all sorts of things, but there has to be leadership for these things to work. Leadership from faculty members in departments up to presidents of universities, from the Prime Minister down through the MPs and the staff, all of those things have to be in place.

Senator Raine: My question is very appropriate coming after what you've just said, because I believe that education is not resident in K to 12 and universities. It's around us all day every day. We're bombarded with education/media.

donnant des cours de première année à de grands groupes d'étudiants qui ne souhaitaient pas y assister. Il s'agissait d'une exigence dans le cadre de leur programme d'étude, mais les responsables de leurs programmes ne leur ont pas expliqué pourquoi ils devaient suivre ces cours. Le leadership est important, tant à l'université qu'au sein de la structure gouvernementale, mais je ne veux aucunement sous-entendre que l'indigénisation en soi est un désastre ou une erreur. Toutefois, en parler et la mettre en œuvre sont deux choses différentes. Nous pouvons tous affirmer que nous appuyons l'indigénisation, mais, si nous ne mettons pas en place le leadership, les ressources et les structures de soutien, alors ce sera un échec, parce que ces éléments sont nécessaires. Mon cynisme porte sur ces éléments.

Je regarde les œuvres d'art dans la pièce. Le fait de pouvoir entrer dans un édifice et voir de belles choses est une expérience extraordinaire. Vous traversez l'édifice de la faculté de droit maintenant à l'Université de la Saskatchewan et c'est de toute beauté. C'est un petit geste d'installer des œuvres d'art, mais le fait de voir que l'on a sa place dans la structure parce que l'on voit quelque chose qui nous ressemble sur les murs a un immense effet sur les personnes.

Je souhaite apporter des précisions à propos de ce que j'entendais par désastre. Il ne fait aucun doute que les étudiants doivent sentir qu'ils sont les bienvenus. Ils doivent sentir qu'ils ont leur place. Ils ont besoin, du moins en partie, d'acquérir des aptitudes à la vie quotidienne s'ils viennent de collectivités rurales. J'ai récemment dû apprendre à une étudiante à être attentive aux feux de circulation. J'ai cru qu'elle se ferait renverser à son premier jour sur le campus, parce qu'elle n'avait jamais circulé à un endroit où il y avait des feux de circulation. Une fois cela réglé, elle s'est élancée, littéralement.

Il importe de s'occuper de ce type d'habiletés fondamentales dont on ne voit même plus l'importance tant elles font partie de notre rapport quotidien avec notre environnement. Pour certaines personnes, le fait d'avoir un compte en banque est quelque chose d'extraordinaire. Le fait de se rendre à une épicerie qui n'est pas un magasin Northern et de constater le prix des aliments pour ceux qui habitent dans le Sud est aussi quelque chose de très différent.

Donc il ne s'agit pas uniquement d'éducation. Il s'agit aussi de compétences nécessaires à la vie courante. Il s'agit de beaucoup de choses, mais il doit y avoir du leadership pour que tout cela fonctionne. Des enseignants jusqu'aux présidents des universités, du premier ministre jusqu'aux députés et à leur personnel, chacun doit faire preuve de leadership; tout doit être en place.

La sénatrice Raine : Ma question est très appropriée après ce que vous venez de dire, parce que je suis d'avis que l'éducation ne se limite pas aux classes de la maternelle à la douzième année et aux universités. Cela fait partie de notre quotidien. Nous sommes bombardés de messages de sensibilisation et de reportages médiatiques.

CBC is our national broadcaster. I personally like CBC, and I listen to it all the time on the radio, but I'm also very aware of the wonderful job being done by APTN, Aboriginal Peoples Television Network, especially on the production side, but they don't get the exposure because their viewership is deemed to be just for Aboriginal people, but it isn't. Do you think that CBC could be doing a better job on rebroadcasting some of those wonderful programs to the general audience and using an advertising model, public service type of advertising, especially this year, the one hundred fiftieth anniversary, to teach all of us these issues?

Ms. Macdougall: Sure. APTN is great. It's been around for a long time. It's been around since before it was APTN. All of the northern broadcasting that used to be done is now rolled into the APTN model. The Arctic broadcasters were amazing back in the 1970s, and they have become a part of APTN in a really amazing way, so sure.

Could CBC do it or could we start to see that APTN is actually for all of us and not just for indigenous people? That would also be an interesting conversation to have. I don't know how you make people responsive to media, though.

Senator Raine: Thank you.

The Chair: Thank you. We have run out of time. We need to look at a budget this morning as well. I would like to thank our witness, Professor Brenda Macdougall, for appearing before the committee today and giving us some wonderful background information and answering all the questions from the senators. Thank you very much.

We have a budget to look at, and this is the budget to be able to translate our report on Northern housing into Inuktitut. Following a special budget application study on best practices and ongoing challenges relating to housing and First Nation Inuit communities in Nunavut, Nunavik, Nunatsiavut and the Northwest Territories, we have prepared a budget for \$16,700. That has been distributed. This is for the fiscal year ending March 31, 2017. We are asking that it be approved for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration following a final review by the Senate administration that will be overseen by the Subcommittee on Agenda and Procedure.

We need a motion. Senator McPhedran. Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Motion carried.

That's it. The meeting is adjourned. Thank you very much, senators.

La SRC est notre diffuseur national. Personnellement, j'aime la SRC et j'écoute fréquemment cette chaîne à la radio, mais je suis aussi très conscient du travail remarquable accompli par les responsables d'APTN, le Réseau de télévision des peuples autochtones, en particulier en ce qui concerne la réalisation. Toutefois, ce réseau n'est pas connu parce que l'on croit à tort qu'il s'adresse seulement aux Autochtones. Croyez-vous que les responsables de la SRC pourraient diffuser davantage de ces excellentes émissions à l'intention d'un grand public et utiliser le modèle publicitaire de type de services publics, en particulier cette année, à l'occasion du cent cinquantième anniversaire, pour que nous prenions tous connaissance de ces questions?

Mme Macdougall : Bien sûr. Le Réseau de télévision des peuples autochtones est excellent. Il existe depuis longtemps. Il existait avant qu'il ne s'appelle APTN. Toutes les radiodiffusions autochtones dans le Nord qui se faisaient auparavant font maintenant partie du modèle d'APTN. Les radiodiffuseurs en Arctique étaient épatants dans les années 1970, et ils sont devenus partie intégrante d'APTN de façon vraiment formidable. Donc, bien sûr.

Est-ce que la SRC pourrait le faire ou pourrions-nous commencer à réaliser que la chaîne APTN s'adresse à tous, non pas seulement aux Autochtones? Il serait aussi intéressant d'en discuter. Toutefois, je ne sais pas comment faire pour que les gens soient à l'écoute des médias.

La sénatrice Raine : Merci.

La présidente : Merci. Le temps est écoulé. Nous devons aussi examiner une demande d'autorisation de budget ce matin. J'aimerais remercier notre témoin, madame Brenda Macdougall, d'avoir témoigné devant le comité aujourd'hui et de nous avoir donné d'excellentes informations et d'avoir répondu à toutes les questions des sénateurs. Merci beaucoup.

Nous devons examiner une demande d'autorisation budgétaire, et il s'agit d'une demande visant à faire traduire en inuktitut notre rapport sur les logements dans le Nord. À la suite d'une demande de budget spécial relative à l'étude sur les pratiques exemplaires et les problèmes constants du logement dans les collectivités des Premières Nations et les collectivités inuites du Nunavut, du Nunavik et du Nunatsiavut et des Territoires du Nord-Ouest, nous avons préparé une demande d'autorisation de budget de 16 700 \$. La demande a été distribuée. Elle vise l'exercice se terminant le 31 mars 2017. Nous demandons que la demande soit approuvée et présentée au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration après un dernier examen par l'administration du Sénat, sous la supervision du Sous-comité du programme et de la procédure.

Nous devons maintenant adopter une motion. Madame la sénatrice McPhedran. Êtes-vous tous d'accord?

Des sénateurs : D'accord.

La présidente : La motion est adoptée.

C'est tout. La séance est levée. Merci à tous.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, February 8, 2017

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:46 p.m. to study the new relationship between Canada and First Nations, Inuit and Métis peoples.

Senator Lillian Eva Dyck (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples. Welcome to all our viewers who are watching via the web or here in the room.

For the sake of reconciliation, I would like to acknowledge that we are literally sitting on the traditional lands of the Algonquin peoples of Canada.

Today we have a distinguished panel that I will introduce in a few moments. First we will go around the room and have senators introduce themselves, starting on my right.

Senator Tannas: Scott Tannas from Alberta.

Senator Raine: Nancy Greene Raine from British Columbia.

Senator Oh: Victor Oh from Ontario.

Senator Beyak: Lynn Beyak from Ontario.

Senator Tobias Enverga: Tobias Enverga from Ontario.

Senator Boniface: Gwen Boniface, Ontario.

Senator Pate: Kim Pate, Ontario.

[*Translation*]

Senator Mégie: Senator Marie-Françoise Mégie from Quebec.

[*English*]

Senator Sinclair: Murray Sinclair, Peguis First Nation, Manitoba.

Senator Christmas: Daniel Christmas, Membertou First Nation, Nova Scotia.

Senator Lovelace Nicholas: Sandra Lovelace Nicholas, New Brunswick.

Senator Watt: Charlie Watt, Nunavik.

The Chair: Thank you, senators.

This evening, we are in the second week of our new study. In December last year our committee agreed to study issues relating to the development of a new relationship between Canada and First Nations, Inuit and Métis peoples. We are now conducting the first phase of our study, which is examining the history of the relationship between indigenous peoples and the Crown.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 8 février 2017

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 46, pour étudier les nouvelles relations entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

La sénatrice Lillian Eva Dyck (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bienvenue au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. Je souhaite la bienvenue à tous ceux qui suivent ces délibérations sur le Web ou ici même, dans la salle.

Dans un esprit de réconciliation, je tiens à souligner que nous nous réunissons sur les terres traditionnelles des peuples algonquins du Canada.

Nous accueillons aujourd'hui un groupe de témoins distingués que je vais présenter dans un moment. Pour l'instant, j'invite les sénateurs à se présenter. Commençons à ma droite.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

La sénatrice Raine : Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Oh : Victor Oh, de l'Ontario.

La sénatrice Beyak : Lynn Beyak, de l'Ontario.

Le sénateur Tobias Enverga : Tobias Enverga, de l'Ontario.

La sénatrice Boniface : Gwen Boniface, de l'Ontario.

La sénatrice Pate : Kim Pate, de l'Ontario.

[*Français*]

La sénatrice Mégie : Sénatrice Marie-Françoise Mégie, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Sinclair : Murray Sinclair, de la nation de Peguis, au Manitoba.

Le sénateur Christmas : Daniel Christmas, de la nation de Membertou, en Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Sandra Lovelace Nicholas, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Watt : Charlie Watt, Nunavik.

La présidente : Merci aux sénateurs.

Ce soir, nous en sommes à la deuxième semaine de notre nouvelle étude. En décembre dernier, le comité a accepté d'étudier les questions relatives à l'établissement d'une nouvelle relation entre le Canada d'une part et, d'autre part, les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Nous en sommes à la première étape de cette étude, qui consiste à examiner l'histoire de la relation entre les peuples autochtones et l'État.

We have with us tonight four distinguished individuals who are appearing as witnesses via the magic of video conference: Dr. John Borrows, FRSC, Canada Research Chair in Indigenous Law, University of Victoria; James Tully, Distinguished Professor of Political Science, Law, Indigenous Governance and Philosophy, also from the University of Victoria; Professor Michael Asch, Department of Anthropology, University of Victoria; and a newly minted PhD, Dr. Joshua Nichols, Faculty of Law, University of Victoria.

Distinguished panel, you may proceed. At the conclusion of your individual presentations, we will open the floor to senators who will pose a number of questions to you, and you will be able to respond.

James Tully, Distinguished Professor of Political Science, Law, Indigenous Governance and Philosophy, University of Victoria, as an individual: I'll start because the invitation was initially to me, and then we had this opportunity for the four of us to get together.

It's a great honour to speak to you this evening. We, too, are sitting on the unceded territory of the Coast Salish people here at the University of Victoria, and we acknowledge that.

What I'll do is just say a couple of words to begin with and then we can move right into question and answers, or perhaps the other members would like to say a few things after I do.

I understood from the invitation that you sent me that you might want to start by looking at what the Royal Commission on Aboriginal Peoples thought about a new relationship in the 1990s. I thought I would start there, because that's a very important document and it's perhaps worth setting it out for you.

Hundreds of indigenous people came to the royal commission, told us the relationship they would like to have with Canada. It was discussed there for four years. It was drafted up in various ways and sent back and forth across the country. Nevertheless, over a four-year period there came to be a fairly substantial consensus on what would be a good vision for a renewed relationship between indigenous people and Canada.

In the invitation you asked me about the relationship and the principles around that relationship. The answer to that at the royal commission was given in a chapter of Volume 1 of the final report. The chapter was called "The Principles of a Renewed Relationship." That relationship has four main principles to it, which I'll just mention briefly, and then it has one way of realizing those four principles through establishing a new relationship.

The first principle they hit on was the principle of mutual recognition. That's to say that indigenous peoples and the Canadian people would enter into negotiations, seeing each other as equal, as self-governing and as co-existing on this land

Nous accueillons ce soir quatre témoins distingués qui comparaisent grâce à la magie de la vidéoconférence : John Borrows, FRSC, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit autochtone, de l'Université de Victoria; James Tully, professeur émérite de sciences politiques, de droit, de gouvernance autochtone et de philosophie, également de l'Université de Victoria; Michael Asch, professeur au Département d'anthropologie de l'Université de Victoria; et un nouveau docteur, Joshua Nichols, de la Faculté de droit de l'Université de Victoria.

Distingués témoins, vous pouvez commencer. À la fin de vos exposés, les sénateurs pourront vous poser des questions et vous pourrez répondre.

James Tully, professeur émérite de sciences politiques, de droit, de gouvernance autochtone et de philosophie, Université de Victoria, à titre personnel : Je vais commencer puisque, au départ, c'est à moi que l'invitation a été adressée. Et puis, l'occasion s'est présentée de témoigner tous les quatre ensemble.

C'est un grand honneur de vous adresser la parole ce soir. Nous aussi, nous nous trouvons ici, à l'Université de Victoria, dans un territoire non cédé des Salish de la côte, nous admettons ce fait.

Je vais me contenter de quelques mots, après quoi nous pourrions passer directement aux questions et réponses, à moins que les autres témoins ne veuillent s'exprimer après moi.

J'ai cru comprendre, dans l'invitation que vous m'avez fait parvenir, que vous voudriez peut-être commencer par jeter un coup d'œil sur ce que la Commission royale sur les peuples autochtones pensait d'une nouvelle relation dans les années 1990. Je me suis dit que je commencerais par là, car le rapport de cette commission est un document très important et qu'il valait peut-être la peine de vous en rappeler le contenu.

Des centaines d'Autochtones se sont présentés devant la commission royale et nous ont parlé de la relation qu'ils souhaitaient avoir avec le Canada. On a discuté de la question pendant quatre ans. On a proposé différents énoncés qui ont circulé un peu partout au Canada. Néanmoins, en quatre ans, on est parvenu à un consensus assez large sur ce qui serait une bonne conception d'une relation renouvelée entre les Autochtones et le Canada.

Dans votre invitation, vous m'avez posé des questions sur la relation et ses principes. À la commission royale, la réponse est venue dans un chapitre du premier volume du rapport final. Le chapitre s'intitule « Les principes d'une relation renouvelée ». Cette relation repose sur quatre principes, que je vais énumérer rapidement, et une façon d'appliquer ces quatre principes dans une nouvelle relation est proposée.

Le premier principe de la commission est celui d'une reconnaissance réciproque. C'est dire que les peuples autochtones et les Canadiens entameraient des négociations en se considérant réciproquement comme des égaux, comme des

through time. That's to say indigenous peoples and Canadian people have the right of self-determination under international law, and that means that indigenous peoples are self-governing, have their own legal systems, and may have their own socio-economic systems and distinctive relationships to the living Earth.

All of that is under this first principle, which was just called, in brevity, the principle of mutual recognition of the partners and of the new relationship.

The second principle is called mutual respect. What they meant by that was that indigenous people coming into the relationship, and Canadian people entering into it, would do so under their own traditions of negotiation. That's to say in their own cultural ways, perhaps under their own legal systems, starting that way, drawing on their own traditions to try and present views on living together in a good way. The mutual respect was this respect of cultural diversity amongst indigenous people and between indigenous people and the diversity of Canadian people.

The third principle, and one of the most important, was the principle of sharing. This was the idea that indigenous peoples think Canadians can share not only this land in a good way, but they can also share powers, governance and knowledge and varieties of mutual aid in all areas of life.

The principle of sharing was based on the idea that they want a relationship that recognizes both independence and interdependence; that is to say, independent, self-governing people, but nevertheless entering into negotiations in order to see what they can share — co-management agreements, environmental agreements, sharing certain governing powers, and so on, over time. The sharing principle is, "Okay, we're independent, but we're also just as importantly interdependent federal peoples."

The fourth principle is mutual responsibility. The thought here was that it's not just indigenous governments and provincial and federal governments that have responsibilities, but all indigenous people and all settlers in all their relations with each other ought to try to enact these four principles in their relationships, whether it's in school or in the marketplace or just meeting in a public space; we ought to learn to live together in better ways that embody these principles.

The vehicle that would actualize or realize these four principles would be relationships of negotiation between indigenous people and Canadians, whether it's governments, businesses, individuals, school boards or welfare agencies and so on. They would enter into negotiations in accord with these four principles, and over time these relationships would become relationships of reconciliation.

entités qui se gouvernent elles-mêmes et coexistent sur ces terres depuis longtemps. Autrement dit, les peuples autochtones et les Canadiens ont le droit à l'autodétermination en droit international et les peuples autochtones ont l'autonomie gouvernementale, possèdent leurs propres systèmes juridiques et peuvent avoir leurs propres systèmes socioéconomiques et des relations propres avec la Terre vivante.

Tout cela est englobé dans le premier principe, appelé, par souci de concision, le principe de la reconnaissance mutuelle des partenaires et de la nouvelle relation.

Le deuxième principe est celui du respect mutuel. Ce qu'on veut dire par là? Lorsque les Autochtones et les Canadiens entrent dans une relation, ce doit être selon leurs propres traditions de négociation. C'est-à-dire fidèlement à leur propre culture et peut-être à leurs systèmes juridiques. C'est le point de départ, et les parties s'inspirent de leurs propres traditions pour essayer de présenter correctement leurs conceptions du vivre-ensemble. Le respect mutuel, c'est le respect de la diversité culturelle entre les Autochtones ainsi qu'entre les Autochtones et les divers groupes de Canadiens.

Le troisième principe est celui du partage, et c'est l'un des plus importants. On trouve là l'idée que les peuples autochtones estiment que non seulement les Canadiens peuvent partager ce territoire correctement, mais aussi qu'ils peuvent partager les pouvoirs, la gouvernance, le savoir et les diverses formes d'aide mutuelle dans tous les domaines de la vie.

Le principe du partage repose sur l'idée que les Autochtones veulent une relation qui reconnaît à la fois l'indépendance et l'interdépendance; ils sont donc indépendants et autonomes, mais ils s'engagent tout de même dans des négociations pour voir ce qu'ils peuvent partager — accords de cogestion, accords en matière environnementale, partage de certains pouvoirs de gouvernance, et ainsi de suite — avec le temps. On dit, au nom du principe de partage : « Très bien, nous sommes indépendants, mais le fait que nous soyons des peuples fédérés interdépendants est tout aussi important. »

Le quatrième principe est celui de la responsabilité mutuelle. L'idée centrale de ce principe, c'est qu'il n'y a pas que les gouvernements autochtones et provinciaux et le gouvernement fédéral qui ont des responsabilités. Tous les Autochtones et tous les colons doivent aussi dans toutes leurs relations s'efforcer d'appliquer ces quatre principes, que ce soit à l'école ou sur le marché ou simplement lorsqu'ils se rencontrent dans l'espace public. Nous devons apprendre à vivre mieux ensemble en respectant ces principes.

Le moyen d'actualiser, d'appliquer ces quatre principes, ce serait des relations de négociation entre les Autochtones et les Canadiens, qu'il s'agisse de gouvernements, d'entreprises, de particuliers, de conseils scolaires ou d'organismes d'aide sociale, par exemple. Les négociations s'engageraient de façon conforme à ces quatre principes et, au fil du temps, ces relations deviendraient des relations de réconciliation.

They meant “reconciliation” in two senses. In the first sense, the way people negotiate as equals — sharing and having responsibilities — embodies relationships, reconciliation, but the thought is that in negotiating this way, you bring about relationships of reconciliation in the larger society, which is to say relationships of independence and interdependence.

Under the principle of sharing and of mutual responsibilities, these relationships and principles that relate to humans also apply to the living Earth. There’s a whole exercise here of reconciling our relationship to the living Earth, as we are reworking the relationships with each other. These are relationship responsibilities over seven generations, not just of our human relatives but also all our other relations, with non-human relationships.

When this was put forward to the royal commission and discussed, the commission was told that this isn’t a new idea; it’s a renewed idea that goes back to the early modern treaty relationships that were embodied in the Two Row Wampum treaties starting in the 17th century, what is called the Kaswentha model of two rows of independent people that nevertheless build bonds of interdependence over time and share these responsibilities to live on the Earth in co-sustaining ways. It’s a very complex idea that we would develop relations using these four principles that would help to build the health and well-being of individuals, of communities and of the ecosystems on which we all depend.

This was the commission and the people at the commission, their way of renewing the very old relationship of the early modern peace and friendship treaties.

This vision was seen to be embodied in the Royal Proclamation of 1763 and in the Treaty of Niagara the year later in 1764. It was enacted in several of the 19th century treaties, and this nation-to-nation relationship of independence and interdependence, of sharing and of mutual responsibilities, was seen to be embodied.

My colleague Michael Asch can speak to that. He’s an authority on Canadian treaties. But it’s important to remember that this vision is in section 25 of the Charter of Rights and Freedoms where the Royal Proclamation of 1763 is recognized and affirmed.

There are a number of ways of thinking about this relationship. Another way in which it’s thought about with all the principles I’ve just enunciated is that it’s a gift-reciprocity relationship. For a lot of indigenous people — Inuit, Metis and First Nations — they were most comfortable thinking of it as a gift-reciprocity relationship. That’s what was going on in the early peace and friendship treaties: You shared things, but you shared things because people recognized your independence in other areas. This gift-reciprocity relationship is what sustained both indigenous

Le terme « réconciliation » avait deux sens. Selon le premier, la façon dont les parties négocient comme des égaux — partage et responsabilités — concrétise les relations, la réconciliation, mais l’idée, c’est que, en négociant de cette manière, on fait apparaître des relations de réconciliation dans la société en général, c’est-à-dire des relations marquées au coin de l’indépendance et de l’interdépendance.

En vertu du principe du partage et des responsabilités mutuelles, ces relations et les principes qui valent pour les humains s’appliquent aussi à la Terre vivante. Il y a ici toute une démarche de réconciliation de notre relation avec la Terre vivante pendant que nous retravaillons nos relations entre nous. Ce sont des responsabilités qui s’étalent sur sept générations non seulement pour nos parents humains, mais aussi pour nos autres relations, des relations autres qu’avec des humains.

Lorsque cette conception a été présentée à la commission royale et discutée, celle-ci s’est fait dire que l’idée n’était pas nouvelle; c’est une idée renouvelée qui remonte aux premières relations modernes fondées sur des traités et illustrées par les traités du wampum à deux rangs, à compter du XVII^e siècle. C’est ce qu’on appelle le modèle Kaswentha de deux peuples indépendants représentés par deux rangs qui tissent néanmoins des liens d’interdépendance avec le temps et partagent ces responsabilités pour vivre sur la Terre en se soutenant mutuellement. C’est là une idée très complexe : nous développerions des relations sur la base de ces quatre principes, ce qui aiderait à assurer la santé et le bien-être des personnes, des collectivités et des écosystèmes dont nous dépendons tous.

Voilà ce que disaient la commission et ceux qu’elle a entendus. C’était leur façon de renouveler la relation très ancienne des premiers traités modernes de paix et d’amitié.

On a pensé que cette vision s’était incarnée dans la Proclamation royale de 1763 et le Traité de Niagara en 1764, un an plus tard. Elle a été reprise dans plusieurs traités du XIX^e siècle, et on a estimé que cette relation de nation à nation fondée sur l’indépendance et l’interdépendance, sur le partage et les responsabilités mutuelles s’était concrétisée.

Mon collègue Michael Asch peut parler de la question. Il est une autorité en matière de traités canadiens. Mais il est important de se rappeler que cette vision est reprise dans l’article 25 de la Charte des droits et libertés, qui reconnaît et confirme la Proclamation royale de 1763.

Il y a différentes façons de penser cette relation. L’une d’elles, toujours dans le respect de tous les principes que je viens d’énoncer, est celle de la réciprocité des cadeaux. Beaucoup d’Autochtones — les Inuits, les Métis et les membres des Premières Nations — sont plus à l’aise avec cette conception de la relation comme une réciprocité de cadeaux. C’est ce qui caractérisait les premiers traités de paix et d’amitié : on partage des choses, mais on le fait parce que les gens reconnaissent l’indépendance de l’autre sur d’autres plans. Cette relation fondée

communities and their relationship with the settler communities.

The second point about this gift-reciprocity relationship is that it has become more important around environmental issues since the mid-1990s. We learned through Earth teachings of the way the more-than-human world sustains itself through symbiotic relationships that are really relationships of gift reciprocity. The treaty relationship is modelled upon that mutual support or symbiotic relationship in the natural world.

There has, of course, been an enormous amount of work done on that in the life sciences, working with experts in traditional ecological knowledge, since the 1990s. It's just to say that this relationship is derived from a relationship indigenous people and people in ethno-botany see in the way ecosystems sustain themselves.

The idea here is that if we begin to enact negotiations that embody these principles, we will be agents that become the change we want to bring about in the larger society.

That is the general picture of the royal commission.

The single biggest obstacle, as everyone was told at the royal commission, was that under a misinterpretation of section 91.24 of the Canadian Constitution of 1867, the Crown sees itself as sovereign over the land and over indigenous people. This means that all the negotiations we have had under that misinterpretation of section 91.24 get off on the wrong foot. They're not reconciling with indigenous peoples as equals but seeing them in some way or another that indigenous people are subordinate or under Canadian law already. These negotiations, as nation-to-nation relations, are supposed work out which legal orders work in which areas, and in which areas that can be shared.

The argument at the time, which has been developed further by people on this panel, is how do we change what's called the broad view of section 91.24 to a view of section 91.24 more in accord with the Royal Proclamation of 1763, Two Row Wampum Treaty model and the vision that the royal commission put forward?

We see examples of that being used today in the Haida protocol agreement in 2011 on Haida Gwaii and so on.

Those are the things I want to start with. Thank you very much.

The Chair: Thank you.

Is another person on your panel intending to speak as well?

sur la réciprocité des cadeaux est ce qui a soutenu aussi bien les communautés autochtones que leur relation avec les communautés de colons.

Le deuxième point, à propos de cette réciprocité, c'est qu'elle est devenue plus importante à propos des questions environnementales à compter du milieu des années 1990. Nous avons appris grâce aux enseignements de la Terre, que le monde qui ne se limite pas à l'humain se maintient grâce à des relations symbiotiques qui sont au fond des relations de réciprocité des cadeaux. La relation découlant des traités a pour modèle le soutien mutuel ou la relation symbiotique dans le monde naturel.

Il s'est fait bien sûr un travail énorme sur cette question dans le domaine des sciences de la vie. On a travaillé avec des experts du savoir traditionnel sur l'écologie à compter des années 1990. Cela, pour dire simplement que cette relation est inspirée par une relation que les Autochtones et les spécialistes de l'ethnobotanique perçoivent dans la façon dont les écosystèmes se maintiennent.

L'idée, ici, c'est que, si nous commençons à négocier dans le respect de ces principes, nous serons les agents du changement que nous souhaitons apporter dans l'ensemble de la société.

Voilà une description générale de ce qu'a été la commission royale.

Le plus grand obstacle, comme tout le monde se l'est fait dire à la commission royale, c'est que, à cause d'une fausse interprétation de l'article 91.24 de la Constitution canadienne de 1867, l'État se perçoit comme souverain à l'égard des terres et des Autochtones. Cela veut dire que toutes les négociations que nous avons eues, avec cette mauvaise interprétation de l'article 91.24, ont mal démarré. Elles n'assurent pas la réconciliation avec les peuples autochtones comme égaux, qui sont perçus d'une façon ou d'une autre comme subordonnés ou déjà assujettis à la loi canadienne. Ces négociations, dans le cadre de relations de nation à nation, doivent permettre de préciser quelles dispositions juridiques s'appliquent dans les divers domaines, et dans quels domaines un partage est possible.

L'argumentaire, à ce moment-là, qui a ensuite été développé davantage par les témoins ici présents, est le suivant : comment pouvons-nous modifier ce qu'on appelle la conception générale de l'article 91.24 pour une conception plus en accord avec la Proclamation royale de 1763, avec le modèle de traité du wampum à deux rangs et avec la vision que la commission royale a proposée?

Nous voyons des exemples de cette démarche aujourd'hui dans le protocole des Haïdas, en 2011, sur les Haïdas Gwaii.

Voilà ce par quoi je voulais commencer. Merci beaucoup.

La présidente : Merci.

Un autre témoin de votre groupe veut-il intervenir également?

John Borrows, FRSC, Canada Research Chair in Indigenous Law, University of Victoria, as an Individual: I'll say a few words.

[*The witness spoke in his Native language.*]

I'm from the Cape Croker Indian reserve on the shores of Georgian Bay in Ontario.

I want to re-emphasize what Jim is saying here: Relationships of mutual recognition, respect, sharing and responsibilities are the heart of our relationships.

And these are rooted in places. My family comes from the area of where Bruce County and Grey County are now, and my great-great-great-uncle was Tecumseh. When Tecumseh was interacting with the first settlers who were coming into Ontario, he set up a relationship of mutual recognition where, through alliance, there was work done to be able to militarily defend the area that we knew as our homelands.

This eventually led to his death, but the work that he started was continued on by the family. My third great-grandfather, Kegedonce, which was his brother-in-law, is the person that I bear the name of. He carried on those life ways of pursuing alliance through mutual recognition, inviting people into the territory, and then with mutual respect, learning the best of their agricultural ways and other things that were being introduced to us, at the same time as we were trying to introduce people to our life ways in the territory.

My great-great-grandfather Peter Kegedonce Jones signed a treaty dealing with 1.5 million acres of land in Ontario on the shores of Georgian Bay — Goderich to Arthur, in the middle of the province, to Collingwood in the north. Those lines in the north along the Bruce Peninsula, he put his *doodem* on a treaty that invited people to live in accordance with the Anishinaabe laws. We invited people to understand that the best relationships in that territory come from measuring and understanding life in accordance with Ojibwe law. These were the standards of judgment, the measurements, the criteria, the authority, the precedent and the ways of decision-making that, when we entered into treaty, we hoped others would take up such that the treaty was an invitation to live in accordance with those Earth ways that Jim talked about.

This great-great-grandfather participated in the rebellion of Upper Canada, recognizing the importance of trying to work through issues of equality, and he worried about the overreaching power of a central administration.

And then my great-grandfather Charles Kegedonce Jones was a chief for 50 years under the Indian Act and under the treaties where he tried to live that idea of mutual responsibilities. He was a runner, and as a runner before he became chief, he could find his way from Wiarton and Owen Sound to Toronto in about four days. He'd find his way to Ottawa in about six days. He could run down to the Windsor area in about eight days. In other words,

John Borrows, FRSC, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit autochtone, Université de Victoria, à titre personnel : Je vais dire quelques mots.

[*Le témoin s'exprime dans une langue autochtone.*]

Je viens de la réserve indienne de Cape Croker, sur les rives de la baie Georgienne, en Ontario.

Je tiens à réaffirmer ce que Jim vient de dire : il doit y avoir au cœur de nos relations des rapports de reconnaissance mutuelle, de respect, de partage et de responsabilité.

Ces valeurs sont enracinées dans des lieux. Ma famille vient de la région qui correspond aujourd'hui aux comtés de Bruce et de Grey, et mon arrière-arrière-grand-oncle était Tecumseh. Lorsque Tecumseh a eu des contacts avec les premiers colons qui arrivaient en Ontario, il a établi une relation de reconnaissance mutuelle dans laquelle, par alliance, il s'est fait du travail pour pouvoir défendre militairement la région que nous savions être notre patrie.

Cela a fini par mener à sa mort, mais le travail qu'il a amorcé a été poursuivi par la famille. Mon troisième arrière-grand-père, Kegedonce, qui était son beau-frère, est celui dont je porte le nom. Il a continué à nouer des alliances par reconnaissance mutuelle, invitant des gens dans le territoire et puis, dans le respect mutuel, apprenant ce qu'il y avait de mieux dans les méthodes agricoles des nouveaux venus et acquérant d'autres connaissances qui nous ont été communiquées en même temps que nous tentions d'initier les nouveaux venus à notre façon de vivre dans le territoire.

Mon arrière-arrière-grand-père, Peter Kegedonce Jones, a signé un traité portant sur 1,5 million d'acres en Ontario, sur les bords de la baie Georgienne, de Goderich à Arthur, au milieu de la province, jusqu'à Collingwood, dans le Nord. À propos de ces lignes dans le Nord, le long de la péninsule de Bruce, il a mis son *doodem* sur un traité qui invitait les gens à vivre conformément aux lois des Anishinaabés. Nous avons invité les gens à comprendre que les meilleures relations dans ce territoire étaient possibles grâce à une évaluation et à une compréhension de la vie qui reposent sur la loi des Ojibway. Telles étaient les normes de jugement, les évaluations, les critères, l'autorité, les précédents et les modes de décision que nous espérions que les autres adoptent, lorsque nous avons adhéré au traité. Le traité était donc une invitation à vivre conformément aux façons de faire de la Terre, dont Jim a parlé.

Cet arrière-arrière-grand-père a participé à la rébellion du Haut-Canada, reconnaissant qu'il était important de régler les problèmes d'égalité. Il s'inquiétait du pouvoir envahissant de l'administration centrale.

Puis, mon arrière-grand-père, Charles Kegedonce Jones, a été chef pendant 50 ans, sous le régime de la Loi sur les Indiens et des traités. Il a essayé d'appliquer l'idée des responsabilités mutuelles. Il était coureur. Comme coureur, avant de devenir chef, il pouvait parcourir le chemin de Wiarton et d'Owen Sound à Toronto en environ quatre jours. Il pouvait se rendre à Ottawa en à peu près six jours. Il pouvait se rendre à la course jusque dans la région de

this infrastructure that was in our back yard as Ojibwe people provided ways for to us connect with one another on that mutual responsibility network.

So in the life of Tecumseh was mutual recognition. In the life of Kegeedonce was mutual respect. In the life of Peter, who signed the treaty, was the idea of sharing. In the life of Charles was the notion of mutual responsibility.

We can find all of these things rooted in territories that the Anishinaabe and other indigenous peoples occupied throughout what's now Canada. Through taking our standards of judgment, laws, measurements, guide posts, standards and criteria, we felt that we could create a relationship that would partake of these qualities. This is what is happening in my generation. These voices that have lived in our experience are coming to the surface again.

I really want to echo what Jim said and reinforce that vision of the royal commission, because it's a vision that goes back much further and is rooted in the Earth teachings of the places from which indigenous peoples come throughout this territory.

Meegwetch.

The Chair: I think we will open the floor to questions, unless you wish to have another speaker.

Michael Asch, Professor, Department of Anthropology, University of Victoria, as an individual: I will just speak for a couple of minutes. I don't want to take time away from asking questions.

My work on treaties is from the time of Confederation, so it's much later than that. The important thing this research shows is that at the time of Confederation, there were a number of leaders in Canada who still held the same kinds of ideas that John and Jim are talking about from the period in the 18th century.

In particular, I have found in looking at the transcriptions of negotiations of Treaties 4 and 6 between Commissioner and Lieutenant-Governor Morris and the First Nations that were negotiating with him that there was a lot of overlap in the way they were speaking about the kind of relationship that ought to develop through these treaties.

I'll just mention two principles that seem to have come out of it that I think would be worth thinking about as we try to revisit, revitalize these relationships.

The first is the word "kindness." This comes up over and over again in Treaty 4 and Treaty 6, where the objective on each side is to treat the other party with kindness. This doesn't mean giving people whatever they want or being nice. It means thinking of the other person as you act and trying to work in relationship to that other person.

Windsor en huit jours environ. Autrement dit, l'infrastructure que les Ojibway possédaient leur donnait le moyen de communiquer entre eux dans ce réseau de responsabilité mutuelle.

Ainsi, dans la vie de Tecumseh, c'était la reconnaissance mutuelle. Dans celle de Kegeedonce, c'était le respect mutuel. Dans celle de Peter, qui a signé le traité, il y avait l'idée du partage. Et dans la vie de Charles, c'était la notion de responsabilité mutuelle.

Nous pouvons trouver toutes ces valeurs enracinées dans les territoires que les Anishinaabés et d'autres peuples autochtones ont occupés dans l'ensemble de ce qui est aujourd'hui le Canada. Grâce à nos normes de jugement, lois, évaluations, balises, normes et critères, nous avons l'impression de pouvoir créer une relation inspirée de ces qualités. Voilà ce qui se passe dans ma génération. Ces voix qui ont vécu dans notre expérience émergent de nouveau.

Je veux vraiment me faire l'écho des propos de Jim et réaffirmer la vision de la commission royale, car c'est une vision qui remonte beaucoup plus loin et a des racines dans les enseignements de la Terre, là où les peuples autochtones ont vécu dans l'ensemble de ce territoire.

Meegwetch.

La présidente : Nous allons passer aux questions, à moins que quelqu'un d'autre ne veuille intervenir.

Michael Asch, professeur, Département d'anthropologie, Université de Victoria, à titre personnel : Il me suffira de deux ou trois minutes. Je ne veux pas abrégé la période réservée aux questions.

Mon travail sur les traités porte sur la période de la Confédération. C'est donc beaucoup plus tard. La chose importante que cette recherche fait ressortir, c'est que, à l'époque de la Confédération, il y avait encore au Canada des dirigeants qui avaient des idées semblables à celles dont John et Jim ont parlé et qui remontent au XVIII^e siècle.

Plus particulièrement, j'ai remarqué, en étudiant les transcriptions des négociations sur les Traités n^{os} 4 et 6 entre le commissaire et lieutenant-gouverneur Morris et les Premières Nations qui négociaient avec lui, qu'il y avait un large chevauchement dans la façon dont ils parlaient du type de relation qui devrait se développer grâce aux traités.

Je me contenterai de signaler deux principes qui semblent être ressortis de tout cela et qui, selon moi, méritent réflexion au moment où nous tentons de renouer avec ces relations, de les dynamiser.

Le premier principe tient dans le mot « bonté ». Il revient sans cesse dans les Traités n^{os} 4 et 6, dans lesquels l'objectif, de part et d'autre, est de traiter l'autre partie avec bonté. Cela ne veut pas dire donner à l'autre tout ce qu'il veut ni être gentil. Cela veut dire penser à l'autre quand on agit et essayer de travailler en relation avec lui.

Commissioner Morris says this on a number of occasions in Treaty 4, and the indigenous leadership says it back to him. In fact, they initiate it and talk about how they treated settlers with kindness when they came to this place.

Commissioner Morris also says that his objective is to share the land, not take it over. He says, “We want to be here. You have invited in other peoples. We want to join you, not take over.”

Treaty 6 has I think one of the most important clauses that we should keep in mind today in terms of how we proceed. The agreement is called the famine provision, and it said that if some misfortune should occur to our partners — and our partners had said that to us, too, but we put it in this treaty and no other treaty. I’m going to tell you how Commissioner Morris he explained it, not necessarily as it is written in the text: “We will not let you die like dogs.” We will do what we can to support you. We will have your backs. Of course that’s my paraphrasing, but the first phrase was his. I think that if we kept that in mind and looked at our record and tried to get ourselves more oriented to that kind of understanding, we could begin to initiate the kind of relationship that I think we’re talking about here.

The Chair: Dr. Nichols?

Joshua Nichols, Faculty of Law, University of Victoria, as an individual: I think we can open the floor to questions. I think that would be best.

The Chair: Thank you very much, gentlemen.

Senator Enverga: Thank you for your presentations, professors. I can see that you have done a lot of research and recounted the history of our Aboriginal peoples. I’m pretty sure that the research you did is part of the curriculum in your university. Is all the research that you have done widespread over Canada?

Mr. Borrows: Yes. We have in the royal commission, of course, a great deal of research in those five volumes. This research is cited in the Truth and Reconciliation Commission, and it’s picked up and taught from coast to coast to coast in different universities, and even in secondary schools. Some of our writings are at that level.

Senator Enverga: The reason I’m asking this is that I still believe that we need to give our students, especially our indigenous students, access to the kind of education that you’re giving, especially with regard to post-secondary education. Do you think it’s one of the rights of indigenous students to have more access to your studies? Is it part of the responsibility that you think the government should be giving to our students?

Mr. Borrows: I do think that’s a good thing that the government could work on facilitating, and it’s something that we’re working on here at the university. I know my colleagues across the country are doing the same thing.

Le commissaire Morris le dit un certain nombre de fois dans le Traité n° 4 et les dirigeants autochtones le lui disent aussi. En fait, ce sont eux qui ont amorcé cet échange et ont parlé de la bonté avec laquelle ils ont traité les colons lorsqu’ils sont arrivés ici.

Le commissaire Morris dit également que son objectif est de partager le territoire et non de s’en emparer : « Nous voulons être ici. Vous avez invité d’autres peuples. Nous voulons nous joindre à vous, non pas nous emparer du territoire. »

Le Traité n° 6 comprend l’une des clauses les plus importantes, à mon avis, et qu’il ne faudrait pas perdre de vue aujourd’hui, quant à la façon de nous y prendre. L’accord s’appelle la disposition sur la famine, et elle dit que si un malheur frappe nos partenaires... Nos partenaires nous ont dit la même chose et nous avons mis cela dans le traité et dans aucun autre. Je vais vous dire comment le commissaire Morris l’a expliqué, ce qui ne correspond pas nécessairement à ce qui figure dans le texte : « Nous n’allons pas vous laisser crever comme des chiens. » Nous ferons ce que nous pourrions pour vous aider. Nous allons vous appuyer. C’est là ma paraphrase, mais la première phrase est de lui. Si nous ne perdions pas cela de vue et revenions sur notre parcours, si nous tentions de nous orienter davantage vers ce genre de compréhension, nous pourrions commencer à mettre en place le type de relation dont nous discutons ici, me semble-t-il.

La présidente : Monsieur Nichols?

Joshua Nichols, Faculté de droit, Université de Victoria, à titre personnel : Je crois que nous pouvons passer aux questions. Ce serait préférable.

La présidente : Merci beaucoup, messieurs.

Le sénateur Enverga : Merci de vos exposés, messieurs. Je constate que vous avez fait beaucoup de recherches et raconté l’histoire des peuples autochtones du Canada. Je suis plutôt certain que le résultat de vos recherches fait partie du programme de votre université. Tous les résultats des recherches que vous avez faites sont-ils largement diffusés au Canada?

M. Borrows : Oui. Il y a beaucoup de ces recherches qui se retrouvent dans les cinq volumes de la commission royale. Elles sont citées dans les documents de la Commission de vérité et de réconciliation et elles sont reprises et enseignées aux quatre coins du Canada dans des universités et même dans des écoles secondaires. Certains de nos écrits se situent à ce niveau.

Le sénateur Enverga : Si je pose la question, c’est parce que je crois toujours que nous devons donner aux élèves, et plus spécialement aux élèves autochtones, l’accès au type d’éducation que vous dispensez. Estimez-vous que c’est l’un des droits de vos étudiants autochtones que d’avoir davantage accès à vos études? Cela se rattache-t-il à la responsabilité que, selon vous, le gouvernement devrait confier aux élèves et étudiants?

M. Borrows : Ce serait une bonne chose que le gouvernement puisse travailler à la facilitation; à l’université nous faisons des efforts dans ce sens. Mes collègues un peu partout au Canada font la même chose.

I teach a course on indigenous peoples in the law school. It's an introductory survey course with 24 lectures. They're now publicly available on YouTube so that people can watch these lectures at their own convenience and learn about the history of Canada from a legal perspective.

I know that through the writings and curricula and other work being done across the country, the federal government steps in and helps facilitate that role. There is a lot that can be done as people get the information they need.

Mr. Nichols: I would like to step in briefly. I feel like many universities in Canada are also taking the TRC's calls to action very seriously. In particular, I'm starting a position at Dalhousie that was just created this summer as a Canada Research Chair in Indigenous Governance and Leadership. There's a big appetite in many universities in Canada to further this work and to take the TRC's calls to action seriously and expand the offering, so there are movements in other schools as well.

Senator Enverga: According to the Truth and Reconciliation Commission — correct me if I'm wrong, Senator Sinclair — the commission calls for action on indigenous students' access to post-secondary education, including for the government to provide adequate funding to end the backlog of First Nations students seeking a post-secondary education. Don't you think we should be doing this right away so we can continue the reconciliation for everyone?

Mr. Borrows: I would certainly agree.

Another recommendation is Recommendation 50, which talks about the creation of an indigenous law learning institute. We've been working from coast to coast to try to court the federal government's support for an indigenous learning lodge that would see this kind of work done that links together places like Dalhousie, McGill, U of T, Osgoode, Western, Windsor and of course the schools here in the West.

In that learning lodge, we would teach — and do teach in our school — indigenous peoples own laws so that people understand that the laws of Canada aren't just the civil law and the common law, but it's possible to learn and apply indigenous peoples' own legal standards. That's a part of the call to the federal government, the fiftieth call to action from the Truth and Reconciliation Commission.

Mr. Tully: I will mention another example outside of the law schools in Canada.

Here at the University of Victoria, Taiaiake Alfred, a Mohawk scholar from Kahnawake, and I set up the Indigenous Governance graduate program. It was the first indigenous governance program in Canada. We set it up in 1996, and it brings in predominantly indigenous students, but also

En faculté de droit, je donne un cours sur les peuples autochtones. C'est un programme d'introduction. Il tient en 24 cours qui sont offerts à tous sur YouTube. Chacun peut les écouter au moment qui convient et ainsi se renseigner sur l'histoire du Canada selon une perspective juridique.

Je sais que, grâce à ces écrits, à ces cours et à d'autres travaux qui se font au Canada, le gouvernement fédéral intervient et contribue à faciliter l'exercice de ce rôle. Bien des choses peuvent se faire lorsque les gens reçoivent l'information dont ils ont besoin.

M. Nichols : Je voudrais intervenir brièvement. J'ai l'impression que beaucoup d'universités canadiennes prennent aussi très au sérieux les appels à l'action lancés par la CVR, c'est-à-dire la Commission de vérité et réconciliation. Ainsi, je vais prendre un poste qui a été créé l'été dernier à Dalhousie comme titulaire de la chaire de recherche du Canada en gouvernance et leadership autochtones. Beaucoup d'universités canadiennes ont très envie de favoriser ce travail et de prendre au sérieux les appels à l'action de la CVR et d'offrir plus de cours. Il se fait donc aussi des choses dans les établissements d'enseignement aussi.

Le sénateur Enverga : Corrigez-moi si j'ai tort, sénateur Sinclair, mais la Commission de vérité et de réconciliation réclame des mesures afin d'améliorer l'accès aux études postsecondaires pour les étudiants autochtones et demande notamment que le gouvernement fournisse des fonds suffisants pour qu'on puisse résorber l'arriéré des étudiants des Premières Nations qui veulent entamer des études postsecondaires. Ne croyez-vous pas que nous devrions agir dès maintenant pour pouvoir avancer dans la voie de la réconciliation pour tout le monde?

M. Borrows : Je suis certainement d'accord.

Une autre recommandation, la 50^e, parle de la création d'un institut d'étude du droit autochtone. Nous avons travaillé dans l'ensemble du Canada à essayer de convaincre le gouvernement d'appuyer la création d'un établissement de savoir autochtone qui permettrait d'accomplir ce travail en établissant des liens entre Dalhousie, McGill, l'Université de Toronto, Osgoode, Western, Windsor et, bien entendu, les établissements de l'Ouest.

Dans cet institut, nous enseignerions — comme nous le faisons dans notre institution — les lois des peuples autochtones pour que les gens comprennent que le droit du Canada ne se limite pas au droit civil et à la common law, et qu'il est possible d'apprendre et d'appliquer les normes juridiques des peuples autochtones. Cela fait partie de l'appel lancé au gouvernement fédéral, du 50^e appel à l'action lancé par la Commission de vérité et de réconciliation.

M. Tully : Je vais citer un autre exemple, cette fois en dehors des facultés de droit au Canada.

Ici, à l'Université de Victoria, Taiaiake Alfred, un érudit mohawk de Kahnawake, et moi-même avons créé un programme de gouvernance autochtone pour les étudiants des cycles supérieurs. C'était le premier programme consacré à la gouvernance autochtone au Canada. Nous l'avons créé en 1996.

non-indigenous students come and do an MA or PhD in indigenous studies and then go back to their community. Since Senator Sinclair is here, the first graduate of that program was Dr. Paulette Regan, who was a senior researcher with the TRC.

This kind of knowledge is being spread. That model of teaching in the political science, indigenous governance, indigenous studies and other streams in universities has grown enormously. There is lots of work still to do, but it's grown since the royal commission, I would say.

Senator Enverga: If I could make a last short comment, I would like to thank the students from the Canadian Federation of Students who are here today watching all of us because they want to highlight the needs of indigenous students.

Senator Lovelace Nicholas: I'm glad to hear everyone's comments. As you know, some of our ancestors did die like dogs.

To go on, as you know, in our peace and friendship treaties, the government has a fiduciary responsibility to all Aboriginal peoples. Now we have to start over because it wasn't recognized, and I just can't accept that.

Thanks to my colleague Senator Sinclair, now all this is starting. Is this why we have to renegotiate?

Mr. Borrows: I think the words used in this committee about the idea of renewal are an important touchstone. Other kinds of words are "resurgence" and "revitalization." The idea is that the principles and the treaties are there, but we need to polish the covenant chain again, or we need to be able to make bright what has grown dim because of the histories that have been tragic around indigenous peoples and settler relationships.

I also applaud the work of Senator Sinclair and others, because it's bringing to light again those older relationships that build upon ideas of mutual recognition, respect, sharing and responsibility that are so key to our futures.

What is so exciting is the recognition that some of these answers lie in the past, not that we would just bring the past forward without taking account of the contemporary circumstances, but to understand that within our own history, as Professor Asch talks about, there are those brighter moments. If we can work to revitalize those brighter moments, I think that's the job of all Canadians.

Senator Lovelace Nicholas: One of you mentioned that the people want to share resources. But as you know, there's racism, and one people will want more and will not want to share with the other people. I'm just saying that the treaties are there and we should do something about it.

Mr. Borrows: That's right.

Il attire surtout des étudiants autochtones, mais aussi d'autres étudiants qui viennent faire une maîtrise ou un doctorat en études autochtones et retournent ensuite dans leur milieu. Puisque le sénateur Sinclair est là, je dirai que le premier diplômé du programme a été Paulette Regan, documentaliste principale à la CVR.

Ces connaissances se répandent. Ce modèle d'enseignement en sciences politiques, en gouvernance autochtone, en études autochtones et autres dans les universités a pris une très grande ampleur. Il y a encore beaucoup de travail à faire, mais je dirais qu'il y a eu des progrès depuis la commission royale.

Le sénateur Enverga : Un dernier mot, si je peux me permettre. Je remercie les étudiants de la Fédération canadienne des étudiants qui sont parmi nous aujourd'hui pour suivre les délibérations parce qu'ils veulent faire valoir les besoins des étudiants autochtones.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Je me réjouis d'entendre toutes ces réflexions. Comme vous le savez, certains de nos ancêtres sont morts comme des chiens.

Poursuivons. Comme vous le savez, aux termes de nos traités de paix et d'amitié, le gouvernement a une responsabilité fiduciaire à l'égard de tous les peuples autochtones. Nous devons maintenant recommencer parce que ce fait n'a pas été reconnu, et je ne peux tout simplement pas l'accepter.

Grâce à mon collègue, le sénateur Sinclair, le mouvement est amorcé. Est-ce la raison pour laquelle nous devons renégocier?

M. Borrows : Les mots utilisés par le comité au sujet de l'idée de renouvellement sont une pierre de touche importante. On parle aussi de « résurgence » et de « revitalisation ». L'idée, c'est que les principes et les traités sont là, mais que nous devons donner un nouveau lustre à la chaîne d'alliance ou que nous devons redonner de l'éclat à ce qui en a perdu à cause d'histoires tragiques dans les relations entre les peuples autochtones et les colons.

J'applaudis également le travail du sénateur Sinclair et d'autres personnes, car il nous a rappelé ces anciennes relations qui reposent sur les idées de reconnaissance mutuelle, de respect, de partage et de responsabilité qui sont essentielles à nos avenir à tous.

Ce qui est réconfortant, c'est la reconnaissance du fait que certaines réponses se trouvent dans le passé. Il ne s'agit pas de ramener le passé sans tenir compte de la situation contemporaine, mais plutôt de comprendre que, dans notre propre histoire, comme M. Asch le dit, il y a des moments éclairants. Ranimer ces moments, c'est le travail de tous les Canadiens.

La sénatrice Lovelace Nicholas : L'un de vous a dit que les gens veulent partager les ressources. Mais vous n'ignorez pas qu'il y a du racisme, que certains voudront avoir plus que les autres ou refuseront de partager. Je dis simplement que les traités sont là et que nous devrions y faire quelque chose.

M. Borrows : C'est exact.

Part of the law of sharing, when my great-great-grandfather invited people onto our territories, was to share in accordance with Ojibwa legal principles, which would be the principles of kindness, having one another's back, love, humility, courage, respect and honesty. Those are the principles embedded within Anishinaabe law, which were enacted within the treaty setting. These are the ideas we should move to in governing how resources are used in our territory.

If we would judge resource use in accordance with the indigenous laws of the peoples of those territories, that would go some distance to pushing back that racism and exploitation, which doesn't have a sustainable root to it. Not that Ojibwe or indigenous laws are perfect; there's much that we're still trying to learn in the world. But within these legal traditions, our ideas talk about a more sustainable relationship with the Earth, and the treaties were meant to have that peace and friendship root, which would see that relationship grow down that path.

Mr. Tully: On the settler side, there are many settler students now who are learning this in our universities and our high schools, and they're forming alliances with indigenous communities and students. They're often protesting like in Idle No More or Standing Rock. They're standing up against racism, and they're fighting against vicious forms of economic development and environmental destruction.

There's a whole other world now of alliances in the younger generation amongst settlers and indigenous students working in the universities but also working on the land, sharing their knowledge and addressing these problems of racism and environmental restoration.

So I think there's momentum behind your committee. One of the things your committee could learn from these different movements that are happening all over Canada — actually, they're not all talking to each other, if you see what I mean. If they had a way to speak through your committee or set up some way in which there's better coordination — there are so many things happening here on the West Coast, as you can imagine. In political science we have a program that brings together students in political science, law and indigenous governance. They work together and have practicums in local communities. These local communities, the indigenous community and then the local settler community are working together on good relations regarding the land, good forms of social and economic development, sustainability issues, issues around thinking through seven generations ahead and so on. I think there's a lot going on in Canada right now, but it's not very well coordinated.

Senator Lovelace Nicholas: Do you think with everything that will be happening with protests and whatnot that Bill C-51 will affect Aboriginal people?

Une partie de la loi du partage, lorsque mon arrière-arrière-grand-père a invité des gens dans nos territoires, voulait que le partage se fasse conformément aux principes juridiques des Ojibway : les principes de la bonté, de l'entraide, de l'amour, de l'humilité, du courage, du respect et de l'honnêteté. Ce sont les principes incarnés dans le droit des Anishinaabés, qui ont été repris dans les traités. Ce sont les idées que nous devrions adopter pour régir l'utilisation des ressources dans nos territoires.

Si nous jugions de l'utilisation des ressources conformément aux lois autochtones des peuples de ces territoires, cela ferait beaucoup pour faire reculer le racisme et l'exploitation, qui n'ont pas un enracinement durable. Ce n'est pas que les lois des Ojibway ou autres lois autochtones soient parfaites; il y a encore beaucoup de choses que nous essayons d'apprendre dans le monde. Mais dans ces traditions juridiques, nos idées gravitent autour d'une relation plus durable avec la Terre, et les traités devaient favoriser l'enracinement de la paix et de l'amitié, ce qui était propice à l'épanouissement de la relation selon cette orientation.

M. Tully : Du côté des colons, de nombreux étudiants apprennent ces réalités dans nos universités et nos établissements d'enseignement secondaire, et ils créent des alliances avec les communautés et les étudiants autochtones. Ils protestent souvent dans des mouvements comme Idle No More ou Standing Rock. Ils s'élèvent contre le racisme et luttent contre les formes perverses de développement économique et contre la destruction de l'environnement.

Il y a maintenant tout un autre monde d'alliances, dans la jeune génération, entre les étudiants des colons et autochtones qui travaillent dans les universités, et qui travaillent aussi sur le territoire, partageant leurs connaissances et s'attaquant aux problèmes de racisme et à la remise en état de l'environnement.

Je crois donc que votre comité est soutenu par un élan. L'une des choses qu'il pourrait apprendre de ces divers mouvements qui se manifestent partout au Canada... En fait, ils n'ont pas de contacts entre eux, si vous voyez ce que je veux dire. S'ils avaient le moyen d'en avoir grâce au comité ou s'ils s'arrangeaient pour avoir une meilleure coordination... Il y a tant de choses qui se passent sur la côte Ouest, comme vous pouvez l'imaginer. En sciences politiques, nous avons un programme qui réunit des étudiants en sciences politiques, en droit et en gouvernance autochtones. Ils travaillent ensemble et ont des stages dans les collectivités locales. Celles-ci, la communauté autochtone et celle des colons travaillent ensemble aux bonnes relations au sujet du territoire, aux bonnes formes de développement économique et social, aux problèmes de pérennisation, à des enjeux qui amènent une réflexion sur sept générations, et ainsi de suite. Il se passe bien des choses au Canada en ce moment, mais la coordination n'est pas très bonne.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Étant donné tout ce qui va se passer grâce aux protestations, par exemple, estimez-vous que le projet de loi C-51 aura un impact sur les peuples autochtones?

Mr. Borrows: I think it is going to affect Aboriginal people. The question becomes how the community itself organizes itself. Do they have space to be able to bring forward ideas of resolving their disputes in a fashion that's peaceful and orderly? For instance, Tsleil-Waututh people have done environmental assessments in accordance with their own laws, or the Nisga'a people on the north coast have done environmental assessments around LNG in accordance with Nisga'a law. Look at other parts of the country where there are problems around children and families. They Secwepemc people are using some of their own laws to try to deal with the challenges they face.

It's not that they're using those laws exclusively. They want to use the best of Canadian law, by and large, as well as the best of their own laws, but when those laws are in conversation with one another, you find that there are pathways to help deal with the challenges that are going to be faced by Aboriginal peoples as Bill C-51 and other issues roll out potential protests and differences of opinion.

In other words, we need indigenous law because we have differences of opinion. We don't just use indigenous law because we all agree, but law is something that's there when we don't see eye to eye. There are processes and principles within law such that when you deliberate and persuade one another together, it taps the best of our democratic impulses, even within Canadian society more generally. It enables you to have a conversation that is participatory because you've got the structures and frameworks that sometimes take you beyond the blockade or beyond the protest to be able to constructively engage in some of these challenges.

Senator Lovelace Nicholas: Thank you very much for your answers.

The Chair: Senator Lovelace Nicholas made a point when you quoted from Treaty 6: "We will not let you die like dogs." Yet that principle articulated by Morris probably wasn't the same vision that Macdonald had, so we have these two very different views.

We have wonderful aspirational goals. You outlined the four principles, which I think are terrific, yet we also had at the same time a government that had taken authority over indigenous peoples and ostensibly said they believe in these four principles, but they act in a different way from Macdonald's time — perhaps not so much now; certainly not the sort of draconian measures.

The question is: How do we take those four principles and apply them in modern times to actually put that vision, those principles, into practice? Could we take a specific example like peaceful protests or resource extraction? Would that be a good

M. Borrows : Je crois que oui. La question qui surgit est celle de l'organisation que la collectivité se donnera. A-t-elle un espace pour avancer des idées permettant de régler les différends de façon pacifique et ordonnée? Par exemple, les Tsleil-Waututh ont réalisé des évaluations environnementales en vertu de leurs propres lois, ou les Nisga'a du nord de la côte ont fait aussi des évaluations environnementales sur le GNL conformément à leurs lois. Voyez ce qui se fait ailleurs au Canada là où les enfants et les familles éprouvent des problèmes. Les Secwepemc ont recours à leurs propres lois pour résoudre les difficultés avec lesquelles ils sont aux prises.

Ces Autochtones n'ont pas recours uniquement à leurs lois. Ils veulent aussi se servir de ce qu'il y a de mieux dans les lois canadiennes, dans l'ensemble, ainsi que ce qu'il y a de mieux dans leurs propres lois, mais lorsqu'il y a des interactions entre toutes ces lois, on constate qu'il y a des moyens de s'attaquer aux difficultés que les peuples autochtones devront affronter lorsque le projet de loi C-51 et d'autres questions susciteront des protestations et des divergences d'opinions.

Autrement dit, nous avons besoin d'un droit autochtone parce que nous avons des divergences d'opinions. Nous n'avons pas recours au droit autochtone parce que nous sommes tous d'accord. Le droit est là pour les situations où nous ne nous entendons pas. Il y a dans le droit des mécanismes et des principes tels que, lorsqu'on délibère et tente de se convaincre mutuellement, on fait appel à ce qu'il y a de mieux dans les réflexes démocratiques, même dans l'ensemble de la société canadienne. Cela permet d'avoir des échanges participatifs, car on a les structures et les cadres qui permettent parfois de dépasser les blocages ou de surmonter les protestations pour affronter les difficultés de façon constructive.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Merci beaucoup de vos réponses.

La présidente : La sénatrice Lovelace Nicholas a fait ressortir quelque chose lorsque vous avez cité un extrait du Traité n° 6 : « Nous n'allons pas vous laisser crever comme des chiens. » Pourtant, ce principe énoncé par Morris ne traduisait probablement pas une vision identique à celle de Macdonald. Il y a donc là deux points de vue très différents.

Nous avons de magnifiques objectifs ambitieux. Vous avez énoncé les quatre principes, qui me semblent fantastiques, mais nous avons eu par ailleurs un gouvernement qui s'est emparé de l'autorité sur les peuples autochtones et qui a dit ostensiblement croire en ces quatre principes, mais s'est comporté d'une manière différente à partir de l'époque de Macdonald — peut-être pas tout à fait autant maintenant; certainement pas des mesures draconiennes.

La question qui s'impose est la suivante : comment appliquer ces quatre principes à l'époque moderne pour concrétiser cette vision et incarner ces principes? Pourrions-nous prendre un exemple précis, comme les protestations pacifiques ou l'extraction

place to start actually implementing those principles to solve a particularly critical problem? I hope that makes sense.

Mr. Asch: I hear what you're saying very clearly, and it is close to but not identical to my own understanding of what happened at that time. At the time of Confederation, there was a very strong difference of opinion between people like Morris and also the third Governor General, Lord Dufferin, and the government about the relationship that was to develop after Confederation as a healing relationship with indigenous peoples.

For about six or seven years after the negotiation of Treaty No. 4, things seemed to be tense but uncertain as to which way they were going to go. It is after Morris is removed or leaves the position as Governor General and Dufferin moves to India — I believe that was his next assignment — that the Macdonald faction really took control.

I can really see from that point, which is the beginning of the 1880s, as opposed to 1867, a remarkable shift to dominance of that very point of view: We don't care about these people and don't want to build a relationship with them.

That other position becomes submerged in the discourse for the longest time, although you have people who come up all the time, like the doctors who argued that residential schools were just the equivalent to killing children and all of that.

It seems to really emerge in the legal discourse at the time of *Calder*, so 1969, 1973. There's a long period where that other position is dominant.

What I am hoping passionately is that we can change the way in which Canadian history is taught from the settler side so that we see that these contestations, these differences, are there in our history and not write it as though it was just a simple story. I think it gives settler kids some courage that what they're doing is not entirely inventing a new person, that they have to reject everything from their own past, but they're going back to some of the best of who we are, too.

Mr. Borrows: In the legal framework, there's a similar doctrine when you have divided potential approaches to treaties. The court says that the honour of the Crown always should be preserved, which would say that you avoid appearances of sharp dealing and give preferences to those interpretations which are those better ones that you found from Dufferin and Morris.

The court felt that you give treaties a large, liberal and generous interpretation in favour of the Indians — canons of treaty construction. You resolve ambiguities in a way that the Indians would understand them. You don't give treaties of technical construction, but you look at them in their natural spirit and intent.

des ressources? Serait-ce un bon point de départ pour appliquer ces principes au règlement d'un problème particulièrement critique? J'espère que ces propos ont du sens.

M. Asch : Je comprends très clairement ce que vous dites, et cela se rapproche, sans y être identique, de ma propre compréhension de ce qui s'est produit à l'époque. À l'époque de la Confédération, il existait une très importante divergence d'opinions entre des gens comme Morris et aussi le troisième gouverneur général, lord Dufferin, et le gouvernement au sujet de la relation qui devait se développer après la Confédération comme relation de guérison avec les peuples autochtones.

Pendant six ou sept ans après la négociation du Traité n° 4, la situation semblait tendue mais incertaine quant à l'évolution qui allait suivre. C'est après que Morris eut été retiré de ses fonctions ou ait quitté le poste de gouverneur général et que Dufferin fut parti en Inde — car c'est là qu'il a été affecté ensuite, je crois — que la faction de Macdonald a vraiment pris le dessus.

Je peux vraiment percevoir, dès lors, c'est-à-dire au début des années 1880, et non en 1867, un virage remarquable vers la domination de ce point de vue même : nous n'avons rien à faire de ces gens-là et nous ne voulons pas établir de relation avec eux.

L'autre position est submergée dans le discours pendant la plus longue période, bien que des gens soient intervenus sans cesse, comme des médecins qui soutenaient par exemple que mettre les enfants dans les pensionnats équivalait à les tuer.

Cette autre position semble vraiment émerger dans le discours juridique à l'époque de l'arrêt *Calder*, donc en 1969, en 1973. Pendant une longue période, c'est l'autre attitude qui a prévalu.

Ce que j'espère de tout cœur, c'est que nous puissions changer la façon dont l'histoire est enseignée du point de vue du colonisateur pour que nous puissions voir que ces contestations, ces divergences jalonnent notre histoire et ne pas présenter celle-ci comme une simple narration. Cela donne aux enfants du colonisateur un certain courage, prenant conscience qu'ils n'inventent pas complètement une nouvelle personne, qu'ils n'ont pas à rejeter tout leur propre passé, mais qu'ils reviennent à ce qu'il y a de meilleur chez nous aussi.

M. Borrows : Dans le cadre juridique, il y a une doctrine semblable lorsqu'il peut exister des approches différentes des traités. La cour dit qu'il faut toujours préserver l'honneur de la Couronne, ce qui veut dire qu'il faut éviter les apparences de traitements durs, préférant les meilleures interprétations proposées par Dufferin et Morris.

La cour a estimé que vous donniez des traités une interprétation large, libérale et généreuse en faveur des Indiens — les canons de l'interprétation des traités. Vous levez les ambiguïtés d'une manière telle que les Indiens doivent les comprendre. Vous ne donnez pas des traités une interprétation technique, les considérant plutôt dans leur esprit naturel et selon l'intention qui se profile derrière.

When you're dealing with these conflicting perspectives, we have a choice as a society: Do we choose the path of honour, or do we choose the path that accredits those points of view which have turned out to lead to people dying like dogs? I think the answer is clear: We want to choose the path of honour and not that path that's been very dark. And we're held to that by the court's doctrines.

Senator Sinclair: I want to begin by apologizing to you, witnesses, for the fact that I have to leave early. In about 20 or 25 minutes, I have to go to another event. If it looks like I'm walking out on you, I'm not. I'm taking care of some other business.

I want to begin by thanking you for your presentations. As usual, you're all very stellar and clear thinking in your presentations. I appreciate that deeply. I referenced most of you in the course of the work that I've done, so I thank you for your work.

I want to begin with an observation, and that will lead to a question.

One of the greatest mistakes that I've made over the course of my career and since the work of the Truth and Reconciliation Commission, and even since coming here, has been to assume that people accept what I say about this. There is, in fact, a significant population of indigenous people, young indigenous people in particular, who want to know more about it, who want to utilize it in order to find their identity, to find a path that is more consistent with their concept of themselves.

A significant quadrant of the population — and we identified them during the work of the TRC — believe that indigenous peoples should just forget about the past, should get over it, move forward and move on, and look at what we can do to become better Canadians together and more like each other.

That's also shared by some indigenous people, incidentally. I can remember a survivor speaking to us during one of the TRC hearings who said, in admonishing other survivors and perhaps us as commissioners, "We have to stop walking into our future backwards." By that she meant we have to stop looking only at what went on in the past. We have to start looking at what we want to happen in the future.

All of can you respond to this, but I'll begin with you, Professor Borrows, since I've observed your work most keenly for the last period of time. I wonder if you might talk about how important this is to Canada, this work that you're doing. How important is this in particular to young indigenous people? Are they really asking this of you, or is this something you guys are making up in order to justify your positions at the university?

Mr. Borrows: I do appreciate the question, and I think it's right where you started. We have to acknowledge in ourselves our weaknesses and our mistakes. That ethos or that take on the way we do our work as academics or the way we engage with one

Devant ces points de vue qui se contredisent, la société a un choix à faire. Faut-il opter pour la voie de l'honneur ou accrédi-ter les points de vue qui ont mené à une situation où des gens crevaient comme des chiens? La réponse me semble claire : nous voulons nous engager dans la voie de l'honneur et non sur un chemin très sombre. Et nous sommes tenus à ce choix par les doctrines des tribunaux.

Le sénateur Sinclair : Je commencerai par présenter mes excuses aux témoins, car je dois partir tôt. Dans 20 ou 25 minutes, je dois me rendre à une autre activité. Si j'ai l'air de vous laisser en plan, sachez qu'il n'en est rien. Je dois m'occuper d'autres affaires.

Tout d'abord, je vous remercie de vos exposés. Comme d'habitude, vous êtes éblouissants et limpides dans vos exposés. Je vous en suis très reconnaissant. J'ai cité la plupart d'entre vous dans le travail que j'ai fait. Je vous remercie donc de votre travail.

Je commence par une observation qui aboutira à une question.

L'une des plus grandes erreurs que j'ai commises au cours de ma carrière et depuis les travaux de la Commission de vérité et de réconciliation, et même depuis mon arrivée au Sénat, c'est de présumer que les gens acceptent ce que je dis de cette question. Il existe en fait une population importante d'Autochtones, de jeunes Autochtones, en particulier, qui veulent en savoir davantage pour trouver leur identité, pour trouver une voie qui corresponde mieux à l'idée qu'ils se font d'eux-mêmes.

Un segment important de la population — et nous l'avons identifié pendant les travaux de la CVR — croit que les peuples autochtones devraient simplement oublier le passé, tourner la page, passer à autre chose et aller de l'avant, cherchant ce que nous pouvons faire pour devenir de meilleurs Canadiens, plus semblables les uns aux autres.

Ce point de vue est partagé par certains Autochtones, soit dit en passant. Je me souviens d'une survivante qui s'est adressée à nous pendant l'une des audiences de la CVR et a dit, exhortant d'autres survivants et peut-être aussi les commissaires : « Nous devons cesser d'avancer vers notre avenir à reculons. » Elle voulait dire par là que nous devons cesser de regarder seulement ce qui est arrivé par le passé, que nous devons commencer à nous intéresser à ce que nous voulons comme avenir.

Vous pouvez tous répondre, mais je commencerai par vous, monsieur Borrows, étant donné que je suis vos travaux avec un vif intérêt depuis un certain temps. Peut-être pourriez-vous expliquer en quoi vos travaux sont importants pour le Canada. Quelle en est l'importance notamment pour les jeunes Autochtones? Vous demandent-ils ce travail ou est-ce quelque chose que vous faites, vous tous, pour justifier vos postes à l'université?

M. Borrows : Je vous sais gré de votre question. Je crois que c'est là que vous avez commencé. Nous devons reconnaître en nous nos faiblesses et nos erreurs. Cette philosophie ou cette conception de notre travail d'universitaires, de nos relations

another as citizens is so key. What it demonstrates is that the work is a self-examination, as well as then looking outwards and trying to understand what could be done as we work across communities.

One of the mistakes that I've often made is feeling that there is a wider sense of understanding than there is. I guess I'm sharing your point. Where that needs to be addressed is there's an importance in the things that organize us institutionally. I look at what you're doing here as a committee, or I think of the work of the Truth and Reconciliation Commission or the courts, and in some ways that work doesn't trickle down. It doesn't percolate into the everyday corners of life like we hope it would.

How can this make a difference to Canada? The difference is made when, yes, the institutions take it up, but then it happens in the corner stores, in the workplaces, in the schoolyards and in the "everydayness" of what Canada is about to bring these issues forward.

How do you do that? You do that by thinking about these principles that were there by people like Tecumseh, and Kegeedonce and my great-great-great grandfather, which is to form friendships, form unions and form ways of dealing with things on a local basis to be able to advance these issues.

Jim talked earlier about some of the things happening up here on the coast. People are involved in economic development together in a sustainable way. They're doing work in trying to facilitate development of a local concern or issue that is a part of their lives.

In other words, the work of renewal and of revitalization has to join individuals to institutions, and those individuals can only be joined in that broader sphere when they see the relevance of what it is we're talking about.

Here's the relevance: We are in this together. Michael's book *On Being Here to Stay* is the idea that we can't live in this country without one another. The Anishinaabe people, when we greet one another, say *nindinawemaaganidook*: Hello, all my relations.

This is a work of relevance for Canada because it makes Canadians settled if we do this properly. If the treaties are lived by and the law is identified and properly applied, then the people who are living here from other parts of the world can feel welcome here in accordance with principles of peace, friendship, respect and participation.

The alternative is the doctrine of discovery, coercion, adverse possession and force. Canada presents itself and we have our aspirations to be people that are participatory — to be on that ground of peace, order, friendship, deliberation and persuasion, not on the ground of coercion.

So it makes a difference to who we are as Canadians, who we think we are. I think we are better than the doctrine of discovery, coercion, adversity and possession. If we get in line with these

comme citoyens, est un élément clé. Ce que cela fait ressortir, c'est que ce travail est un examen de soi, puis un regard vers l'extérieur pour essayer de comprendre ce qui pourrait se faire dans notre travail dans les communautés.

L'une des erreurs que j'ai souvent commises, c'est de croire qu'il y existe une compréhension plus large qu'elle ne l'est en réalité. Je partage sans doute votre point de vue. Là où il faut agir, c'est sur le plan de l'importance des institutions qui nous encadrent. Je songe au travail que fait le comité, aux travaux de la Commission de vérité et de réconciliation, aux tribunaux et, à certains égards, au travail qui n'a aucun retentissement, dont les résultats ne se font pas sentir dans tous les aspects de la vie comme nous l'espérerions.

Comment cela peut-il changer quoi que ce soit pour le Canada? L'effet se fait sentir lorsque les institutions se saisissent de ce travail, après quoi il y a un rayonnement dans le petit magasin du coin, dans le milieu de travail, dans la « quotidienneté » de ce qu'est le Canada pour mettre ces questions en évidence.

Comment faut-il s'y prendre? En réfléchissant aux principes affirmés par des gens comme Tecumseh et Kegeedonce, et aussi mon arrière-arrière-arrière-grand-père : créer des amitiés, créer des groupements, trouver des moyens d'affronter les problèmes au niveau local pour faire valoir ces préoccupations.

Jim a parlé tout à l'heure de choses qui se font sur la côte. Les gens participent au développement économique ensemble de façon durable. Ils s'efforcent de favoriser le développement d'un enjeu local, d'une dimension qui fait partie de leur vie.

Autrement dit, le travail de renouveau, de dynamisation, doit unir les personnes aux institutions, et ces personnes ne peuvent être réunies dans cette sphère plus large que lorsqu'elles perçoivent la pertinence de ce dont nous parlons.

Et voici ce qui fait cette pertinence : nous sommes tous concernés. L'ouvrage de Michael, *On Being Here to Stay*, présente l'idée que nous ne pouvons vivre dans ce pays les uns sans les autres. Les Anishinaabés, lorsqu'ils se saluent, disent *nindinawemaaganidook*, c'est-à-dire : Bonjour, tous mes parents.

C'est là un ouvrage pertinent pour le Canada parce qu'il permet aux Canadiens de s'apaiser, pour peu que nous nous y prenions correctement. Si les traités sont respectés et si les lois sont identifiées et correctement appliquées, alors ceux qui sont venus ici d'autres parties du monde peuvent se sentir les bienvenus dans le respect des principes de paix, d'amitié, de respect et de participation.

L'autre voie, c'est la doctrine de la découverte, de la coercition, de la prise de possession hostile et de la force. Le Canada se présente — et nous aspirons à être des gens qui ont une approche participative — comme une terre de paix, d'ordre, d'amitié, de discussion et de persuasion, non une terre de coercition.

Il y a donc des conséquences pour ce que nous sommes comme Canadiens, pour la conception que nous nous faisons de nous-mêmes. Nous valons plus que la doctrine de la découverte, de la

principles we're talking about, we are Canadians because we recognize one another, respect one another, share with one another and have responsibilities for one another.

This is a positive vision for Canada, which is broad-minded, generous and isn't cramped and narrow like we see in some places in the world. This kind of vision that is hospitable is an Anishinaabe vision, but I also think it can be a Canadian vision, too.

Mr. Tully: You experience that in education in Canada, too. I teach a lot of settler students in political science and philosophy departments and have been doing it for many years now. Sure, there's lots of argumentation and disagreement, but what John was saying is that the principles we mentioned from the royal commission resonate with principles settler Canadians grow up with and understand themselves to be living in accordance with; that is what it is to be a Canadian. Then we learn this dark story about our history, and it upsets them. It's difficult in the classroom and difficult for them to go through these courses that we teach these days. Often the reaction is, as you say, not as much support for these principles initially as one might hope. I went through the same period when I was teaching at McGill in the 1980s and 1990s, and I thought I would change everybody's mind in Montreal in a couple of years.

It's a long educational battle of thinking things through, thinking about living with diverse others and, what John said, how we pride ourselves on that. But we have a long, long way to go.

I find that for students who come through these classes and talk it through with fellow students on the weekends, they go back to their communities and think about it. They think, "Okay, which treaty have I grown up on? I didn't even know about. And now what can I do?" Often linking it to environmental issues is a way of building a relationship outside of the university.

I think on the northwest coast of British Columbia there has been a tremendous sea change since I went to school and university here many years ago to the way students think about these issues today.

So, yes, it's a hard, long battle. You often feel that you're not making much headway, but then you look around and you see what these generations now of students are doing and it's pretty heartening.

I must say that your calls to action just reinforce that momentum. They are being picked up in educational systems, in our universities across the country, and at the centre you set up in the University of Winnipeg to carry this forward.

coercition, de l'adversité et de la possession. Si nous nous rallions aux principes dont nous parlons, nous sommes des Canadiens parce que nous nous reconnaissons mutuellement, nous nous respectons, nous partageons et nous avons des responsabilités les uns envers les autres.

C'est là une conception positive du Canada, qui témoigne d'un esprit ouvert, de générosité, qui n'est pas étriquée et étroite comme cela se voit ailleurs dans le monde. Cette conception hospitalière est propre aux Anishinaabés, mais ce peut être aussi bien une conception canadienne.

M. Tully : Cela s'observe aussi dans l'éducation au Canada. J'enseigne à beaucoup d'étudiants des colonisateurs en sciences politiques et en philosophie, et je le fais depuis des années. Bien sûr, il y a beaucoup de débats et de désaccords, mais ce que John a dit, c'est que les principes de la commission royale que nous avons évoqués sont en harmonie avec ceux dans lesquels grandissent les Canadiens issus des colonisateurs et qu'ils estiment respecter : voilà ce que c'est, être Canadien. Puis, nous apprenons le côté sombre de notre histoire, et cela les dérange. C'est difficile dans la salle de classe et il est difficile pour eux de suivre les cours que nous donnons en ce moment. Souvent, comme vous le dites, la réaction ne témoigne pas d'un appui aussi solide que nous pourrions l'espérer pour ces principes. J'ai vécu la même chose à McGill, dans les années 1980 et 1990. Et je croyais que je pouvais amener tout le monde à changer d'avis en un an ou deux.

Sur le plan de l'éducation, il y a une longue lutte à mener pour approfondir la réflexion, penser à la façon de vivre avec des personnes différentes de soi et, comme John l'a dit, à en tirer de la fierté. Mais nous avons un très long chemin à parcourir.

Les étudiants qui suivent ces cours et en discutent avec d'autres étudiants pendant les week-ends y réfléchissent lorsqu'ils retournent dans leur milieu. Ils se disent : « Voyons, sous le régime de quel traité ai-je grandi? Je n'en connaissais même pas l'existence. Que puis-je faire maintenant? » Souvent, établir un lien avec les questions environnementales est une façon de bâtir une relation à l'extérieur de l'université.

Sur la côte nord-ouest de la Colombie-Britannique, il s'est produit un changement profond depuis que j'y ai fréquenté l'école et l'université, il y a de longues années. Les étudiants ont aujourd'hui une attitude bien différente à l'égard de ces questions.

Alors oui, c'est une lutte difficile et longue. On a souvent l'impression de ne pas beaucoup avancer, mais alors on regarde autour de soi ce qui se passe et on constate où en sont les nouvelles générations d'étudiants, et c'est très réconfortant.

Je dois dire que vos appels à l'action ne font que renforcer le mouvement. Ils trouvent une résonance dans les réseaux d'enseignement, dans les universités de tout le Canada ainsi qu'au centre que vous avez établi à l'Université de Winnipeg pour poursuivre ce travail.

There are days of discouragement, but all of these different initiatives, not just in the law but in the education system, in the economic sphere — our little city of Victoria call 2017 the year of reconciliation.

So we can get lots of examples of things. As I said earlier, one of the big problems is that we often don't see as Canadians all these different initiatives and what's happening with them.

Mr. Nichols: I very much agree with your sentiment. There's a portion of the population that sees what is going on and see this work as being primarily about the past, a set of grievances, and they see reconciliation as some sort of compensation. That's a complete misconception. Further work needs to be done to get these people to realize how the political and legal systems they exist within have been built and the principles they have operated on. This will help them to see that this issue is not about their past but how these systems are being practised today.

This kind of work is to meant to reset how we conceive of state sovereignty now and how we are going to go forward as a country. We can't continue to just go forward without looking backward. We have to see how our conceptions of state sovereignty continue to inform our actions and how we work on the land.

For instance, section 91.24 has been continually interpreted by our courts since the late 19th century as granting the federal government unilateral power over Indians and their lands. That is one interpretation of that constitutional provision. That's one version of the future, and that doesn't have to be the only version of the future.

Part of the work is to show the people who see it's about past grievances that it's actually about a shared future where that unilateral principle is going to get us into problems not just in how we relate to one another but in how we continue to live on this planet.

Mr. Asch: I will add one thing. I've taught for quite a few years, and there has been a real big change from the 1980s, when I taught in Alberta, to now. I don't get as many people saying, "I'm not interested anymore." At least at the university here, they say they are interested.

I do hear people saying, "I don't want to look back; I want to look forward." In addition to the other reasons, I've felt that one of the reasons is that the way in which we present our past makes it very hard for people who have understood that past to feel confident about how to act now. I don't mean overconfident; I mean confident in the sense that they can position themselves in the conversation.

Il y a des moments de découragement, mais toutes ces initiatives, notamment en droit, mais aussi dans le réseau d'enseignement et dans le domaine économique... Notre petite ville de Victoria a désigné 2017 comme l'année de la réconciliation.

Nous pouvons donner une foule d'exemples. Comme je l'ai déjà dit, l'un des grands problèmes, c'est que, souvent, les Canadiens ne s'aperçoivent pas de ces initiatives et de ce qu'il en advient.

M. Nichols : Je partage tout à fait votre point de vue. Une partie de la population qui observe ce qui se passe et estime qu'il s'agit d'un travail portant avant tout sur le passé, sur un ensemble de griefs, conçoit la réconciliation comme une sorte d'indemnisation. C'est une erreur de conception totale. Il faut travailler davantage pour amener ces gens à comprendre comme les systèmes politiques et juridiques qui sont les leurs ont été bâtis et les principes qui les ont guidés. Cela les aidera à prendre conscience du fait que cette question ne concerne pas leur passé, mais l'application de ces systèmes aujourd'hui.

Ce genre de travail consiste à reprendre depuis le début notre conception de la souveraineté de l'État aujourd'hui et à essayer de voir comment nous allons construire l'avenir de notre pays. Nous ne pouvons pas continuer à avancer sans jeter un coup d'œil sur le passé. Nous devons voir comment nos conceptions de la souveraineté de l'État continuent d'informer nos actes et comment nous travaillons dans le territoire.

Ainsi, nos tribunaux ont continuellement interprété l'article 91.24, depuis la fin du XIX^e siècle, comme conférant au gouvernement fédéral un pouvoir unilatéral sur les Indiens et leurs terres. C'est une interprétation de cette disposition constitutionnelle. C'est une version de notre avenir, mais il n'est pas forcé que ce soit la seule.

Une partie du travail consiste à montrer à ceux qui limitent l'enjeu aux griefs du passé qu'il s'agit en fait d'un avenir commun dans lequel ce principe de pouvoir unilatéral suscitera des problèmes non seulement dans nos relations réciproques, mais aussi dans la façon dont nous continuons à vivre sur cette planète.

M. Asch : J'ai une chose à ajouter. J'ai enseigné pendant un bon nombre d'années, et je constate qu'il y a un profond changement par rapport aux années 1980, lorsque j'enseignais en Alberta, et aujourd'hui. Je n'ai pas autant d'étudiants qui disent : « Cela ne m'intéresse plus. » Au moins à l'université où je suis, ils se disent intéressés.

J'entends des gens dire : « Je ne veux pas me tourner vers le passé, mais vers l'avenir. » Outre bien d'autres raisons, j'ai l'impression que c'est notamment parce que, vu notre façon de présenter notre passé, il est très difficile pour ceux qui ont compris ce passé, de concevoir avec confiance ce qu'il y a lieu de faire maintenant. Je ne parle pas d'excès de confiance, mais de confiance en ce sens qu'ils peuvent se positionner dans les échanges.

A lot of things that are going on are helping them do that, but I think part of the education that we need to do is to help them feel that they can act today responsibly. That's what I hope some of our courses are trying to do, too.

Senator Raine: Thank you. This is very interesting, good and helpful.

I keep wrestling with two things. This year is the one hundred and fiftieth anniversary of Canada's sesquicentennial, which I understand is not a great thing for indigenous people to be celebrating, because it really is the time when their way of living and their systems were interrupted. I find myself feeling very bad when we talk about welcoming newcomers from all over the world to this wonderful country of Canada, yet somehow forgetting that we were welcomed to someone else's country and then took over. So there is a lot of reconciliation that has to be done.

The challenge for me is how do we go about doing this? It can't just be in the academic world and in our K to 12 school system. We have to get out there to the average Canadian through every kind of educational resource we have, through the media, to talk about our history and why the values of indigenous culture are so important to the foundation of what makes us Canadian. I would like your comment on that.

What really bothers me is here we have a national broadcaster, the CBC, which is very well financed and has our airwaves to transmit their resources, yet we don't see anything about what we need to be learning. Not everyone watches CBC. The APTN, on the other hand, I think does excellent work, yet they don't have the power to get out there to the average person.

Could you comment on how we can better use media of every source to educate all Canadians?

Mr. Borrows: I taught for a number of years in the United States. I've taught federal Indian law and U.S. constitutional law working in indigenous communities, and what I find interesting in certain parts of the United States is that the indigenous peoples have economic power. For instance, if you're on the Upper Peninsula of Michigan around the Sault Ste. Marie area and west, the Sioux tribe, as they're called, is the power in that region.

Likewise, if you go to certain parts of Minnesota, Montana, Oklahoma and Arizona, people first and foremost look to the indigenous population as being the people they get jobs from and as the people they can look to because of the way they are organizing themselves economically.

Even in a big city like Phoenix, with millions of people, what they call tribes there are important forces. When there's economic development within these communities, what happens is they start to control the messages. They have the ability to lobby Congress. They get on the airwaves and into the schools. They create the

Bien des choses qui se passent en ce moment les aident à cet égard, mais une partie de la sensibilisation que nous devons faire consiste à les aider à se croire capables d'agir de façon responsable aujourd'hui. C'est ce que certains de nos cours visent à faire, en tout cas je l'espère.

La sénatrice Raine : Merci. C'est très intéressant, bon et utile.

Deux choses font toujours problème pour moi. Nous célébrons cette année le 150^e anniversaire du Canada, ce qui, je crois comprendre, n'est pas une chose extraordinaire à célébrer pour les Autochtones, puisque, au fond, c'est à ce moment-là que leur mode de vie et leur système ont été sacrifiés. Je me sens vraiment mal lorsque nous parlons d'accueillir des gens du monde entier dans ce merveilleux pays qu'est le Canada, oubliant en quelque sorte que nous avons été accueillis par quelqu'un d'autre dans ce pays, dont nous nous sommes emparés. Il y a un grand travail de réconciliation à accomplir.

La difficulté, pour moi, est de savoir comment s'y prendre. Cela ne peut pas se limiter au monde universitaire ni au réseau scolaire, de la maternelle à la 12^e année. Nous devons aller sur le terrain et rejoindre le Canadien moyen par toutes nos ressources éducatives, par les médias, pour parler de notre histoire et expliquer pourquoi les valeurs de la culture autochtone sont si importantes pour les fondements de ce qui fait de nous des Canadiens. Quel est votre avis?

Ce qui me dérange vraiment, c'est que nous avons un radiodiffuseur canadien, CBC/Radio-Canada, qui est très bien financé et peut utiliser les ondes pour nous faire profiter de ses ressources, mais que nous ne voyons rien de ce que nous devons apprendre. Tout le monde ne regarde pas la SRC ou CBC. Par ailleurs, APTN fait de l'excellent travail, mais sans avoir la puissance voulue pour rejoindre l'auditeur moyen.

Comment pourrions-nous mieux utiliser les médias de toutes natures pour sensibiliser et informer tous les Canadiens?

M. Borrows : J'ai enseigné aux États-Unis pendant un certain nombre d'années. J'y ai enseigné le droit indien fédéral et le droit constitutionnel américain en travaillant dans des communautés autochtones. Ce que j'ai trouvé intéressant, dans certaines régions des États-Unis, c'est que les peuples autochtones ont un pouvoir économique. Ainsi, dans la péninsule supérieure du Michigan, autour de la région de Sault Ste. Marie et à l'ouest, la tribu des Sioux, ainsi qu'on les appelle, est le principal pouvoir de la région.

De la même façon, dans certaines régions du Minnesota, du Montana, de l'Oklahoma et de l'Arizona, les gens considèrent que c'est d'abord vers la population autochtone qu'il faut se tourner pour avoir un emploi, que c'est sur elle qu'on peut compter parce qu'elle sait s'organiser sur le plan économique.

Même dans une grande ville comme Phoenix, qui compte des millions de personnes, ce qu'on appelle les tribus sont des forces qui comptent. Lorsqu'il y a du développement économique dans des collectivités, elles commencent à contrôler les messages. Elles peuvent faire des démarches auprès du Congrès. Elles

curriculum. They find themselves working in public relations functions because they have the economic self-determination to be able to accomplish those goals. Then they can do things on Indian Country Today and other media networks that are in the United States. You often hear on NPR and PBS aspects of what the indigenous peoples are doing.

In other words, what I think we need to do in our own way, in the Canadian context, is take a page out of that experience. We will find greater absorption of indigenous messages when indigenous peoples are more economically powerful in this land. That requires controlling the resources that are historically theirs and that are close by. When they control those resources, it's not a win-lose thing. When the Sioux in the Upper Peninsula of Michigan control the resources, all their neighbours also benefit from that.

In Canadian terms, indigenous economies are bungee economics. Like a bungee jumper, you jump, hang there for a second and then go back up. What happens with economies in indigenous communities is that a dollar will come into the community from the federal government, but it will spring back out again and be spent in the surrounding communities.

What we need is economic development opportunities such that when that dollar comes into the community and passes through two, three and four different hands within that community, growth takes place. That money is passing from hand to hand within the First Nation, Metis or Inuit communities. Then there's not just a dollar coming out of that community and being spent in Kamloops, Kelowna, Sudbury or wherever it happens to be, but more money comes out of the reserves and is spent in the surrounding communities.

From that flows what you are talking about: media, education and all sorts of other possibilities for getting your point of view on the agenda. It really can be a win-win situation when you look at the wise practices of some of these communities.

We have that in Canada as well. I know in some isolated places such as the West Bank First Nation, and we see that around Sechelt and around the Chippewas of Rama in Ontario. There are places where that occurs, but all those dots need to be expanded and connected throughout the lands. There's an economic piece to this renewal, which definitely addresses your point about spreading the messages more fully.

Senator Raine: I agree that economic independence for indigenous communities is probably the number one target. All of the things to get there, though, include breaking down the racism that exists and education and all of these other things. Cultural pride is so necessary, as well as the languages and the culture. It's hard to know, when you're trying to find a path forward, how to actually make all of that work. How do you create synergy? Where does it start?

interviennent sur les ondes et dans les écoles. Elles créent le programme scolaire. Elles occupent des fonctions de relations publiques parce qu'elles ont l'autodétermination économique nécessaire pour atteindre leurs objectifs. Elles peuvent faire des choses sur Indian Country Today et dans d'autres réseaux médiatiques aux États-Unis. Sur NPR et PBS, on entend souvent parler de ce que font les peuples autochtones.

Autrement dit, ce que nous devons faire à notre propre manière, dans le contexte canadien, c'est nous inspirer de cette expérience. Les messages des Autochtones seront mieux reçus lorsque les Autochtones auront plus de pouvoir économique au Canada. Il leur faut pour cela contrôler les ressources qui ont été les leurs par le passé et qui sont à proximité. Ce contrôle des ressources ne fait pas gagner certains au détriment des autres. Lorsque les Sioux de la péninsule supérieure du Michigan contrôlent les ressources, tous leurs voisins en profitent.

Au Canada, les économies autochtones font penser au saut à l'élastique. Celui qui saute reste suspendu un moment et remonte. Dans les économies des collectivités autochtones, un dollar qui est injecté par le gouvernement fédéral en ressort aussitôt et il est dépensé dans les collectivités environnantes.

Nous avons besoin d'occasions de développement économique telles que, lorsqu'un dollar est injecté dans la collectivité et passe entre deux, trois ou quatre mains, dans la même collectivité, il y a de la croissance. Cet argent passe de main en main dans les collectivités des Premières Nations, métisses ou inuites. Puis, il n'y a pas seulement un dollar qui sort de cette collectivité pour être dépensé à Kamloops, à Kelowna, à Sudbury ou ailleurs. Il y a davantage d'argent qui sort des réserves pour être dépensé dans les localités environnantes.

Il en résulte ce dont vous avez parlé : des médias, un effort de sensibilisation et toutes sortes de possibilités de faire entendre son point de vue dans le débat public. Tout le monde peut y trouver son compte, si on considère les pratiques judicieuses qui ont cours dans certaines de ces collectivités.

On observe cela au Canada aussi. À certains endroits isolés, comme dans la nation de Westbank, et autour de Sechelt et de la nation Chippewas de Rama, en Ontario. Il y a des endroits où la même chose se produit, mais il faudrait que ces cas prennent plus d'ampleur et qu'il y ait des contacts entre eux dans tous les territoires. Ce renouveau a une dimension économique, ce qui a certainement un lien avec ce que vous dites sur une diffusion plus complète des messages.

La sénatrice Raine : Je conviens que l'indépendance économique des collectivités autochtones est sans doute le premier objectif. Pour en arriver là, il faut, entre beaucoup d'autres choses, abattre le racisme qui a cours, faire de la sensibilisation, et ainsi de suite. La fierté culturelle est indispensable, tout comme les langues et la culture le sont. Il est difficile de savoir, quand on essaie de tracer la voie à suivre, comment tout faire fonctionner. Comment créer une synergie? Quel est le point de départ?

Mr. Borrows: It starts in many different places. It can't just have one single emanation. We're just one group of people, and you'll meet with other groups of people.

One of the things that Josh said is really important around section 91.24. One of the reasons that tribes in the United States have been successful is that the federal government has been pre-empting the application of state law on reservation spaces. In other words, reservations in the United States are protected by federal law to be able to exercise their own laws within their sphere. When people have greater responsibility for their day-to-day decisions, knowing they have to live with the consequences of their mistakes as well as their victories, they're more careful with the types of decisions they make.

What we've had in Canada is section 88 of the Indian Act, where all provincial laws of general application are applicable to Indians. That delegation of responsibility by the federal government to the provinces is the opposite of what's happening in the United States. Economic development happens in the United States because the federal government has exercised its paramountcy or its pre-emption powers to allow for an enclave or for a sphere to grow that can be harmonized so as to be beneficial to the surrounding provinces, but there needs to be a place where their own decisions can be made.

My experience — I'm now a 25-year law professor, 10 of those in the United States — is the single most important thing that has happened to tribes in the United States is that federal power has pre-empted state power. Federal power is paramount to state power on reserves such that reserves can then exercise their sovereignty and their inherent authority, and so much grows.

That's a place that we haven't explored. The Penner report tried to do that in the 1980s after the Constitution was patriated. The Royal Commission on Aboriginal Peoples talks about that pre-emption of provincial authority on reserves as an economic development driver and as a responsibility driver, but we really have not gotten there. That's a difficult thing for the federal government to do, to think about pre-empting provincial authority where there is a sphere of Aboriginal power.

But if we walk that path, I believe one of the strongest things this committee can do is to strengthen responsibility being held locally, and then those decisions, often economic decisions, will be beneficial not only to the people within that community but to the people that surround that community, too.

Senator Raine: If you look at how the jurisdictions are set up in Canada, where the provincial governments have jurisdiction over resources, minerals and forestry, that would go to the federal government, to be given directly back to the First Nation and they would have control?

M. Borrows : Le mouvement peut démarrer à bien des endroits différents. Cela ne doit pas venir d'une seule source. Nous ne sommes qu'un groupe de personnes, et vous en rencontrerez d'autres.

L'une des choses que Josh a dites à propos de l'article 91.24 est vraiment importante. L'une des raisons qui font que les tribus américaines ont réussi, c'est que le gouvernement fédéral a écarté l'application des lois des États dans les réserves. Autrement dit, aux États-Unis, les réserves sont protégées par la loi fédérale pour pouvoir appliquer leurs propres lois dans leur sphère. Lorsqu'on a une plus grande responsabilité à l'égard des décisions courantes et qu'on sait qu'on devra assumer les conséquences de ses erreurs et qu'on pourra revendiquer ses victoires, on est plus prudent dans les décisions qu'on prend.

Au Canada, aux termes de l'article 88 de la Loi sur les Indiens, toutes les lois provinciales d'application générale s'appliquent aussi bien aux Indiens. Cette délégation fédérale de responsabilité aux provinces est contraire à ce qui se fait aux États-Unis. Il y a du développement économique aux États-Unis parce que le gouvernement fédéral a exercé son pouvoir prépondérant pour permettre que, dans une enclave ou une certaine sphère, il y ait une croissance qui peut s'harmoniser de façon à être bénéfique pour les environs, mais il faut qu'il y ait un lieu où chacun peut prendre ses propres décisions.

D'après mon expérience — je suis professeur de droit depuis 25 ans et j'ai enseigné aux États-Unis pendant 10 ans —, le changement le plus important pour les tribus américaines est que le pouvoir fédéral l'a emporté sur le pouvoir des États. Le pouvoir fédéral prime celui des États dans les réserves, de sorte que celles-ci peuvent exercer leur souveraineté et leur pouvoir inhérent, ce qui favorise la croissance.

C'est une avenue que nous n'avons pas explorée. Le rapport Penner a tenté de le faire dans les années 1980, après le rapatriement de la Constitution. La Commission royale sur les peuples autochtones parle de la possibilité d'une prépondérance sur le pouvoir provincial dans les réserves comme moteur de développement économique et de responsabilisation, mais nous n'en sommes pas là, en réalité. Ce n'est pas une tâche facile pour le gouvernement fédéral que de s'imposer par rapport au pouvoir provincial là où il existe une sphère de pouvoir autochtone.

Si toutefois nous nous engageons dans cette voie, je crois qu'une des meilleures choses que le comité puisse faire, c'est de renforcer la responsabilité au niveau local. Alors, les décisions, souvent des décisions d'ordre économique, seront bénéfiques non seulement pour les membres de la collectivité, mais aussi pour ceux qui vivent autour d'elle.

La sénatrice Raine : Si on considère la répartition des attributions au Canada, où les gouvernements provinciaux ont compétence sur les ressources, les minéraux et les forêts, cela veut dire que cette compétence reviendrait au gouvernement fédéral, qui la céderait directement à chaque nation, qui exercerait un contrôle?

Mr. Borrows: The federal government would create a shell or protection around the First Nations, Metis or Inuit exercise of that authority. So by the federal government acting in its paramountcy role, that would enable the First Nations' jurisdiction to be exercised and come forward.

This idea of that occurring is not only that the provinces get to control the resource decisions off of the reserve. The province actually controls most of the decisions on the reserve, because most of the laws that apply to reserves are so-called provincial laws of general application. The problem is when the province acts by passing those laws, it can't single out Indians. If it was to single out Indians in passing laws that would apply on reserve, it would be ultra vires, beyond the authority of the province to do it. So the province passes laws that apply to Indians in a way that they have to close their eyes to thinking about Indians, because to think about Indians would be to make the jurisdiction invalid.

At the same time, the federal government is not exercising that power because they're passing it to the provinces to say, "You can enact laws of general application." So the federal government is averting their eyes through section 88 and the provincial government is averting their eyes because they can't single out Indians. That leaves Indians in their space being governed by other peoples where there's actually no specific guidance or attention usually being given to the ways their lives unfold.

The idea of paramountcy would be to say the federal government has responsibility under section 91.24 for Indians and lands reserved for Indians. We can exercise paramountcy in that sphere, which is to say that we can recognize there's an inherent right there. Then section 35 of the Constitution, which recognizes Aboriginal and treaty rights, could come in and fill that jurisdiction with the authority needed for First Nations, Metis and Inuit people to be able to enact their laws to do the kind of work we're talking about, which is to create a mutuality: recognition, respect, sharing and responsibility.

Senator Raine: It sounds good in theory, but in reality, when you're living in a province — and I come from British Columbia where, as you know, there are very few treaties. It would be mind-boggling as to how to do that.

Having said that, we had a bill in the Senate a few years ago, Bill S-212, on opt-in self-government for First Nations, which would have encompassed many of these opportunities for taking charge of their own affairs. There are perhaps different ways to go about doing it, but it's not going to be easy.

What I was thinking about when I first asked the question about education and educating the greater population is that we need to create an environment where everybody wants to make these changes, and to do that requires an awful lot of education.

Mr. Borrows: Yes. When that education is backed by economic power and political jurisdiction, so much more can be done.

M. Borrows : Le gouvernement fédéral instaurerait un écran, une protection, autour de l'exercice de ce pouvoir par les Premières Nations, les Métis ou les Inuits. Le gouvernement fédéral, en exerçant son rôle prépondérant, permettrait à la compétence des Premières Nations de s'exercer et de s'affirmer.

L'idée, c'est que les provinces contrôlent les décisions sur les ressources en dehors des réserves. En réalité, la province contrôle la plupart des décisions dans les réserves, puisque la plupart des lois qui s'y appliquent sont des lois provinciales dites d'application générale. Le problème, c'est que, lorsqu'elles font adopter ces lois, les provinces ne peuvent pas faire d'exception pour les Indiens. Si elles le faisaient, ce serait anticonstitutionnel, car elles n'ont pas le pouvoir d'agir de la sorte. Elles font donc adopter des lois qui s'appliquent aux Indiens en étant obligées de s'abstenir de penser à leur situation particulière, parce que, si elles le faisaient, leurs lois ne seraient pas valides.

Pour sa part, le gouvernement fédéral n'exerce pas ce pouvoir parce qu'il le cède aux provinces : « Vous pouvez édicter des lois d'application générale. » Par conséquent, il détourne le regard à cause de l'article 88 et les gouvernements provinciaux font la même chose parce qu'elles ne peuvent pas faire une exception pour les Indiens. Ainsi, les Indiens, dans leur espace, sont régis par d'autres peuples, sans orientation précise ni, habituellement, attention particulière pour leur mode de vie.

L'idée de la prépondérance fédérale, ce serait de dire que le gouvernement fédéral a, en vertu de l'article 91.24, la responsabilité des Indiens et des terres qui leur sont réservées. Nous pouvons exercer cette prépondérance dans cette sphère, ce qui veut dire que nous pouvons reconnaître qu'il y a là un droit inhérent. Puis, l'article 35 de la Constitution, qui reconnaît les droits ancestraux et issus de traités, pourrait jouer et accorder le pouvoir nécessaire aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits pour qu'ils puissent légiférer afin de faire le genre de travail dont nous discutons ici, c'est-à-dire créer une réciprocité : reconnaissance, respect, partage et responsabilité.

La sénatrice Raine : Cela semble bien au plan théorique, mais dans les faits, quand vous vivez dans une province... Je viens de la Colombie-Britannique où, comme vous le savez, il y a très peu de traités. Il serait vraiment difficile de savoir comment s'y prendre.

Cela dit, un projet de loi, le S-212, a été étudié au Sénat il y a quelques années, permettant l'adhésion volontaire des Premières Nations à l'autonomie gouvernementale, ce qui leur aurait donné beaucoup d'occasions de prendre en main leurs propres affaires. Il y a peut-être d'autres manières de s'y prendre, mais ce ne sera pas facile.

Ce à quoi je pensais, lorsque j'ai posé une question sur l'éducation et la sensibilisation de la population en général, c'est au fait que nous devons créer un contexte dans lequel tout le monde veut apporter ces changements, et pour en arriver là, il faut un travail intense de sensibilisation.

M. Borrows : Effectivement. Lorsque la sensibilisation est appuyée par le pouvoir économique et la compétence politique, on peut faire beaucoup plus de choses.

It is a big job and it does sound impractical. But when we look across the border to the south of us, we see that this has grown since the time of Nixon. It might be under threat in the current political climate in which tribes find themselves in the United States, but for about 40 years Congress has always acted on the side of tribes. The President has always acted on the side of tribes to be able to pre-empt this state authority, and it has led to over \$25 billion a year of growth in economic development.

Many of those tribes are very similar to the tribes that are on our side of the border. They're not very big. They have lots of challenges in human capacity. They're sometimes isolated from markets. But with the support of Congress and the President or, in our case, with the support of the federal government, if there was that willingness to take that step of recognizing that the provinces are not taking care of these laws and economies on the reserve, that might crack some space in line with the type of bill that you were talking about just a few moments ago in terms of the recognition act.

Senator Raine: Thank you very much. That is very interesting.

The Chair: We have two more questioners on the list.

Senator Enverga: Professor, you mentioned that the way to find out about our study, to answer the question about a new relationship between Canada and the First Nations, was mutual recognition, mutual respect and mutual responsibility. We've been dealing with First Nations and other indigenous groups, and we learned the fact that one size does not fit all. There are a lot of differences even between First Nations and other groups.

We want to try to fast-track or expedite this study that we're doing so we will be able to serve our indigenous groups faster. From your end, can you suggest any way to maybe consolidate some of this mutual recognition, mutual respect and mutual responsibility? Is there a way we can do this with a shortcut so that instead of taking another 5 to 10 years doing this study we can do it a lot easier? Can you let us know if you have an idea how to make this happen without going to one First Nation or indigenous group at a time? Can you let us know if there's a way to expedite the whole process?

Mr. Tully: I think the four principles set out by the royal commission were widely shared. The commission was told those principles by indigenous people — Inuit, Metis and First Nations — over a four-year period. They are often interpreted differently, but it's a shared understanding of how you live in a good way with your neighbours. Each year the Assembly of First Nations continues to put forward that aspect of the final report and to say they endorse these principles. When I think of all the negotiations we've been through here in B.C. since the early 1990s, we hear the same principles.

C'est un gros travail qui semble difficile au plan pratique. Mais considérons ce qui s'est passé au sud de la frontière. Cette évolution s'est faite depuis l'époque de Nixon. Cet acquis est peut-être menacé, vu le climat politique dans lequel les tribus sont plongées aux États-Unis, mais pendant une quarantaine d'années, le Congrès s'est toujours rangé de leur côté. C'est aussi ce que le président a fait, de façon que le pouvoir fédéral l'emporte sur le pouvoir des États, et cela a permis un développement économique de plus de 25 milliards de dollars par année.

Beaucoup de ces tribus sont très semblables à celles que nous avons chez nous. Elles ne sont pas très importantes. Elles ont beaucoup de défis à relever sur le plan des capacités des ressources humaines. Elles sont parfois isolées des marchés. Mais avec l'appui du Congrès et du président ou, dans notre cas, avec l'appui du gouvernement fédéral — pour peu qu'il y ait cette volonté de franchir le pas, étant donné que les provinces ne s'occupent pas des lois et de l'économie dans les réserves —, cela ouvrirait peut-être des possibilités correspondant à ce que proposait le projet de loi dont vous avez parlé à l'instant, sur le plan de la reconnaissance.

La sénatrice Raine : Merci beaucoup. Très intéressant.

La présidente : Deux autres sénateurs ont des questions à poser.

Le sénateur Enverga : Monsieur, vous avez dit que la voie à trouver, au sujet de notre étude, la façon de répondre à la question d'une nouvelle relation entre le Canada et les Premières Nations était la reconnaissance mutuelle, le respect mutuel, la responsabilité réciproque. Nous avons eu des contacts avec les Premières Nations et avec d'autres groupes autochtones, et nous avons appris que la même solution ne convenait pas à tous. Il y a beaucoup de différences même entre les Premières Nations et d'autres groupes.

Nous essayons d'accélérer cette étude de façon à pouvoir servir les groupes autochtones plus rapidement. Dans votre propre optique, pouvez-vous proposer quelque moyen de concrétiser, peut-être, la reconnaissance mutuelle, le respect mutuel et la responsabilité réciproque? Y a-t-il un raccourci à emprunter pour réaliser l'étude beaucoup plus facilement, au lieu de prendre encore 5 ou 10 ans pour la mener à bien? Avez-vous une idée de la façon d'y parvenir sans avoir à consulter chacune des nations, chaque groupe autochtone un à la fois? Y a-t-il un moyen d'accélérer toute la démarche?

M. Tully : Les quatre principes énoncés par la commission royale sont largement partagés. Pendant quatre ans, les Autochtones — Inuits, Métis et Premières Nations — ont parlé de ces principes à la commission. Ils sont souvent interprétés différemment, mais il y a une conception commune d'une bonne coexistence avec ses voisins. Chaque année, l'Assemblée des Premières Nations continue de rappeler cet aspect du rapport final et réaffirme son appui à ces principes. Dans toutes les négociations que nous avons eues en Colombie-Britannique, depuis le début des années 1990, nous avons entendu les mêmes principes.

Even in the most recent agreement — I'm not talking about the treaty process but outside of it — we see these principles being invoked again. My sense of it is that these are still widely shared principles among indigenous people in Canada.

On the settler side, the other part of the royal commission was to say, "What does respect, sharing, recognition and so on mean in the Western traditions?" There, too, we spent a lot of time saying it means the following thing in our Western traditions of political thought or moral philosophy or forms of negotiation.

So I think there's a lot of goodwill around these principles already from both sides. I don't see a big problem in people coming to accept them.

Senator Enverga: Well, I hope that's true.

Mr. Borrows: The other part of this is that the platform of the current government was to recognize the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, and the Truth and Reconciliation Commission also put forward that recommendation, which can be acted upon. In other words, there is something in that document that outlines the different areas of responsibility and possibility for carrying out your work. The declaration is not without its critics, but there's pretty widespread support for its principles.

So to the extent that you couple the Truth and Reconciliation Commission recommendations along with the royal commission recommendations, along with the principles of the Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, that's not to short-circuit the work, but it's to say there's already a framework. That framework through RCAP, through UNDRIP and through the TRC has many specific suggestions that have been talked about far and wide, not only across the country for decades but across the world for decades as well.

Senator Enverga: Do you have any studies or something you've thought about that we can use to get mutual recognition, all these issues that will encompass the different organizations out there? Could you please share with us so we will be able to use it in the future?

Mr. Borrows: Yes, we could do that. Josh Nichols and I are working with CIGI, the Centre for International Governance Innovation, and we're working on a project regarding the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples to also bring forward that very agenda, so we can bring that to you as well when those papers are finished.

Senator Enverga: Thank you.

Mr. Borrows: We'd be happy to do that.

The Chair: Thank you very much, gentlemen.

Même dans l'accord le plus récent — et je ne veux pas parler du processus des traités, mais de ce qui se passe en dehors —, nous constatons que ces principes sont toujours invoqués. Mon impression, c'est qu'ils sont toujours largement partagés chez les Autochtones du Canada.

Du côté des colons, la commission royale a aussi demandé : « Dans les traditions occidentales, que veut dire le respect, le partage, la reconnaissance et le reste? » Là aussi, nous avons passé beaucoup de temps à expliquer que ces notions veulent dire telle ou telle chose dans les traditions occidentales de la pensée politique, de la philosophie morale ou dans les diverses formes de négociation.

Je pense donc qu'il se manifeste déjà beaucoup de bonne volonté autour de ces principes de part et d'autre. Je ne vois pas que leur acceptation puisse donner lieu à de gros problèmes.

Le sénateur Enverga : J'espère que c'est vrai.

M. Borrows : L'autre élément, c'est que le gouvernement actuel s'est engagé dans son programme politique à reconnaître la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Et la Commission de vérité et de réconciliation a aussi fait cette recommandation, qui peut être mise en œuvre. Autrement dit, il y a quelque chose dans ce document qui esquisse les différents champs de responsabilité et des possibilités de donner une suite concrète à notre travail. Certains critiquent la déclaration, mais ses principes sont largement appuyés.

Dans la mesure où on peut harmoniser les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation et celles de la commission royale, ainsi que les principes de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones, on ne court-circuite pas le travail, mais il y a déjà un cadre en place. Ce cadre que nous devons à la commission royale, à la Déclaration sur les droits des peuples autochtones et à la CVR, comprend beaucoup de propositions précises dont on a largement discuté pendant des dizaines d'années non seulement au Canada, mais aussi dans le monde entier.

Le sénateur Enverga : Avez-vous des études ou d'autres documents auxquels vous pensez concernant les moyens d'obtenir la reconnaissance mutuelle et concernant toutes ces questions qui touchent les différentes organisations sur le terrain? Pourriez-vous nous les communiquer pour que nous puissions nous en servir à l'avenir?

M. Borrows : Oui, nous pourrions le faire. Josh Nichols et moi travaillons au CIGI, le Centre for International Governance Innovation, et nous travaillons à un projet lié à la Déclaration des Nations Unies sur les droits de peuples autochtones pour faire avancer précisément ce programme. Nous pourrions donc vous présenter cela aussi, lorsque les documents seront achevés.

Le sénateur Enverga : Merci.

M. Borrows : Ce sera un plaisir.

La présidente : Merci beaucoup, messieurs.

Are there any examples in the world of this type of new or renewed relationship taking those four principles into account? Are there any other indigenous peoples in the world who have accomplished the kind of goals that you've set out?

Mr. Borrows: I was mentioning some of the people in the United States working in that way. You can see through 40 pieces of legislation that Congress has passed that they've highlighted self-determination as the centrepiece of working in all sorts of spheres. There are acts dealing with language and education and child welfare and intellectual property, cultural property, economic development. It goes down the list. So there are the examples that flow from that.

If you look to New Zealand, you'll see a very strong set of principles around what they call biculturalism, where they try to take the principles of the Treaty of Waitangi and the principles of the best of the common law and put them together in a mutually recognizable, respectful, responsible way. I've visited there and spent lots of time there. There are challenges, but there's also a lot to be learned in a positive way.

Mr. Tully: Here on the West Coast, the Haida protocol agreement with the B.C. government in 2011 was fashioned around these principles.

The Chair: When it comes to the Waitangi agreement in New Zealand, where they were essentially operationalizing the agreement into implementing those four principles, did that take a long time? Was that done over a period of a couple of years or decades?

Mr. Borrows: These things always take a long time, but sometimes there is a tipping point where a lot seems to happen at once because enough background information, policy and goodwill accumulate to suddenly shift the landscape. Again they're not utopia, but they have in a short time accomplished a lot because of all the background work that was done through the generations.

We're in a similar position. We've done a lot of work through the generations. This I think is the time. We are at a tipping point. We have the Truth and Reconciliation Commission, the backdrop of RCAP, UNDRIP. There's so much in this moment that could put us in that place by making quick work when it's actually been generational.

Senator Christmas: Thank you, gentlemen, for sharing your work. Obviously, you've made a significant contribution in all your research and teaching. I also appreciated you reminding us of the four principles that RCAP was based on, and I certainly appreciate those.

Professor Asch, you boiled down those four principles into two, if I heard you correctly: kindness and sharing. For some reason, when I was listening to those principles, I wondered if elders were teaching these principles. It dawned on me that the

Existe-t-il dans le monde des exemples de relation nouvelle ou renouvelée qui tiennent compte de ces quatre principes? Y a-t-il d'autres peuples autochtones dans le monde qui ont atteint des objectifs semblables à ceux que vous avez définis?

M. Borrows : J'ai parlé de gens qui, aux États-Unis, travaillent de cette manière. Comme en témoignent une quarantaine de lois adoptées au Congrès, ils ont fait de l'autodétermination l'élément central du travail dans une foule de sphères. Ces lois portent sur la langue et l'éducation, le bien-être de l'enfant et la propriété intellectuelle, la propriété culturelle et le développement économique. La liste continue. On peut donc trouver des exemples de ce côté.

En Nouvelle-Zélande, un ensemble de principes très solides encadre ce qu'on y appelle le biculturalisme. Les Néo-Zélandais essaient de concilier les principes du traité de Waitangi et ceux de la common law dans ce qu'elle a de meilleur et d'en constituer un ensemble réciproquement reconnaissable, respectueux et responsable. Je suis allé là-bas et j'y ai passé beaucoup de temps. Il y existe des difficultés, mais il y a aussi beaucoup d'enseignements à retenir.

M. Tully : Ici, sur la côte Ouest, le protocole des Haïdas conclu avec le gouvernement de la Colombie-Britannique en 2011 a été modelé autour de ces principes.

Le présidente : À propos de l'accord de Waitangi, en Nouvelle-Zélande, où, essentiellement, on a opérationnalisé l'accord pour appliquer ces quatre principes, a-t-il fallu beaucoup de temps? A-t-il fallu un ou deux ans ou bien des dizaines d'années?

M. Borrows : Ces choses-là demandent beaucoup de temps, mais il y a parfois un point de bascule ou beaucoup de choses semblent arriver d'un seul coup parce qu'il y a eu une accumulation d'information, d'initiatives politiques et de bonne volonté. Soudainement, le paysage est transformé. Ce n'est pas une utopie. Les Néo-Zélandais ont accompli beaucoup de choses en peu de temps parce qu'ils ont fait beaucoup de travaux préparatifs pendant des générations.

Notre situation est semblable. Nous avons fait beaucoup de travail pendant des générations. Je crois que le moment est venu. Nous sommes à un point de bascule. Il y a la Commission de vérité et de réconciliation avec en arrière-plan la CRPA et la déclaration des Nations Unies. Il y a tellement de choses maintenant qui nous permettraient d'en arriver là par une action rapide, alors que les préparatifs ont pris des générations.

Le sénateur Christmas : Merci, messieurs, de nous avoir parlé de votre travail. De toute évidence, vous avez apporté une grande contribution par vos recherches et votre enseignement. J'ai aussi aimé que vous nous rappeliez les quatre principes qui ont servi d'assise à la CRPA. Je leur attache de l'importance, c'est sûr.

Monsieur Asch, si je vous ai bien compris, vous avez ramené ces quatre principes à deux : la bonté et le partage. Pour quelque raison, je me suis demandé, en écoutant ces principes, si les aînés les enseignaient. Il m'est venu à l'esprit que les principes que nous

principles we're trying to articulate and transmit to the larger Canadian population are very old, ancient principles that our peoples have lived by for who knows how many centuries.

What comes to my mind is the four quadrants of the medicine wheel. What people are more familiar with are the mental and physical. But the other two quadrants sometimes make non-Aboriginal people a little uncomfortable, so I'm going to mention that at the beginning.

The spiritual and emotional quadrants bring that holistic view to a lot of indigenous people. When I think of those four principles, or the two that you summarized them with, I get this voice in my head of elders speaking spiritual words or spiritual terms that give strength to the other quadrants and that give strength to the emotional and the mental and the physical.

The point is it's very important to teach these. Knowledge is very important. Awareness of these things is very important. But I think what's missing is the spiritual and the emotional side of this; to be inspired to be kind, to inspire to be sharing. It takes not only knowledge; it also takes the spiritual side. I'm looking for an elder to teach me these things again so I can be strengthened and edified and go out and do this all over again.

As you teach in universities, are you able to connect your students to the spiritual side of these values? Because these values and principles are not a program and are not dollars. They're obviously very ancient teachings that are very powerful and can inspire. I know I'm taking this in a direction that's probably uncomfortable for some, but it seems to me that these principles are brought to life by spiritual things. I would appreciate your comment on that.

Mr. Asch: Let me apologize. We are having a blizzard here. It is not normal for Victoria to have blizzards, but we are having one. My wife has graciously decided to come out and pick me up in the middle of the blizzard, but I have agreed I will be outside when she comes and I will have to leave very soon.

There's no way that I could directly teach what you're talking about. It's not in my capacity to teach it directly. What I try to do in my teaching is to embody it to the extent that I can in my conversations with students. I ask them to seek that information from other places, too.

The main point I'm trying to get across, which is maybe an opening to what you're saying, is to take look at the word "sharing." I ask them to look at it really seriously. The naive way in which we mentally imagine sharing is dividing. It's amazing how sharing becomes dividing.

Then I ask: If you start looking at it from the point of view of kindness to the other person, not only the "person" but to the "other," isn't sharing something quite different? Doesn't it come out with a different kind of emotional sense to it? That's the best that I can do.

essayons de définir et de transmettre à l'ensemble de la population sont des principes très anciens qui ont guidé nos peuples pendant des siècles.

Je songe aux quatre quadrants de la roue médicinale. Ce sont les quadrants mental et physique qui sont les plus familiers. Les deux autres mettent un peu mal à l'aise les non-Autochtones. Voilà pourquoi je fais cette mise en garde.

Les quadrants spirituel et affectif apportent une conception holistique à beaucoup d'Autochtones. Quand je songe à ces quatre principes ou aux deux dans lesquels vous les résumez, j'ai en tête la voix des aînés qui profèrent des mots d'une dimension spirituelle qui renforcent les autres quadrants, qui donnent de la force aux éléments affectif, mental et physique.

Il est très important d'enseigner ces principes. La connaissance est très importante, tout comme l'est la prise de conscience de ces choses-là. Ce qui me semble manquer ici, ce sont les dimensions spirituelle et affective. On doit être porté à être bon et inciter les autres à partager. Il faut non seulement un savoir, mais aussi une dimension spirituelle. Je cherche un aîné pour m'enseigner ces choses de nouveau pour être plus fort et pour être édifié et m'engager de nouveau dans cette voie.

Quand vous enseignez dans les universités, pouvez-vous initier vos étudiants à la dimension spirituelle de ces valeurs? Ces valeurs et ces principes ne sont pas un programme, on ne peut pas leur accoler une valeur monétaire. Ce sont évidemment des enseignements très anciens qui sont très forts et peuvent être une source d'inspiration. J'oriente le débat dans un sens qui est probablement assez peu confortable pour certains, mais il me semble que ces principes prennent vie grâce à la dimension spirituelle. Qu'en pensez-vous?

M. Asch : Excusez-moi. Nous sommes en plein blizzard, même si ce n'est pas normal d'avoir des blizzards à Victoria. Ma femme a gentiment décidé de venir me chercher au milieu de la tempête, et j'ai accepté de l'attendre à l'extérieur. Je vais donc devoir partir sous peu.

Je n'ai aucun moyen d'enseigner directement ce dont vous parlez. Je ne suis pas là pour enseigner cela directement. Dans mon enseignement, j'essaie d'incarner cela autant que possible dans mes échanges avec les étudiants. Je leur demande aussi d'aller chercher cette information ailleurs.

Ce que j'essaie de dire, surtout, et c'est peut-être une ouverture à ce que vous proposez, c'est qu'il faut s'attarder au terme « partage ». Je demande aux étudiants d'y réfléchir sérieusement. La façon naïve d'imaginer le partage divise. Il est étonnant que le partage divise autant.

Et je demande : si vous adoptez le point de vue de la bonté pour l'autre personne, pas seulement la « personne », mais aussi l'« autre », le partage n'est-il pas différent? Ne revêt-il pas une dimension affective? C'est le mieux que je puisse faire.

Then there are other people here who are much better at moving it in that direction and I try to move people there, too. That's the best that I can do, because those are my limitations.

Senator Christmas: Thank you, professor.

Mr. Tully: I agree with you exactly about the importance of the spiritual dimension of life and that the emotional motivation to act in accord with these principles is missing so far in the discussion. It's a huge discussion, maybe for another time when there isn't a blizzard in Victoria.

One way we teach it at university is through ethics and what are called "practices of the self." That's becoming attuned to a better mode of living together and what kind of comportment or conduct with others moves you in a good way. These are the kinds of issues that we can bring these principles around and say, "How do we embody them in our ethos and in our mode of conduct?"

This is a very common discussion in universities around these principles, sometimes called virtue ethics. In indigenous courses, there are things called the seven grandmother or grandfather teachings, which are not just principles but modes of being in the world with other humans in the more-than-human world. It's modes of conducting yourself.

You can talk about that in classrooms. You can take your class outside and walk together in a forest on Vancouver Island and say, "How do we relate to each other here? How do we relate to these ecosystems?" These are principles of sharing, seeing these principles in the natural world and seeing them erupt or become generated through students cooperating together, whether they're indigenous or a settler. They come alive, if you see what I mean.

The biggest role of your committee is to somehow be exemplary in that way — not just enunciating a set of principles from on high but finding ways in the media or encouraging the government or calls to action at universities to actually exemplify these principles in their courses, in the way the university relates to the community it's embedded in, where it's getting its food from. We can do all these sorts of things here and now to be "the change," if you see that sort of Gandhian sense, where we embody these and people can see that spirit in the way we act together, speak together and agree and disagree together. It brings the spirit of these principles right into the classroom.

Mr. Borrows: We were fortunate when we were at Dalhousie to be amongst Mi'kmaq people. They talked about a principle of *Netukulimk*, which was significant to us in thinking about the work that we're engaged. For me, that word communicated a set of relationships that was respectful and responsible and was connected to people and the land.

D'autres gens, ici, sont beaucoup mieux placés que moi pour s'engager dans cette direction, bien que j'essaie d'orienter les gens en ce sens. C'est le mieux que je puisse faire. Telles sont mes limites.

Le sénateur Christmas : Merci, monsieur.

M. Tully : Je suis tout à fait d'accord avec vous au sujet de l'importance de la dimension spirituelle de la vie et pour dire que jusqu'à maintenant, dans la discussion, la motivation affective pour agir conformément à ces principes fait défaut. C'est une énorme discussion. Ce sera peut-être pour une autre fois, lorsqu'il n'y aura pas de blizzard à Victoria.

Une façon d'enseigner cela à l'université, c'est l'éthique et ce qu'on appelle les « pratiques du soi ». Il s'agit de s'accorder à un meilleur mode de vivre-ensemble et au type de comportement ou de conduite avec autrui qui fait évoluer la personne dans le bon sens. Ce sont les questions autour desquelles nous pouvons réunir ces principes : « Comment incarner ces principes dans notre philosophie, dans notre conduite? »

C'est là une discussion très courante dans les universités au sujet de ces principes. On parle parfois à ce propos d'éthique de la vertu. Dans les cours autochtones, il y a des choses comme les sept enseignements de la grand-mère ou du grand-père, qui ne sont pas seulement des principes, mais des façons d'être au monde avec d'autres humains, dans un monde qui ne se limite pas à l'humain. Ce sont des façons de se conduire.

On peut parler de cela dans les classes. On peut amener la classe à l'extérieur et se promener ensemble dans une forêt de l'île de Vancouver et demander : « Quelles sont, ici, nos relations entre nous? Quel est notre rapport avec ces écosystèmes? » Ce sont des principes de partage; on observe ces principes dans la nature, on les voit surgir ou être produits dans la coopération entre les étudiants, qu'ils soient autochtones ou descendants des colons. Ces principes prennent vie, si vous voyez ce que je veux dire.

Le rôle le plus important du comité, c'est en quelque sorte d'être exemplaire de cette façon. Il ne s'agit pas simplement d'énoncer une série de principes ex cathedra, mais de trouver aussi des moyens dans les médias, d'encourager le gouvernement, de lancer des appels à l'action aux universités pour qu'elles illustrent ces principes dans leurs cours, dans la façon dont elles sont en lien avec leur milieu, d'où elles tirent leur force. Nous pouvons faire toutes ces choses-là ici et incarner « le changement », un peu dans le sens de Gandhi : nous incarnons ces principes et les gens peuvent voir transparaître cet esprit dans notre façon d'agir ensemble, de parler ensemble et d'être d'accord ou en désaccord. L'esprit de ces principes se retrouve directement dans la salle de classe.

M. Borrows : Lorsque nous étions à Dalhousie, nous avons eu la chance de côtoyer des Micmaques. Ils ont parlé du principe de *Netukulimk*, qui était important pour nous dans notre réflexion sur le travail dans lequel nous sommes engagés. Pour moi, ce mot évoque un ensemble de relations respectueuses et responsables, avec un lien tant avec les personnes qu'avec la terre.

I take students from five universities to my home reserve in Ontario. They get a chance to walk with elders and to be on the land, in the forest and on the waters so that there's an opportunity for them to get to experience some of those principles for themselves — not for me to impart to them but for them to get that opportunity to be exposed to people who are living by that set of ideas.

For 20 years now, at the University of Victoria, we've been taking a third of our law students out on the Saanich Peninsula to be with the communities for four days. They camp, go on ocean-going canoes and spend time with elders and at longhouses. They are told stories, and they sing and sit around fires. They talk intellectually, but they also talk another language that makes an impact on students and on myself.

As Jim said, to the extent that the committee itself can embody those principles as you are hearing that voice in your head, that is what I'm talking about. It is what my ancestors invited the people of Ontario into when they said, "If you want a treaty, here are the principles that we live by: sharing, kindness, responsibility, respect." There are Anishinaabe terms for them, just as there are Mi'kmaq terms for them. It would be wonderful to see the committee identify those terms.

Of course, people have to live spirituality in their own way, but if they see that those are part of a treaty relationship and part of how our country was formed in many ways, they might start to say, "Yes, those are also our principles for judgment."

Yes, we believe in peace, order and good government, life, liberty, security, equality and association. Those are all great values, but so are love, kindness, respect, humility, honest, wisdom, courage and truth. They're just as valuable to us as those Charter values that we find in 1982. These are older charter values, but they are charter values of the people of the land from the generations.

Senator Christmas: I was impressed at the 24 lectures that you share free online for anyone to learn from. Obviously you live by those principles and believe those principles. I certainly hear your challenge to this committee that we have to find a way to embrace them as well.

Thank you, gentlemen; we really appreciate that.

Senator Pate: Thank you very much, all of you.

As I've been listening to you speak and to the questions, one of the things that I was thinking about — and I'd be interested in your response as well, Madam Chair — is how we could actually embody this nation-to-nation in the Senate as a way of operating, given that we're looking at new ways of operating. It might be a really good way to demonstrate what we're talking about and what we want to do.

J'amène des étudiants de cinq universités dans ma réserve, en Ontario. Ils ont la possibilité de marcher avec des aînés et d'être sur le territoire, dans la forêt et sur les eaux et ainsi de vivre eux-mêmes ces principes. Ce n'est pas moi qui les leur inculque. Ils ont l'occasion de côtoyer des gens qui incarnent ces idées dans leur vie.

Depuis maintenant 20 ans, à l'Université de Victoria, nous amenons le tiers des étudiants en droit dans la péninsule de Saanich pour qu'ils séjournent avec les communautés autochtones pendant quatre jours. Ils font du camping, vont en canoë sur l'océan et passent du temps avec les aînés et dans les maisons longues. On leur raconte des histoires et ils chantent autour du feu. Ils ont des échanges intellectuels, mais ils parlent aussi une autre langue qui a un impact sur eux et sur moi-même.

Comme Jim l'a dit, dans la mesure où le comité lui-même peut incarner ces principes, dans la mesure où vous pouvez entendre cette voix en vous... Voilà de quoi je veux parler. C'est ce à quoi mes ancêtres ont convié les Ontariens en leur disant : « Si vous voulez conclure un traité, voici les principes qui guident notre vie : le partage, la bonté, la responsabilité et le respect. » Ce sont les termes employés par les Anishinaabés, mais les Micmaques en ont d'autres. Il serait merveilleux que le comité cerne ces termes.

Bien sûr, les gens doivent vivre leur spiritualité à leur manière, mais s'ils constatent que ces principes font partie d'une relation consacrée par un traité et, à bien des égards, ont leur place dans la genèse de notre pays, ils commenceront peut-être à se dire : « Oui, ce sont les principes qui guident notre jugement. »

Oui, nous croyons dans la paix, l'ordre et le bon gouvernement, la vie, la liberté, la sécurité, l'égalité et l'association. Ce sont autant de grandes valeurs, mais il y a aussi l'amour, la bonté, le respect, l'humilité, l'honnêteté, la sagesse, le courage et l'authenticité. Elles sont tout aussi précieuses pour nous que celles qui ont été consacrées par la Charte en 1982. Ce sont des valeurs de la Charte plus anciennes, mais ce sont les valeurs de ceux qui habitent ce territoire depuis des générations.

Le sénateur Christmas : J'ai été impressionné par les 24 cours que vous donnez gratuitement en ligne pour que chacun en profite. De toute évidence, vous vivez selon ces principes et vous y croyez. J'entends clairement l'invitation que vous lancez au comité pour qu'il les adopte également.

Merci, messieurs. Nous vous sommes vraiment reconnaissants.

La sénatrice Pate : Merci beaucoup à vous tous.

En vous écoutant parler et en écoutant les questions, je me suis demandé — et je voudrais avoir votre réaction également, madame la présidente — comment nous pourrions incarner cette idée de relation de nation à nation au Sénat comme mode de fonctionnement, puisque nous sommes à la recherche d'une nouvelle façon de fonctionner. Ce pourrait être une excellente manière d'illustrer notre propos et d'atteindre notre objectif.

My seatmate and I were just saying that it would be great to have some discussion about that and perhaps for you to lead that discussion and for our witnesses to assist in having a look at how we might talk about that, at a time when we're talking about renewal in the Senate.

The Chair: It's not directly related to the topic tonight but a very interesting idea nonetheless.

Do our panel members want to make any comments?

Mr. Borrows: There are examples of doing that in other houses. The Passamaquoddy people have a formal role in the Maine state legislature. In that legislative gathering there are ways that they are recognized.

In the New Zealand context, I was there this time last year, and there were things that were happening in the formal body of the Parliament itself that was picking up aspects of indigenous recognition and procedure.

When I was in Nunavut with the legislative assembly there, obviously the Inuit people used these guiding principles to convene some of their sessions.

Of course, universities and others across the land are doing that in their convocations and governance sessions as well. I think it's a good idea.

The Chair: Thank you, gentlemen. I know that you're sitting there very patiently while there's a blizzard blowing outside behind that big black screen we can see.

On behalf of the committee, I want to thank you. We are very honoured to have you heard from you tonight.

I believe Senator Lovelace Nicholas has another question. My apologies. Please go ahead.

Senator Lovelace Nicholas: Since you are scholars, do you think it's a cop-out for the federal government to give jurisdiction to provincial governments, since we're under provincial jurisdiction?

Mr. Borrows: In many ways, the contribution I was trying to make was that very one, which is that the jurisdiction in First Nations, Metis and Inuit communities should be recognized. Section 88 of the Indian Act, where the federal government gives the provinces jurisdiction over Indian lands, is not healthy. It's very destructive because it doesn't allow people to control their own affairs. It's not democratic. In Canada, we expect people to be able to have a voice in how they deal with their day-to-day affairs. Section 88 of the Indian Act gives it all to the provinces as laws of general application. Like I said, the provinces can't even think about Indians when they pass laws because to do so would be ultra vires, beyond their jurisdiction. So I do think that's a big challenge.

Mon voisin et moi nous disions qu'il serait extraordinaire d'en discuter. Peut-être pourriez-vous diriger cette discussion, et les témoins pourraient nous aider à faire ce débat, à un moment où nous discutons du renouvellement du Sénat.

La présidente : Cela n'est pas directement lié au sujet de ce soir, mais ce n'en est pas moins une idée intéressante.

Les témoins auraient-ils quelque chose à dire à ce sujet?

M. Borrows : Il y a des exemples de cela dans d'autres assemblées. Les Passamaquoddy ont un rôle officiel à l'Assemblée législative de l'État du Maine. Dans cette assemblée législative, ils sont reconnus de diverses manières.

L'an dernier je me trouvais en Nouvelle-Zélande à ce temps-ci de l'année. Il y avait des choses qui s'y faisaient dans les instances officielles du Parlement et qui consacraient certains aspects de la reconnaissance des Autochtones et de leur procédure.

À l'Assemblée législative du Nunavut, les Inuits utilisent ces principes directeurs pour la convocation de certaines de leurs sessions.

Bien sûr, les universités et d'autres instances font la même chose dans leurs assemblées et les séances de gouvernance. Je crois que c'est une bonne idée.

La présidente : Merci, messieurs. Vous êtes là à patienter pendant que le blizzard souffle dehors, derrière ce grand écran noir que nous pouvons distinguer.

Au nom du comité, je tiens à vous remercier. Nous sommes très honorés d'avoir pu entendre vos témoignages ce soir.

Je crois que la sénatrice Lovelace Nicholas a une autre question à poser. Mes excuses. Je vous en prie.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Comme vous êtes des universitaires, je vais vous demander si, d'après vous, le gouvernement fédéral se défile en cédant des compétences aux gouvernements provinciaux, étant donné que nous relevons des provinces?

M. Borrows : À bien des égards, ce que j'ai essayé de dire, c'est précisément cela : la compétence des collectivités des Premières Nations, des Métis et des Inuits devrait être reconnue. L'article 88 de la Loi sur les Indiens, par laquelle le gouvernement fédéral cède aux provinces la compétence sur les terres des Indiens, n'est pas sain. Il est destructeur parce qu'il ne permet pas aux gens de prendre leurs propres affaires en main. Cela n'a rien de démocratique. Au Canada, nous estimons que les gens doivent pouvoir dire leur mot dans la gestion de leurs affaires au jour le jour. L'article 88 de la Loi sur les Indiens cède tout aux provinces en disant que les lois d'application générale s'appliquent à nous. Comme je l'ai dit, les provinces ne peuvent même pas se soucier des Indiens lorsqu'elles légifèrent, car cela serait inconstitutionnel, cela outrepasserait leur compétence. Il y a donc là un gros problème.

I would reiterate my understanding from what I've learned through 25 years: Jurisdictionally, legally, that's the biggest thing that could be done, namely, to create the space where First Nations, Metis and Inuit people fill in that jurisdiction and use paramountcy to keep those provincial laws out.

Senator Lovelace Nicholas: In other words, in this 150-year celebration, we have nothing to be thankful for. Thank you.

The Chair: Thank you, Senator Lovelace Nicholas. You always have a wonderful way of bringing everything down to earth.

The blizzard outside is telling us something else. In my mind, the blizzard means that we are starting afresh. We have a beautiful white slate outside for you to get into.

Once again, I thank you gentlemen for bringing to the committee your wisdom, wise words and wonderful insights that we will carry forward with a report.

(The committee adjourned.)

Je réaffirmerai ce que 25 ans d'expérience m'ont appris : sur le plan des compétences, sur le plan juridique, la meilleure chose que nous puissions faire, c'est créer l'espace voulu pour que les Premières Nations, les Métis et les Inuits puissent assumer cette compétence et recourir à la prépondérance du pouvoir fédéral pour mettre de côté les lois provinciales.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Autrement dit, nous n'avons rien dont nous puissions nous réjouir pendant cette fête des 150 ans. Merci.

La présidente : Merci, madame la sénatrice Lovelace Nicholas. Vous avez toujours une façon merveilleuse de tout ramener sur terre.

Le blizzard qui fait rage à l'extérieur nous dit autre chose. À mes yeux, le blizzard, c'est un recommencement. Nous avons une belle page blanche pour écrire.

Merci encore, messieurs, de votre sagesse, des mots de sagesse que vous avez apportés au comité, de vos magnifiques intuitions dont nous nous inspirerons dans un rapport.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Tuesday, January 31, 2017

As an individual:

J.R. (Jim) Miller, Professor Emeritus of History, University of Saskatchewan.

Tuesday, February 7, 2017

As an individual:

Brenda Macdougall, Chair, Métis Research, Department of Geography, Faculty of Arts, University of Ottawa.

Wednesday, February 8, 2017

As individuals:

John Borrows, FRSC, Canada Research Chair in Indigenous Law, University of Victoria (by video conference);

James Tully, FRSC, Distinguished Professor Emeritus of Political Science, Law, Indigenous Governance and Philosophy, University of Victoria (by video conference);

Michael Asch, Professor, Department of Anthropology, University of Victoria (by video conference);

Joshua Nichols, Faculty of Law, University of Victoria (by video conference).

TÉMOINS

Le mardi 31 janvier 2017

À titre personnel :

J.R. (Jim) Miller, professeur émérite d'histoire, Université de la Saskatchewan.

Le mardi 7 février 2017

À titre personnel :

Brenda Macdougall, chaire de recherche sur les Métis, Département de géographie, Faculté des arts, Université d'Ottawa.

Le mercredi 8 février 2017

À titre personnel :

John Borrows, FRSC, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit autochtone, Université de Victoria (par vidéoconférence);

James Tully, FRSC, professeur émérite distingué de sciences politiques, de droit, de gouvernance autochtone et de philosophie, Université de Victoria (par vidéoconférence);

Michael Asch, professeur, Département d'anthropologie, Université de Victoria (par vidéoconférence);

Joshua Nichols, Faculté de droit, Université de Victoria (par vidéoconférence).